

31376

MÉMOIRES  
DE L'ACADÉMIE  
DE NIMES

VII<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME LI. — Années 1936-1937-1938



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER  
CHASTANIER F<sup>ms</sup> et ALMÉRAS, Succ.  
12 — rue Pradier — 12

1943

# TABLE DES MATIERES

---

## PIECES LIMINAIRES

### lues dans les Séances Publiques des Années 1936-1937-1938

---

Séance Publique du 17 décembre 1936. Compte rendu des Travaux de l'année 1935, par M <sup>e</sup> Lacombe . . . . .	V
La première occupation Gallo-Romaine de la Valsainte, par M. Bauquier . . . . .	XIV
La Cathédrale Romane de Nîmes, par M. Gouron . . . . .	XVI
Séance Publique du 16 décembre 1937, . . . . .	XL
La Voie Domitienne à Nîmes, par M. Igolen . . . . .	XL
Séance Publique du 16 décembre 1938 . . . . .	LXI
Louis XIV et l'Académie de Nîmes, par M. Bernard Latzarus . . . . .	LXI
Un grand Comédien Nîmois : Philibert Rouvière, par M. Marcel Coulon. . . . .	LXXV
Croquis Nîmois, par M. Gérard Lavergne . . . . .	LXXXV
La statue d'Auguste . . . . .	LXXXV
L'Académie de Nîmes, vue par son doyen . . . . .	LXXXVII
Compte rendu des travaux de l'Académie en 1938, par M. Bernard Latzarus . . . . .	XCI

---

## Archéologie, Histoire

Sépultures romaines au Quartier des Trois Piliers, par M. Henry Bauquier . . . . .	1
Le Baron Ernest Seillière, par M. Bernard Latzarus .	3
Le Collège Royal de Nîmes sous la Restauration, par M. l'abbé Bruyère . . . . . I . . . .	12
Le Dénouement de Mireille, par M. le chanoine Chabot	50
Auberges et Logis d'autrefois à Nîmes, par M. Igolen .	61
La Déesse Segomanna, par M. Henry Bauquier . .	115
Julie ou la Religieuse de Nîmes, par M. Marcel Fabre	121
A propos du « Satyricon », par M. Elie Gré . .	138
Promenade à travers la Fontaine de Nîmes, par M. Igolen . . . . . II . . . . .	145
Le centenaire d'Ernest Daudet, par M. Bernard Latzarus	166
Guizot et l'Académie de Nîmes, par M <sup>e</sup> Lacombe . .	192



Séance Publique du 17 Décembre 1936

## Compte-Rendu des Travaux de l'Année 1935

par

**M. LACOMBE**

Ancien Président

C'est un vendredi soir, rue Dorée ; il est à peu près 19 heures. Alors, inexorable, le Président prononce sa phrase : « La séance est levée ». Je crois ne trahir aucun secret de notre vie académique en vous révélant que plus d'un, surpris par la fuite rapide du temps, regarde la pendule : geste instinctif mais inutile ; nous avons essayé, en ce domaine de l'immortalité d'arrêter le temps en ne la remontant jamais. En vain les horloges de notre bonne ville se succèdent-elles au gré de leur fantaisie pour nous rappeler pendant un bon quart d'heure qu'il est bien 19 heures. Nous nous levons donc ; pourtant le plaisir que nous avons eu à écouter notre confrère n'est pas terminé. D'abord dans notre souvenir, l'écho de sa communication persistera longtemps ; puis nous gardons l'espoir d'en retrouver le texte dans nos volumes de Mémoires. Enfin, un soir de Décembre, devant un public distingué, un instant, elle revivra et s'il arrive, comme aujourd'hui par la faute du président sortant, que cette résurrection ne lui rende pas la vie, elle lui donne quelque chose qui a autant de prix : la consécration de vos applaudissements.

Ces communications sont diverses ; chacune d'elles est marquée d'originalité et chacune d'elles cependant s'adapte à sa voisine. Ainsi est-il possible de formuler, avant d'entrer dans le détail, une impression d'ensemble. La plupart ont pour sujet des études locales, historiques, littéraires, artistiques. Pourrait-on en conclure que les travaux d'une Académie de Province n'ont d'intérêt que pour les habitants de cette province ? Il faudrait pour cela n'en parcourir que les titres ; à



s'approcher du texte on se persuade tout de suite du contraire. Modestement, nous labourons notre champ, mais on nous regarde et nous regardons par dessus la haie. Pour nous en persuader davantage, restons d'abord à Nîmes. Si tous et vous-mêmes, nous intéressons à tout ce qui touche notre belle cité, quelques-uns apportent à ce culte une ferveur particulière et une érudition remarquable, M. le colonel Igolen est de ceux-là. Personne ici n'a perdu le souvenir de la réponse qu'il fit à la question posée depuis des centaines d'années : Nîmes est-elle aussi la ville aux sept collines ? Il fallait pour oser revenir sur ce débat des connaissances topographiques étendues, des qualités d'observateur sagace et une riche éducation historique. Ces qualités, M. Igolen les a utilisées, encore une fois, au 'cours 'de cette année pour tracer, préciser les « *Vieux remparts de Nîmes* ». De son patient labeur est sorti un travail que l'on doit qualifier de définitif. Depuis le jour où fut tracée autour de la Fontaine la première enceinte romaine, jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons désormais suivre, époque par époque, sur des plans exacts, renseignés par des explications pertinentes, le flux et le reflux de la vie nimoise. Mais ce que nous lisons sur ces plans ce n'est pas seulement et tour à tour l'agrandissement ou le retrécissement de notre ville. Ces mouvements d'extension, ces arrêts, ces régressions, ces reprises, nous les devinons commandés par une vie plus haute dont nous subissons exactement tous les contre coups. Nîmes respire au rythme de la vie nationale. Ainsi nous apparaît, dès l'époque romaine la force mystérieuse qui, périodiquement écarte ou rapproche nos murs et qui est celle-là même d'où sortira, un jour enfin la Patrie Française. C'est pourquoi l'Académie de Nîmes a obéi à de hautes préoccupations en même temps qu'elle a souligné le mérite de l'auteur en adoptant, à l'unanimité le vœu suivant :

« L'Académie de Nîmes renouvelle son vœu tendant à ce que les travaux topographiques de M. Igolen sur le Vieux Nîmes, soient mis à la portée du public nimois grâce à l'appui des autorités compétentes ».

Mais toute fête vraiment nimoise se termine obligatoirement aux Arènes. M. Igolen nous y a conduits un autre jour, sur

l'invitation de M. Elie Gré qui lui a entrouvert les mémoires de M. Jules Romain : un nom, comme vous le constatez, à demi nimois. Ce M. Romain fut directeur des Arènes vers le milieu du siècle dernier. La course à laquelle nous assistâmes était celle de 1863. Je ne vous en ferai pas le récit, pas plus, d'ailleurs que celui des autres courses et des représentations théâtrales qui la suivirent ; je retiens seulement deux détails qui semblent devoir intéresser les aficionados d'aujourd'hui. D'abord celui-ci : le 24 septembre 1871, pendant la course — mais je pense hors la présence des fauves — on installa, au milieu de la piste un énorme tonneau de bière, robinet ouvert. Je ne ferai à cela qu'une objection et qui, je pense, ne déplaira pas à notre très distingué confrère M. le docteur Rouvière : c'est que ce n'est pas un bon moyen pour résoudre le problème viticole. Deuxième détail : les premières coûtaient un franc et l'amphitéâtre 0 fr. 50 avec, il est vrai, réduction pour les militaires et les enfants. On pouvait aussi s'abonner pour l'année entière ; il fallait alors déboursier 50 francs, mais cette somme énorme était remboursable en friandises chez un pâtissier de la ville.

N'est-ce pas encore de Nîmes qu'il s'agit, au fond, quand l'esprit vif, alerte, plein de jeunesse de M. le commandant Gendronneau nous entretient des coutumes romaines ? Sa parole ressuscite les antiques Romains : ils agissent, parlent, vont et viennent, peuplent nos rues. Si vous avez la bonne fortune d'en rencontrer quelqu'un en compagnie de M. Gendronneau, les présentations sont vites faites. Entre eux et nous, grâce à lui, la glace est vite rompue et visitant leur demeure nous restons étonnés, sous l'œil malicieux de M. Gendronneau que, contrairement à ce qu'un vain peuple pense, la civilisation moderne est une bien vieille personne. Ne savions nous pas déjà que sans utiliser ni gaz, ni électricité, les Romains se baignaient aussi confortablement que nous ? Voici que nous apprenons maintenant qu'ils avaient le chauffage central. Seulement on l'appelait : l'Hypocauste. Sur notre système actuel il avait un avantage : il ne comportait pas de radiateurs encombrants. Un souterrain et des tubes verticaux dissimulés dans la maçonnerie faisaient circuler de l'air chaud sous le



sol des appartements aussi bien que sur les parois de chaque pièce.

Ce n'est pas des mesures artificielles destinées à améliorer le « *Climat de Nîmes* » que nous entretint M. le docteur Baillet ; ce qui l'intéresse ce sont les éléments naturels. Vous les lui avez entendu énumérer, ici même, il y a un an. Qu'il me suffise d'évoquer l'intérêt que vous avez pris à écouter cette étude et les applaudissements bien mérités par lesquels vous l'avez saluée. Vous auriez applaudi avec le même entrain si vous eussiez entendu de lui une savante étude sur la *pression pleurale*. C'était le résultat d'expériences scientifiques très poussées, grâce auxquelles notre distingué confrère a précisé l'influence de la pression pleurale sur la ventilation pulmonaire et les répercussions sur elle de la pression barométrique. Ces travaux constituent une mise au point de la mécanique respiratoire et plus particulièrement de la fonction du diaphragme.

L'activité de nos confrères, comme celle de leur ville rayonne sur les environs. M. Gendronneau, toujours entreprenant, nous entraîna un jour, par la seule magie de sa verve, jusqu'à Villeneuve-lès-Avignon. Là nous fûmes reçus par un Cardinal. Ce que nous allions voir ? des peintures murales représentant la Vierge et Saint-Sébastien, peintures que l'on venait de découvrir dans l'ancienne demeure « *Du Cardinal de Boulogne* ». Vous conviendrez que cette invention méritait une rencontre entre l'Académie de Nîmes et le prélat. Je pense que l'une et l'autre y trouvèrent quelque plaisir. Nous en devons un semblable à M. Bauquier qui, avec une sûreté de vue que vous apprécierez tout à l'heure, reconstitua sous nos yeux les traits effacés des saints personnages. Mais il y a 600 ans que le pinceau est tombé des mains de l'artiste et depuis lors la maison du Cardinal a été convertie en grenier à foin. Il n'importe, M. Bauquier nous détaille l'œuvre et M. Gendronneau nous l'explique.

En l'an 1361, la ville d'Avignon subissait une terrible épidémie de peste. Le nombre des victimes fut considérable et, pour en venir à notre sujet, rappelons que neuf cardinaux succombèrent. C'est pourquoi l'un d'eux, voulut avoir chez

lui l'image d'un des saints les plus invoqués. « Le Saint Sébastien des fresques, nous dit notre cicérone, ne serait point une vague figure décorative, mais un saint protecteur qui veille sur celui qui l'a appelé, qui l'a invoqué. »

C'est en un temps plus reculé encore et une région un peu moins voisine que nous suivons M. le chanoine Bouisson. Nous voici en 450 à Prusianum. En ce lieu, que pour le moment vous ne situez peut être pas très bien, le Préfet des Gaules, Tonnaire Fetréol, construisit « sa première villa ».

Des vestiges ? il n'en reste plus guère, mais notre savant confrère a eu recours à la toponymie « science auxiliaire basée sur la persistance des noms de lieux ». C'est ainsi qu'il a pu situer la Villa Prusianum, sur la rive gauche du Gardon, auprès du bourg appelé Alestum. Cette opulente civilisation gallo-romaine, si répandue dans notre pays est mal connue ; elle est cependant d'un intérêt tout particulier et nous sentons confusément qu'il y a là un champ ouvert à l'exploration historique, champ peut-être un peu trop dédaigné jusqu'ici. Aussi devons-nous être particulièrement reconnaissants à ceux qui veulent bien éclairer un peu cette obscurité. Cet intérêt qui, de la petite histoire se répand dans la grande, M. le bâtonnier Fabre excelle à le dégager. Quel plaisir de suivre les récits toujours attachants, toujours pittoresques qu'il veut bien nous faire. Nous lui devons, cette année, une évocation de la Société provinciale au temps de Louis XIV. Il nous présenta *Une belle Provençale*, Diane de Joania qui devait devenir un jour la marquise de Ganges. Avant d'en venir à l'histoire tragique du sombre drame passionnel qui devait l'entraîner à sa perte et que notre érudit confrère (nous l'espérons bien) nous racontera un jour prochain, nous écoutâmes le récit de la jeunesse de cette belle provençale, son mariage, à 13 ans, avec Dominique de Castellane, marquis d'Ampus ; son veuvage, son existence en Avignon, sa vie mondaine dont il reste un témoignage par les tableaux des frères Mignard. Enfin nous la quittâmes à regret au lendemain de son remariage avec le baron de Ganges, c'est-à-dire sur le seuil même de sa destinée tragique.

D'Avignon à Tavel la distance est courte et M. Fabre nous



y fit connaître un certain Joas de Papoux, qui, en février et mai 1765, écrivit deux lettres fort curieuses à Monseigneur l'Evêque de Mende. Il indiquait à ce prélat des moyens ingénieux de combattre la terreur du pays qui était, comme vous ne l'ignorez pas, la « Bête du Gévaudan ». Nous nous divertîmes fort aux inventions de cet esprit chimérique, qui eût fait la joie de nos journalistes modernes.

Ceux-ci auraient pu également réussir un reportage fameux durant la nuit du 28 au 29 avril 1832. M. Bauquier, au besoin les eut conduit au débarquement de la duchesse de Berry.

C'est à la Couronne, commune des Martigues, à la Claque Sainte Croix au pied du rocher que surmonte une petite chapelle. On ne saurait être plus précis. M. Bauquier, d'après l'étude de M. Signoret, de l'Académie d'Aix, décrit l'arrivée du Carlo Alberte, venant de Massa, l'arrivée de la duchesse à la ferme de La Folie dont le propriétaire était M. de Caumont de Carry, l'un des organisateurs du débarquement. C'est de là que, deux jours après, non sans avoir troqué ses vêtements contre ceux de la fermière Apollonie Laurent, la duchesse partit pour la Vendée dans l'espoir de reprendre la lutte. Mais à son récit M. Bauquier ajouta des détails sur les confusions de noms et de faits qui finirent par amener la duchesse à Balye, alors qu'elle aurait pu rejoindre l'Italie. Qui sait, ajouta-t-il, si sans ces confusions l'histoire n'aurait pas pris un autre cours. Il n'en fallait pas plus pour éveiller la critique historique de M. Latzarus, averti de toutes choses, mais plus encore de ce qui touche à l'histoire de la Restauration, dont il est, chacun le sait, un des maîtres. Mais le nom de M. Latzarus m'arrête. Notre très distingué confrère souligne très souvent, avec le bonheur que vous devinez, les communications du vendredi. Grâce à lui, la conversation naît, s'anime, s'élève, car elle trouve de nombreux et diserts partenaires. Mais M. Latzarus ne se borne pas à commenter, il apporte — et le Secrétaire perpétuel doit être le premier à l'en remercier — un labeur aussi instructif qu'agréable. C'est ainsi que nous eûmes le plaisir rare de l'entendre disserter sur Tite Live à propos d'une traduction faite par un nimois M.

Eugène Lasserre, professeur agrégé au Lycée Louis le Grand. On lui devait déjà une remarquable traduction de l'Iliade. C'est le privilège de ceux qui, comme M. Latzarus et M. Lasserre, ont un commerce régulier d'idées avec les auteurs anciens, d'en parler comme d'autres font de leurs contemporains, épousant leurs préoccupations, prenant parti avec eux et pour eux, ils nous maintiennent sur un plan où nous goûtons la bienfaisance du génie antique, sans quitter nos soucis d'aujourd'hui. Vous en auriez eu une preuve de plus si vous aviez entendu M. Latzarus parler du patriotisme de Tite Live. Aussi n'avons nous pas été surpris le moins du monde, lorsque quelques jours après M. Latzarus commenta le texte, non plus d'un auteur ancien, mais celui d'un prélat, qui, après avoir enseigné dans un grand collège libre, s'est vu confier l'éducation des jeunes princes d'Orléans et Bragance : Monseigneur Delair, neveu de Paul Delair, un poète ardent de la dernière génération romantique. Monseigneur Delair a déjà écrit une biographie du prince Louis Gaston d'Orléans, maintenant c'est sur un ton de causerie qu'il parle de « Nos Fils, Nos Filles ». Un pareil ton et un pareil sujet ne pouvaient manquer d'intéresser M. Latzarus et nous avec lui. Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, les préoccupations contemporaines pénètrent nos travaux. Est-ce un signe de l'angoisse actuelle ? Il me faut bien constater que plus que jamais, elles se sont imposées, cette année à nos travaux. Préoccupations économiques, par exemple avec la communication de M. Lavergne sur « La Crise de l'Europe » à propos d'un ouvrage de M. Siegfried, crise qui se manifeste par ce fait que depuis 1914 la domination de l'Europe sur le monde est contestée. Est-ce la substitution de la machine à la main de l'homme qui modifie la répartition géographique de l'hégémonie dans le monde ? D'autres causes interviennent et M. Lavergne avec sa parole dont la sobriété scientifique ne le cède en rien à l'élégance, les énuméra.

C'est encore sur un plan international, encore que plus restreint, que M. Lavergne, un autre jour, posa le Problème *Franco-Italien*, tel que le voyait en février 1935, M. Marabini, écrivain de talent et engagé dès le début de la guerre dans



l'armée française. Mais ce n'est pas seulement, dans le salon de la rue Dorée, que nos confrères s'intéressent aux problèmes de politique extérieure. Ils savent à l'occasion les exposer ailleurs et là même où ils se posent. C'est ainsi que M. Terrin est allé à Gènes, à Turin, parler de Nîmes et du Gard. Quel a été son succès ? nous l'avons su par la presse et nous avons lieu d'être fier d'avoir eu un tel porte parole.

M. Bouzanquet, lui aussi, sut porter au loin le renom de l'Académie de Nîmes. A Nice, devant un public aussi nombreux que distingué, il parla comme il sait le faire de Montcalm et du Canada. Ce Canada, de qui, par Vestric et Candiac nous sommes très proches, M. Bouzanquet le connaît à fond. Lorsqu'il nous en parle, nous savons bien que ce sont des impressions originales et personnelles que nous allons goûter. C'est du langage des Canadiens qu'il nous a entretenus cette année. Ses voyages, ses relations, sa correspondance donnaient par avance à ses appréciations une autorité indiscutable. Aussi avons nous été heureux d'entendre sa conclusion : Les Canadiens parlent et écrivent le français le plus pur. Et nos applaudissements allèrent aussi bien à notre confrère, qu'à nos frères d'Outre Atlantique, mainteneurs de la race française et que M. Costier, l'an dernier, ici même, vous faisait lui aussi applaudir.

Mais peut-être est-il temps de revenir sur le continent, nous aborderons, si vous le voulez bien sur les côtes de Provence, M. Marcel Coulon nous y attend, en compagnie de Mistral. Personne ne parle plus doctement et plus agréablement du grand poète que notre très distingué confrère. Commentateur disert qui extrait de l'œuvre géniale la pensée profonde, il en est aussi le très habile traducteur. Une fois de plus, grâce à lui et en vers français, nous vîmes passer, recueillie, l'âme frémissante du peuple méridional.

Mais vous auriez une idée trop incomplète de notre vie académique si vous pensiez que les académiciens de Nîmes ne s'intéressent qu'à leurs propres travaux. Sur leur table, d'autres études prennent place. On les lit, on les commente et presque à chacune des séances, s'intercalent entre les communications, le compte-rendu détaillé de ces travaux. Faut-il

en citer quelques-uns ? Ceux de nos membres honoraires ou correspondants d'abord. Ainsi grâce à M. Henri Mazel furent évoquées deux périodes bien éloignées l'une de l'autre par le temps ; beaucoup moins peut-être par la similitude des préoccupations ; celle de l'affaire Dreyfus et celle de Marc Aurèle. Les souvenirs de la guerre nous valurent deux compte-rendus intéressants : celui du volume de M. Laforêt « *Proun que tenguat* » et celui du récit d'un prisonnier de guerre, M. Lami : « *En vase clos* ». D'autre fois ce sont des poètes qui ont les honneurs de la séance. Nous voyons se profiler l'ombre des cyprès, grâce à M. Jouve et aussi « *l'Ombre du Rêve* », grâce à M. Balma. Mais la poésie ne chasse point la philosophie et l'analyse de la magistrale étude sur la *Piété de Gauthier* par M. Latzarus en est une preuve. Cette étude, due à M. le chanoine Delfour fit quelque bruit et nous fûmes attentifs à en recueillir les échos. Attentifs aussi à souligner l'intérêt d'autres œuvres nimoises : celle de M. Noël sur la Corse, ou de M. l'abbé Béraud sur Notre-Dame de Vauvert. Et c'est encore d'un sanctuaire que nous entendîmes parler, lorsque M. Banquier nous présentant les souvenirs d'un Vieux Fouilleur, de M. l'abbé Bayol, il fut question de cette fameuse grotte qui a été, sur les bords du Gardon un lieu vénéré par nos plus lointains ancêtres et qui, aujourd'hui, porte le nom de Grotte Bayol. Mais il n'y a pas que le passé qui nous intéresse, l'avenir aussi, l'avenir des jeunes français. Désireuse de faciliter leur carrière par ces temps difficiles et grâce à de généreux donateurs dont il faut saluer la mémoire : Maumenet, Sabatier, Dono Adriano, l'Académie distribue annuellement, sous forme de Bourses une somme d'environ 6.000 francs.

Il ne me reste plus qu'à évoquer d'un mot les fêtes de l'Académie Française auxquelles notre Compagnie fut conviée. Elle s'y associa avec la modestie qui convient, mais aussi, pourquoi ne pas le dire ? avec la fierté d'être associée au rayonnement de la Pensée française.

---



# La première occupation Gallo-Romaine de la Valsainte

par

**M. BAUQUIER**

Membre Résidant

---

Dans la séance publique de l'année 1937, M. Henry Bauquier, ancien président de l'Académie a donné lecture d'une communication sur la plus ancienne occupation gallo-romaine chrétienne du quartier de la Valsainte où eut lieu l'inhumation du corps de Saint Baudile. Cette lecture a été motivée par de récentes rencontres, à grande profondeur, de quelques sépultures antérieures à celles, très nombreuses, qui, par la suite, durant tout le haut moyen-âge, se sont multipliées autour du monastère construit en ce lieu sacré. Les sépultures découvertes en 1936, dont l'une comportait l'utilisation d'une stèle funéraire païenne transportée au Musée épigraphique, datent de la toute première époque où le Christianisme commençait à grouper ses adeptes, le plus souvent dans les faubourgs habités par la plèbe. Des recherches antérieures de Félix Mazauric, en 1913 et début 1914, avaient déjà donné des indications que les documents mis à jour en 1936 ont confirmé.

Les vestiges d'un très ancien stationnement chrétien à la Valsainte — a précisé M. Henry Bauquier — expliquent la présence sur ce point de la banlieue du corps de Saint Baudile que des fidèles transportèrent de la colline où il fut décapité jusqu'en ce quartier bas, afin que sa dépouille repose au milieu des croyants de même confession, tout qualifiés pour l'honorer.

Comme conclusion de sa communication, dont les parties principales ont été publiées dans le N° 11 du *Bulletin du Vieux Nîmes* (février 1938), M. Henry Bauquier a exprimé

le regret que des mesures n'aient pas été prises en temps utile pour établir à la Valsainte une sorte de pendant aux Alyscamps d'Arles. Ce berceau du Christianisme nimois qui pendant plusieurs siècles fut un lieu de pèlerinage très fréquenté et qui tient une place importante dans les annales de la Cité méritait le respect et la conservation de son cadre, où du moins de ce qu'il en restait au début du présent siècle. La chose était encore facile voici vingt cinq ans, alors que l'enclos Bosc, avec ses grands pins centenaires, offrait un décor conforme à cette entreprise de réel intérêt local. Elle n'est plus possible aujourd'hui, tout un ensemble d'immeubles modernes venant d'être édifié sur ce terrain commercialement morcelé à l'emplacement même des fondations de l'ancienne église abbatiale, dont il ne restera désormais plus d'autres souvenirs que ceux contenus dans les quelques mémoires archéologiques dont celui-ci, vraisemblablement, sera le dernier.

---



# La Cathédrale Romane de Nîmes

par

M. GOURON

membre résidant

---

Un des problèmes les plus curieux que peut poser l'histoire de Nîmes est celui de l'occupation au haut moyen-âge des monuments antiques de cette ville, puisque l'utilisation de ces bâtiments par les autorités, vicomte, évêque, chevaliers des Arènes, assemblée des habitants, après accords entre elles, en a sauvé plusieurs et leur a permis de parvenir jusqu'à nous.

La cathédrale de Nîmes a été élevée à l'emplacement d'un de ces grands édifices, par suite d'une occupation dont on ne sait rien. L'importance des ruines était telle, la facilité qu'il y avait à en utiliser les matériaux était si grande, qu'on n'a pas songé à loger la cathédrale contre les remparts comme il est arrivé si souvent ; du reste elle n'était pas éloignée du mur romain, et du point qui en était le plus fort, la porte d'Arles.

Quel était ce bâtiment antique ? Il n'y a à relever que des hypothèses. On a voulu y voir soit la fameuse basilique de Plotine, femme de Trajan (1), soit le temple d'Auguste (2). Cette dernière solution était celle de Ménard qui se fondait sur l'existence de deux protomes de taureaux au-dessus de la porte septentrionale de la cathédrale. Pour Rulman c'était le temple de Diane ; quand on rebâtit l'église en 1609, on trouva, écrit-il (3), « à deux pieds de la terre remuée, des sépultures antiques de pierre froide

---

(1) Jean Polido d'Albenas, *Discours historique de l'antique et illustre cité de Nîmes*, 67.

(2) Ménard, *Histoire de Nîmes*, VII, 108.

(3) *Bibl. mun. Nîmes* : Ms, 107.

ronds et en carré, et au-dedans des têtes de bélier et des cornes naturelles en leur entier au dedans. C'était sans doute le temple de Diane, car aux entrées on y fichoit des têtes et des cornes de bœufs. » Ménard, mieux renseigné, voyait dans ces débris les restes de tauroboles « sortes de sacrifices solennels qu'on offrait à Cybèle, la mère des dieux, pour la santé des empereurs ». Mazauric, à son tour, a cru voir dans cet édifice le marché antique, en se fondant sur le nom de *forum macelli* donné à la place de la cathédrale au Moyen Age (1) ; il plaçait du reste à cet emplacement le forum romain, s'appuyant également sur le terme de *via recta* donné à la rue de la Madeleine qui va d'est à ouest, qui aurait été le *cardo maximus*, tandis que le *campus*, le « camen », nord-sud aurait fait avec la première le *decumanus maximus*, éléments essentiels de la topographie urbaine antique. Quand on voit la persistance au moyen âge des termes de *carrières*, *metu*, *campus martius*, *porta ispana*, *porta arelatensis*, on ne peut qu'être troublé par l'interprétation de Mazauric, sans qu'on puisse écarter non plus l'hypothèse d'un transfert d'appellations.

Diverses parties des fondations de ce temple ou de ce marché ont été dégagées. En 1610 d'abord on a découvert « des statues, des instruments de sacrifice, des morceaux de mosaïque, ... la coupe d'un grand arc... quantité de têtes de béliers et de cornes de taureaux » (2). En 1859 (3) on a découvert dans la rue Saint-Castor, entre l'escalier de la petite porte de la cathédrale et la maison qui fait le coin de la rue Arc-Dugras, ... à 1<sup>m</sup>25 de profondeur, trois assises énormes, en pierre froide, taillées et appareillées avec soin, et une autre quelques pas plus loin. Ces pierres sont posées à l'aplomb du soubassement du clocher, ce qui montre que le mur nord de l'église repose sur des fondations antiques en place ; Germer-Durand y voyait le mur latéral nord de

(1) F. Mazauric, *Les musées archéologiques de Nîmes. Recherches et acquisitions* (1916-1917), 34.

(2) Ménard, *op. cit.*, VII, 109.

(3) E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques* (1870), II.



l'édifice contigu. Les fouilles de 1920 dirigées par M. Espérandieu ont dégagé à une trentaine de mètres plus à l'est la prolongation de ce mur (1), ce qui tend à prouver que la place comme la cathédrale occupe l'emplacement du monument dont la destination reste inconnue.

### Les origines de la cathédrale

On place vers le début ou le milieu du IV<sup>e</sup> siècle l'établissement du christianisme à Nîmes. Un concile fut tenu en cette ville et 393 contre les iherosolimitains. On a supposé qu'à ce moment la seule église existante était celle de Saint-Julien hors les murs (2), près du monastère de Saint-Baudile, mais des inscriptions chrétiennes du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle ont été exhumées d'une nécropole qui entourait une autre église rurale, Sainte Perpétue (3). On ne voit pas ce qui peut faire écarter l'hypothèse d'une première cathédrale installée dans ce qui restait de l'ancienne basilique ou temple romain; en 407 le martyr de saint Félix a pu coïncider avec la ruine de cet édifice.

Dans la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle l'évêque saint Remessaire dota la cathédrale d'importants domaines. M. Espérandieu paraît bien avoir retrouvé l'emplacement de celle-ci; il a découvert en effet, en 1920, le départ d'une abside tournée vers l'ouest, sous la boulangerie Brain, en mettant à jour le bas d'une colonne antique servant à flanquer l'entrée d'une abside reconnaissable à un mur courbe dont la demi-circumférence a 5 mètres de rayon. Il semble bien que dans ces fragments de construction on ait trouvé ce qui reste de la cathédrale de Saint-Rémessaire; des traces d'incendie jusque dans les substructions indiquent le sort qui lui fut réservé.

Sur les fondations du mur du chevet, mais les débordant

---

(1) *Le Vieux Nîmes*, n<sup>o</sup> 1, 1.

(2) Deux évêques, Jean et Saint Remessaire, y furent enterrés vers 526 et 640, Goiffon, *Les Bénédictins à Nîmes*, 13.

(3) Germer-Durand, *Notes épigraphiques* (1865), 18. *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, III (1855-1856), 147-149.

au nord et coupant l'abside, le même archéologue a dégagé une construction postérieure qu'il attribue au VII<sup>e</sup> siècle, sinon plus tard, sans expliquer son objet. La protection que Charlemagne consentit en 808, à la prière de l'évêque chrétien (1), la réunion des biens de l'abbaye de Saint-Baudile à ceux du chapitre, le nouveau diplôme de Louis le Débonnaire en 814 coïncident peut-être, ou bien ont suivi la construction d'une nouvelle église orientée cette fois à l'est (2), et précédée d'un *atrium*. Nous proposons de voir dans les fondations retrouvées d'un édifice rectangulaire ayant utilisé une partie d'un chevet mérovingien, justement cet *atrium*, de 21 mètres de large (chose intéressante ce sera la largeur de l'église des XI-XII<sup>e</sup> siècles). Achéons de parler des fouilles en rappelant que des sarcophages de pierre en grand nombre ont été trouvés, les uns rangés perpendiculairement au mur et contre lui, à l'intérieur, les autres allongés contre lui à l'extérieur.

L'existence d'un *atrium* est attestée par les chartes du chapitre au X<sup>e</sup> siècle, sorte de cour intérieure ou de c'oltre qui a été parfois conservé, comme à Saint-Ambroise de Milan (3). Un tombeau vénéré, celui du Saint Sauveur s'y trouvait, auprès duquel, le plus possible, on cherchait à se faire inhumér. Des niches ou enfeux étaient aménagées dans les murs pour y recevoir des sarcophages. En 1824 on a dégagé une de ces niches où se trouvait encore en place un tombeau taillé dans une frise antique ornée de deux sphinx ou griffons, et placés sur deux chapiteaux de basse époque romaine ; cet ensemble qui, reconstitué est placé dans la cour du musée lapidaire, pourrait être l'autel du Saint Sau-

---

(1) En 812, Charlemagne fait construire la basilique de Maguelone pour laquelle il envoie chercher des marbres et des colonnes à Nîmes, *Recueil des Historiens de France*, III, 130.

(2) Ce n'est qu'à partir du VIII<sup>e</sup> siècle que les absides sont tournées vers l'orient.

(3) Enlart, *Manuel d'archéologie française*, I (1919), 130.



veur (1), ou le tombeau d'un personnage important. Il est certain, d'après les documents, que les actes solennels se passaient entre 876 et 921 dans cet atrium, et que les serments des parties ou des témoins étaient prêtés sur l'autel du Saint Sauveur. Il n'en est plus question après 921, bien que l'usage se maintint de passer les actes publics devant la porte principale de la cathédrale; c'est là, sous l'ormeau traditionnel, qu'en 1075 la vicomtesse Ermengarde, veuve de Raymond-Bernard, donna une métairie considérable. Sur les ruines de l'atrium on continue à enterrer; on a ramassé dans les tombes des monnaies datées entre 1053 et 1194.

Passons à l'église carolingienne elle-même (2), ou plutôt aux églises, car il en existait trois dédiées à Notre-Dame, Saint-Etienne et Saint-Jean, groupe ternaire qui a existé à Paris, à Auxerre, à Gap, à Nantes, au Puy, à Avignon, et ailleurs. L'église Saint-Etienne au nord-ouest était dite « du Chemin », parce qu'elle flanquait la porte d'entrée de l'enclos, de la petite ville épiscopale, sur le chemin, voie d'accès par excellence, le *caminus* qui deviendra la rue de la Lombarderie. L'église Saint-Jean était dite « de la Courtine », comme à Avignon parce qu'elle s'appuyait au mur d'enceinte du chapitre et le renforçait; elle dut servir de baptistère à l'origine; non loin d'elle, sur le côté sud de Notre Dame, se trouvait un clocher cité en 1009 (1), et, répartis çà et là des bâtiments, un réfectoire, des chambres, un cloître, une infirmerie, une école, un four, des celliers, les *torcularii* ou pressoirs, ceux-ci donnant sur la place

(1) On lit dans une charte de 876: *predicū testis, venientes ad ecclesiam Sancte Marie principalem, manus suas supra sacrum altare sancti Salvatoris imponeates*. Germer-Durand, *Cartulaire du chapitre de l'Eglise Notre-Dame de Nîmes*, 5. Dans une autre de 921: *venientes ad altario sancto Salvatore, qui est in atrium Sancte Marie, manus illorum positas super sacrosancto altario*. *Ibid.*, 36. A Aix une chapelle très ancienne, voisine du baptistère Saint-Jean, avait reçu la dédicace au titre du Sauveur.

(2) Mentionnons la trouvaille d'une tête sculptée « de style barbare » dans une jouille du parvis.

(1) Germer-Durand, *Cartulaire*, 167.

Garidel, aujourd'hui place Belle-Croix. Il fallait en effet subvenir aux nécessités du chapitre des chanoines. L'évêché y était joint, peut-être au nord de l'église ; au midi la Synagogue, sur l'emplacement de l'ancienne prévôté. A l'est, de l'autre côté de notre grand-rue, étaient les jardins, l'*ortus bispalis*, le prat, celui du chapitre, que continuait celui du vicomte (2). Au midi la rue du *camp uan*, supérieur, au nom significatif, l'actuelle rue du chapitre, suivait la cour-fine. La porte d'Arles avec ses deux tours formait une forteresse de refuge, ainsi que la *turris bispalis* qui se trouvait contre le rempart, à quelques mètres au sud.

### L'église des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles

Pour une raison ignorée, incendie ou surcroissement de la population, la cathédrale carolingienne dut être remplacée.

Voici les faits. Le recueil de la *Gallia christiana* avance que l'évêque de Nîmes, Pierre Ermengaud, qui siégea de 1080 à 1090, fut l'auteur de la reconstruction (3). Il fut plutôt l'instigateur de cette œuvre, d'après ce qui va suivre. Ce prélat présida à l'institution des chanoines réguliers, par conséquent toutes les constructions capitulaires, y comprise la cathédrale, étaient à reprendre, mais les bâtiments communs durent être bâtis d'abord (1).

En 1096 le pape Urbain II qui venait de présider le concile de Clermont, fit son entrée à Nîmes, venant de Maguelone, le 5 juillet. Il y rassembla le même jour un nouveau concile. Le lendemain il consacra la nouvelle cathédrale, en présence du comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Le prince

(2) Celui-ci occupait l'angle sud-est de l'ancienne enceinte romaine qui avait subsisté ; le palais du vicomte, dont il subsiste quelques parties de murs dans l'hôtel de ville, et son jardin, étaient situés dans le prat au XII<sup>e</sup> siècle.

X (3) *Gallia christiana*, VI (1739), 438. Elle se réfère au t. IV des *Anecdota Martenii*, col. 120.

(1) Un acte est passé le 14 juin 1078 par un clerc natif de Bologne, devant l'autel de Notre-Dame. Germer-Durand, *Cartulaire*, 251.



croisé, désireux d'aider la construction, épousa l'église en présence des prélats qui assistaient à la consécration, déposa son anneau sur l'autel, et apporta en dot le domaine de la Bastide et Font-Couverte situé à 5 kilomètres, sur le bord du Vistre, ainsi que des terres à Bellegarde. C'est depuis ce temps que le chapitre porta les armes du comte, la croix rouge, vidée, cléchée et pommetée, et appela Raymond de Saint-Gilles *almus fundator hujus sancte sedis Ne-mausensis ecclesie* (2).

On ne saurait, on l'a souvent dit, tirer de la consécration pontificale et du mariage mystique du comte, la preuve que l'église fût terminée, ou même commencée, puisque le pape a pu ne bénir qu'un autel, dans un chantier, comme à Saint-Gilles, à Saint-Sernin de Toulouse, à Saint-André de Bordeaux. L'importance du reste reconnue à la fondation du comte met en évidence l'insuffisance du trésor du chapitre à ce moment.

Ménard a publié l'inscription funéraire de Pierre de Roucaute, diacre, gravée sur une colonne, qu'il date du XI<sup>e</sup> siècle, mais cette pierre peut avoir appartenu à l'édifice antérieur.

En 1141, voici qui est plus probant, l'évêque Guillaume II fut enterré dans la cathédrale auprès d'un de ses prédécesseurs, Raymond-Guillaume, lui-même enseveli en 1111 ou 1112 mais cette sépulture peut avoir été transportée après coup. On sait que Saint-Gilles avait été commencé en 1116, Montmajour en 1117.

Le clocher Sainte-Eulalie, ainsi nommé parce qu'il abritait au premier étage la chapelle Sainte-Eulalie, est cité dans un acte non daté de Bernard Aton V (1), mais on peut placer son existence entre 1130 et 1159, dates extrêmes de ce vicomte ; c'est le clocher qui existe encore.

En 1149 il est question de la *janua rubea Beate Marie*,

(2) R. de Lasteyrie, *Etudes sur la sculpture française, Fondation E. Piot*, 118

(1) Léonard, *Catalogue des actes de Raymond V de Toulouse*, 93.

A cette date, le 21 mai, l'évêque Aldebert d'Uzès, Bernard Aton V et sa femme Guilelma donnent à Bernard Geoffroy et à ses fils Rostaing, Pons, Pierre et Etienne, en bénéfice, toutes les tables ou étaux qui seront faits devant la maison qu'ils possèdent joignant la porte rouge de Notre-Dame, depuis la boutique de Guillaume-Pons jusqu'à la maison de Bernard Cervelle, moyennant une redevance de 12 deniers de cens et un paiement unique de 15 sous melgoriens (2).

En 1150, la veille du dimanche des Rameaux, la concession du monastère de Saint-Baudile à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui allait libérer le chapitre de lourdes difficultés, fut passée dans l'église Sainte-Marie de la Sa (3).

Bref les donations faites en 1096 par Raymond de Saint-Gilles lui ont valu d'être appelé *fondateur* de l'église ; on peut en déduire qu'elles ont été le point de départ des constructions sur un chantier où le pape bénissait l'autel au même moment. Un évêque paraît avoir été enterré en 1112, ce qui suppose une édification déjà très avancée ; en 1149 il est question du clocher, de la porte rouge, de tables de marchands nouvelles devant cette porte. Or, ainsi qu'on peut encore le constater, les assises de pierres du clocher et de la façade coïncident jusqu'au niveau supérieur de l'ancien

(2) Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, I, 64. Cette création de tables de marchand ne coïncide-t-elle pas justement avec l'achèvement du portail ?

(3) Ménard, *op. cit.*, VII, 681. En juin 1177 Bernard Aton VI vend aux chanoines en alleu, pour 600 sous melgoriens le droit annuel de 2 sous de cens qu'il percevait jusqu'alors sur les tables de chaque côté en bordure de la rue allant « *ab acua quae est superius cloquerium Sancte Eulalie usque ad viam quae discurret ad portam* ». Teulet, *Layettes*, I, 113. L'acte est passé dans la chapelle Saint-Paul qui faisait partie de la cathédrale. En février 1186, Raymond, comte de Toulouse, concède 4 pièces de terre, *honoris*, au quartier des *Carières*, devant la grande porte royale de la cathédrale, *Ibid.*, 146. En 1218 Sancie d'Aragon confirme les privilèges des Nimois « *in foro Nemausi, ante regiam majorem ecclesie beate Marie* », Ménard, *Hist. de Nîmes*, I, preuves, 64.



porche. L'établissement de cette date limite, le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ajoute quelque lumière à une ancienne controverse qui partagea M. Marignan et Robert de Lasteyrie (1).

### Sa description

Que savons-nous de cette église du XII<sup>e</sup> siècle ? Elle était à peu près orientée, l'axe de l'abside un peu incliné par rapport à celui de la nef. La nef centrale était flanquée de deux bas-côtés ; à l'extrémité de ceux-ci se trouvaient deux chapelles, Saint-Pierre (2) et Saint-Paul (3) ; sous chacune une crypte était aménagée ; celle de Saint-Pierre avait une chambre annexe ; dans les nombreuses armoires de cet étage souterrain on conservait le mobilier et les manuscrits du chapitre. Sous le chœur il est probable qu'il y avait une autre crypte réservée aux tombeaux des chanoines, le *vas dels capellans*. On doit retrouver ces cryptes dans les quatre chambres funéraires qui servent de caveau aux évêques de Nîmes (4). Pour en finir avec la chapelles, mentionnons celles du Saint-Esprit, de Saint-Gabriel, et dans le clocher celle de Sainte-Eulalie.

La largeur totale était de 21 mètres, la longueur de 54 mètres (5). Si on pouvait prêter quelque crédit à la gravure

(1) Marignan, *La sculpture en Provence*, 50, 51, Lasteyrie, *op. cit.*

(2) La chapelle Saint-Pierre est citée dans l'inventaire du mobilier de 1218, 8.

(3) En juin 1177 le vicomte Bernard-Aton vend au chapitre un cens sur des tables, dans la chapelle Saint-Paul *Hist. gén. de Languedoc*, VIII, 327. En mars 1199, Marie, fille de feu Guillaume Maurel vend une maison à l'église de Clarenzac « *in crota sub capella Sancti Pauli* », *Arch. Gard* : G, 324.

(4) Bruyère, *Le caveau des évêques*, *Bull. Com. arch. chrétien de Nîmes*, X, 639.

(5) « L'église cathédrale qui fut superbement bâtie des ruines des plus anciens édifices avait trois nefs de 28 toises de long à 11 de large. Le haut et la frise qui fut entée depuis il y a, et la moitié du clocher, et la tour lustrale étoit de l'antique, et les autres étoient modernes », Ms. Ruiman, *Bibl. mun. Nîmes* : Ms. 107. Par « tour lustrale », Ruiman voulait-il parler de l'église Saint-Jean de la Corfine ?

de la ville de Nîmes donnée par Poldo d'Albenas, la nef aurait été divisée en cinq travées soutenues par des contreforts pleins à l'extérieur ; l'abside aurait été à pans coupés, ce qui exclut un déambulatoire et des chapelles absidiales ; il est question de colonnes entourant le chœur que les chanoines voulaient faire tomber en 1543, mais ne s'agissait-il pas de colonnes adossées ? Il a existé au nord deux contreforts énormes, creux, mais sans ouverture apparente, sorte de tours ajoutées peut-être lors de la croisade des Albigeois ; il en reste une ornée d'une croix gravée à une certaine hauteur.

Le pavage du chœur provoquait l'admiration des premiers archéologues. « Le pourtrait est tel, écrit Poldo d'Albenas, que l'on y voit oiseaux, animaux, arbres, et plusieurs autres figures... et tel estoit celui que le feu Roy François... fit transporter de l'église S. Gilles près Nîmes, pour en décorer son palais magnific de Fontainebleau, environ l'an 1544, qu'encor pourtant je n'y ay veu employé. » (1) Poldo croyait cette mosaïque antique, c'était aussi l'opinion de Rulman : « Son pavé fait à la mosaïque étoit de marbres de diverses couleurs représentant les différentes figures. Péladan en a deux pièces de deux pieds en quarré, chacune de marbre reluisant et damassé de noir, de blanc et de rouge. Les meilleurs peintres n'auroient soeu mieux faire au naturel dans le chœur de l'église les guilotis, les roses et les compartiments qui y étoient représentés ». Il est très probable que ces mosaïques, qui se trouvaient juste dans le chœur de Notre-Dame de Nîmes, au baptistère d'Aix et dans la collégiale de Saint-Gilles étoient des œuvres du XII<sup>e</sup> siècle ; on a encore des échantillons de l'œuvre des mosaïstes provençaux de ce temps dans l'abside de Saint-Paul-Trois-Châteaux (2), et dans le chœur de Cruas (1098).

(1) Poldo d'Albenas, *Discours historial*, 59.

(2) F. Vernet, *La cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 27-28 et pl.



### La Façade

Le chanoine Durand (3) a établi qu'une partie de la façade a été faite en utilisant des pierres de grand appareil prélevées au monument antique dont il a été question, comme le prouvent les trous en queue d'aronde sur la face de ces pierres tournée à l'intérieur. Albenas signale qu'une partie de l'abside a été faite au moyen d'un pareil réemploi, ce qui indique que la construction de 1096-1119 a commencé à la fois par l'abside et par la façade.

Si mutilée qu'elle soit, la façade offre des parties intéressantes, assez du moins pour poser des problèmes. Elle comprend un pignon large, terminé avant les extrémités du mur de façade; il est nettement d'inspiration antique, soutenu par une corniche ornée de fines palmettes à tiges montantes arrondies et liées à mi hauteur; celle-ci est supportée par des modillons décorés de feuilles d'acanthé entre lesquels figurent des rosaces (1); il n'y a plus d'anciens que deux corbeaux et une rosace. Le haut du mur lui-même est amorti par une corniche offrant des feuilles d'acanthé séparées par des têtes de lion en saillie et d'expression variée. Au-dessous se déroule une frise animée qui offre cette particularité que chaque scène, sculptée sur une seule pierre, est indépendante de la suivante. Les scènes représentées sont celles de la Genèse; il en reste six d'exécution romane; les douze scènes suivantes ont été refaites en 1643 sous la direction de l'architecte Laurent Leroy et sur les débris de

---

(3) Fr. Durand, *Les bases de la cathédrale de Nîmes sont-elles romaines?* Congr. archéol. de France (1899), 215.

(1) La corniche horizontale placée au-dessus du porche nord de Saint-Sernin de Toulouse offre également une tablette ornée de palmettes et de rosaces entre des corbeaux; quoique ceux-ci soient plus riches qu'à Nîmes, il y a une parenté évidente qui suggère l'idée que les sculptures de Nîmes remontent à l'époque où la comte de Toulouse avait réuni la vicomté de Nîmes, soit à partir de 1155.

l'ancienne (1) Il a été suffisamment parlé de ces morceaux de sculpture, notamment par le chanoine Fr. Durand (2), pour qu'il soit inutile de les décrire de nouveau.

Rappelons qu'elles sont en haut relief et assez grossières. L'arbre qui représente le Paradis offre dans sa partie inférieure une palmette, selon Lasteyrie (3), où M. Marignan voyait un crochet gothique. D'autre part M. Mâle voulant prouver l'imitation d'un modèle tiré d'un Octateuque byzantin du XI<sup>e</sup> siècle estima qu'Abel et Caïn portent leurs offrandes sur un voile, à l'orientale (4) ; ils le portent en réalité sur un pan relevé de leur manteau, fait de deux pièces attachées aux épaules, et pareille remarque peut être faite sur le même sujet représenté au portail ouest de Modène. Les sculptures de Modène offrent d'ailleurs des ressemblances avec celles de Nîmes (5) et paraissent plus récentes.

Au-dessous, à peine séparée de la frise par l'épaisseur d'une assise règne une arcature aveugle d'un assez faible relief qui à l'origine comprenait quinze ou seize arcs en plein cintre supportés par de longues colonnettes à demi engagées. Cette disposition rappelle celle de tant d'églises de l'ouest, où les arcades sont beaucoup plus saillantes et le plus souvent réparties sur plusieurs étages.

Dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle deux fenêtres furent percées à droite et à gauche de la façade, en même temps qu'une autre au premier étage du clocher. Au siècle suivant, d'après une colonne, un chapiteau à trois faces, un tailloir mouluré et un départ d'arcature encore en place, il semble que trois fenêtres en tiers point furent aménagées dans la partie haute au centre de la façade.

(1) Voir plus loin.

(2) *L'église Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nîmes*, Nîmes, 1906, 18-25 et pl.

(3) *Études sur la sculpture française*, 117, n. 3.

(4) *L'art religieux du XII<sup>e</sup> siècle*, 29, fig. 28.

(5) Hamann, *Deutsche und Französische Kunst*, 46.



## La Frise d'Alexandre

Au dessus du portail se déroulait une frise horizontale, comportant trois scènes. Elle a été mutilée, coupée en son milieu par un fronton, à l'époque de la Restauration, au point qu'il faudrait interpréter les sujets qui y étaient figurés, si nous n'avions pas une description de Ménard et un dessin de Rulman. Ménard a bien reconnu de gauche à droite : 1<sup>o</sup> « Samson qui est comme monté sur un lion (1) qu'il saisit par la gueule dans laquelle il a mis son bras » (2). 2<sup>o</sup> « Zacharie, père de saint Jean-Baptiste portant sur un autel une espèce de cassolette ou vase d'encens (3). Au côté opposé de cet autel est l'ange qui lui apparut dans ce moment ». 3<sup>o</sup> La troisième « est une grande pierre sculptée qui a autant de longueur que les deux premières ensemble. On voit sur celle-ci un prince vêtu d'une robe longue et singulière, ayant une espèce de couronne sur la tête. Il a une grande barbe partagée en deux ; et est assis sur une sorte de trône ou de siège qui imite assez celui sur lequel on voit la figure de nos rois dans les anciens sceaux.

« Ce prince tient dans chacune de ses mains élevées à la hauteur de la poitrine une espèce de sceptre ou une verge qu'il appuie sur ses épaules et dont le haut se termine en feuilles (4) ; à peu près comme une tulipe épanouie. Dans les feuilles du sceptre de droite il y a une grenouille ; et dans celle du sceptre de la main gauche on voit un lapin assez bien taillé. Enfin à chaque côté du trône paraît un aigle essoré qui est tourné vers le prince. » (5).

Quant au sujet de cette dernière scène, Ménard refusait de suivre Rulman qui supposait que c'était le roi Alexandre,

(1) Ce lion a un cou de cheval ; le personnage ne monte pas sur la bête.

(2) En réalité il met quelque chose dans la gueule.

(3) C'est une coupe.

(4) On dirait plutôt d'après le dessin deux sortes de pelles rondes où sont attachés de petits animaux.

(5) Deux griffons ; celui de droite est encore visible.

sous le prétexte que pour décorer les frontispices des églises on ne prenait que des sujets appartenant à l'histoire sacrée ou ecclésiastique.

Le bon Ménard se trompait. C'est bien Alexandre entouré de deux griffons ; le roi est assis sur un siège et lève deux hampes où sont attachées deux bêtes ; les griffons sont reliés au trône par une sorte de long tapis, et dans leur effort pour saisir leur proie soulèvent la machine. On sait que cette histoire est un des épisodes de la chanson d'Alexandre, et qu'elle avait un sens moral, destinée à symboliser l'orgueil humain qui ne connaît d'autre limite que sa propre chute quand il a dépassé les bornes du possible.

Il n'est pas douteux que le motif de cette dernière sculpture est tout littéraire. Il ne nous appartient pas de tirer de ce fait toutes les conséquences utiles pour l'histoire de cette chanson de geste, ou de prendre parti en faveur de la vieille thèse d'Ampère pour qui un poème provençal d'Alexandre a pu précéder la chanson française (1) ; ou de faire des hypothèses sur le lien qui a pu exister entre les récits rapportés de la première croisade, à quoi avait pris part le « fondateur » de la cathédrale, le comte de Toulouse.

Rappelons qu'on trouve de même représenté l'élévation d'Alexandre sur un marbre grec du X<sup>e</sup> siècle encastré dans une paroi extérieure de Saint-Marc de Venise (2), sur le pavement de la cathédrale d'Otrante (3), sur un émail musulman de 1148 (conservé au Musée d'Innsbruck), à la façade de la cathédrale de Borgo San Donnino qui a tant de rapports avec les églises provençales (4) ; peut-être sur un chapiteau à droite

(1) E. Talbot, *Essai sur la légende d'Alexandre-le-Grand dans les romans français du XII<sup>e</sup> siècle*, 29. P. Meyer, *Alexandre-le-Grand dans la littérature française* (1886), 2 vol. Firster et Kowchowitz, *Altfranzösisches Urbungsbuch*.

(2) Didron, *Annales archéologiques* XXV, 191.

(3) Bertaux, *L'art dans l'Italie du sud*, 491, fig. 214. E. Mâle, *L'art religieux du XII<sup>e</sup> siècle*, 271-272.

(4) Hamann, *Deutsche und Französische Kunst im Mittelalter*, 68.



de la porte sud de la cathédrale de Gènes, certainement sur un chapiteau intérieur de Saint-Vincent de Chalon (1).

En dehors des liens mystiques contractés par le mariage symbolique de Raymond de Saint-Gilles lorsqu'il déposa son anneau sur l'autel de la cathédrale, avant son départ à la croisade, il ne faut pas oublier non plus pour expliquer le choix du thème oriental d'Alexandre, que Nîmes garda longtemps des contacts avec l'Orient par l'intermédiaire des juifs de Catalogne ou d'ailleurs ; la synagogue, nous l'avons dit, était à quelques mètres au sud de la cathédrale. Enfin la parenté entre les monuments de Lombardie et ceux de Provence, entre Borgo San Donnino, Modène, Plaisance et Beaucaire, Saint-Gilles, Arles (2), a déjà été plusieurs fois signalée ; il suffit d'y ajouter un chaînon de plus, et un des plus anciens, Nîmes alors plus riche en sculptures romaines qu'aujourd'hui. Cette ville a possédé une colonie italienne importante au XII<sup>e</sup> siècle ; formée notamment de Placentins, et dont les origines remontent vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle (3).

Revenons aux deux scènes de la frise qui précèdent celle d'Alexandre. Ménard les a assurément bien identifiées : Samson terrassant le lion, l'apparition de l'ange à Zacharie, d'autant mieux qu'il a relevé deux inscriptions « Gabriel » et « Zacharias ». Elles semblent aussi avoir été choisies, en fonction de la même chanson de geste, et en vertu d'une association, d'une préfiguration renversée, entre des passages de l'Écriture et certaines aventures poétiques du roi. On peut y avoir l'association d'images religieuses ou laïques, selon les goûts des prédicateurs de ce temps. Notons sur le dessin de Rulman d'abord que Samson porte un petit bouclier triangulaire retenu par une courroie en bandoulière ; la bête maîtrisée a un long cou et une tête qui tient autant

(1) Supportant à droite l'arc triomphal. Renseignement donné par M. Claparède, professeur à Montpellier.

(2) Toulouse aussi.

(3) *Arch. Nat.* : J. 335, enquête signalant des Italiens depuis 1138. Du même coup certaines lumières sont projetées sur les origines du consulat.

à celle du lion qu'à celle du cheval, enfin son maître met la main dans la gueule, ce qui peut s'entendre qu'il lui met un mors. Or un des passages de la Chanson d'Alexandre rappelle que dans son enfoncée, se promenant hors des murs d'Athènes, il entendit un cri épouvantable et vit paraître un animal monstrueux :

C'elst une fière beste, ains tele ne vit on  
Feleneske et hydeuse, ceval l'apele on.

Le costes a baucans et fève le crepon,  
La ceue panouacée faite par devison,  
Si a teste de buef et s'a iex de lion,  
Et s'a cors de ceval, s'a Bucifal a non

Dès que Bucéphale a vu Alexandre il s'adoucit, s'humilie et le jeune prince lui passe à la bouche un frein d'émail et d'or (1).

Un pareil parallélisme paraît avoir joué pour la seconde scène. Alexandre ayant défait le roi Porus entre dans le palais de son ennemi et trouve dans la bouteillerie plus de quinze mille coupes d'argent ou d'or ; il en distingue une surtout à cause de sa grandeur et parce qu'elle porte l'image gravée d'un dieu (2). L'ange apparu est peut-être l'annonciateur de Zacharie, mais sur le dessin il montre bien la coupe que tient, à deux mains, son interlocuteur, c'est aussi un génie qui révèle le dieu inconnu au roi macédonien.

### Le Porche

En dessous de la frise se trouvait la porte royale rouge de dimensions réduites. Elle comprenait toutefois une archivolte moulurée supportée par des piliers cannelés (comme à Saint-Restitut) et encadrant un tympan sculpté, lui-même soutenu par un pilier ou colonne médiane. Mazaurie a trouvé,

(1) Talbot, *op. cit.*, 77-78.

(2) Talbot, *op. cit.*, 148.



en 1911 (1), dans les fouilles faites à quelques mètres de la porte un claveau mouluré déposé aujourd'hui au musée épigraphique ; ses dimensions sont 0<sup>m</sup>80 de haut, 0<sup>m</sup>25 de largeur en haut et 0<sup>m</sup>20 en bas, plus grandes que celles des claveaux du portail central de Saint-Gilles. On y voit sculptés de l'extrados vers le bas une ligne de dents d'engrenage, des gorges, des oves alignés que séparent un listel, un talon et un cavet de deux boudins séparés par une gorge. Un cavet avec talon et un petit listel achève la série de ces moulures. Il permet de reconstituer l'archivolte.

Le tympan détruit lors de la reconstruction de 1610 par l'architecte Ligier de Chartres, n'avait laissé aucune trace, et on ignorait le motif de sa décoration. Un état des pertes subies par le chapitre pendant les guerres religieuses, dressé en décembre 1621, dit que « les habitants rebelles ... auroient abattu grande partie de l'ancienne muraille du frontispice (le fronton) et toutes les pierres, cornices et autres d'architecture très grandes, gravées, canellées et cizellées, pilliers quy estoient au devant la maïstresse porte, l'image de Notre-Dame quy estoit au-dessus, et tous les chérubins... (2) auroient esté mis en pièces... qui ne sauroient estre remis en mesme estat pour 50.000 livres » (3). Albenas de son côté dit que dans la cathédrale (en 1557), « n y voit de belles et magnifiques colonnes, bien grandes et qui ont les bases fort singulières (4), car l'on peult dire que ce sont pièces raportées et employées là des ruines d'autres superbes édifices. Davantage... l'on y voit au-dessus le grand

(1) Mazauric, *Recherches et acquisitions* (année 1911), 24.

(2) Le Christ en majesté du portail sud de N.-D. du Fort est aussi flanqué de deux anges ; notons qu'on trouve dans cette œuvre une influence provençale.

(3) *Arch. Gard* : G. 447 ; « articles des pertes, ruines des églises, pillages », etc..

(4) Ce qu'il dit là « des bases singulières » permet de rappeler que les quatre colonnes romaines qui encadraient le massif central des bains de la Fontaine offraient cette particularité unique dans le monde romain, d'avoir des bases recouvertes de feuilles d'acanthe admirablement sculptées.

portail, au frontispice la nativité de Jésus-Christ, entaillée en pierre, de même antiquité et temps que le résidu de l'édifice. » (1)

Le tympan de Notre-Dame de Nîmes portait donc l'image de la Vierge avec l'Enfant, encadré d'anges, thème fréquent de la décoration des portails du XII<sup>e</sup> siècle, depuis qu'il avait été inauguré à Chartres, et qu'on retrouve en particulier au porche nord de Saint-Gilles, et à l'ancien portail de Beaucaire. Il ne reste de ce dernier que la Vierge datée par Lasteyries du milieu du XII<sup>e</sup> siècle environ (2).

Signalons qu'on possède un sceau du chapitre cathédral appendu à un acte de 1269 (3), mais d'un type plus ancien que cette date, qui représente la Vierge avec l'Enfant; la Vierge est assise tenant l'Enfant vu de face, assis à gauche, comme à Beaucaire et à Saint-Gilles, tous deux nimbés, sans couronne.

Comme à Sainte-Marthe d'Avignon et à Saint-Trophime ce panneau sculpté était supporté par un pilier médian.

De part et d'autre du tympan étaient sculptés en relief deux têtes de taureaux représentés sur le dessin de Rulman (4). On a épilogué sur la signification de ce double ornement qu'on a rapproché des protomes de taureaux au-dessus de la porte d'entrée des Arènes, et dont on a dit qu'il provenait d'un ancien temple d'Auguste situé sur l'emplacement de la cathédrale. Le dessin suffit pour conclure qu'il ne s'agit pas d'un réemploi de sculptures romaines à

(1) Albenas, *Discours historial*, 69.

(2) *Etudes sur la sculpture romane*, 127.

(3) *Arch. nat.* : J. 235, n<sup>o</sup> 2. Un acte de 1293 porte le même sceau.

(4) « Pour preuve de son antiquité romaine, il y avait sur la porte de l'église deux testes de taureaux de marbre, qui étoient les enseignes de l'Empire, l'une desquelles y paroît encore toute martelée; la nécessité de l'architecture les fit abattre lorsque Ligier de Chartres y bâtit une belle porte en rebâtissant l'église. Il y en a encore autres deux à l'entrée du logis et de l'église, sur la petite porte du côté du septentrion, qui répondoit à celle du couchant ». Ms. de Rulman, 107, fol. 78. En 1621 on donna à toute la façade une valeur de 50.000 livres.



cet endroit, d'autant qu'on retrouve un porche de Saint-Restitut, un peu plus haut que la base du fronton, deux têtes de taureaux supportant chacune une tablette, manifestement du XII<sup>e</sup> siècle (5).

Un ornement analogue se trouvait des deux côtés du tympan de la petite « rayole ». Rulman a fait un dessin de cette porte secondaire du côté nord de l'église (il y en avait une autre en face, au sud), où l'on voit un petit tympan garni d'une ornementation végétale. Cette porte, aujourd'hui murée, se trouve englobée dans la maison natale du mathématicien Gaston Darboux ; elle est mutilée et couverte de chaux, mais la grosseur des deux protubérances de pierres informes qui subsistent, indique bien que ce sont deux protomes de taureaux romains qui furent réemployés à cet endroit. Cet ornement aurait inspiré celui qui fut placé de part et d'autre de la grande porte, et celui qui fut mis à Saint-Restitut.

#### La date des sculptures

On sait que le problème très important de la date des sculptures de la frise supérieure a opposé dans une controverse assez vive Lasteyrie et M. Marignan. Les textes d'une part, la continuation des assises de pierres du clocher sur la base de la façade, permettent de dater celle-ci jusqu'à la première frise, de 1149 au plus tard. A partir de la frise, les assises ne coïncident plus avec celles du clocher ; une reprise paraît évidente. Dès lors quelle date attribuer à cette nouvelle campagne décorative ?

---

(5) On peut supposer que les deux tablettes de Saint-Restitut étaient destinées à supporter deux statues, comme les deux colonnes placées de part et d'autre du porche de Borgo San Donnino. En était-il de même à N.-D. de Nîmes parente de ces deux églises ? Les statues d'Urbain II et du comte de Toulouse ou bien celles des Saints Pierre et Paul auraient-elles été placées au-dessus de ces deux têtes ?

M. Louis qui a repris cette question (1) se réfère à l'opinion de M. Puig y Cadafach suivant lequel « pendant la période du premier art roman, les figurations humaines sur les frises et sur les linteaux sont inexistantes, et ce n'est guère qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XII<sup>e</sup> qu'on voit apparaître des frises animées. » Mais nous verrons, ajoute M. Louis, par la suite que « la frise de la cathédrale de Nîmes est encore trop rudimentaire, bien que témoignant déjà d'une certaine évolution, pour ne pas la classer tout à fait au début de la période qui a vu naître ce genre de décoration. »

Il est bien vrai que la sculpture de la frise supérieure est d'une grande rudesse, que chaque sujet occupe une seule pierre, une véritable métope, comme le dit Enlart, à la différence des frises de Saint-Gilles et d'Arles qui sont continues et qui témoignent d'un progrès. Si l'on tient à la dater de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il faut admettre que cette frise de couronnement a été remontée plus tard, comme l'atteste la finesse de sculpture de la corniche, des modillons et des rosaces intercalées que nous avons comparées à celles de Saint-Sernin de Toulouse.

Nous avons peut-être un indice de l'époque où se place cette deuxième campagne. En effet Pierre Brunus « *artifex in opere lignea et lapideo* », travaillait en 1186 à la cathédrale, puisqu'à cette date il est témoin d'une reconnaissance passée par un habitant de Lédignan au prévôt du chapitre (1). Ce Pierre Brunus est l'auteur des grandes statues d'apôtres au porche de Saint-Gilles (2). On peut par suite attribuer à

(1) Louis, *La façade de la cathédrale de Nîmes* Mém. de l'Institut hist. de Provence (1835), 85.

(1) *Arch. Gard* : G. 353.

(2) Un Pierre Brunus assiste au traité de 1171 entre Saint-Gilles et Gênes et signe un autre acte dans la même ville en 1187. *Hist. Gén. de Languedoc*, V, 1213. Gouron, *Date des sculptures du portail de l'église de Saint-Gilles*, Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Nîmes, n<sup>o</sup> L. 17. D'autre part, Mazauric déclare avoir trouvé Pierre Brunus à Nîmes en 1165. Mazauric, *Le château des Arènes*,



1186 la reprise de la façade de Nîmes, sa fine arcature aux longues colonnettes, la remise en place d'une frise plus ancienne et la décoration d'un nouveau fronton. Si on note que le comte de Toulouse a réuni la vicomté de Nîmes en 1185, on s'explique mieux la parenté de certains détails de décoration avec Saint-Sernin. On sait aussi que les maçons de Nîmes ont été mis à l'honneur par Raymond V, et qu'il leur accorda des privilèges de juridiction en 1188 (1). L'idée enfin de traduire dans la pierre le rapprochement oratoire entre des scènes de la vie de Samson, de Saint-Jean-Baptiste et l'histoire poétique d'Alexandre ne saurait appartenir qu'à une époque assez tardive, celle de l'épanouissement de la sculpture provençale.

#### La tour du trésor

Détaché du mur latéral sud, en retrait de la façade, près de la maison des prêtres servants du chapitre et au milieu du grand cimetière, on avait élevé au XII<sup>e</sup> siècle une tour carrée très soignée, en belle pierre de Barutel. Les anciens archéologues professaient une vive admiration à son endroit et l'appelaient tour du trésor tour de l'évêque; Rulman lui donne le nom de « tour lustrale » qui permet de croire qu'elle avait été construite au-dessus de l'ancien baptistère Saint-Jean de la Courtine. D'après la gravure d'Albenas elle paraît plus étroite et plus haute que le clocher. Sur trois étages elle était percée sur chaque face de fenêtres jumelées ornées de « fenestragés à jour ». Les conjurés nîmois, qui, en 1210, résolurent de tuer les consuls, avaient décidé de l'occuper en passant par les fenêtres, et d'y placer quatre hommes d'armes comme dans la tour-donjon (2). On l'estimait 60.000 livres en 1621. Voici ce que disait Rulman six ans plus tard : « La tour épiscopale, appelée lustrale et la « Tour des tré-

(1) A condition de l'accompagner dans ses expéditions punitives pour la démolition des châteaux rebelles. Durant, R. Bligier et R. de Vérargues sont nommés. Teujet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, 148.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, I, 269 et preuves, 49.

sors », étoit toute à jour. Elle étoit bâtie de pierre reluisante de Barutel qui est un demi marbre, tout à gros carréaux. Sa vis, quoique fort étroite étoit si bien compassée, à la façon de celle de Saint-Gilles (3), que, bien qu'elle n'eût que trois pieds de tour, on y pouvoit monter portant une demi pique en main sans la courber ». Cette description, en particulier l'expression de « toute à jour », permettrait de l'apparenter à « la tour fenestrelle » de la cathédrale d'Uzès, si celle-ci n'étoit pas de plan circulaire ; mais il faut relever que la tour fenestrelle se trouvait à un emplacement identique à celui de la tour du trésor, et on peut admettre qu'elle recouvre également un ancien baptistère, par imitation de ce qui s'étoit fait à Nîmes.

#### Les dépendances de la cathédrale

Dans la courtine du chapitre avoit continué à battre le cœur de la cité épiscopale, aux plus mauvais jours du haut moyen âge. Encore aujourd'hui le quartier de la cathédrale est malaisé à traverser, et le plan montre une résistance au percement des rues autres que la *via recta*, ou rue de la Madeleine et que le *caminus*, ou rue des Lombards.

Le plus ancien cloître se trouvoit devant la façade de la cathédrale où il avoit remplacé l'atrium ; les habitations des chanoines devoient donner sur ce cloître, ainsi que l'entrée de l'église Saint-Etienne du Chemin.

Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, avant 1080, un cloître plus vaste fut construit au sud de l'église (1), sur la place dite de la poissonnerie, peut-être un peu plus à l'ouest ; il fut très vite encombré de tombes (2). Le 11 janvier, 1080 Pierre Bernard donne un jardin entre la porte du jardin de

(3) M. Fliche date la partie du chœur de Saint-Gilles qui contient la vis entre 1140 et 1175, Fliche, *Aigues-Mortes et Saint-Gilles*, 105.

(1) Germer-Durand, *Cartulaire*, 253.

(2) Le comte Raymond V y fut enterré en 1194.



l'évêque, l'église Saint-Jean et le « cloître neuf », jardin qu'il tenait en fief de l'évêque, pour y faire une aumônerie et *aliis officinas ad pauperes et ad ipsum claustrum* (3). Un ruisseau dérivé du canal de l'Agau, appelé le « grun », apportait l'eau de la Fontaine au cloître régulier, sur lequel donnaient une salle capitulaire (4), un réfectoire, un dortoir, l'étage au-dessus des latrines, bâtiment dominé par une tour signalée en 1350 qu'on voit encore sur le plan d'Albenas.

S'ouvraient encore plus ou moins directement sur le cloître une « crotte » où le chapitre se réunissait parfois, la maison du prévôt, celle du capiscol, l'infirmerie, la cordonnerie, etc. A l'est du grun, arrosé par lui, était le Prat de l'évêque où le comte Raymond VI permettait au chapitre en 1197 de bâtir un four (1). Diverses chapelles avaient été bâties parmi ces constructions ; l'une d'elles était la chapelle Saint-Honest, patron des laboureurs (2) ; dans celle qui se trouvait à gauche, en sortant de l'église, et qui sera rebâtie en 1511 aux frais de la ville par l'architecte Nicolas Michel, les magistrats recevaient les serments des officiers et des parties (3).

Du vieux cloître qui au X<sup>e</sup> siècle était entouré de quelques maisons, de jardins, de vignes et de treilles, d'un masel et d'une prison (4), il ne restait que le petit cimetière devant l'église, où les tombes se mêlaient aux échoppes des cordonniers, des savetiers et aux étalages des marchands de légumes. Au début du XV<sup>e</sup> siècle on n'y enterrait plus qu'à titre

(3) Mémoires de l'histoire de Nîmes, L. utentes, 72.

(4) En 1467 un acte est passé *ante introitum capituli regularis dominorum canonicorum in claustrum*, Arch. Gard : E. 817.

(1) Arch. Gard : G. 131, pl. 4 v<sup>o</sup>. Le Prat du vicomte faisait suite à celui de l'évêque et occupait la partie sud-est et sud de l'enceinte.

(2) En 1545, la veuve du notaire Firmin Dupré exprime le désir d'être enterrée au cimetière de la Seds, entre la chapelle Saint-Honest et le tombeau des barons, Arch. Gard : E 764.

(3) Hist. g<sup>n</sup>. de Languedoc, IV part, I, 273.

(4) Mazauric, Recherches et Acquisitions (1916 et 1917), 35.

exceptionnel (5), de même que du côté nord de l'église, où Mazauric a trouvé des tombes mérovingiennes. Au siècle précédent l'enceinte claustrale subsistait de ce côté ; on signalait dans un angle une colonne « dite communément de Salomon » (6) dont le nom laisse perplexe. On peut voir soit un pilori vulgaire où les justiciables du chapitre condamnés au carcan étaient exposés, soit, et l'hypothèse est plus noble, une statue-colonne servant de piédroit à la porte du cloître, et répondant à une statue de la reine de Saba, ainsi qu'on les voit à la porte du cloître de Montmajour qui ouvrait sur le réfectoire. Jamais ce haut colloque qui symbolisait l'hommage rendu par la civilisation païenne à la sagesse du Christ n'aurait été aussi bien placé que dans l'enceinte de la Sed de Nîmes. Si Salomon et la reine de Saba ont manqué à ce rendez-vous de choix, ils ont en tout cas été remplacés par un de ces prophètes que le moyen âge a dégagé parmi les poètes et les rois de l'Antiquité, par Alexandre, héros des pèlerins et des trouvères depuis Otrante jusqu'à Nîmes.

---

(5) En 1429, un prêtre, Pierre Lévêque, craignant de ne pas être autorisé à reposer dans le petit cimetière, demande à être mis dans la crypte des chanoines: dite *lo vas dels capellans*.  
*Arch. Gard* : G. 139.

(6) *Arch. Gard* : G. 142.



Séance Publique du 16 Décembre 1937

---

# LA VOIE DOMITIENNE A NIMES

par

**M. IGOLEN**

Membre résidant

---

*Avant-propos.*

*Nîmes avant la conquête romaine.*

*L'antique voie Héracléenne ou Herculéenne.*

*La Voie Herculéenne devient la Voie Domitienne.*

*La création de Nîmes-Gallo-Romain.*

*Les remaniements successifs de la Voie Domitienne.*

*Le remaniement de la Voie Domitienne sous Auguste. Son identification.*

*La Voie Domitienne à l'intérieur de Nîmes Gallo-Romain.*

*Conclusion et légende de la Porte d'Espagne.*

## AVANT-PROPOS

La tradition veut que la Voie Domitienne entrât dans Nîmes par la Porte d'Arles, en venant du côté de Beaucaire, et par la Porte d'Espagne, en venant du côté de Narbonne.

Si cette voie entrait dans Nîmes, à l'est, par la Porte d'Arles, nous croyons :

1<sup>o</sup> — Que la Porte d'Espagne ne fut pas aménagée dans l'enceinte d'Auguste pour lui livrer passage ;

2<sup>o</sup> qu'à partir d'une certaine époque, cette voie passa devant cette porte, mais non sous elle, pour préciser.

C'est ce que nous allons essayer de démontrer dans cette étude.

## NIMES AVANT LA CONQUETE ROMAINE

Nîmes eut pour origine la source abondante qui sort de terre au pied de la colline de la Tour Magne, et c'est sur ses bords que s'établirent, dès l'époque néolithique, les premières cabanes qui furent l'embryon de la cité future, notre ville actuelle.

Après l'établissement des peuplades Arécomiques dans notre bas Languedoc, entre l'Hérault et le Rhône, Nîmes devint une ville importante pour l'époque et fut la capitale de la « Civitas Nemausensis », groupant, suivant Strabon, vingt-quatre villes ou bourgs sous le même gouvernement politique.

Un marché important s'y établit alors, un peu à l'est et hors des atteintes des crues de la source, non encore canalisée, en un endroit où devait s'élever plus tard le forum des Romains, et où convergèrent désormais toutes les routes aboutissant à Nîmes :

la Voie Régordane, venant de l'Allier ;

la Voie des Gabales, venant du Gévaudan ;

la Voie des Rutènes, venant de Lodève ;

la Voie d'Albenate, venant du Vivarais

et la Voie Héracléenne, reliant l'Espagne à l'Italie et traversant Nîmes.

## L'ANTIQUE VOIE HERACLEENNE OU HERCULEENNE

Dès la plus haute antiquité, il a existé le long du littoral du golfe de Lion une route permettant par terre les communications établies par mer entre les nombreuses villes échelonnées sur tout le pourtour de ce golfe, villes dont la plupart ont complètement disparu aujourd'hui.

« Une des plus anciennes traditions orientales, a écrit M. A. Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, qui s'est répandue successivement de l'Asie en Grèce, en Italie, en Gaule et en Espagne parle des voyages accomplis sur les rivages de la région méditerranéenne par le dieu troyen Hercule. Un commencement de la civilisation, une sorte de premier polissage



des peuples barbares aurait été, dans tout l'Occident, la conséquence du passage ou du séjour de ce héros mystérieux, à la fois guerrier et protecteur ; et le vague souvenir d'un état meilleur, amené par le bienfait d'étrangers puissants, de conquérants d'une race supérieure et presque divine, semble s'être perpétué de générations en générations pendant les premiers siècles de l'époque gauloise ou celtique. »

La légende grecque nous raconte, d'autre part, que lorsque Hercule eut délivré Prométhée, enchaîné sur le Caucase il se rendit au Jardin des Hespérides, en Espagne, en suivant le chemin que lui avait tracé Prométhée lui-même. Et c'est au cours de ce voyage que se place l'épisode de la Crau remplie de cailloux. « Tu trouveras sur ton chemin, dit Prométhée à Hercule, l'intrépide armée des Ligures... Mais Zeus aura pitié de toi ; d'une nuée de cailloux il couvrira la terre et toi, te servant de ces armes, tu disperseras l'armée ligure... »

Ces souvenirs d'Hercule sont restés et se sont perpétués sur le rivage méditerranéen, et c'est à lui qu'on attribue la création de cette antique voie littorale reliant l'Espagne à l'Italie et connue sous le nom de « Via Herculea », ou encore de « Voie Héracléenne ».

Si Hercule n'a jamais existé, il n'en est pas moins vrai qu'une route, dont le souvenir se perd dans la nuit des temps, a toujours relié l'Espagne à l'Italie, suivant de près le rivage tout le long du golfe de Lion.

Cette route, si naturelle qu'elle soit, a cependant une origine que semble avoir expliquée M. Lenthéric, dans son ouvrage « *Les Villes mortes du golfe de Lion* ».

D'après M. Lenthéric, la limite du continent du golfe de Lion était autrefois réellement formée d'un double rivage, l'un baigné directement par la mer, l'autre par des lagunes intérieures ; mais de larges coupures dans le « lido » actuel permettaient aux eaux marines d'aviver continuellement ces lagunes et d'ouvrir à la navigation de nombreuses colonies échelonnées sur tout le pourtour du golfe et aux embouchures de toutes les rivières. La plupart de ces villes ont disparu et on en trouve à peine les ruines aujourd'hui.

L'itinéraire de cette voie littorale n'a jamais été précisé et, en se rapportant aux traces d'établissements phéniciens trouvées tout au long du golfe de Lion, on a pu admettre, au temps d'Annibal, l'existence dans notre région méditerranéenne de deux itinéraires parallèles, que ce dernier aurait suivis pour se rendre d'Espagne en Italie. Le premier de ces chemins serait la Voie Herculéenne, passant par Collioure, Port-Vendres, Ruscino, Agde, Sète, Héraclée et Arles : le second aurait suivi approximativement le tracé de la future Voie Domitienne par le Perthuis, Narbonne, Saint-Thibéry, Montbazin, Substantion, Ambrussum, Uchaud, Nîmes et Beaucaire.

D'autre part, d'après Polybe qui vivait en 154 avant notre ère, les Romains avant la conquête des Gaules avaient déjà établi, entre Empuras, en Espagne, et la rive droite du Rhône, une voie militaire sur laquelle étaient élevées des colonnes milliaires plantées de huit stades en huit stades, et qui aurait reçu, plus tard, le nom de Voie Domitienne.

Mais tout cela manque de précision et, en ce qui concerne l'itinéraire de la Voie Herculéenne, ou de la Voie Domitienne, à ses débuts, à l'ouest de Nîmes, entre cette ville et Substantion, nous pensons que l'une et l'autre de ces deux voies ne passaient pas par Ambrussum et Uchaud, c'est-à-dire par la plaine du Vistre, et cela pour diverses raisons.

Il y a lieu, tout d'abord, de remarquer qu'à l'origine les plus anciennes routes passaient par les montagnes plutôt que par les plaines, pour pouvoir être assises sur un sol plus solide et plus résistant ; ensuite, pour éviter, autant que possible, la traversée des rivières, toujours plus larges en plaine qu'en montagne, car à cette époque la connaissance technique des constructeurs ne permettait pas la construction de ponts de quelque importance.

Or de Sextantio à Nîmes il y avait toute une série de petites rivières qui se jetaient dans la longue lagune de Mauguio qu'il fallait traverser ; puis, il y avait le Vidourle, relativement large pour l'époque, qu'il fallait franchir et enfin, le Vistre, qu'il fallait longer de près.

Si on songe qu'autrefois toutes ces rivières, ainsi que les



cadereaux qui les alimentant, sans oublier la Fontaine de Nemausus, devaient être plus abondants qu'ils ne sont aujourd'hui ; que le Vidourle est encore soumis à des crues terribles, la plaine de Nîmes sujette à des inondations provoquées par le Vistre, à la suite de pluies continuelles ou torrentielles, on est en droit de se demander si une route fréquentée pouvait relier Substantion à Nîmes, par la plaine du Vistre, il y a quelques millénaires, quelques siècles seulement avant l'arrivée des Volques dans nos régions, pour mieux préciser.

La chose paraît assez douteuse, d'autant plus que Nîmes pouvait être, et était reliée à Substantion par une voie évitant tous les obstacles et les inconvénients ci-dessus, passant par la montagne.

Il y avait alors, non loin de Nîmes, un oppidum important, Nages, plus conséquent peut-être que la cité de Nemausus ; or, ces deux habitats, Nîmes et Nages, étaient reliés par une route qui existe encore, par Saint-Césaire et les collines voisines ; d'autre part, Nages était reliée à Substantion par une autre route qui existe encore, elle aussi, par Boisseron et Castries.

Mais alors, la fameuse voie littorale primitive, la Voie Herculéenne, pouvait parfaitement arriver jusqu'à Nîmes par les cités précitées de Castries, de Boisseron et de Nages, toutes très anciennes, existant déjà avant l'arrivée de Domitius en Gaule, tandis que Uchaud et Milhaud, que nous trouvons dans la plaine du Vistre ne sont que de création romaine, comme il y a tout lieu de le croire.

Tout ceci nous amène à conclure que, dès la plus haute antiquité, Nîmes pouvait se trouver sur le parcours de la grande voie littorale, dont le souvenir se perd dans la nuit des temps, passant par Nages, tandis qu'une route y aboutissant, venant de Sextantio et passant par la plaine du Vistre, semble n'avoir pu être réalisée que longtemps après.

La Voie Domitienne  
de Nîmes à Sextantio

avant et après l'An III avant J.C.





### LA VOIE HERCULEENNE DEVIENT LA VOIE DOMITIENNE

Quand le proconsul Domitius arriva en Gaule, ou plus précisément dans notre Languedoc, vers l'an 125 avant notre ère, il utilisa pour les besoins de sa cause la route qui existait alors, la Voie Héracléenne. Aux prises avec les Arvernes et les soucis d'une occupation qui ne devait être ni subite, ni sans combats, il dut se contenter d'utiliser celle-ci telle qu'il la trouva, l'améliorant toutefois, dans ses grandes lignes, au fur et à mesure de ses besoins et des circonstances.

Lorsque la Voie Héracléenne prit le nom de « Voie Domitienne », rien ne fut changé dans ce qu'elle avait été jusqu'alors, il n'y eut seulement que substitution d'un nom par un autre, et la grande route languedocienne continua d'arriver à Nîmes, venant de l'ouest, par Nages et les collines, tout comme auparavant la Voie Héracléenne ; et il en fut ainsi, croyons-nous, jusqu'au jour où son tracé fut complètement modifié dans les environs de notre ville, comme nous le verrons plus loin.

### LA CREATION DE NIMES GALLO-ROMAIN

C'est au cours du premier siècle avant notre ère que les Romains s'établirent dans la Narbonnaise et que Nîmes commença à devenir la grande cité qu'elle devait être sous l'occupation romaine. Par la volonté d'Octave, devenu l'empereur Auguste, notre ville fut élevée au rang de colonie de droit latin, puis dotée d'une enceinte fortifiée en l'an XV avant notre ère, comme il appert de l'inscription de la Porte d'Arles.

Quand les Romains fondèrent la nouvelle Nemausus, l'établirent-ils suivant un plan d'ensemble basé sur la coutume ou le rite qui présidait alors à la création des cités, ou bien laissèrent-ils au hasard le soin de fixer les limites de la ville et celui de son développement futur ?

C'est ce que nous allons voir.

« La fondation d'une ville nouvelle, ont écrit MM. Cagnat

et Chapet, dans leur *Manuel d'Archéologie Romaine*, était, chez les Romains, un acte religieux, soumis à des cérémonies nettement définies, comportant l'établissement de quatre portes, en général, plus rarement deux, parfois plus de quatre. L'endroit où l'augure s'était placé formait le point d'intersection de deux grandes rues se coupant à angle droit et divisant la ville en quatre parties. La rue qui allait du nord au sud s'appelait le « kardo maximus », celle qui allait de l'est à l'ouest était le « decumanus maximus ».

Une suite de rues parallèles aux deux premières étaient alors tracées, et le terrain prenait l'aspect d'un damier. A l'endroit où ces deux grandes rues se coupaient, on établissait le forum... »

M. Bondurand, dans son *Etude sur le tracé de la Voie Domitienne dans Nîmes*, (Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1920-1921), étude sur laquelle il revint deux années consécutives au cours des conférences de l'Ecole Antique, pour rectifier le tracé qu'il avait établi de cette voie, s'est demandé si les Romains, en fondant la nouvelle cité de Nîmes, n'avaient pas procédé aux cérémonies habituelles précitées.

Si on joint, en effet par une ligne droite la Porte Canciaire à la Porte d'Espagne, et, par une autre droite, la Porte d'Arles à la Porte de Sauve, on est tout surpris de constater que ces deux droites se coupent à angle droit, et ce, dans les environs de la Maison Carrée, c'est-à-dire en un point du forum romain.

Est-ce là pur hasard ou chose voulue ? et, si c'est chose voulue, comme on a lieu de la croire, ne faut-il pas conclure que les Romains en fondant leur nouvelle cité, l'établirent conformément au rite habituel ?

« C'est possible, a écrit là-dessus M. Mazauric, mais les fouilles n'ont fait connaître jusqu'ici qu'une grande rue, dirigée à peu près Est-Ouest, qui partait de la Porte d'Arles et gagnait la Porte des Rutènes, la Porte de Sauve, par la Fontaine. Ce serait notre « decumanus ». Quant au « kardo », dirigé Nord-Sud, on pourrait à la rigueur concevoir une rue qui, partant de la Porte d'Espagne se serait dirigée vers



la Maison Carrée, pour aboutir vers l'extrémité des rues Ménard ou de la Lampèze. Mais aucun fait précis ne vient confirmer cette hypothèse. Remarquons, d'ailleurs, que les quelques traces de voies pavées découvertes au cours de fouilles anciennes ou récentes, sont loin de correspondre à un système absolument parallèle aux grandes directions indiquées. »

Quoi qu'il en soit, la nouvelle cité eut son *decumanus*, constitué par la Voie Domitienne, de la Porte d'Arles au forum et la route des Rutènes, qui la prolonge en ligne droite, du forum à la Porte de Sauve ; elle eut aussi son *kardo*, que nous ne pouvons moins bien préciser que la grande rue précédente. Aux extrémités de ces deux grandes rues principales, on aménagea dans l'enceinte une porte : à l'est du *decumanus*, on édifia la Porte d'Arles, pour le passage de la Voie Domitienne, venant du côté de Beaucaire, et à l'ouest, la Porte de Sauve, pour le passage de la route des Rutènes ; au nord du *kardo*, on aménagea la Porte Cancière, pour le passage de la Voie Régordane et de la route de Gabalum, se confondant à leur sortie de Nîmes sur une certaine longueur, et au sud, on édifia la Porte d'Espagne, bien qu'aucune route ne vint aboutir dans Nîmes en cet endroit, mais tout simplement parce que, suivant le rite, il fallait une porte à l'extrémité sud du *kardo*, pour faire comme le pendant de celle qu'il y avait à son extrémité nord.

Mais la nouvelle cité n'eut pas que les quatre portes ouvertes aux extrémités du *kardo* et du *decumanus* : dès son origine, elle eut encore :

la Porte d'Uzès, au nord-est, pour le passage de la route allant à Albenate, en Vivarais, par Uzès ;

la Porte de Nages, au sud-ouest, pour le passage de la Voie Domitienne, qui ne passait pas encore par la plaine du Vistre.

Plus tard, lorsque la ville eut été dotée de ses principaux monuments, d'autres portes durent être ouvertes dans l'enceinte d'Auguste, pour la commodité des habitants tant urbains que ruraux, et pour faciliter aussi l'accès de l'amphithéâtre et du cirque.





La Porte des Eaux, à l'est, ouverture pour la passage d'une partie des eaux de la source qui, après avoir traversé la ville s'écoulaient dans les fossés des remparts, à hauteur de la rue des Greffes actuelle ;

la Porte des Arènes, aménagée en face du petit axe du monument ;

la Porte du Cirque, située près de l'abattoir actuel et du Cadereau, où se trouvait l'entrée principale du monument, « la Porta Principalis » et les écuries du cirque.

Nîmes compta alors neuf portes dans son enceinte, nombre considérable, mais qu'on peut expliquer en songeant que Nemausus était à cette époque la cité la plus vaste des Gaules par son enceinte dont la longueur dépassait 6.000 mètres ; que, située au carrefour de nombreuses routes importantes, il fallait à chacune d'elles une entrée particulière et, qu'enfin, pour faciliter l'entrée dans la ville des populations rurales, les jours de grands spectacles donnés tant à l'amphithéâtre qu'au cirque, il lui fallait aussi une porte près de chacun de ces deux monuments.

### LES REMANIEMENTS SUCCESSIFS DE LA VOIE DOMITIENNE

Sous l'occupation romaine, la Voie Domitienne fut l'objet de nombreux remaniements, dans notre région particulièrement.

De l'étude de M. Aurès « *Bornes milliaires du département du Gard* » (Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1854), il résulte qu'on a trouvé entre Substantion et Beaucaire, 44 bornes milliaires appartenant à cinq séries parfaitement distinctes l'une de l'autre et se rapportant chacune à une époque différente de la restauration de la Voie Domitienne.

La première de ces époques serait antérieure à l'an 145 avant notre ère, suivant Polybe ; les bornes placées alors le long de la voie l'auraient été de huit stades en huit stades, ou à un mille romain de distance l'une de l'autre. M. Aurès

a authentifié deux de ces bornes, de forme cylindrique, dépourvues d'inscription et remarquables seulement par leur masse, comparativement aux autres colonnes itinéraires.

La deuxième restauration aurait eu lieu sous l'empereur Auguste, l'an III avant notre ère ; on compte 8 bornes de cette époque, de forme cylindrique portant une inscription gravée sur le fût, sans encadrement et au nom de l'empereur ; elles se distinguent des autres bornes autant par les moindres détails de leur exécution que par leur ensemble. Nous reviendrons sur cette restauration de la Voie Domitienne.

La troisième restauration aurait eu lieu sous l'empereur Tibère, l'an 31-32 de notre ère ; on connaît 6 bornes des remaniements d'alors, de forme parallélépipédique portant une inscription gravée sans encadrement ; elles sont exécutées ni avec le même soin, ni avec la même rigueur que les précédentes.

La quatrième restauration aurait eu lieu sous l'empereur Claude, l'an 41 ; on compte 7 bornes de cette époque, de forme cylindrique ; elles se distinguent des autres par leur irrégularité.

La cinquième restauration aurait eu lieu sous l'empereur Antonin, l'an 145 ; on compte 9 bornes de cette époque, de forme cylindrique, mais à base carrée ; l'inscription qu'elles portent est gravée dans un tableau creusé entouré d'une moulure.

Aucun milliaire romain postérieur à Antonin n'a jamais été trouvé dans le département du Gard ; cette absence totale de milliaire peut conduire à penser que les successeurs de ce prince, après avoir renoncé à s'occuper directement de la Voie Domitienne, en ont laissé la charge aux localités traversées ; que la nouvelle charge, ainsi imposée, n'a pas été acceptée sans une certaine résistance ; et que pendant longtemps, les réparations ont dû être ou nulles, ou du moins insuffisantes.

Signalons que les milliaires datant de la République et ceux d'Auguste n'ont jamais porté de numéro d'ordre ; que ceux de Tibère sont numérotés suivant deux séries distinctes :



l'une, commençant à Narbonne et venant aboutir à Nîmes, au milliaire central de la Porte d'Auguste ; l'autre ayant son origine à ce même milliaire de la Porte d'Auguste et se dirigeant ensuite vers Aries par Beaucaire ; que ceux de Claude ne portent aucune indication numérique et semblent n'avoir pas été numérotés à l'époque de leur premier établissement ; que ceux d'Antonin, enfin, sont numérotés à compter du milliaire central de la Porte d'Auguste dans l'un et l'autre sens, tant du côté de Narbonne que du côté de Beaucaire.

## LE REMANIEMENT DE LA VOIE DOMITIENNE SOUS LE REGNE D'AUGUSTE

### SON IDENTIFICATION A L'EST ET A L'OUEST DE NIMES

La Voie Domitienne fut remaniée, venons-nous de dire, l'an III avant notre ère, sous le règne d'Auguste.

Ne serait-ce pas alors qu'on aurait abandonné son tracé primitif par la montagne et Nages, pour adopter celui de la plaine du Vistre, entre Nîmes et Sextantio ? nous le pensons et la chose ne paraît pas impossible si on rapproche la date de la construction de l'enceinte de Nîmes, l'an XV avant notre ère, inscrite sur la Porte d'Auguste, et celle de ce remaniement, quelques années plus tard.

Ce que n'avait pu faire Domitius lors de son arrivée dans le Languedoc, était chose possible alors.

Il y avait, en effet, plus d'un siècle que le proconsul avait paru pour la première fois en Narbonnaise ; depuis, Nîmes était devenue une cité importante ; elle avait été élevée au rang de colonie et avait reçu, à cette occasion, des vétérans ; elle avait été entourée de remparts comme aucune autre ville n'en avait ; la source de Nemausus n'était plus livrée à ses caprices, elle avait été aménagée et canalisée, etc... Ne faut-il pas admettre alors qu'à cette époque la plaine du Vistre était assainie, peuplée et livrée à la culture ? et qu'une route avait été ouverte pour la desservir ?

Non seulement nous le pensons, mais en étudiant de près

la question nous sommes amené à croire que la nouvelle Voie Domitienne allant de Nîmes à Sextantio fut créée à cette époque, au détriment de l'ancienne route par Nages, qui perdit peu à peu de son importance ; si nous ne craignons de trop généraliser, nous ajouterions même :

Cette nouvelle route nous la concevons partant de la Porte d'Arles, longeant les remparts sud de la ville, passant devant la Porte d'Espagne, la rue Saint-Rémy actuelle et la route de Montpellier actuelle. Ainsi établie, elle évitait au charroi non destiné à Nîmes même, venant tant du côté de l'ouest que du côté de l'est, la traversée de la ville de Nîmes traversée toujours pénible et ennuyeuse.

Et c'est sur ce nouvel itinéraire de la Voie Domitienne que furent créés alors les villages de Milhaud et de Uchaud, non pas à un endroit quelconque, mais exactement et intentionnellement, le premier à cinq milles et le deuxième à huit milles de Nîmes, car on ne peut admettre que le hasard seul ait fait édifier ces deux centres à une distance si précise de la grande cité gallo-romaine.

Nous pensons que c'est alors, aussi, que fut construit le pont d'Ambrussum, sur le Vidourle, tout à côté de la ville du même nom et dont l'origine était déjà ancienne.

Signalons que sur les quarante quatre bornes milliaires trouvées entre le Vidourle et le Rhône, c'est-à-dire dans le département du Gard, et authentifiées par M. Aurès, huit sont de l'époque d'Auguste, dont cinq ont été trouvées entre Nîmes et le Vidourle, deux sur le territoire de Gallargues, une à Aigues-Vives, une à Caveirac et une à Milhaud.

A l'est comme à l'ouest de Nîmes, la Voie Domitienne a été nettement établie, grâce aux bornes milliaires qu'on a trouvées sur son parcours ; quarante-quatre, venons-nous de dire, entre la Vidourle et Beaucaire.

« On voit à la sortie d'Uchaud, a écrit M. Aurès, en allant vers Nîmes, sur le bord et au nord de la vieille route, un milliaire d'Antonin qui, très probablement, n'a jamais été déplacé ou qui, s'il n'est plus sur son ancien emplacement, en est du moins très rapproché. Cet emplacement est à la fois



le 83<sup>o</sup> de la série de Tibère et le numéro 3 de la série d'Antonin, ainsi d'ailleurs que le seul nom d'Uchaud le démontre, puisque ce village se nommait, en 1060, « Villa quae vocatur Octavo in comitatu Nemausensis ». »

D'autre part, nous lisons dans M. Pelet : « au milieu d'une terre, il y avait, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, non loin du Pont-de-Quart, quatre milliaires plantés en rectangle et un cinquième couché au milieu de cet assemblage ; ces milliaires avaient servi d'appui à la voûte d'une chapelle élevée jadis sur cet emplacement, sous l'invocation de Saint-Martin-de-Quart ; ils sont actuellement au Mas Lacoste, situé route de Nîmes à Beaucaire... »

Des cinq milliaires du Pont-de-Quart, signalés ci-dessus par M. Pelet, deux datent de la République ; un est de l'empereur Auguste et deux sont de l'empereur Claude. De ces deux derniers, l'un serait le milliaire N<sup>o</sup> 3 et l'autre le N<sup>o</sup> 4 tous deux placés sur la Voie Domitienne du côté de Beaucaire ; et c'est entre ces deux milliaires que se trouvait la « Villa de-Quarto ». Le milliaire N<sup>o</sup> 4 ci-dessus finissait le 91<sup>e</sup> milliaire à partir de Narbonne.

#### LA VOIE DOMITIENNE A L'INTERIEUR DE LA CITE DE NEMAUSUS

Après avoir mentionné brièvement l'identification de la Voie Domitienne à l'est et à l'ouest de Nîmes, au Pont-de-Quart et à Uchaud, voici quelques lignes sur son existence dans la Cité de Nemausus elle-même.

Ces lignes sont extraites d'une note manuscrite inscrite sur un plan de nos archives municipales, sans titre, sans date et sans signature ; ce plan qui représente le tracé de l'ancien couvent des Frères Prêcheurs a dû être exécuté vers 1839, lors de la couverture de l'Agau, dans sa partie comprise entre la Place du Château et la rue des Lombards ; la note qui l'accompagne semble avoir été connue de M. Pelet, mais, comme elle n'a jamais été publiée, à notre connaissance, et qu'elle constitue un document précieux pour l'Histoire de notre ville, nous en citons volontiers l'extrait suivant :

« Dans un but de salubrité publique, l'autorité a jugé convenable de faire recouvrir cette partie de l'Agau qui s'étend depuis l'observatoire Valz, rue des Lombards, jusqu'à la Place du Château. Pourquoi faut-il que l'exécution d'une idée si philanthropique ait été la cause de la destruction en même temps que la découverte d'un monument romain d'un intérêt si grand pour l'étude de Nîmes antique.

Le canal de l'Agau était à un niveau trop élevé pour être seulement recouvert ; il fallait aussi que les maisons voisines ne fussent point enfouies et l'écoulement nécessaire aux eaux de la Fontaine rendait indispensable la construction d'un nouveau canal à un niveau tel que l'extrados de sa voûte ne dépassât pas la hauteur du radier actuel de l'Agau.

Le creusement du nouveau canal mit à découvert à un mètre au-dessous de l'Agau, un pavé construit en grandes dalles de Roquemaiïière ayant 3 mètres de longueur, 70 à 80 centimètres de large sur 25 ou 30 d'épaisseur ; elles étaient généralement taillées en forme de trapèze et juxtaposées de manière à ne permettre aucune infiltration à travers leurs joints.

Ces dalles étaient assises dans un ciment très dur de chaux de sable, épais de 0,30 ; au-dessous de ce ciment il s'est trouvé un aqueduc demi-circulaire dont les voussoirs ont 0,40 de haut ; il est construit avec beaucoup de soins en pierres dures ; sa largeur est de 2 m. 30 sur une hauteur de 1 m. 48 ; il est pavé en grosses dalles pareilles à celles qui le recouvrent.

Ce système de construction s'est constamment retrouvé sur l'axe de la nouvelle rue, dans une longueur de 180 mètres environ ; il est probable qu'au delà de la maison Valz il a été détruit à l'époque où les maisons de la ville moderne ont été bâties...

Les dépenses extraordinaires qu'avait nécessité l'établissement d'un pareil pavé, les soins avec lesquels il avait été construit, sa forme, sa direction perpendiculaire à la Porte d'Auguste et son niveau au sol ancien de cette porte, ne pouvaient laisser aucun doute sur la destination primitive de cet objet. C'était là, évidemment, le pavé de la principale rue de la



ville romaine aboutissant peut-être au forum qui se trouve sur le prolongement de son axe...

En examinant du dessus de l'imprimerie Durand-Belle la direction de cet aqueduc par rapport à la Porte d'Auguste, je jugeai qu'il était placé vis-à-vis de la grande ouverture de droite de cette porte, formée, comme on le sait, de deux grands et de deux petits portiques.

On remarquait sur les dalles découvertes des traces assez profondes de roues éloignées entre elles de 1 m. 47, largeur prise au milieu des deux ornières.

Les dalles formant la pavé étaient percées d'un trou rond qui communiquait à l'égout placé au-dessous ; ces trous étaient éloignés entre eux d'environ 40 mètres et avaient 0,40 de large ; ils servaient probablement de passage aux esclaves chargés de nettoyer cet égout. On n'a trouvé aucune des pierres qui, dans le principe, ont dû boucher ces ouvertures. De 10 mètres en 10 mètres, il y avait aussi des deux côtés de la voie des trous carrés de 0,20 pour l'écoulement des eaux de la rue dans l'aqueduc, aucun d'eux ne portait de trace de scellement d'une grille.

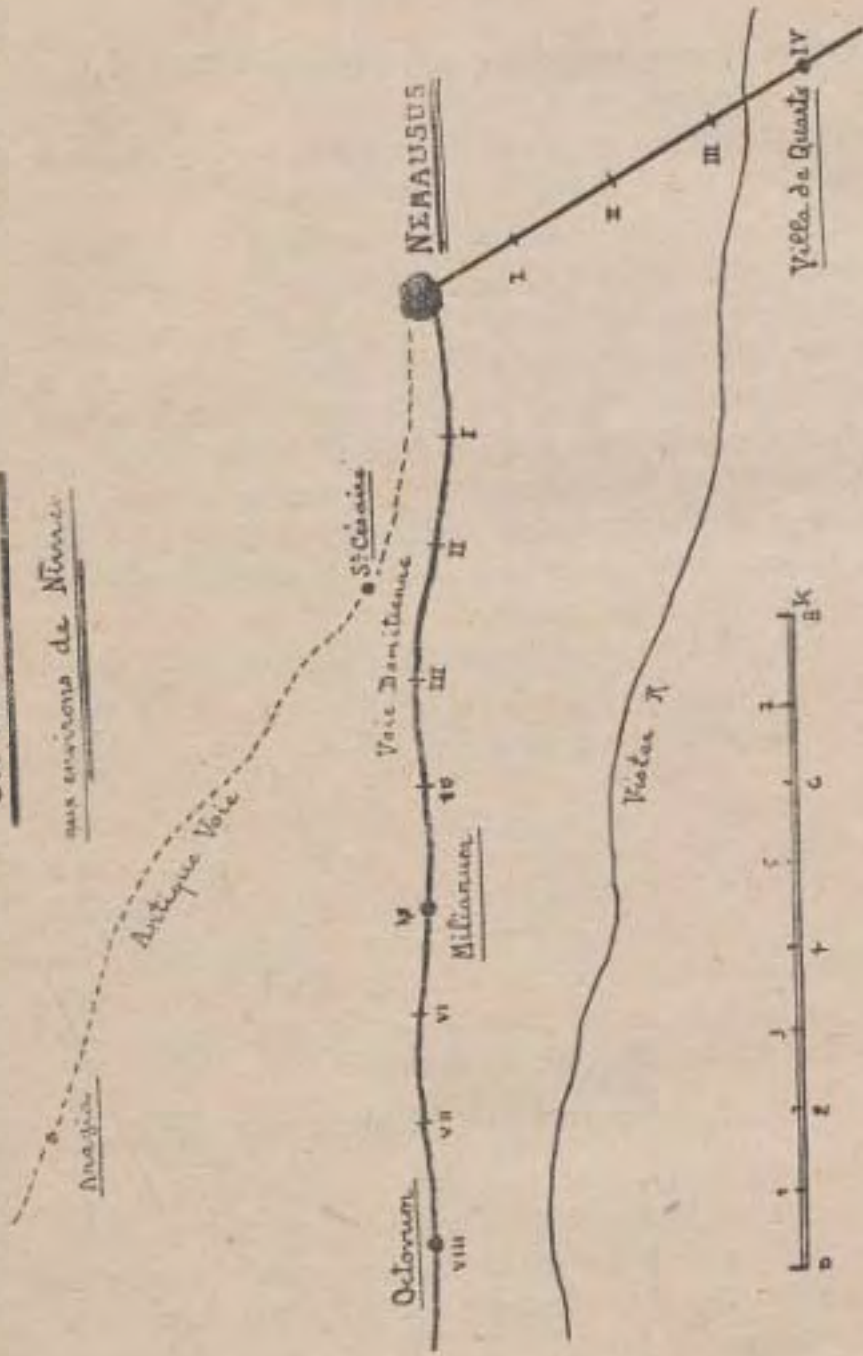
L'aqueduc était rempli jusqu'à la clef d'une argile compacte et très noire...

L'état parfait de conservation de l'aqueduc antique, sa direction et sa pente dans le même sens que celui qu'on allait construire me faisait vivement insister sur son entier déblaiement, car il était probable qu'on le retrouverait conservé dans toute sa longueur jusqu'à son dégorgeement dans les fossés de la ville. Dans ce cas le nouveau canal devenait inutile et la voie romaine était ainsi entièrement conservée, recouverte à la vérité d'un pavé moderne, mais au moins on avait la perspective de la voir un jour rendue à sa première destination...»

Cette dissertation, si précieuse en divers points ne laisse aucun doute sur ce qu'on avait écrit déjà : que la Voie Domitienne entrait dans Nîmes, du côté de Beaucaire, par la Porte d'Arles, et de là gagnait le forum en suivant la direction générale de la rue Nationale actuelle.

Sa Voie Domitienne

SAKS SPANOLINA DE NEMUS



*77*  
*Ygdr*



## CONCLUSION ET LEGENDE DE LA PORTE D'ESPAGNE

Pour résumer tout ce qui précède sur la Voie Domitienne, nous dirons :

Avant l'arrivée des Volques dans nos régions, la grande et antique voie littorale, reliant l'Espagne à l'Italie, passait par Nîmes. Venant du côté de l'ouest, cette voie arrivait dans notre ville après avoir traversé l'oppidum de Nages et par le vieux chemin celtique qui reliait cet oppidum à Nîmes, et qui existe encore, par Saint Césaire. A Nîmes même, elle passait au sud de la source de Nemausus pour éviter les marécages qui devaient alors exister sur ses abords, puis elle se dirigeait vers Beaucaire par la plaine, en suivant de près, au début, la route actuelle.

Quand le proconsul Domitius arriva dans notre bas Languedoc et remania la voie précitée, qui prit alors son nom, rien ne fut changé dans son itinéraire, aux environs de Nîmes.

Lorsque, sous l'empereur Auguste, on construisit l'enceinte de la nouvelle cité gallo-romaine, des portes y furent aménagées pour le passage des routes y aboutissant, et c'est ainsi que l'on fut amené à construire, pour l'entrée de la Voie Domitienne dans la ville : du côté de Beaucaire, la Porte d'Arles, et, du côté de l'ouest, la Porte de Nages située à mi-hauteur de la colline de Montaury.

Il en fut ainsi jusque vers l'an III avant notre ère.

A cette époque, comme nous l'avons dit plus haut, la Voie Domitienne fut détournée de son itinéraire primitif ; elle ne passa plus par Nages et ne traversa plus Nîmes d'un bout à l'autre, de l'est à l'ouest de la Porte d'Arles à la Porte de Nages.

Après avoir traversé Pont-de-Quart (Villa-de-Quarto), elle arrivait à Nîmes, venant du côté de Beaucaire, devant la Porte d'Arles, longeait ensuite les remparts sud, passait devant la Porte d'Espagne et de là, par la route de Montpellier actuelle, à quelque chose près, elle se dirigeait vers Milhaud, Uchaud, Ambrussum, Sextantio, etc.

Ainsi, pour préciser, la Voie Domitienne ne passait pas

réellement sous la Porte d'Espagne et celle-ci n'avait pas été ouverte dans l'enceinte d'Auguste pour lui livrer passage, comme nous l'avons dit plus haut. Et cependant la légende veut que : la Voie Domitienne soit entrée dans Nîmes par la Porte d'Arles, en venant du côté de Beaucaire, et par la Porte d'Espagne en venant du côté de Narbonne.

Pourquoi cette légende ?

Pour des raisons diverses et nombreuses.

D'abord parce que la Porte d'Espagne fut, à l'époque gallo-romaine, la porte la plus importante de Nîmes après la Porte d'Arles, à cause de sa situation même au sud de la ville.

Elle se trouvait, en effet, entre l'amphithéâtre et la cirque, les deux grandes attractions de Nîmes alors, et à proximité de chacun de ces monuments importants ; elle était encore au point d'arrivée ou de départ des routes de la Costière et du Littoral ; la grande Voie Domitienne, enfin, passait devant elle.

Son importance s'accrut encore le jour où Nîmes fut choisie comme station gîte d'étape sur la Domitienne et dotée d'une mansio des plus importantes qui, suivant le commandant Gendronneau, dût être installée tout autour de cette porte, pour bien des raisons.

Voilà pour l'époque romaine.

Plus tard, lorsque Charles Martel eut détruit les remparts de Nîmes, en 727, la Porte d'Espagne, restée presque intacte, fut transformée en citadelle isolée, pour contribuer à la défense de la ville, en attendant la construction des remparts des *xj* et *xiii* siècles.

Plus tard encore, au Moyen-Age, lorsque après plusieurs siècles de décadence et de misère, Nîmes fut de nouveau entourée d'une enceinte fortifiée, les environs de la vieille Porte d'Espagne furent comme jadis à l'époque romaine, des plus fréquentées : les hôtelleries du Cursus romain y furent remplacées par des auberges servant de logement aux nombreux pèlerins qui se rendaient en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, à Saint-Gilles et à Notre-Dame-de-Vauvert.



Quand, le 9 janvier 1660, Louis XIV, retour d'Espagne, visita Nîmes, ce fut devant la Porte d'Espagne que les consuls de la ville allèrent le recevoir sous un riche dais, et lui présentèrent les clefs de la Cité, aux acclamations du peuple — et c'est depuis lors que cette porte prit le nom de Porte de France.

Ainsi donc de tout temps, à travers notre histoire la Porte d'Espagne fut des plus fréquentées et ses abords immédiats un des lieux les plus actifs de Nîmes. Et alors qu'il ne nous reste aucun vestige, sauf ceux de la Porte d'Arles, des neuf portes de la cité gallo-romaine, la Porte d'Espagne nous montre encore, après deux millénaires d'existence, sa belle arcade de plein cintre avec son couronnement de pierres de taille et les traces d'une des deux tours qui l'encaadraient; pour toutes ces raisons si diverses, on a fait de la Porte d'Espagne le pendant de la Porte d'Arles; comme celle-ci, elle existe encore en partie et comme celle-ci, enfin, avait été construite pour livrer passage à la Voie Domitienne, on a pensé qu'il en avait été de même de la Porte d'Espagne et ainsi s'est créée la légende: la Voie Domitienne entrait dans Nîmes par la Porte d'Arles, en venant du côté de Beaucaire, et par la Porte d'Espagne, en venant du côté de Narbonne. En réalité, la Porte d'Espagne fut aménagée dans l'enceinte d'Auguste pour faire le pendant, à l'extrémité du kardo, de la Porte Cancière, située à l'extrémité nord de ce même kardo, et ce suivant le rite qui avait présidé à la construction de la nouvelle cité Gallo-Romaine, sous le règne de l'Empereur Auguste, l'An XV avant notre ère.

---

Séance Publique du 16 Décembre 1938

---

## Louis XIV et l'Académie de Nîmes

par

M. BERNARD LATZARUS

Président

---

Mesdames,  
Messieurs,

Les Rois dont nous descendons... » commençait, lors d'un procès entre familles princières, un avocat fort soucieux de s'identifier avec ses clients. « Maître, asseyez-vous, interrompit le président : vous êtes de trop bonne Maison pour rester debout. » Ne serez-vous pas tentés de m'inviter à m'asseoir, ou plutôt ne me réduirez-vous pas au silence par un éclat de rire, si j'ose avancer que le centenaire de Louis XIV est pour nous, Académiciens de Nîmes, une fête de famille ? Parlant ainsi, je ne m'écarterai pourtant pas de la stricte vérité. Louis XIV, oui le Grand Roi lui-même, le Roi tout court, est notre fondateur, notre auteur, le père de notre Académie ; une démarche de sa volonté souveraine nous a, voilà deux siècles et demi, appelés à l'existence. Celui dont un regard enfantait des Corneille, (si l'on passe à la poésie cet excusable anachronisme) a fait sortir du néant l'ainée de vos Sociétés Savantes. Peu d'Académies ont à se glorifier d'un aussi noble répondant. Nous ne constatons pas sans mélancolie que le tricentenaire du grand homme (car ce n'est pas seulement un grand souverain !) qui a mérité de donner son nom à « la saison dorée de notre littérature », au siècle où « les prospérités en gerbe » s'épanouissaient sur le front de Versailles, comme parle Victor Hugo, — de Versailles et de la France entière ! — n'a guère été commémoré que par un concert et le lancement d'un timbre-poste : encore cette vignette n'était-elle pas même à l'effigie du Grand Roi ; elle représentait Versailles. Il est vrai, comme le dit encore Vic-



tor Hugo, que de la maison, (et de celle-là surtout!) on peut « conclure l'habitant ». Versailles, c'est la grandeur française. C'est Louis le Grand! Tout de même, si Louis XIV avait été par exemple, Américain! Encore un mot qui n'est pas de moi; toutefois, il me paraît si juste et si frappant que je me l'approprie sans scrupule.

Vous n'attendez pas de moi l'éloge du souverain, du pacificateur, du créateur de la France moderne. Je ne suis là que pour apporter à la mémoire de Louis le Grand le modeste tribut de la reconnaissance d'une Compagnie à laquelle son génie, comme à toutes ses fondations, sut imprimer le sceau de la durée.

Un de mes prédécesseurs les plus lettrés et les plus attachés au passé de notre ville, M. Ferdinand Portal, vous citait, Mesdames et Messieurs, il y a quelques années, les lettres patentes du 10 août 1682, qui constituent, comme il le disait fort bien, nos titres de noblesse. Vous ne m'en voudrez pas de vous les relire; on peut leur appliquer ce jugement de Pellisson, l'historiographe de l'Académie Française, notre aînée: « Elles sont conçues en termes fort purs et fort élégants » qui, sans s'écarter des clauses et façons de parler ordinaires de la chancellerie, sentent néanmoins la politesse de l'Académie et de la Cour.

« LOUIS, par la grâce d Dieu, Roi de France et de  
« Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« A l'exemple de l'Académie Française il s'est formé dans  
« notre ville de Nîmes, en Languedoc, une compagnie de gens  
« d'esprit et de savoir, lesquels se sont particulièrement  
« appliqués à l'étude de l'Antiquité, pour l'intelligence de ce  
« qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris  
« qui leur restent des ouvrages des Romains, et ils ont cru  
« qu'il était de leur honneur de joindre la pureté du langage  
« français à la connaissance de l'ancienne histoire, et de  
« parler la langue de notre Cour, de même que leurs ancé-  
« tres parlaient la langue de Rome. Comme leur modestie,  
« leur retraite et leur éloignement n'ont pu empêcher que  
« la vertu et les talents de ceux qui composent cette Com-  
« pagnie ne nous aient été connus, et que nous savons que

« leur amour pour les belles lettres et leur érudition ont  
« mérité que la voix publique ait honoré leurs conférences  
« du titre d'Académie, nous n'avons pas seulement loué  
« les soins que prennent tant de beaux esprits de faire  
« fleurir les sciences et les arts. Mais nous avons voulu les  
« exciter à continuer ces conférences et exercices académiques,  
« à quoi nous nous sommes porté d'autant plus volontiers  
« que nous en avons été supplié par notre aimé et féal con-  
« seiller en nos conseils, le sieur Séguier, Evêque de Nîmes,  
« en qui la science et les belles-lettres ont toujours été con-  
« sidérées comme un ornement de sa naissance et de sa  
« dignité.

« A ces causes, nous avons, de notre grâce spéciale, pleine  
« puissance et autorité royale, permis, approuvé et autorisé,  
« permettons, approuvons et autorisons par ces présentes  
« signées de notre main les dites assemblées et conférences ;  
« voulons qu'elles soient continuées désormais dans notre  
« dite ville, sous le nom que nous leur donnons d'Académie  
« royale de Nîmes, voulons que les académiciens de Nîmes  
« jouissent des mêmes honneurs, privilèges, franchises et  
« libertés dont jouissent ceux de l'Académie Française...»

Nous n'avons pas la présomption d'imaginer que le Grand Roi ait pris la peine de rédiger, de sa propre main, ces lettres si flatteuses. Mais il n'en eût été nullement incapable. « A défaut d'éclat et d'imagination, déclare Gustave Lanson, le plus sérieux des critiques et l'un des théoriciens qualifiés de « l'art de la prose », à défaut d'éclat et d'imagination, beaucoup de sérieux, de dignité, de simplicité, nulle recherche de l'élégance et de la correction, une exquise mesure de ton et une grande justesse d'expression, voilà les qualités qui font du Grand Roi un bon écrivain. Il sait parfaitement décrire et conter...» Dans un récent article du *Temps*, M. Emile Henriot, dont la compétence, résultat de solides études, d'une immense lecture et d'un esprit aussi judicieux qu'orné ne saurait faire question, affirmait, à son tour : « Louis XIV aussi, avec moins de feu, plus d'application [que Napoléon], fait figure de bon écrivain dans son temps : il est, lui aussi, un classique de 1660, à large fonds cartésien ; sans aucun



souci bien certainement, de faire de belles phrases, mais énonçant de la façon la plus exacte, la plus ferme, et dans ses bons moments la plus ramassée, le solide produit du bon sens, de l'expérience et de la réflexion.» Il parlait aussi bien qu'il écrivait. Il disait toujours, d'après M<sup>me</sup> de Caylus, « tout ce qu'il y avait de mieux à dire selon les temps, les choses et les personnes. » Et Saint-Simon, qu'on n'accusera pas de flatterie posthume : « Le Roi parlait bien, en bon termes, avec justesse. Il faisait un conte mieux qu'homme du monde, et aussi bien un récit. Ses discours les plus communs n'étaient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté.»

Tenir la plume au nom d'un pareil homme, et d'un si grand Roi, n'était pas une besogne aisée : elle exigeait des hommes capables de saisir exactement ses intentions et de les traduire dans une langue où la bienveillance pût se nuancer de réserve et de dignité. L'auteur de nos lettres patentes n'oublie rien : mérites des nouveaux académiciens, objet de leurs études, rôle que doit jouer leur Compagnie. Ce qui donne à l'Académie de Nîmes son caractère particulier, c'est qu'établie dans une ville romaine elle se trouve de plain-pied avec l'Antiquité, dispensée, par conséquent, de chercher au dehors la matière et l'instrument de ses travaux. Mais elle ne saurait s'enfermer dans l'archéologie ; une mission royale lui est destinée : dans un pays fort éloigné de Versailles, et où le dialecte d'oc est parlé couramment, elle doit répandre le bon et le bel usage de la langue française. Ses membres donneront l'exemple de la pureté et de la correction des termes et des tournures. Fixée par des chefs-d'œuvre et la pratique d'une Cour incomparable, la plus polie de l'univers, la langue de Racine et de Bossuet, aussi belle et plus précise peut-être que celle de Virgile et de Cicéron, la langue de Versailles doit régner à Nîmes. Comme, aux corniches du Château sans égal, l'ordre français, par la majesté sobre des feuilles de chêne, la souple vigueur, l'ardente et impérieuse montée des fleurs de lys, renouvelle et spiritualise l'élégance du corinthien, la langue royale, héritière du latin, détend la solennité un peu lourde des périodes cicéroniennes. Le français, c'est un latin qui sourit.

L'un des adages du grand siècle, des principes posés, après coup, par Boileau, mais pratiqués par ses contemporains sans exception, c'est qu'on ne peut séparer la forme du fond. Bien parler, c'est d'abord bien penser. Les savants que suscitera l'exemple de l'Académie de Nîmes seront donc en même temps des lettrés. Rien de la prétention du pédant, ni de son vocabulaire rébarbatif. L'honnête homme ne se pique de rien, et ce qu'il fait ne sent jamais l'effort. Les grâces de la diction mettront à la portée des moins doctes le fruit des recherches les plus ardues. Foin du pastiche et de l'archaïsme affecté ! L'antiquaire de Nîmes se souvient que, si sa ville a donné à Rome et à l'humanité le meilleur des Princes, Antonin le Bon, il est, lui, sujet du plus grand Roi du monde, citoyen d'une terre de franchise,

*Et qu'on peut comparer, sans crainte d'être injuste,  
Le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste.*

Le Roi de France, Empereur en son royaume, n'est-il pas lui-même un autre Auguste, mais un Auguste de lignée plus haute, et chrétien, ce qui importe au bonheur et à la dignité des sujets ?

La fondation de l'Académie de Nîmes illustre la doctrine d'Etat posée par Richelieu, mise au point et appliquée par Louis XIV, définie en vers dorés par le soi-disant rêveur qui fût plutôt un méditatif, La Fontaine, dont une sotte légende fait un irrégulier et un opposant.

*Ceci peut s'appliquer à la grandeur royale ;  
Elle reçoit et donne ; et la chose est égale.  
Tout travaille pour elle ; et réciproquement,  
Tout ére d'elle l'aliment.*

On ne nous taxera pas d'orgueil si nous croyons être désignés d'avance dans cette autre moralité, si sage et si profonde :

*Le monarque prudent et sage  
De ses moindres sujets sait tirer quelque usage,  
Et connaît les divers talents .  
Il n'est rien d'inutile aux personnes de sens.*



Efforts des particuliers et des Compagnies, tout converge au but suprême : la grandeur du règne, c'est-à-dire de la France. L'antiquaire y travaille en écrivant, de sa province reculée, des mémoires qui seront lus de trois douzaines d'érudits ; mais ces érudits incarnent l'opinion de l'Europe savante. La double tâche de notre Académie lui est assignée de main de maître.

Sauvegarde et interprétation des monuments du passé impérial de Nîmes ; voilà pour la tradition. Diffusion de la langue de Versailles, la plus probe, la plus nuancée, la plus capable de se prêter aux délicates anatomies, et le véhicule de la culture la plus fine et la plus étendue. Telle est la part de l'avenir.

Nous avons mission royale. Ce n'est rien de banal. Avant nous, l'Académie d'Arles, qui ne devait pas atteindre à la même longévité, avait, seule des corps savants, institués en province, reçu des lettres-patentes. Ces lettres, obtenues par le crédit du Duc de Saint-Aignan, sont de 1669. Je vous les cite pour vous permettre d'apprécier les nuances que le Roi établit entre des Compagnies dont les analogies frappent, à première vue, plutôt que les différences. Elles louent « ces gentilshommes qui se sont différenciés du commun par l'amour des belles lettres et ont mérité, par les marques qu'ils ont données de leur savoir, que la voix publique ait honoré leurs conférences du nom d'Académie, bien que ce ne fussent que des assemblées particulières où des personnes savantes, sans bruit, sans éclat, conféraient entre elles de la pureté du langage et des ouvrages d'éloquence et de poésie... » L'archéologie préoccupe moins les Arlésiens que les Nimois ; et le Roi le sait.

Le Roi répand ses grâces avec discernement : notre Académie est la troisième à bénéficier de l'agrément officiel. Soissons l'obtient en 1675 ; Angers, en 1685 ; Caen, seulement en 1705. Notre sœur de Soissons ayant été l'une des nombreuses victimes de la Révolution, l'Académie de Nîmes se trouve sans conteste la doyenne des Académies instituées par le Grand Roi, c'est-à-dire des Académies proprement dites. Celle des Jeux Floraux, d'origine quasi-céleste, si, comme le

supposent d'ingénieux chercheurs, il faut voir en sa fondatrice, Dame Clémence, la personnification d'un attribut de la Vierge-Mère, est surtout un délicieux aréopage appelé, par grâce d'état, à juger d'aimables joutes poétiques.

Ce n'est point un hasard, soyez-en sûrs, si Louis XIV, peu prodigue de lettres patentes, en accorde avec tant de bonne grâce aux Académies les plus méridionales. Son nom, sa volonté, sa langue doivent être présents jusqu'aux confins du royaume. Oui, nous avons mission royale. Mais ce siècle réaliste qu'est le Grand Siècle n'ignore pas que toute peine mérite salaire. Après la Révolution, les pouvoirs publics ne nous connaissent que par intermittences ; et l'Académie de Nîmes n'a pas trouvé place aux funérailles de l'un de ses plus illustres membres d'honneur, le Président Gaston Doumergue. Non seulement Louis XIV nous connaît, mais il ne se juge pas quitte envers nous par de beaux compliments sur parchemin, même revêtus de sa royale signature et scellés du grand sceau de France. Il nous accorde des privilèges !

Ne vous récriez pas ! Le privilège est un droit que l'on ne partage pas avec tout le monde, mais qui récompense des services précis et permet d'en rendre d'autres. Chaque Ordre, dans l'ancienne France, a ses privilèges ; et, s'il les défend âprement, il dédaigne d'empiéter sur ceux d'autrui. Comme la loi de nature s'appelle inégalité, le meilleur moyen de dresser les hommes les uns contre les autres est de les proclamer égaux. Ne rougissons pas d'être privilégiés... je veux dire, de l'avoir été, car nous aussi sommes des *ci-devant*.

Nos privilèges n'étaient pas, il s'en faut ! purement honorifiques. Francisque Bouillier, aussi bon historien que philosophe avisé, en fait l'énumération, assez longue, dans son excellent livre, si complet et si plein d'utiles suggestions, sur *l'Institut et les Académies de Province*. Les académiciens des provinces, comme ceux de Paris, étaient exempts de toutes tutelles et curatelles, de tous guets et gardes. « La curatelle, explique Bouillier, était la commission donnée à un parent ou à un étranger d'administrer les biens d'un mineur,



d'un prodigue ou d'un interdit. La tutelle était, pour les personnes, ce qu'était la curatelle pour les biens. Dans l'ancien droit, ces charges pesantes de curatelle et de tutelle étaient fréquemment imposées par les magistrats à des étrangers. C'était donc un avantage pour les académiciens d'en être affranchis. L'exemption « de tous guets et gardes » est l'exemption du service de la garde bourgeoise au sein de la cité et aussi des convocations du ban et de l'arrière-ban... Les Académies avaient des privilèges non moins importants pour l'impression des ouvrages ou mémoires publiés en leur nom. Elles n'avaient pas besoin de l'approbation d'un censeur ; « il leur était permis, comme il est dit dans les pièces relatives à la fondation de l'Académie de Caen, de faire imprimer par tel imprimeur qu'elle voudrait voir *in/ra* choisir, tous les ouvrages qu'elle voudrait faire paraître en son nom. » Comme l'Académie Française, elles avaient droit aux mêmes honneurs que les cours souveraines, à côté desquelles une place leur était réservée dans les cérémonies publiques. Ajoutons enfin le privilège qu'avaient leurs députés de haranguer les souverains debout, et non pas à genoux comme les députés des villes et de la plupart des autres Compagnies. »

La protection du Grand Roi, vous le voyez, était efficace, et se traduisait par des satisfactions d'amour-propre, sans doute, mais aussi par des avantages positifs. Il mit le comble à ses bienfaits en nous donnant Fléchier. L'hôte fêté de Julie d'Angennes, l'aimable orateur qui vit briller les derniers rayons de gloire de cet hôtel « où l'esprit se purifiait, où la vertu était révérée sous le nom de l'incomparable Arthénice », le rival de Bossuet, le judicieux historien de Théodose, fut nommé, le 11 janvier 1690, protecteur de l'Académie, non pas en tant qu'Evêque, mais parce que notre Compagnie « trouvait en sa personne l'homme de France le plus poli, le plus éloquent et des plus savants. » Le choix fait par Louis XIV, on s'en aperçoit, excitait à juste titre l'enthousiasme de l'Académie. Notre nouveau protecteur ne devait pas tarder à payer sa bienvenue.

L'Académie de Nîmes avait sollicité vainement son agré-

gation à l'Académie Française. Elle l'obtint grâce au crédit de Fléchier, et l'on peut lire dans les *Registres de l'Académie Française*, à la date du 8 octobre 1692 : « Mgr l'Evêque de Nîmes a proposé de mettre l'Académie de Nîmes, dont il est le protecteur, dans l'alliance de la Compagnie, comme celle d'Arles. On a reçu la proposition comme l'on devait venant d'un confrère dont elle reçoit tant d'honneur, et il a été ordonné que les députés de cette Compagnie venant dans la nôtre seront assis au bout de la table, et qu'ils seront reçus à l'entrée de la première salle où l'Académie s'assemble, et reconduits par ceux de Messieurs qu'aura commis M. le Directeur. » Aujourd'hui, comme l'a remarqué spirituellement, en portant la santé de Gaston Boissier, mon prédécesseur de 1904, M. Enjalbert, l'audacieux qui tenterait l'aventure de prendre séance sous la Coupole, comme académicien de Nîmes, risquerait « de se voir reconduit, poliment à coup sûr, jusqu'à la porte extérieure, mais par d'autres que les Académiciens. »

Sous Louis XIV, l'Académie Française ne crut pas déchoir en faisant asseoir parmi ses membres les confrères de Fléchier. Le 30 octobre 1692, elle recevait nos délégués en présence de Fléchier. Et l'abbé Gilles Bégault la complimentait en termes magnifiques, ( la simplicité n'était point encore à la mode en de pareilles occasions ) :

« Quel avantage, Messieurs, d'être associés à tant de grands hommes en qui la vertu sincère, le véritable mérite, l'érudition profonde, la grandeur et la gloire de tous les Ordres de l'Eglise et de l'Etat se réunissent ; de pouvoir entretenir un commerce d'esprit avec un illustre corps qui est comme le centre de la pureté, de la délicatesse, de la politesse et de l'éloquence de notre langue ! Quel honneur d'entrer en quelque partage de la gloire qui vous environne, d'être admis quelquefois dans ce sanctuaire et d'y recueillir vos oracles ! »

Le directeur en exercice était alors Jacques de Turreil, tout nouvellement élu, et qui devait exceller aux harangues : on assure qu'en un seul après-midi, à Versailles, il n'en prononça pas moins d'une trentaine.



« Messieurs, répondit-il, les paroles vagues et flatteuses, que la politesse prodigue indifféremment dans les occasions de cérémonie, répondraient mal aux témoignages éloquents et sincères de votre reconnaissance. Ils demandent, et ils le méritent bien, que nous parlions aussi, de notre côté, le langage du cœur, tel que l'entendit l'illusire prélat, témoin de nos premiers mouvements, sur la proposition qu'il nous fit en votre faveur. Il eut, quand il nous sollicita pour vous, un plaisir qui lui est assez familier [celui] de se voir universellement applaudi ; mais à dire le vrai, votre réputation, Messieurs, lui laissa si peu à faire, que je doute qu'il ait alors senti le doux ascendant qu'il a sur nos suffrages. »

C'est de Turreil que Racine disait : « Le bourreau ! Il fera tant qu'il donnera de l'esprit à Démosthène ! » Et Boileau enchérissait : « Son Demosthène est un monstre ! » Turreil savait pourtant, vous le voyez, être sobre, discret, sincère même, sans manquer de finesse, ni d'aménité : traduire Démosthène lui avait-il donc si mal réussi ?

En 1695, Joseph de la Baume, alors directeur de notre Compagnie, eut à son tour l'honneur de prendre séance au Louvre. « Introduit dans l'Académie, dit Bouillier, il lui fit un compliment qui, pour la concision, l'esprit et la délicatesse, mérite d'être cité ». Il paraît en effet avoir été mieux inspiré que l'abbé Bégault, jugez-en :

« Messieurs, l'honneur que je reçois aujourd'hui est un des fruits précieux de l'association que vous avez en la bonté d'accorder à l'Académie royale de Nîmes. Nous ne saurions trop renouveler la mémoire d'un jour si glorieux pour nous. Il établit un commerce avantageux où nous ne mettons rien et où nous recevons tout, et où vous nous enrichissez sans vous appauvrir. Notre ambition n'est pas assez aveugle pour nous faire aspirer à devenir des rivaux, mais elle est assez grande pour nous faire souhaiter de tenir le premier rang dans le nombre de vos disciples. Nous le tenons déjà parmi vos admirateurs ; heureux s'il était aussi facile de vous imiter que de vous admirer ! Ce sont, Messieurs, les véritables sentiments de toute l'Académie de Nîmes. Ils pouvaient vous être expliqués par une bouche plus éloquente, mais non

plus sincère. C'est la seule louange à laquelle j'ose prétendre. Dispensez-moi, Messieurs, de vous en dire davantage. Quand on a l'honneur de parler devant vous, l'amour-propre le moins éclairé renonce d'abord à la gloire de l'éloquence pour se retrancher dans celle de la sincérité. »

Mesdames,

Messieurs,

Voilà comment parlaient nos devanciers. En prolongeant mon exposé, je m'exposerais à un parallèle dont j'aurais tout à craindre. Le compte-rendu de nos travaux vous montrera dans un instant, et mieux que je ne saurais le faire, si nous sommes restés fidèles aux directions du Grand Roi. Depuis que l'Académie de Nîmes a cessé d'être royale, si nos privilèges ont disparu, notre besogne, comme il arrive, a augmenté. Parmi les tâches nouvelles que nous avons assumées, il en est une dont notre Compagnie s'acquitte d'autant plus volontiers qu'elle est sûre, ce faisant, de répondre à la volonté de son auguste fondateur, expressément manifestée. Lorsqu'elle signale à notre municipalité un ouvrage digne du Prix de la Ville de Nîmes, c'est-à-dire susceptible de faire aimer et admirer notre cité (ne suffit-il pas, pour cela, de la faire connaître ?) elle accomplit un vœu du ministre qui comprit le mieux les intentions de Louis XIV. Un document peu connu vous le prouvera.

Le 19 juin 1683, Colbert adressait aux « intendants et commissaires départis » (faisant fonction d'intendants), la circulaire que voici :

« Le Roi faisant des gratifications aux gens de lettres, et Sa Majesté étant Protecteur de l'Académie Française, et ayant établi diverses Académies des Sciences et des Arts, il serait fort à souhaiter que dans toutes les provinces du royaume il se trouvât quelques hommes de littérature qui s'appliquassent à quelque science particulière ou même à l'histoire de chaque province. Et comme s'il y en avait de ce genre Sa Majesté pourrait peut-être leur faire quelque gratification à proportion de leur mérite, je vous prie d'examiner si dans l'étendue de



vos Généralités il n'y a aucunes personnes de cette qualité, et en ce cas de me le faire savoir, et même quand vous ne trouveriez pas de ces personnes avancées en âge, et qui eussent employé tout leur temps à quelque science ou à quelque littérature particulière, si vous trouviez quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui eût du talent et de la disposition d'esprit à s'appliquer à la recherche de tout ce qui pourrait composer l'histoire d'une province, ou à quelque autre science, vous pourriez l'exciter à entreprendre ce travail, et à redoubler son application à la science ou recherche qui serait de son goût ou de son génie, et en ce cas, suivant son travail et son mérite, je pourrais lui obtenir quelque gratification de Sa Majesté. C'est ce que je vous prie d'examiner, et de me faire réponse au plus tôt sur ce point.»

Cet appel devait trouver un écho, mais à la fin du règne. Dom Vaissette, né deux ans après l'envoi de la circulaire aux intendants, devait commencer en 1713 les admirables travaux qui aboutirent à sa belle *Histoire du Languedoc*, dont le premier tome parut en 1730. Ce bel exemple piqua sans doute d'émulation Léon Ménard, qui entreprit en 1750 la publication de *l'Histoire de Nîmes*, monument de savoir, comme peu de villes, même beaucoup plus importantes que la nôtre, peuvent prétendre s'en être vu dédier. L'auteur anonyme d'un pamphlet contre les Académies, et notamment celle de Nîmes, retrouvé par François Rouvière (car il fut un temps, Mesdames et Messieurs, où nous excitions assez l'envie pour provoquer la satire !) nous raconte à ce propos un trait qui ne laisse pas d'être significatif :

« Dès que M. M... fut arrivé à Paris, il crut devoir se faire présenter à M. de Voltaire. « Voilà, dit-on à ce docteur de la république des lettres, M. M... de la ville de N... en Languedoc, qui est venu ici pour y faire imprimer une histoire qu'il a faite sur sa patrie.— Brochure, brochure, répondit M. de Voltaire.— Non, lui répartit-on ; il s'agit de six et peut-être de sept volumes in-quarto.— Juste ciel ! s'écria M. de Voltaire, en adressant la parole à M. M..., sept in-

quarto pour la ville de N... ; et où diable mettriez-vous l'histoire de l'Univers ?»

Voltaire ne sut jamais sacrifier le plaisir d'une épigramme à l'ennui de réfléchir. Mais il ne cédait pas seulement, en l'occurrence, au besoin malicieux de décontenancer un provincial. Il a toujours méprisé l'histoire régionale. Dans *l'Ingénu*, Gordon et le Huron, vous vous en souvenez, se consolent de leur captivité par des lectures qui, en dépit de leur variété, les passionnent médiocrement. Or « tous deux riaient de pitié quand il était question des souverains de Fezenzac, de Fesansaguet et d'Arbonne. Cette étude, en effet, ne serait bonne que pour leurs héritiers, s'ils en avaient. »

Comment Voltaire se fût-il soucié des annales de Nîmes, quand celles de la nation tout entière lui laissent cette impression... disons contestable : « Quoique l'histoire de France soit remplie d'horreurs, ainsi que toutes les autres, cependant elle lui parut [à *l'Ingénu*] si dégoûtante dans ses commencements, si sèche dans son milieu, si petite enfin, même du temps de Hènsi IV, toujours si dépourvue de grands monuments, si étrangère à ces belles découvertes qui ont illustré d'autres nations, qu'il était obligé de lutter contre l'ennui pour lire tous ces détails de «*malimités obscures, resserrées dans un coin du monde.*» Parlez-moi des «*beaux siècles de la républicaine romaine*» ! Ceux-là rendent, quelque temps du moins, le sympathique sauvage «*indifférent pour le reste de la terre*».

Ainsi parle Voltaire. Et voilà l'homme que l'on a fait passer pour le créateur de l'histoire moderne ! Quand la Renommée se trompe, ce n'est pas à moitié ! Le plus brillant interprète de l'opinion «*éclairée*» du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas même pressenti de quel côté se porteraient les curiosités modernes. Ces curiosités, Louis XIV et Colbert les orientaient d'avance.

Mesdames,

Messieurs,

Un associé de notre Compagnie, Guyonnet de Vertron, adressait jadis à la ville où nous avons l'avantage de siéger cette flatteuse sommation :



) *Nîmes, ne vante plus tes Arcs ni tes Arènes,*  
*Des superbes Romains les restes précieux :*  
 ) *Mais vante-nous plutôt les Muses de ces Lieux,*  
 ) *Qui te feront nommer une seconde Athènes.*

Air subtil et léger, pure lumière, peuple amoureux des joies de l'esprit, écoles réputées, Nîmes ainsi que l'Athènes de Périclès, possède tous ces biens. Pour compléter la ressemblance, le Grand Roi, ratifiant de son autorité souveraine ce que j'appellerai, d'un terme romain, le plébiscite de l'opinion, voulut qu'une société de modestes chercheurs relevât ici le grand nom immortalisé par les entretiens délicieux et sublimes du divin Platon. Assez d'autres donneront sans nous l'exemple de l'ingratitude. En cette année du tricentenaire, l'Académie de Nîmes est tentée d'emprunter à son aînée d'Arles, à laquelle jadis l'unissait un aimable commerce de lettres, de mémoires, de compliments, voire de jetons de présence, le corps et l'âme de la devise adoptée par cette Compagnie. Le corps, ou l'emblème, c'étaient deux lauriers exposés aux rayons du soleil : l'Académie Française et l'Académie d'Arles. Et l'âme : *Sole fovetur eodem.* (Le même Soleil les réchauffe). Moins présomptueux, c'est tout juste si nous osons nous donner pour les émules de l'illustre fille de Richelieu : *AEmula lauri.* (Pourtant, à deux siècles et demi de distance, le soleil de Louis XIV, nous le proclamons avec plus de reconnaissance encore que de fierté, nous réchauffe et nous éclaire toujours.

---

# Un Grand Comédien Nimois

## *Philibert Rouvière*

par

M. MARCEL COULON

Membre résident

---

Le Nimois dont je vais vous entretenir, Philibert Rouvière, appartient à une espèce disparue : celle des grands acteurs tragiques. Elle a disparu parce que les genres qui l'avaient fait naître : la tragédie, le drame, le mélodrame n'existent plus qu'à titre rétrospectif. Mais ces genres pris ensemble ont régné pendant trois siècles, et ils ont trouvé les protagonistes qu'il leur fallait. Philibert Rouvière est l'un d'eux pour la période 1840-1865.

D'autres auront été plus talentueux et plus illustres. Notre concitoyen n'est pas de la classe du Mondory qui créa le *Cid*, du napoléonien Talma, d'un Frédéric Lemaître, d'un Mounet Sully ; et il n'eut pas leur renom. Mais je ne pense pas qu'un grand comédien ait été sympathique comme lui aux poètes et aux artistes de son temps.

La marque la plus notable de cette sympathie, Baudelaire la lui a donnée. Il lui consacre une étude de revue, parue en 1855 dans la « Nouvelle Galerie des Artistes », reprise en 1859 dans « l'Artiste ». Et huit jours après la mort de Rouvière, soit le 28 octobre 1865, il publiera dans la « Petite Revue » un article qui complète le côté biographique de la dite étude. L'étude et l'article sont recueillis dans cette manière d'évangile esthéticien qui s'appelle *l'Art Romantique*.

Rouvière est mort en 1866. Quand est-il né ? — En 1809 dit Baudelaire, répété par tout le monde, y compris le *Dictionnaire Larousse*. Nos registres de l'état-civil s'inscrivent en inexactitude contre cette affirmation. Rouvière, en renseignant Baudelaire se rajeunissait. Avancer la date de sa naissance, c'est la seule façon pour l'homme de rajeunir ; il faut



lui pardonner s'il en use. Rouvière est né le 28 mars 1805. Ceci dit, son acte de naissance ne m'a pas appris grand chose. Le père était négociant ; Baudelaire ajoute : aisé. Quel genre de négoce ? Je l'ignore. Il se prénommaît Antoine ; la mère s'appelle Antoinette Verdal. Quel était leur âge quand leur fils naquit ? Sont-ils nimois d'origine ? Quelle rue habitaient-ils ? — Je n'en sais rien. Un des témoins se nomme Philibert Rouvière, aussi négociant, âgé de 54 ans. Peut-être un frère du père, et probablement celui qui donna au futur tragédien un prénom rare sur les registres nimois.

Ses parents — dit Baudelaire — lui firent faire « toutes ses études », le destinant au notariat. Il manifesta de bonne heure pour le théâtre « une ardeur si vive que sa mère qui avait les préjugés d'une piété sévère (je cite toujours mon auteur) lui prédit avec désespoir qu'il monterait sur les planches ». Grâce à ce désespoir Rouvière, qui perdit ses parents de bonne heure, ne montera sur les planches qu'assez tard. En 1827, à vingt-deux ans, orphelin et muni d'une petite fortune, il s'en allait à Paris pour être peintre. Il entraît à l'atelier du baron Gros et peignait ensuite à son compte — compte peu rémunérateur je le crains — des portraits et des tableaux d'histoire. En 1837, il joua un petit rôle au Théâtre Français, y fut applaudi, se mit au Conservatoire le temps de montrer que sa nature n'était pas faite pour l'enseignement officiel et, en 1839, il débutait à l'Odéon. Il joue Antiochus dans *Rodogune*, le *Roi Lear*, le *Macbeth*, de Ducis, et s'affirme dans *Le Médecin de son honneur*. Il marqua aussi dans le *Duc d'Albe*, dans le *Vieux Consul* et dans le rôle du Tirésias d'*Antigone*. Mais les compétences lui furent plus favorables que le parterre. Son contrat ne fut pas renouvelé. Il dut entreprendre ce que Baudelaire appelle « l'abominable épopée du comédien errant ». Il fit la Province, l'Etranger. En 1846 il reparut à Paris et joua, sur le Théâtre Saint-Germain, l'*Hamlet*, de Dumas et Maurice. Il y fut très applaudi et par le parterre lui-même, ainsi qu'au Théâtre Historique où il transporta le rôle. Ici commença un hamlétisme qui l'accompagnera jusqu'à la fin de ses jours. Il joue Hamlet, non seulement au théâtre mais à la ville quelque peu ; il se

personnifié dans ce grand et dangereux personnage tout en se prêtant à d'autres héros : tels que Charles IX de la *Reine Margot*, l'abbé Faria de *Monte Christo*, le Mordaunt des *Mousquetaires* ou l'*Othello* de Vigny. Il passe aussi d'un théâtre à l'autre : la Porte Saint-Martin, Beaumarchais, Odéon ; tantôt acclamé et tantôt chuté. Puis un soir de 1855, à l'Odéon, « tout ce que Paris comptait de noms illustres, d'intelligence et de génie frissonna et pleura devant Rouvière interprétant *Maltré Favilla*, ce chef d'œuvre de Mme Sand. Il faillit s'évanouir, l'athlète nerveux, devant cet éclatant triomphe. »

Ici je ne me sers plus de Baudelaire mais de l'article nécrologique que donne Jules Claretie dans *l'Illustration* du 28 octobre 1865 et je lui emprunte de quoi vous faire toucher du doigt Philibert Rouvière.

« Ce fut une étrange et sympathique physionomie, un artiste embrasé et comme dévoré d'une flamme intérieure qui ne s'échappait pas toujours au dehors mais qui parfois jetait brusquement de superbes et magnifiques clartés. De cet art qu'il adorait il n'a presque jamais connu que les angles déchirants et les apretés. Il n'a jamais été compris sauf peut-être de ce public d'un soir qui est le public lettré, blasé, et pourtant enthousiaste, à ses heures, du beau et de l'originalité. Quant à la foule, elle a toujours placé au dessus de ce petit homme maigre, à la voix vibrante, à l'accent méridional, aux gestes anguleux et sautillants, mais au regard d'aigle, de moins remarquables et de plus vulgaires. La banalité est son fait ; elle résistait à Rouvière, comme en dépit de tous elle résisterait encore à Shakespeare... »

Voulez-vous le voir, un soir qu'il jouait Hamlet dans un théâtre de seconde zone, à Beaumarchais :

« Il était entouré, le pauvre grand artiste, d'acteurs de troisième ordre qui ne le comprenaient pas et de figurants qui ne le secondaient pas. Il se débattait comme il pouvait parmi ces comparses mais il était tout seul avec son énergie, sa fièvre et sa rage ; il était sublime. Jamais l'art du tragique n'a été poussé plus loin que dans cette scène où couché sur le tapis il épiait le visage de sa mère et celui du roi qui regardaient sur le théâtre improvisé le roi et la reine de



comédie empoisonner l'un son frère, l'autre son époux. Ses yeux de feu ne se détachaient point de leur faciès livide, il les fascinait et les dévorait à travers les branches d'un éventail ; il se trainait sur le tapis, il s'allongeait, il rampait comme un serpent, ses nerfs tendus le faisaient paraître gigantesque. Et quel cri de féroce triomphe lorsque l'assassin se levant effaré devant l'image de son crime, Hamlet s'écriait bondissant, affreusement joyeux avec un éclair de folie écumante : « Ah ! c'est clair maintenant. »

Claretie rejoint Baudelaire, lequel rejoint Théophile Gautier ; et, à certains moments, cet *épicier* de Jules Janin les retrouve. Tout cela permet de comprendre que Rouvière ait pu être fraternellement sympathique aux gens de lettres et de beaux-arts. C'est en poète qu'il jouait ; en peintre aussi ; nous savons que pour chacun de ses rôles historiques, il étudiait, étudiait, interrogeant les chroniques, les histoires, les tableaux, les coutumes, les mœurs et la psychologie de l'époque.

N'oublions pas cependant de voir que ce qui lui convenait surtout ce n'était pas de jouer les gens sains, rassis, de tout repos, mais les exaltés, les mélancoliques, les fous ; un peu, tenez, comme le remarquable acteur de cinéma qu'il me rappelle : Blanchard ; et qu'est-ce qu'il eut fait, lui aussi, du Raskolnikoff de *Crime et Châtiment* ! Maître Favilla est un musicien doucement dément qui doit à l'anecdote que la bonne George Sand imagina de retrouver la sagesse. Démence douce : ce furieux, chez Shakespeare, se montre tendre chez la bonne dame de Nohant. N'importe, ce sont *li desbaboula* — comme nous disons à Nîmes — qu'il lui faut jouer.

Dans l'article de 1865 Baudelaire dépeint Rouvière : « un petit moricaud nerveux ayant gardé jusqu'à la fin l'accent du Midi. » Dans l'étude 1855-1859 il note son énergie, l'intensité dans le geste, dans la parole, dans le regard. Il le montre « mélangé de raisonnement et d'exagération nerveuse » ; ce dernier élément généralement en prépondérance. Il ne dissimule point que, lorsque Rouvière se trompait, ce n'était pas à demi. « Talent bizarre jusqu'à l'excès » nous dit-il. « Méphistophélès dans le détestable *Faust* refait par Dennery,

Rouvière, (écrit-il) a été mauvais. Il avait beaucoup d'esprit et cherchait des finesses qui tranchaient baroquement sur sa nature méridionale. »

Je ne connais pas le portrait de Rouvière par le peintre et comédien lui aussi Geoffroy, l'auteur du tableau *Les Sociétaires du Théâtre Français* que vous avez tous vu au foyer de ce théâtre ; portrait qui figure sur l'introuvable plaquette où Baudelaire, en 1835, mit son étude. Mais dans l'excellente monographie d'*Edouard Manet* (Ed. Hyperion) je trouve une eau forte qui le représente. C'est sous le personnage d'Hamlet. Petite taille, teint basané, intensité du regard, une nervosité qui bout d'être contenue, c'est bien cela ; et je crois entendre prêt à sortir de cette bouche dramatiquement fermée l'accent de la Placette et de l'Enclos-Rey.

Quand il était sans engagement, Rouvière se remettait à la peinture ; il peignait des portraits, dont le sien, toujours dans Hamlet. Il tenait le crâne de Yorick ; il regardait le fantôme de son père et surveillait la scène des comédiens. Il redevenait aussi peintre d'histoire et de l'histoire républicaine. En 1830, il avait exposé aux Tuileries, au profit des blessés de Juillet, un tableau intitulé la *Barricade*. « Pendant longtemps (dit Baudelaire), M. Luquet a offert, comme étant de Géricault, un tableau *Les Girondins en prison* que j'ai reconnu tout de suite pour un Rouvière... grande composition sauvage et maladroite, enfantine même, mais d'un grand feu. » Comme peintre, dit-il encore, « Rouvière était à certains égards, ce qu'il était comme comédien. Bizarre, ingénieux et incomplet. » Mais il ajoute : « Je me souviens cependant d'un charmant tableau représentant Hamlet contraignant sa mère à contempler le portrait du roi défunt. Peinture ultraromantique achetée, m'a-t-on dit, par M. de Goncourt. »

Dans son étude sur Richard Wagner, à propos de la cabale dont *Tannhäuser* fut victime (1861), Baudelaire cite Rouvière comme l'un de ces rares acteurs capables de braver ouvertement l'erreur du public quand elle tourne à l'injustice brayante et de faire alors « cause commune avec l'auteur. » Il nomme à côté de lui Frédéric Lemaître « et Bignon lui-même quoique moins autorisé par la célébrité. » Bignon (1812-1858) fut un



bon acteur de second plan. Il créa Danton dans *Charlotte Corday* de Ponsard, le d'Artagnan des *Mousquetaires*, l'Édouard Dantès de *Monte-Christo*. Il écrivit plusieurs drames dont l'un, (déclare l'article du *Larousse*) bizarrement intitulé *Sous les arbres*, qui n'eut qu'un médiocre succès. On l'appela volontiers le mari de Madame Albert. Il avait épousé, en effet, Caroline Boisseau-Bignon (1813-1860) cantatrice et comédienne de vaudeville très réputée et qui figurait sur les affiches sous le nom de Madame Albert. Enfant de la halle elle débuta à l'âge de quatre ans par un rôle de vieille. Plus tard elle joua le vaudeville à Montpellier, à Perpignan, à Nîmes.— Mais je reviens à mes moutons, c'est-à-dire à mon lion.

Rouvière n'était qu'à demi goûté du gros Dumas père mais très admiré d'Eugène Delacroix. Voilà une référence. Le grand peintre devait moins aimer ses toiles que son jeu, bien que les dites toiles s'efforçassent de ressembler aux siennes, à lui Delacroix, lequel partageait avec Jean-Jacques Rousseau et Shakespeare l'adoration de notre exalté.

A l'Exposition Universelle de 1855, Delacroix exposa un *Hamlet dans la scène du trône* à propos duquel Baudelaire écrit : « Ce n'est pas là le Hamlet tel que nous l'a fait voir Rouvière tout récemment encore et avec tant d'éclat, être malheureux et violent, poussant l'inquiétude jusqu'à la turbulence. C'est bien la bizarrerie romantique du grand tragédien ; mais Delacroix, plus fidèle peut-être, nous a montré un Hamlet tout délicat et pâlot aux mains blanches et féminines, une nature exquise mais molle, légèrement indécise avec un œil presque atone. »

Baudelaire regardait un jour la vitrine d'un bijoutier. Rouvière le surprit et l'en querella : « Une cabane, avait-il coutume de dire, un foyer, une chaise et une planche pour y mettre mon divin Jean-Jacques cela me suffit. — Aimer le luxe, c'est d'un malhonnête homme. » Tant de démocratismes ne s'opposait pas à ce que Rouvière fut élégant de manières et conversation, et pas m'as-tu-vu pour un sou. « Pas cabotin et fuyant les cabotins » dit l'analyste ; et il appuie : « Très homme du monde, quoique comédien ».

Ce n'est pas en tant que lecteur de Baudelaire que Rouvière m'a été révélé. Mon père, grand amateur de théâtre en sa jeunesse et durant un assez long célibat, tenait Rouvière pour un acteur merveilleux, le plus émouvant de tous ceux — sans excepter Frédérick Lemaître — qu'il eut entendu. Peut être l'excellent homme était-il ici orfèvre comme M. Josse — c'est-à-dire Nimois comme Rouvière. Le rôle de Mordaunt, dans *Les Mousquetaires*, lui paraissait son plus beau rôle et « Monsieur, c'était ma mère ! » son plus beau cri. Sur ce côté et sur ce cri Baudelaire insiste : « Là, dit-il, Rouvière illuminait véritablement tout le drame tant le reste pivotait autour de lui ; il avait l'air de la Vengeance expliquant l'Histoire. Et après avoir rapporté une réplique de ce vengeur à Cromwell, le poète ajoute : « Peut être était-il encore plus singulièrement tragique quand, son oncle lui débitant la longue kyrielle des crimes de sa mère, il l'interrompait à chaque instant par cri d'amour filial tout assoiffé de sang : *Monsieur c'était ma mère !* Il fallait dire cela cinq ou six fois ! et à chaque fois c'était neuf et c'était beau. »

Champfleury, bon romancier oublié aussi complètement aujourd'hui que le seront demain nos romanciers le plus en faveurs, a fait de Rouvière une « curieuse étude » (l'expression est de Baudelaire) sous forme de nouvelle : *Le Comédien Trianon*. Je n'ai jamais pu rencontrer cette nouvelle, recueillie je crois dans un volume intitulé *Contes d'Automne*. Mais dans un ouvrage de Champfleury sur *Les Chats* paru en 1869, bien connu des bibliophiles, je découvre ce passage. Il nous dévoile un côté de Rouvière que nous ne connaissions pas encore.

« Une autre nature véritablement féline, le comédien Rouvière, tourmenté du besoin de rendre ses sensations avec le pinceau, se rencontre avec l'Arlequin de la Comédie Italienne. Il vivait entouré de chats dont il se proclamait l'élève.

Un tableau de Rouvière que je possède fait comprendre certains mouvements du comédien, si remarquable dans *l'Hamlet* par des gestes violents, étranges et caressants.

Rouvière a peint une chatte pleine d'indulgence pour son enfant qui médite quelque malice. L'inquiète curiosité du



petit chat roux débutant dans la vie est tapie dans les yeux spirituels de l'animal qu'observe une mère qui a jadis connu de semblables caprices.

Rien de plus difficile à rendre qu'un masque de chat qui, comme l'a fait justement observer Moncrif porte un caractère de finesse et d'hilarité !... Il faut être félin soi même pour essayer de rendre un pareil sujet.

On explique ainsi certaines facultés exceptionnelles de l'acteur Rouvière... car, on peut le dire sans paradoxe, la contemplation d'un chat vaut bien pour un comédien les cours du Conservatoire.

L'ouvrage de Champfleury reproduit le tableau de Rouvière. Les deux chats la mère et le fils brillent de grâce et d'intelligence. J'en conclurai que Baudelaire s'est montré peut être un peu sévère pour la peinture de notre comédien. Baudelaire, critique n'est pas commode, même s'il s'agit de Hugo, de Delacroix ou de Wagner.

Ph. Rouvière resta alité près d'un an avant de mourir. Sa fin, dit Claretie, fut vaillante. L'œuvre de Shakespeare l'assistait. Quelques mois avant sa mort, se trouvant dans le dénuelement quasi, ses amis imaginèrent de faire une vente de ses tableaux. Elle eut un maigre succès ; il mourut avant que ne lui parvinssent 300 francs envoyés par l'administration des Beaux-Arts. Cette somme servit à payer ses obsèques.

Des passages à Nîmes de Rouvière je n'ai trouvé qu'une trace jusqu'ici. Elle figure dans une brochure de Charles Liotard : *Le culte de la Musique à Nîmes, pendant 50 ans*, publiée en 1882. Elle s'applique à l'année théâtrale 1853-1854. « Le comédien Rouvière, de Nîmes fut fort apprécié dans le rôle de Hamlet qu'il avait créé au Théâtre Historique de Paris. »

Le *Courrier du Gard*, du 24 octobre 1865 signale sa mort dans une correspondance de Paris datée du 23. « Avant qu'il tombe dans l'éternel oubli, laissez-moi vous dire un mot de votre pauvre compatriote Rouvière tué hier un peu par le diabète, beaucoup par la misère. Rouvière était pourtant une des plus distinguées et des plus originales figures de notre temps. Sa création d'Hamlet avait montré qu'il était de la race des grands comédiens. Mais il n'eut que rarement l'oc-

casation de produire sa véritable valeur. Après une vie malheureuse et tourmentée sa fin n'a pas été moins triste.» Suit l'anecdote des trops tardifs trois cents francs.

L'un des beaux poèmes de Théodore de Banville, qui figure en son recueil *Les Exilés* sous la date « mars 1866 », est consacré à Rouvière. :

Rouvière, il fut de ceux que l'Art prend pour victimes.  
Il fut de ceux qu'on voit se plonger dans la nuit  
Où le poète parle avec des mots sublimes  
Mélant aux ouragans leurs sanglots et leur bruit.

L'acteur s'y voit magnifié dans son idolâtrie de Shakespeare et son affection pour Hamlet :

Shakespeare l'emportait dans la forêt hantée  
Que son puissant esprit peuple d'illusions,  
Et l'artiste vaincu par ce grand Prométhée  
Revenait devant nous en proie aux visions.  
Hamlet, ô jeune Hamlet sombre amant d'Ophélie  
Pauvre cœur éperdu, que cette morte en fleur  
Emporte dans la nuit de sa douce folie  
Non, ce n'est pas en vain qu'on touche à ta douleur !  
Oh, que Rouvière aima ce tragique poème  
Dont on meurt, et combien c'était un noble jeu  
Quand le peuple naïf qui l'admire et qui l'aime  
Le voyait se débattre effaré sous le Dieu !

Il est admirativement question, plus loin d'une sœur de Rouvière qui le soigna pendant ses mois ultimes avec un grand cœur, bien que gravement malade elle même.

Ah ! du moins que mon Ode (ô siècle misérable !)  
Les bénisse tous deux, le lutteur abattu,  
L'artiste magnanime et sa sœur adorable  
Et garde une louange à leur mâle vertu.

Ne se trouvera-t-il pas un Nimois pour rechercher l'état civil de cette sœur et la placer, ainsi que son frère, dans



leur jeunesse familiale ? Puisse l'esquisse que je vous donne provoquer un tableau mené à bien. Il y a intérêt pour une ville comme la nôtre à ne pas laisser retomber dans l'oubli dont je la sors, une figure qui ne manque pas de taille, et vraiment riche de couleur et de relief.

# CROQUIS NIMOIS

par

M. GERARD LAVERGNE

Membre résidant

---

## LA STATUE D'AUGUSTE

Ce seul titre, à coup sûr, va rendre tout pantois  
Bon nombre de Nimois,  
Ignorant l'existence  
De cette statue ; et pourtant sa présence.  
S'ils voulaient m'écouter,  
Serait, pour chacun d'eux, facile à constater.  
Vous connaissez la cour, où depuis peu s'abrite  
Avec Gaston Boissier, le cher Espérandieu :  
Ils semblent regretter d'être seulement deux  
Pour se livrer au jeu  
Des quatre coins ; après une bonne visite  
Aux célèbres savants,  
En poussant plus avant,  
Franchissez la porte sur le Musée ouvrant...  
Alors, ô stupeur ! vous verrez sur votre gauche,  
De l'huis toute proche  
Une grande statue ! Et c'est bien, sans erreur  
Celle de l'Empereur.  
On reconnaît ses traits et sa haute stature,  
Le port majestueux,  
Le calme plein d'allure  
Du chef victorieux.  
L'ornementation de sa belle cuirasse  
Tous ses hauts faits retrace :  
Le Barbare soumis,  
Le Gaulois, l'Espagnol et l'Occident conquis.  
Du chef, de l'Empereur, il a tous les insignes .  
La pourpre du manteau ;  
A la place du sceptre, une enseigne, un drapeau,  
Que Tibère reçut des Parthes comme signe



De leur reddition.

Cette belle oeuvre d'art, on la doit à Livie,  
Qui l'avait commandée ayant la noble envie  
D'en orner sa maison,  
Ou sa villa des Poules.

(Le mot n'avait encor rien de péjoratif,  
Et cependant Julie...). Il n'est pas excessif  
D'affirmer qu'elle émerge au-dessus de la foule  
Des morceaux de l'époque, et qu'elle est un des beaux  
Marbres du Vatican...

Or, voilà qu'on en laisse  
Notre belle réplique, au fin fond d'une caisse,  
Dont on n'a tout au plus enlevé qu'un panneau.  
Incrusté dans sa loge, ainsi qu'un vil cloporte.  
De son bras étendu pour parler aux soldats,  
César semble chercher le cordon de la porte  
Et ne le trouve pas...

Il ne méritait pas ce traitement inique  
Celui qui fut pour nous un bienfaiteur unique.  
Il devrait se dresser sur la place publique.

Nîmes, 2 avril 1938.

# L'Académie de Nîmes

vue par son doyen

*au Président Latzarus.*

De tout temps : à Paris, à Nîmes et ailleurs.  
Nous avons excité la verve des railleurs.  
Vous savez ce qu'on dit de nous, mon cher confrère ;  
« Les Quarante à Paris ont de l'esprit, ma chère,  
Comme quatre ; or, il manque aux trente-six Nîmois  
Les quatre qui pourraient en avoir quelquefois. »  
Oh ! rions de ce trait, pourtant si discourtois,  
Prouvant que nous avons plus d'esprit qu'on peut croire.  
Pour ça l'Académie a bien assez de gloire ;  
Le Cardinal la tint sur les fonts baptismaux ;  
Elle peut se gausser d'un mot cruel mais faux !  
Cette grande dame plusieurs fois centenaire,  
M'a, voilà quarante ans, pris comme feudataire.  
Elle occupait alors un modeste local,  
Perché sous le couvert d'un toit municipal,  
Et juxta le Bureau de nos Pompes funèbres.  
Était-ce parce que nous étions si voisins  
Du royaume des morts, que silence et ténèbres  
Étouffaient toujours nos communications,  
Sans un mot, sans un geste et observation ?  
Pendant fort peu de temps, la grande et belle salle  
De l'ancien évêché, près de la Cathédrale,  
Reçut l'Académie : elle constituait  
Siège trop discuté. Heureusement fort vite,  
Grâce à de bons amis, elle trouva son gîte  
Dans un petit hôtel, dont l'archaïque attrait



Lui convient pleinement. La salle des séances,  
Sobrement décorée, avec son air vieillot,  
Est vraiment, tout à fait, le cadre qu'il lui faut.  
La générosité d'un regretté confrère  
Orna ses quatre murs d'un cercle de tableaux,  
Qui complètent fort bien, quoique par trop austères  
Les portraits d'immortels, dont tous les noms bientôt  
Nous seront inconnus. Hélas ! bien passagère  
Est l'immortalité que l'emploi nous confère !  
Les élus nous viennent des points les plus divers :  
Papistes, huguenots et sauvages par tiers.  
Ils sont toujours nommés par un vote unanime.  
Tolérance, concorde et mutuelle estime  
Régissent nos rapports ; et nos discussions,  
Quoique libres toujours, se font sans passion.  
Certains parlent souvent ; d'autres ne parlent guère,  
Sur des sujets plaisants, ou plus souvent sévères.  
On voit les uns toujours, et d'autres ne venir  
Que bien rarement ; mais nul ne vient pour dormir.  
Et pourtant les fauteuils sont bons et confortables  
Que l'on voit alignés autour de notre table ;  
Je constate et ne fais pas la moindre critique.  
Robes de magistrat et d'ecclésiastique  
Y foisonnent. Tant mieux ! J'aurais été heureux  
D'y voir quelques robes aux dessous vaporeux :  
Les Belges avaient bien Madame de Noailles.  
En vain j'ai pour cela livré maintes batailles !  
La Compagnie aurait certainement gagné  
A compter dans son sein quelques charmantes dames  
(La France aurait bien eu quelqu'autre Sévigné) ;  
Et de nos jours la mode a partout mis des femmes.

Quelques jolis minois

Auraient avec profit rompu le cercle austère  
De nos chefs dénudés. Quelque célibataire  
Peut-être aurait trouvé la femme de son choix :  
L'amour souffle où il veut. Leur aimable présence,  
Leurs écrits, leurs discours, souvent sages et clairs  
(Beaucoup de femmes ont du bon sens et du flair !)

Auraient bien apporté, je crois, à nos séances  
Plus de variété.

Je reconnais d'ailleurs

Que, depuis quelque temps, nos usages, nos mœurs  
Ont subi changements heureux et favorables.  
Les séances d'antan n'avaient comme agréables

Que les tournois sans fin

De ces deux beaux lutteurs, Maruëjol, Maurin,  
Qui bataillaient toujours sur l'archéologie :  
Constamment l'un faisait vibrante apologie  
De ce que l'autre avait âprement combattu.

(L'archéologie a la commode vertu

Que les deux adversaires

Peuvent presque aussi bien plaider thèses contraires.  
Tout se passait jadis sans le moindre embarras.

Pour la réception, voici quel fut mon cas,  
(Oh ! nous n'eûmes besoin d'accorder notre lyre) ;  
J'entendis simplement le président me dire :  
« Ah ! vous voilà, Monsieur... Veuillez donc vous asseoir. »  
« Monsieur le Président, je comptais bien le faire.  
« Ce sera mon plaisir, autant que mon devoir, »  
Répondis-je aussitôt, sans autre commentaire.

On reçoit de nos jours

Avec de beaux discours,

Non sans quelque hyperbole ;

Parfois on se croirait vraiment sous la coupole.

Félicitons-nous en :

Car, à ce changement,

La vieille Académie

Gagne beaucoup de vie.

Rapports, comptes-rendus, communications,  
Sont le thème aujourd'hui d'amples discussions,

Où nos savants confrères,

Par de judicieux et savants commentaires,

Mettent parfaitement au point les questions.

Nul ne contredira cette affirmation,

Que notre président

Est l'auteur principal de l'heureux changement.

Son érudition, son esprit, sa finesse,



Jamais au dépourvu, toujours nous intéressent ;  
Et nous pouvons prévoir  
Que, sous sa présidence,  
L'Académie aura l'avantage de voir  
Prosperer la science et fleurir l'éloquence.

Nîmes, 10 février 1938.

---

# Compte-Rendu des Travaux de l'Académie en 1938

par

M. BERNARD LATZARUS

Ancien président

---

*C'est la nuit qu'a lieu la revue  
Dans la ballade de Sedlitz...*

Et le président périmé d'une année défunte pourrait s'imaginer qu'il passe une revue des ombres, s'il était Napoléon et s'il n'avait la joie de compter autour de lui ses confrères bien vivants. Aussi je préfère me comparer à l'un de mes collègues d'autrefois; le seul professeur de rhétorique, Juvénal l'affirme, qui se soit enrichi. Quintilien fit ses débuts au barreau (car il cumulait !) devant la Reine Bérénice, juge en sa propre cause par un autre cumul, heureusement peu ordinaire. Je veux espérer qu'il perdit, et je le crois puisque l'humeur changeante des femmes — et des hommes ! — peut faire office d'impartialité.

Vous êtes Bérénice, Messieurs, si je ne suis pas Quintilien ; car l'état de guerre prohibant, entre autres réjouissances, l'exposé de nos travaux devant un public ému, c'est vous-mêmes qui aurez à juger votre propre activité. Puisse le miroir que je vous présenterai, l'espace de quelques minutes, ne pas vous paraître trop déformant !

En 1938, comme auparavant, notre vieil hôtel, décrit avec tant d'amoureuse précision par notre savant confrère M. Blanchard, ne fut pas une tour d'ivoire. Par la voix de son président, l'Académie marqua son émotion en voyant la politique européenne arriver à un tournant dangereux ; et le même officier (car, ne vous en déplaise, la périphrase prosaïque de membre du bureau remplace, tant bien que mal, ce fier titre !) le même officier donc ne put, à une heure



d'illusion commune, faire l'aveu de son angoisse. Entre temps, l'Académie Royale d'Espagne, réfugiée à Saint-Sébastien, nous signalait certains détournements et déprédations d'œuvres d'art. Vous fîtes alors unanimes, Messieurs, à flétrir le vandalisme, d'où qu'il vint, et à souhaiter à la patrie chevaleresque du Cid et de Sainte Thérèse, qui jadis nous demandait des Rois et nous donnait des chefs-d'œuvre, la réconciliation de tous ses enfants. Cette réconciliation était dès lors en France un fait accompli ; elle constitue à présent notre plus sûr gage d'avenir ; et nous sommes fiers de constater que l'Académie de Nîmes y travaille, depuis ses origines, comme l'y prédestinait sa composition même. De l'héritage des siècles, elle ne répudie que la haine ; et, ne pouvant déchirer telle page sanglante de 1793 ou de 1815, que le hasard des envois d'auteurs a remise sous ses yeux, elle y met le point final.

En maintenant entre nous une union sans épithète, même quand la paix extérieure laisse aux citoyens licence de se déchirer, peut-être donnons-nous un exemple utile. Nous aimons à porter notre attention, en éveillant parfois celle de nos compatriotes, sur les gloires dont la gerbe incomparable fait de l'histoire de France une réussite unique. Nous avons commémoré le centenaire de Louis XIV par le rappel, en séance publique, de ce que l'histoire locale et régionale doit à l'auguste fondateur de notre Compagnie. Des projets vous avaient été soumis pour la glorification de Racine et d'Alphonse Daudet. Les circonstances n'ont fait qu'en retarder l'exécution, et j'espère que le Président de 1940 sera celui des deux centenaires.

Tout à l'heure, un de nos confrères pouvait parler, sans exagération, de la popularité de l'Académie. Sans nommer personne, laissez-moi vous dire qu'en effet peu de villes, à ma connaissance, marquent à leurs Sociétés savantes autant de déférente affection que Nîmes à son Académie. Sa municipalité ne se borne pas à vous demander des propositions pour le prix littéraire, fort important, qu'elle a fondé ; vous participez encore au couronnement des rosières, et votre

bureau ne peut que s'applaudir de l'accueil qui lui est toujours réservé à l'Hôtel de Ville.

La bienveillance de vos concitoyens vous encourage, Messieurs, à travailler sans autre ambition que celle de faire partager à vos confrères le plaisir de vos études. Vous n'éprouvez jamais la pénible sensation de l'isolement, si démoralisante ! Vous êtes écoutés au dedans, suivis au dehors. Et, vous laissant aller à vos goûts, vous traitez, selon le caprice de l'heure, des questions actuelles, ou, comme dirait Nietzsche, inactuelles. Ne dites pas de mal de l'inactuel : son vrai nom, c'est l'éternel.

Si trois siècles, ou presque, n'ont pas terni votre prestige, c'est que Nîmes, cité laborieuse, reconnaît en vous, non de brillants oisifs, mais des travailleurs, qui, derrière leurs murailles grises, besognent dans l'allégresse. Il n'est pas une démarche de l'intelligence qui ne suscite votre bienveillant intérêt. Variété, c'est votre devise, ou mieux votre cri de guerre. Tous, à bien peu d'exception près, vous présentez des communications, et la diversité des sujets paraît défier tout essai de classement. Faut-il donc adopter l'ordre chronologique ? J'en éviterai la pesante monotonie. Vive plutôt l'ordre esthétique !

Je commencerai donc par la poésie, ce qui me permettra de commencer aussi par un hommage au doyen de l'Académie, M. Gérard Lavergne. Toujours affable et souriant, il nous régale de ses rimes spirituelles suivant l'aimable tradition du Caveau. A côté de lui s'assied notre Benjamin, le poète au talent si pur et si élevé Jean Pourtal de Ladevèze qui nous distille de l'essence de rose. Paris nous l'avait pris : la guerre nous le rend. Sa présence, comme celle d'Henri Mazel, à la science universelle, sociologue, historien, dramaturge, et toujours lui-même, est une compensation à nos tristesses : le ravissant paradoxe que cette assiduité à nos séances de deux membres non-résidents ! Nos poètes trouvent des juges dignes d'eux en MM. Marcel Coulon et Terrin, qui consacrent à leur art des études fines et pénétrantes. L'un s'attachant au lyrique effervescent Gabriel d'Annunzio, l'autre à la savoureuse et parfois rude manière des pastorales



provençales. Les interprètes de la poésie ne sont pas oubliés, et M. Coulon nous restitue la figure douloureuse d'un artiste tourmenté, l'acteur romantique Philibert Rouvière, un Nimois dont le talent inégal, mais sincère, fit frissonner les admirateurs de Shakespeare... et de Dumas père.

La peinture, l'architecture, les harmonies du ciel et de la terre inspirent les impressions nuancées du voyageur, épris de toutes les formes du beau, qu'est M. Sagnier, pèlerin passionné d'Italie. MM. Bauquier et Gouron étudient les vestiges de la Nîmes romaine, l'un avec une passion chevaleresque, avide des moindres détails sur nos pères, l'autre avec une ingéniosité patiente, qui, de rapprochements à première vue paradoxaux, fait jaillir des lumières imprévues. De Nîmes à Rome, la transition est insensible. M. Portal présente avec beaucoup d'esprit un travail où s'exercèrent l'érudition et l'adresse de Mademoiselle Laguerre, la reconstitution du Forum, qui fera vivre sous les yeux de nos écoliers mainte page de glorieuses annales.

Et voici le moyen-âge « énorme et délicat ». La verve spirituelle de M. Gendrouneau, grand dénicheur de curieuses anecdotes, s'exerce sur des épisodes peu connus du temps des Papes d'Avignon. M. Igolen recherche, avec une persévérance couronnée de succès, les traces de nos anciennes auberges : elles portaient de jolis noms et l'on y faisait, en dépit de Maître Jacques, « bonne chère avec peu d'argent ». M. Blanchard continue sa magnifique série de monographies des hôtels du Vieux Nîmes, et, non moins bon généalogiste qu'insigne antiquaire, nous informe des ascendances de leurs propriétaires respectifs.

Le présent de la région nimoise sera-t-il oublié ? Non, certainement. M. Rouvière, hautement qualifié pour défendre la viticulture, jette un cri d'alarme éloquent, et trop bien confirmé par la statistique, en faveur de notre économie rurale. Et, puisque nous sommes à la campagne, restons-y pour y apprendre de M. Reynaud à distinguer les champignons comestibles des autres : leçon pratique dont l'utilité n'a pas, hélas ! besoin d'être établie : des faits divers lamentables m'en sont garants. Vins, champignons ; c'est le début d'un

festin. M. de Valfons se charge du solide, en nous faisant bénéficier, avec humour, de son expérience de chasseur.

Si l'archéologie et l'histoire locale se taillent dans nos Mémoires la part du lion, c'est, Messieurs, parce que vous appréciez à sa valeur la joie d'habiter la ville la plus romaine du monde (c'est tout juste si Camille Jullian exceptait Rome !) Mais vous ne négligez pas l'histoire générale. M. Marcel Fabre, après nous avoir présenté, avec le goût délicat et le besoin de précision qu'on lui connaît, les images des livres d'heures du moyen-âge, aussi pimpantes en leurs fraîches couleurs qu'au temps où le Pont-Neuf méritait encore son nom, nous montre un des signes avant-coureurs de la Révolution dans la légende de Fléchier, parallèle à celle de Fénelon. Le plus illustre de nos Evêques fait assaut de libéralisme avec les Encyclopédistes et émancipe des « victimes cloîtrées », qui, sans nul doute, deviendront, peu après, des victimes « guilloténées » : on ne s'avise jamais de tout ; et comment exiger des réformateurs le don de prophétie ? Malgré toute sa souplesse d'adaptation, le grand orateur et l'édifiant prélat aurait été surpris du rôle qu'on lui faisait jouer ; mais, de la part de ses panégyristes inattendus, l'intention était bonne. Une victime authentique de la Terreur est le saint prêtre dont M. le chanoine Chabot nous décrit le martyre en termes d'une émouvante sobriété ; Messire Martin Raynard, archidiacre de Senes, arrière-grand-oncle de notre confrère M. Igolen. M. Portal ne met pas moins de tact à retracer l'assassinat du Maréchal Brune en 1815 ; et le rapprochement de ces deux épisodes sanglants nous conduit à nous féliciter de vivre en un temps où la tolérance paraît acclimatée chez nous. Mais tout flux a son reflux, disait Mistral. Que sera demain ? M. Baillet se le demandait hier, en jetant le regard aigu du clinicien sur certaines méthodes nouvelles d'entraînement moral.

Mes chers confrères,

J'aurais atteint mon but si cet exposé ne vous paraissait pas seulement une nomenclature un peu sèche, mais s'il montrait comment vous pratiquez le support mutuel, le sens



des droits du prochain, le refus de tirer tout à soi, le respect de la personne. Ces vertus indispensables à toute collectivité seraient-elles vouées par la dureté nouvelle des mœurs à une longue éclipse ? Si fort que nous soyons tentés de le croire, augurons mieux de l'esprit humain. Rarement, sans doute, prière fut-elle plus analogue aux circonstances que celle qu'arrachait au moins religieux des hommes (j'ai nommé Voltaire) le spectacle de la démenée universelle. Cette prière n'a pas, et ne pouvait avoir, la céleste candeur, la simplicité **toute-puissante des saintes formules** que nous enseignèrent, il y a deux mille ans, les lèvres divines ou le chœur angélique. Mais, en dépit des insinuations, des réticences et des sous-entendus où se devine la griffe à demi repliée du polémiste, elle rend le son d'une sincère angoisse et de l'infinie lassitude qui saisit, à certaines heures, tout esprit réfléchi devant l'acharnement des hommes à faire leur propre malheur. Vous me permettrez d'emprunter ma conclusion à ces pages vieilles de deux siècles :

« Ce n'est plus aux hommes que je m'adresse ; c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps ; s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, et imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné... , daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature ; que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible et passagère ; que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux et si égales devant toi ; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés *hommes* ne soient pas des signaux de haine et de persécution...

« Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères !

qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes, comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible ! Si les fléaux les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas les uns les autres dans le sein de la paix, et employons l'instant de notre existence à bénir également, en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant. »

---



# Sépultures Romaines au Quartier des Trois Piliers

par

M. BAUQUIER

Membre résidant

En décembre 1936, M. Orengo, locataire de la propriété que possède M. Rossé au quartier des Trois Piliers, a mis fortuitement à découvert en préparant un carré de terrain pour une plantation de légumes, un ensemble de trois sépultures nettement romaines comme type et comme mobilier.

Ces trois sépultures se trouvaient au milieu d'une très vieille olivette sur le penchant sud de la coline dominant la route de Sauve, à une centaine de mètres au nord des Trois Piliers.

Les tombes étaient à une quinzaine de centimètres de la surface du sol qui, vraisemblablement, par suite de la descente des eaux depuis plusieurs siècles, devait se trouver un peu raviné.

Rien, extérieurement, ne pouvait déceler la présence de ces sépultures, les stèles funéraires les surmontant ayant dû être utilisées depuis fort longtemps. Au dessous du sol une très grande dalle marquait l'emplacement d'une des tombes ; une autre était recouverte par une tégula de dimension un peu supérieure au modèle courant.

MM. Orengo et son fils, qui travaillait avec lui lors de la découverte, n'étant pas nimois d'origine n'avaient jamais eu occasion de voir des tombes de ce genre. Aussi, malgré leur désir de ne rien détruire, manipulèrent-ils trop rudement les objets fragiles contenus dans les tombes et plus d'un fut brisé ; ils négligèrent, d'autre part, de faire le classement très distinct des objets d'après leur origine tombale, ce qui fait qu'à l'heure actuelle il est difficile de savoir exactement ce qu'a contenu telle et telle des tombes mises à jour.

Au total, comme objets intacts il reste trois vases en terre, deux couvercles, une lampe en terre ornée d'un gladiateur

combattant et un miroir métallique dont, naturellement, la monture, en matière sans doute assez friable, a disparu. Comme objets endommagés, mais de formes caractéristiques il demeure une seconde lampe, sans décoration celle-ci et une fiole de verre irisé à teinte violette.

Sur l'emplacement des sépultures, que nous avons visité environ deux semaines après la découverte, nous avons recueilli des fragments de plomb — peut-être les vestiges de la monture du miroir ou les débris de quelque autre objet indéterminé ; également de nombreux débris de céramique et de verrerie provenant de pièces rompues lors des premières manipulations ou extractions.

L'intérêt de cette mise à jour de documents antiques réside bien moins dans les objets recueillis que dans l'emplacement de la trouvaille. Jusqu'ici les hauteurs au couchant de la ville n'avaient donné que des sépultures préromaines, appartenant aux populations indigènes ayant occupé ces hauteurs avant l'installation de la civilisation latine dans le bas-pays. Les sépultures romaines proviennent, la plupart du temps, des abords de la route de Montpellier et des routes d'Avignon, Beaucaire et Arles. La plus haute sépulture romaine trouvée au couchant, voici quelques 10 ans environ, provenait des abords du chemin de Camplanier, entre la route de Sauve et le lit du Cadereau de Vaquerolles.

En réalité, il n'y avait pas de raison à ce que les occupants romains de la ville n'aient pas utilisés les champs de l'Ouest pour y déposer les cendres de leurs morts, aussi bien que ceux de l'Est ou du Midi. La fréquence des trouvailles dans le pays plat vient de ce que les apports de terre ont constamment exhaussé le sol de ce côté de la ville et mieux préservé les dépôts qui lui furent confiés, alors que du côté des pentes l'eau de ruissellement dénudant peu à peu la roche sur de nombreux points a elle-même emporté les sépultures ou réduit rapidement leur masque terreux, les livrant depuis fort longtemps aux pioches des vieux rachalans. La mise à jour aux Trois Pilliers de plusieurs sépultures intactes a été, ces jours derniers un fait tout à fait exceptionnel dans la chronique archéologique actuelle.



# Le Baron Ernest Seillière

Historien de la Vie Spirituelle

par

M. BERNARD LATZARUS

Membre résidant

La pensée du baron Ernest Seillière a déjà donné matière à de nombreux travaux, tant à l'étranger qu'en France; peut-être même l'importance d'un effort sans précédent chez nous n'a-t-elle été perçue plus vite au dehors. « Votre production, lui dit M. Joseph Barthélemy, étonne par sa fécondité. J'ai compté soixante-six volumes dont je ne puis indiquer même les titres. Je ne parle pas des articles et publications diverses. Mais votre œuvre se mesure avant tout en profondeur spirituelle et en retentissement sur la surface du monde entier. Qui pourrait donner une idée des écrits où vous êtes cité, commenté, suivi? Je puis tout de même rappeler les livres entièrement consacrés à votre personne et à votre œuvre. Un en allemand, deux en italien, deux en anglais, cinq en français. Un homme très autorisé me disait tout récemment: « Ernest Seillière est quelqu'un d'extrêmement important dans l'histoire de la pensée humaine. » Parmi les études dont la philosophie de l'histoire d'Ernest Seillière a été l'objet, l'une des meilleures, aussi précise que complète, et écrite en un excellent français, émane d'un jeune écrivain bulgare, M. Paul Teltcharoff.

Le baron Ernest Seillière, né à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1866, trouvait dans son berceau de quoi mener la vie d'un brillant oisif, hautement apparenté et bien pourvu des dons de la fortune. Il aurait pu, s'élevant d'un degré, n'être qu'un amateur distingué, un Mécène éblouissant. Il a préféré travailler et prendre modestement la qualification d'homme de lettres. Cela peint un caractère. La simplicité de ses goûts est, en ce temps de poudre aux yeux et de colossale suffisance, une

autre originalité ; dans un annuaire mondain, ce membre notable du Cercle de l'Union n'indique-t-il pas, comme distraction, la musique vocale, et comme sports la bicyclette, avec la chasse à tir, il est vrai ?

A vingt ans, il entre à Polytechnique « par la grande porte, au tout premier rang », dit M. Joseph Barthélemy. Mais il ne sera ni ingénieur, ni officier. Sorti de l'École d'Artillerie de Fontainebleau en 1889, il va étudier la philosophie à l'Université d'Heidelberg. Il en rapportera ses Etudes sur Ferdinand Lassalle, fondateur du parti socialiste allemand. C'est le portique d'un monument imposant non seulement par l'ampleur, mais par la qualité des matériaux et l'heureuse disposition des parties. En 1914, il entre à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, où il succède à Charles Waddington dans la section de morale. En novembre 1935, il remplacera Lyon-Caen comme secrétaire perpétuel de cette Compagnie, dont vous me permettrez de rappeler qu'elle fut restaurée (ne vaudrait-il pas mieux dire : créée ?) par notre grand concitoyen Guizot. Il ne se peut pas de plus gracieuse introduction à un essai sur l'illustre sociologue et moraliste que ces lignes, par malheur anonymes, qu'à la suite de M. Teltcharoff j'emprunte à la *Revue des Jeunes* (15 août 1925).

« Dans Paris, sur cette rive droite que déshonore le tumulte des affaires, non loin du boulevard où l'or et le plaisir entrecroisent leurs satisfactions malsaines, certains quartiers gardent une dignité recueillie où s'affirme l'intelligence... Auteuil, depuis le temps de M<sup>me</sup> Helvétius, abrite les méditations de philosophes ; Passy donne aux savants et aux poètes une quiétude que bouleverserait l'énerverment de Montparnasse ou de Montmartre. C'est là, tout proche du Trocadéro — à deux pas de la demeure d'Henri de Régner et de feu Marcel Proust — qu'habite le baron Seillière, authentique représentant de cette société polie qui fit la France.

« D'aucuns l'imaginent comme un pédant armé de sa férule, ou comme un bourreau turc prêt à juguler ceux qui mépriseraient la loi du Prophète ; son aspect les étonnerait. Ils devineraient « l'homme de goût » à l'élégance discrète de



son hôtel ; et, mis en présence de ce penseur au regard fin, à la conversation spirituelle et mesurée, ils reconnaîtraient « l'honnête homme ».

« Issu de nos provinces de l'Est, dit encore la *Revue des Jeunes*, il en tient son inflexibilité nationale et sa curiosité de l'étranger. » Cette curiosité s'est, en particulier, portée sur les idéologies venues du Nord ; et Kipling n'a pas plus de secrets pour M. Seillière que Nietzsche, Houston Stewart Chamberlain... ou Gobineau, qu'il fut l'un des premiers à mettre à sa vraie place. Mais son information va bien au-delà. Il disserte aussi pertinemment sur Anatole France que sur Huysmans, sur Léon Bloy que sur Marcel Proust ; il discerne de subtiles correspondances entre M<sup>me</sup> de Warens et M<sup>me</sup> de Staël, Jean-Jacques et Fénelon. Il est, au plus haut degré, pourvu de cette imagination de l'homme de science, qui, en saisissant des analogies jamais perçues auparavant suggère les grandes découvertes.

## I

L'œuvre du baron Ernest Seillière, « un monde », a fort bien dit son illustre confrère M. Le Roy, comprend, on l'a vu, soixante-six volumes, tous originaux, tous substantiels, tous nourris de faits soumis à un sévère contrôle et sainement interprétés. Rien n'est comparable, dans notre littérature, à cette somme des erreurs du cœur et de l'esprit, des illusions et des mirages que nous payons si cher aujourd'hui.

L'originalité du grand historien de la vie spirituelle est d'abord d'avoir mené sans relâche une vaste enquête, psychologique et morale, sur la généalogie des idées et des tendances qui ébranlent le monde depuis trois siècles. Cette enquête a pris une forme analytique, toute naturelle chez un esprit aussi déterminé à n'user que de méthodes rigoureuses et d'outils parfaitement au point. Partant de principes établis par l'expérience, l'illustre moraliste procède par monographies ; et l'ensemble de ses travaux impartiaux et sagaces constitue, grâce à l'esprit de suite de l'auteur et à son infor-

mation universelle, une véritable histoire des idées et de leurs réactions sur les mœurs.

Si Marivaux excellait à découvrir tous les recoins du cœur où peut se nichet l'amour, notre savant contemporain dépiste, dans les œuvres les plus correctes et parfois les plus hermétiques, l'impérialisme inséparable de notre nature ambitieuse et mesquine. Et vainement les plumes de colombe, mal ajustées, tachent de blanc le fauve plumage de l'aigle dominateur ; le mysticisme à son tour (un certain mysticisme, si j'ose dire, laïque), doit se réduire à la condition d'impérialisme irrationnel.

Ces termes une fois définis (et définis très simplement, comme on va le voir) tout esprit cultivé ne peut que se plaire aux analyses nuancées et sûres de M. Seillière. On aurait tort de se méfier des écrivains profonds. Ce qui lasse et écœure, c'est le superficiel, parce qu'il se répète avec une fade monotonie. Creuser un sujet, c'est d'abord le renouveler. Le célèbre philosophe se propose d'abord d'instruire. Mais il charme de plus, parce qu'il sait beaucoup et qu'il juge avec finesse.

« L'homme est naturellement ambitieux et orgueilleux », écrivait Louis XIV dans ses Mémoires. M. Seillière souscrit à cette affirmation, qui est d'ailleurs de simple bon sens. Le premier caractère qu'il trouve chez l'homme, c'est la volonté de puissance, autrement dit *l'impérialisme*, besoin d'expansion et de domination. Mais cet impérialisme s'accommode fort bien d'une sorte de mysticisme, c'est-à-dire du sentiment d'une alliance surnaturelle qui assurera le triomphe de ses ambitions.

Vidé de son contenu ou dépouillé de son prétexte religieux, ce mysticisme intéressé devient, avec J.-J. Rousseau, purement, disons mieux : pleinement naturiste. Le classicisme, en réaction contre la Renaissance, avait exalté la raison qui contient les passions. Rousseau défie la nature, c'est-à-dire qu'il légitime tous nos instincts, donc tous nos actes, en dépit de quelques retours aux sévères doctrines de son éducation calviniste, par exemple dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, où il ne s'écarte guère de la pensée, du



Bossuet des *Maximes et Réflexions sur la Comédie*. Le citoyen de Genève, auteur de la *Nouvelle Héloïse* et du *Contrat Social*, donne la formule et l'exemple du mysticisme passionnel et du mysticisme démocratique. On verra paraître après lui le mysticisme esthétique et le mysticisme national ou social.

M. Ernest Sellière poursuit ces diverses formes du mysticisme naturaliste, tantôt associées, tantôt successives, tantôt opposées en apparence, à travers les cinq générations romantiques : Rousseau, Chateaubriand, George Sand, Flaubert et Zola. Car le romantisme des réalistes et des naturalistes est beaucoup mieux attesté que celui des classiques, découvert par le bon Emile Deschanel. Deux écrivains d'un catholicisme enclin au paradoxe, Huysmans et Léon Blay, sont étudiés avec une clairvoyance un peu sévère. L'un fait bon marché d'une piété qui ne psalmodierait pas en pur grégorien, et répugne à s'agenouiller dans une basilique postérieure à l'âge de l'ogive. L'autre, drapé dans une pauvreté provocante, mène, en fait, la vie d'un petit bourgeois besogneux, bourgeois tout de même. Il implore la charité sous le nom de stricte justice, mais aspire à un déluge de feu, qui, d'après lui, fera rire la douce Mère de Dieu. Etendant ses investigations au théâtre contemporain, M. Sellière montre le paroxysme du délire passionnel dans l'œuvre de notre concitoyen Henry Bataille.

## II

En étudiant le mysticisme passionnel, l'analyste infatigable devait forcément rencontrer, à plus d'un détour, l'éternel féminin. Notre ancienne littérature romanesque a fait ses délices parce qu'elle met en vigueur, non pas un sacerdoce illusoire et sacrilège de la femme, mais un respect courtois, une vénération de la fragile inspiratrice, en qui le féal amoureux se sent comme béatifié. Ainsi le galant Céladon parle à l'aimée le langage de Platon, ou plutôt de Plotin, absorbé dans le divin, et l'*Astrée* se dore d'un reflet de *Phèdre* ou du *Banquet*.

Mais cette passion, tout épurée qu'elle est, va trop loin :

n'avouer d'autre raison d'être que deux beaux yeux, c'est retrécir singulièrement la vie. Voici l'amour qui se discipline. Et c'est la préciosité, si mal comprise, si sottement raillée, livrée par Molière aux quolibets des rustres qui n'ont pas fini d'en rire : le succès est assuré quand on bafoue les personnes aptes à se tirer du commun. Les mœurs de la troupe Bérart ne ressemblaient guère, on s'en doute, à celles de l'hôtel de Rambouillet, et les soupirants n'y faisaient anti-chambre que peu de temps. La Princesse de Clèves, Monime, Junie, cette jeune femme, ces jeunes filles héroïques à force d'être bien élevées, sont d'authentiques héritières du roman précieux. M. Seillière fait revivre le renom de La Calprenède, le conteur préféré du grand Condé, et il extrait d'une œuvre curieuse de M<sup>me</sup> de Scudéry, *Ibrahim ou l'Illustre Bassa*, le récit attachant qu'il rend au public sous ce titre : *Isabelle Grimaldi, Princesse de Monaco*. La couleur et le pittoresque n'y manquent pas, témoin le récit du triomphe de Soliman, et les Turcs y sont bien aussi turcs, il me semble, que dans *Bajazet* ; car le sultan, malgré son humeur chevaleresque, ordonne d'empaler un esclave coupable d'avoir pris trop au sérieux un combat singulier. Mais les deux amoureux chrétiens sont fidèles, délicats, vaillants, parfaits. Trop parfaits !

Hélas ! au siècle suivant, les héros de roman seront à l'abri de ce beau reproche. La Julie de Rousseau, dans le temps même qu'elle cède à la passion de Saint-Preux, (un étrange pseudonyme, et doublement excessif, car on se demande à quoi ce singulier précepteur ressemble le moins, à un preux, ou bien à un saint !) Julie donc se sent en parfait accord avec sa conscience. Et voici commencée la longue théorie de ces agaçantes créatures, jouets à demi volontaires d'un amour criminel, qui émettent la prétention d'être jugées, non sur leurs actes, qui seuls nous sont connus, mais sur la pureté supposée de leur cœur. Victor Hugo ne dédaignera pas de faire sa partie dans le chœur éploré, et, au plus fort du scandale suscité par la révélation de son intrigue avec M<sup>me</sup> Biard, il proclamera qu'en se penchant sur son âme on trouverait au fond, soit une voûte étoilée, soit, du moins, la perle appelée Innocence.



L'homme à bonnes fortunes, le séducteur de profession est devenu, depuis Rousseau, d'autant plus dangereux qu'il n'est même pas sincère avec lui-même et prétend, en déshonorant une victime confiante, remplir une mission divine. Bien que Molière ait, par moments, fait de Don Juan un hypocrite, il n'avait pas prévu cette transformation, qui aboutit à une sinistre apothéose. Comme au XVII<sup>e</sup> siècle, le roman fait, au XVIII<sup>e</sup>, irruption dans la vie, mais ce n'est plus pour l'épurer, tant s'en faut. Goethe joue avec le cœur de Frédérique Brion, sage petite Alsacienne, fille d'un pasteur dont la bonhomie rappelle le Vicaire de Wakefield. Pour récompense, il laissera souiller la mémoire de l'enfant innocente, dont M. Seillière prend la défense, au bout d'un siècle, avec une ardeur généreuse. Dans le ménage suisse de Thérèse Heyne, aux jours de notre Révolution, la *Nouvelle Héloïse* se joue au naturel : seulement, c'est le mari qui meurt.

A ces idylles suspectes s'oppose une pure histoire d'amour contrarié. La princesse Elise Radziwill, être de sentiment, mais fille obéissante et fière, aime le prince Guillaume de Prusse, moins encore qu'elle n'en est aimée. C'est à peine si l'on peut invoquer, contre cet amour partagé, une douteuse inégalité de naissance. Mais la raison d'Etat parle. Guillaume, officier discipliné, s'éloigne sans trop de révolte, et M. Seillière le juge un peu bien résigné. La princesse Elise ne pleure pas : une déception plus grave, car il s'agit d'une âme qu'elle n'a pu sauver, l'abattra, poignante coïncidence, chez la Princesse Augusta, femme de son ancien fiancé. Un demi-siècle après cette catastrophe, le vieil Empereur, à un bal de cour, s'arrêtera longuement devant une très jeune fille, qu'il reconnaîtra pour une petite nièce de la morte.

Madame de Chartres faisait voir à sa fille, la future Princesse de Clèves, « quelle tranquillité suivait la vie d'une honnête femme. » Hélas ! la tranquillité ne dépend pas uniquement de ce que l'on est. Mais la dignité personnelle, il appartient à chacun de se la donner. Et c'est ce sentiment qu'après cinq ou six générations d'orgie passionnelle remettent à son rang les pénétrantes analyses de M. Ernest Seillière.

## III

Si le présent raccourci a pu vous donner quelque idée de la profondeur et de la portée d'une œuvre, encore une fois sans analogue, il me resterait à vous faire apprécier le charme et la délicatesse de la manière. Vous ne m'en voudrez pas (et bien au contraire !) si, plutôt que de définir le style de l'illustre penseur, je vous en donne un exemple, une jolie page, alerte, ailée, où la claivoyance n'ôte rien à la grâce, digne enfin du sujet, qui n'est rien de moins qu'Alphonse Daudet :

« Alphonse Daudet a été l'une des grandes admirations de ma première jeunesse. Les *Lettres de mon Moulin* et les *Contes du Lundi* ont contribué à me révéler la poésie. Une poésie si française ! Légèrement émue, avec une pointe d'ironie souriante. Toute parfumée de sentiment délicat. Je sais encore par cœur le *Bon Dieu de Chemillé* et le *Sous-Préfet aux Champs*... On l'a dit, au surplus, de toutes ces menues fleurs de notre Provence, embaumées de lavande : ce sont les modernes prolongements de l'Anthologie grecque.

« Si la grâce malicieuse est l'un de leurs plus grands attraits, dans les romans de Daudet c'est l'émotion qui devint la plus belle pature, en ce temps de naturalisme puissant, mais cruel et morne. Par là le fils des pays de l'Été révèle ses affinités secrètes avec l'âme du Nord et a pu se voir rapprocher de Dickens. *Le Petit Chose* vaut *David Copperfield*. Risler aîné, le héros de son plus parfait récit, selon moi, est un homme et un caractère du Nord, et j'ai goûté grandement jadis l'austère *Évangéliste*. *Sapho*, qui fut dédiée à M. Léon Daudet et à son frère Lucien : « Pour mes fils quand ils auront vingt ans », me parut écrit pour notre génération toute entière.

« C'est, je crois, cette intime alliance de la poésie spirituelle et de l'émotion discrète qui ont fait d'Alphonse Daudet un interprète complet de l'âme française, un classique qui n'a gardé du réveil sentimental de l'âme moderne que ses grâces



permises. Il a toujours su discipliner son imagination et son cœur par sa belle raison claire d'enfant du soleil. » (1).

Une leçon plus belle et plus utile pouvait-elle revêtir une forme plus attrayante ? Je me flatte que vous en jugerez comme moi. Bien dire et bien penser, pour certaine intelligences d'élite, c'est tout un. Digne d'incarner la savante et solide Académie des Sciences Morales et Politiques, Ernest Seillière aura, pour peu qu'il le demande, son fauteuil à l'Académie Française. Mais, depuis longtemps, ses nombreux lecteurs admirent en lui, avec le sage appréciateur des idées, le juge des passions et le découvreur des grands courants de la pensée, l'écrivain de race.

---

(1) *Cahiers d'Occident* 18, deuxième série : *Hommage à Alphonse Daudet*.

# *Le Collège Royal de Nîmes* *sous la Restauration*

par

M. l'Abbé BRUYERE

Membre non résidant

---

Le travail qui porte ce titre n'a d'autre prétention que d'être une simple contribution à l'histoire d'un établissement auquel je pense avoir le droit de m'intéresser, non seulement en ma qualité de nimois, mais encore parce que je l'ai fréquenté comme élève pendant une partie de mes études classiques.

L'histoire du Collège de Nîmes — cet établissement a, depuis 1848, repris le nom de lycée qu'il avait sous le Premier Empire — a été écrite en 1879 par M. l'abbé Azais qui en avait été l'aumônier pendant trente cinq ans. Ce prêtre distingué (1), membre de l'Académie de Nîmes, a laissé le souvenir d'un lettré ; il est, en particulier, l'auteur d'une *Vie de Mgr Cart*, d'un *Bridaine et ses missions*, ainsi que d'une *Histoire de Saint-Baudille*. Mais son *Histoire du Collège* ne comprend que 128 pages (2). Elle est, pour la période du XIX<sup>e</sup> siècle, une esquisse, un rappel de souvenirs personnels, plutôt qu'une histoire proprement dite. Pour les temps qui ont précédé la Révolution, elle fait double emploi avec l'étude de M. l'abbé Goiffon (3) sur l'instruction secondaire publique à Nîmes, avant la fondation de l'Université impériale.

---

(1) *Notice biographique sur M. l'abbé Azais* par M. l'abbé Delacroix, - Nîmes, Chastanier 1890. In-8 de 32 pages.

(2) *Le Collège de Nîmes*, - In-8<sup>o</sup> de 128 pages. Nîmes, Clavel et Chastanier, 1879.

(3) *L'Instruction publique à Nîmes : Le Collège des Arts ; les Jésuites ; les Doctrinaires*, par M. l'abbé Goiffon. - In-8<sup>o</sup> de 136 pages. Nîmes, Giraud, 1876.



Le champ était donc libre pour des travaux ultérieurs. J'y suis entré pour la période qui va de 1815 à 1830, parce qu'un heureux concours de circonstances m'a mis à même de consulter sur ces années des documents importants, dont les moindres ne sont pas les pièces administratives conservées aux Archives départementales et aux Archives nationales, ces dernières sous la cote F<sup>17</sup> 7917 et 7918.

Je dois également beaucoup à la remarquable thèse de M. le chanoine Adrien Garnier, *Frayssinous ; son rôle dans l'Université* (1). Elle m'a mis sur la voie de plus d'une découverte, et m'a permis de situer dans le cadre général de l'instruction publique en France mes recherches locales.

Après un bref résumé du passé du Collège de Nîmes avant 1815, j'étudierai, pour la période qui va jusqu'à 1830, l'histoire de ses proviseurs et de ses professeurs, sa vie intellectuelle, sa vie religieuse et la mentalité de ses élèves.

A défaut d'autre mérite, cette esquisse aura celui de traiter un sujet à peu près neuf, et de fournir des matériaux à qui serait tenté d'écrire une histoire vraiment complète de l'établissement officiel d'enseignement secondaire de notre ville.

### Le Collège avant 1815

Tous les nîmois savent que le lycée n'occupe son emplacement actuel que depuis 1883, date à laquelle il s'installa dans les bâtiments désaffectés de l'Hôpital général.

L'ancien lycée, et, avant lui, le collège royal de la Restauration, était situé dans la Grand'Rue, dans les locaux édifiés sur l'emplacement de ceux de l'hôpital Saint-Marc. Cet hôpital, établi en faveur des pèlerins qui se rendaient en Espagne au tombeau de Saint Jacques de Compostelle, fut, sur la demande au Conseil de la ville, cédé, ainsi que sa chapelle, en 1540, par le Chapitre de la Cathédrale, à qui il appartenait, pour être le siège de l'Université des Arts dont François I<sup>er</sup> avait, par lettres patentes, décrété la fondation l'année précédente. A cette Université un Collège était joint. Son premier recteur fut Baduel, ancien étudiant à Wittenberg et disciple de Mélanchton. Il était favorable aux nouvelles idées

religieuses. Aussi grâce à lui, l'Université de Nîmes devint-elle un foyer de propagande luthérienne, puis calviniste. C'est en vain qu'en 1553, la Cour des Grands Jours du Puy, ayant constaté le luthéranisme de Baduel, avait prononcé sa destitution, le Conseil de ville, gagné, ainsi que la plupart des notables de notre cité, à la Réforme, lui donna pour successeur un autre novateur, Guillaume Tuffan. Bientôt la chapelle du Collège servit au culte réformé et le ministre Viret y prêcha en 1562. Avec des alternatives de succès et de décadence, mais sous une direction presque exclusivement calviniste, le Collège vécut jusqu'en 1634. A cette époque les catholiques obtinrent que le principal et la moitié des régents appartenissent à leur confession, et les Jésuites dont « l'aptitude, déclarait une délibération du Conseil de Ville, était connue par tout le royaume » furent choisis pour enseigner au Collège. Leur établissement ne tarda pas à être confirmé par lettres patentes de Louis XIV. Ils en gardèrent la possession pendant plus d'un siècle, jusqu'au jour où, par arrêt du Parlement de Paris, en 1762, leur Collège fut fermé, ainsi que les quatre vingt trois autres qu'ils dirigeaient en France.

C'est sous l'administration des Jésuites que furent édifiés la chapelle et les bâtiments qui ont subsisté sans changement notable jusqu'à nos jours.

La chapelle fut construite en 1678 sur l'emplacement du Petit Temple protestant adossé au Collège et dont une partie avait appartenu à l'ancien Hôpital Saint-Marc ; sur le motif que, d'après les édits, les réformés ne pouvaient avoir qu'un temple dans chaque ville, il fut jeté bas et remplacé par une chapelle dédiée à Saint-Ignace.

Avant la construction des églises qui ornent nos boulevards, et la réfection de la cathédrale, elle était, a-t-on dit, le plus bel édifice religieux de Nîmes. Construite dans le style auquel ses possesseurs ont donné leur nom, sa façade richement sculptée est ornée de niches pour statues et son dôme surmonté d'une lanterne avec clochetons. L'intérieur comprend de vastes tribunes circulaires. Un tableau attribué à Natoire était placé au dessus du maître autel ; il représentait Saint Ignace, Saint François Régis et Saint François Xavier.



Bientôt les bâtiments du Collège ne furent plus en harmonie avec les besoins et la prospérité de cet établissement. En 1715, fut construit le corps de logis situé sur la rue aujourd'hui appelée Poise, à la suite de la chapelle. La partie en façade sur la Grand'Rue ne fut terminée qu'en 1743, après bien des vicissitudes. La dépense totale s'éleva à 104,705 livres, dont un quart fut fourni par le diocèse.

Le nouveau bâtiment était à deux étages. Une de ses extrémités était surélevée de façon à servir de tour pour une horloge.

A l'intérieur se trouvait une belle cour d'honneur, entourée de galeries couvertes (1). La grande salle du premier, (la salle de lecture actuelle de la bibliothèque municipale) était entourée d'une galerie circulaire et servait aux exercices scolaires, aux solennités littéraires et représentations dramatiques. L'Académie de Nimes y tenait quelquefois ses grandes séances.

Les dortoirs et corridors étaient décorés de cartes murales peintes à la fresque, qui malheureusement ont été, après la Révolution, recouvertes d'un badigeon à la chaux.

Aux Pères Jésuites succédèrent, en 1764, les Doctrinaires. Ils furent à la tête du Collège jusqu'au moment où, sous la Révolution, l'établissement fut fermé. Sa chapelle servit alors de lieu de réunion à une société populaire, et le reste des bâtiments fut partagé entre l'administration centrale et l'administration communale.

Cependant la ville de Nimes ne pouvait rester sans maison d'enseignement.

En l'an VI (1798), l'ancien Collège fut ouvert sous le nom d'Ecole Centrale, établie sur le modèle de celles dont le Directoire avait décrété l'institution par toute la France. Ces écoles correspondaient à nos Ecoles primaires supérieures ; elles donnaient surtout un enseignement scientifique et

---

(1) Au milieu de cette cour se dresse aujourd'hui une colonne surmontée d'une salamandre qui jadis faisait l'ornement d'une des places de la ville.

pratique, bien différent de la culture littéraire en honneur sous l'Ancien Régime. Elles durèrent quelques années à peine, puisqu'elles furent supprimées en 1803.

Mais voici que, peu après, le régime scolaire fut profondément modifié en France.

Une loi du 10 mai 1806 constitua, sous le nom d'Université, un corps chargé exclusivement de l'Instruction publique, et un décret du 17 mars 1808 organisa ce corps en le plaçant sous l'autorité d'un Grand Maître.

L'Université comprenait un certain nombre d'Académies dirigées par un recteur. Ces Académies étaient le centre de différentes Facultés, ainsi que de Lycées établis dans les grandes villes, et de Collèges dans les centres de moindre importance. Les lycées avaient à leur tête un proviseur, et les collèges, un principal.

Dès la création de l'Université, Nîmes fut le centre d'une Académie formée des mêmes départements qui ressortissaient de la Cour d'appel : le Gard, l'Ardèche, la Lozère et le Vaucluse.

L'Ecole centrale de Nîmes prit le nom de lycée (1). Les trois sous-préfectures : Alès, Uzès, Le Vigan eurent chacune un collège .

### Les proviseurs du Collège

En 1815, date à laquelle commence notre travail, le proviseur du Lycée de Nîmes était, depuis le 10 octobre 1811, un ecclésiastique, M. Raynal, ancien bénédictin, neveu de l'abbé Raynal qui avait joui d'un certain renom comme historien. Il avait succédé à un ex-oratorien, le P. Béraud, professeur de belles-lettres et préfet des études au Collège de Tournon jusqu'en 1809. Le P. Béraud devint proviseur du

---

(1) Sur le lycée pendant la période de 1808 à 1815 v. les quatre articles de M. Georges Maurin dans la *Revue du Midi* des années 1906 et 1907.



Lycée de Lyon, puis finit sa carrière comme recteur des Académies de Cahors et de Clermont.

Le recteur de l'Académie de Nîmes était M. Tédénat. Il avait été le second proviseur du lycée de notre ville ; puis avait, en 1809 occupé la chaire de philosophie à la Faculté des lettres établies à Nîmes, Faculté bien éphémère, puisqu'elle disparut à la chute de l'Empire. En 1812, il devenait recteur de l'Académie.

C'est comme tel que, pendant les Cent jours, il envoya au Grand Maître de l'Université un rapport en réponse à la demande qui lui avait été adressée de Paris, le 29 janvier 1815, sur le personnel du Lycée.

« Ce personnel est-il soumis aux lois ? Sa conduite est-elle conforme à l'état actuel ? »

Le rapport du 13 mai de M. Tédénat commençait par faire l'éloge du Lycée de Nîmes. « Depuis sa première organisation, affirmait-il, il a toujours passé pour un des mieux composés de l'Empire, tant par le mérite des chefs que par le talent et le zèle des professeurs. »

« La plupart de ceux-ci, ajoutait-il, élevés au milieu des orages de la Révolution en ont propagé les principes libéraux par leurs écrits, leurs leçons et leur conduite. Ils sont presque tous honorablement connus dans la république des lettres, et ont toujours manifesté un grand dévouement aux principes du gouvernement. Dans les circonstances présentes ils ont redoublé de zèle pour entretenir les élèves dans les principes d'union et de concorde dont ils ne sont jamais sortis, malgré la diversité de religion. Accoutumés à se regarder comme frères, je n'ai jamais été le témoin, depuis neuf ans, d'aucune dispute. Dans ce moment, l'étendard tricolore flotte au levant et au couchant sur les bâtiments du Lycée, et tous les fonctionnaires et élèves sont parés de cocardes nationales. »

Sa conclusion était qu'il « serait à souhaiter que le même esprit régnât dans les autres parties de l'Empire. »

Ce M. Tédénat jouissait de quelque célébrité.

Né dans l'Aveyron, à Saint-Géniès, le 1<sup>er</sup> avril 1753, il était entré dans l'enseignement en 1775. Il avait publié un

ouvrage de mathématiques élémentaires, en 4 volumes, et plusieurs mémoires insérés dans les Bulletins de l'Institut et de l'Académie de Nîmes, avant la Révolution. Il était correspondant de la première classe de l'Institut, et se prévalait d'être connu du prince archi-chancelier, des ministres Carnot et Chaptal, ainsi que de Bertholet, Monge, Laplace, Legendre, et autres membres de l'Institut.

Son traitement de recteur était de 6,000 francs. Malgré ce, et, sans doute parce qu'il était célibataire, il prenait ses repas au lycée, à une table qui n'était pas la table commune. Sa façon de faire était partagée par les deux inspecteurs d'Académie, Jacques Duprès et l'abbé Canaple, celui-ci ancien proviseur du lycée de Pau, dont une note de service affirme que c'était un « prêtre zélé pour son état ». Le traitement de ces inspecteurs était de 3,000 francs.

L'état du Lycée à la date du 2 juin 1815 nous apprend qu'il comprenait un proviseur, un censeur, neuf professeurs, trois maîtres d'études et un officier instructeur.

Le proviseur, avons-nous déjà dit, était l'abbé Pierre Raynal, né à Lyon en 1753, et ancien bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Tout d'abord censeur des études au Lycée de Marseille, il avait été envoyé quelque peu en disgrâce à Pont-le-Voy où il avait enseigné la philosophie. Il était venu à Nîmes, en 1810, comme professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, et, le 10 octobre 1811, il avait été nommé proviseur du lycée.

Le recteur, M. Tédénat, portait sur lui ce jugement : « engagé dans l'enseignement depuis trente ans, il est très estimé et très considéré des élèves et des parents. » Ses principes, déclarait-il, sont bons.

Lorsque les Bourbons eurent, après les Cent Jours, repris le pouvoir, l'abbé Raynal fut dénoncé comme ayant fait partie, pendant la Révolution, de sociétés populaires. Il s'en défendit par une note justificative du 28 novembre 1815, et déclara qu'il n'avait pas prêté le serment de la Constitution civile du clergé.

Quoi qu'il en soit, l'abbé Raynal paraît avoir été un homme



sans grand caractère, qui s'était facilement rallié à la Révolution et à l'Empire. Il était en relations d'amitié avec l'évêque d'Avignon, Mgr Périer, ancien oratorien, et évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme. Lorsque Mgr Périer venait à Nîmes qui faisait alors partie de son diocèse, il aimait aller au collège, à la table duquel il s'asseyait.

Plus tard nous verrons l'abbé Raynal devenir l'objet de graves accusations touchant l'administration de son collège, et invité à faire valoir ses droits à la retraite.

Dans l'administration et le corps professoral, en 1815, seuls quelques noms retiendront notre attention. Le censeur des études était Jean Marie Touret, âgé de trente huit ans, et célibataire ; il avait rempli les mêmes fonctions à l'École militaire de Saint-Cyr. Zélé et très instruit, on lui reprochait d'être un peu dur.

Le professeur suppléant de philosophie, depuis le 3 juin 1813, était M. Gergonne. Il avait précédemment enseigné les mathématiques avec éclat, et devint recteur de l'Université de Montpellier. Comme suppléant de philosophie il n'a pas laissé de trace profonde, mais son prédécesseur mérite une mention spéciale.

Il s'appelait l'abbé Faria, et a été illustré par Alexandre Dumas dans son *Monte Christo*, sous les traits du prisonnier à vie du Château d'If.

L'abbé Faria, natif de Goa, dans l'Inde, et élevé à Rome avant la Révolution, au Collège de la Propagande, avait enseigné la philosophie à Marseille. Lorsqu'il fut question de le nommer à Nîmes, le recteur, M. Tédénat, fit toutes sortes de réserves, dans une lettre du 20 octobre 1811. « M. Faria qui a été un sujet de discorde dans le lycée de Marseille ne portera pas probablement la paix dans celui de Nîmes, surtout M. Raynal, qui n'en parle qu'avec mépris, étant proviseur. » La nomination eut lieu cependant, et l'abbé Faria vint à Nîmes, le 15 novembre 1811, enseigner la philosophie pendant quatre heures par semaine aux deux élèves de cette classe. Il s'adonnait au mesmérisme, nom sous lequel alors on désignait le magnétisme ; et professait les plus étranges

théories. Ce qui était à prévoir arriva. Au bout d'un an, l'abbé Faria fut, après intervention de l'évêque d'Avignon, éloigné de Nîmes et nommé à Paris.

Le professeur de rhétorique était M. Alexandre Jean Jacques Vincens, docteur ès-lettres et officier de l'Université. Il était né à Nîmes en 1769 et était entré dans l'instruction publique dès la formation des Ecoles centrales. Il appartenait au culte protestant, n'était pas marié et faisait partie du conseil municipal de Nîmes. Tous les états du personnel, jusqu'au jour où M. Vincens se retira de l'enseignement, font de lui le plus grand éloge. « Professeur du plus grand mérite qu'on ne remplacerait pas ; aimé et estimé de tous... Excellents principes politiques et moraux... Son nom seul est une recommandation à Nîmes. » M. Vincens avait un traitement de 1.800 francs ; les autres professeurs touchaient entre 1.500 et 1.200 francs. Les maîtres d'études recevaient 800 francs. De l'un d'entre eux, un M. Jubiz, il est dit que, né en Bavière, il était protestant et chargé spécialement de la surveillance des élèves de son culte. Un dernier membre du personnel était l'officier instructeur, Jean Baptiste Langrené, capitaine retraité qui, depuis 1791, s'était battu sur les champs de bataille de la République et de l'Empire. « Brave vétéran, était-il dit de lui, remplissant bien les devoirs de sa place. » La présence d'un officier instructeur s'explique si nous nous rappelons que, dans la pensée de Napoléon, les lycées étaient les vestibules des casernes. Les élèves étaient souvent coiffés du shako ; leur uniforme en drap gris fer avec collet, revers et parements couleur ponceau, ressemblait à celui des soldats de l'infanterie de ligne ; un râtelier d'armes pour les exercices militaires était à leur disposition, et les différents exercices de la journée étaient annoncés par un roulement de tambour. Ce dernier usage s'est longtemps maintenu dans l'Université ; il existe peut-être encore dans certains petits lycées. Au lycée d'Alès, ce n'est que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1936 que le tambour a cessé de « rouler ».

L'état de juin 1815 ne mentionne pas d'aumônier. Il en existait un cependant. C'était, depuis le 23 janvier 1812, l'abbé Raymond César Lascombe dont nous aurons plus



tard l'occasion de parler longuement. S'il n'est pas alors question de lui, c'est peut-être parce que la situation des aumôniers n'était pas alors nettement définie. Elle le fut par un statut promulgué le 4 septembre 1821.

Il ne semble pas que les divers changements politiques de 1814 et 1815 aient suscité des troubles graves au Collège de Nîmes. En 1816, les inspecteurs généraux déclarèrent qu'ils avaient tout trouvé dans l'ordre. Deux professeurs mal notés pour leurs opinions politiques furent cette année-là déplacés. A côté de ces partisans des principes libéraux ou napoléoniens, nous trouvons un monarchiste convaincu dans la personne de M. Moranchon, professeur de première année de grammaire, qui s'était engagé parmi les volontaires du duc d'Angoulême, lors de la campagne de celui-ci qui devait se terminer si malheureusement dans la Drôme.

Le recteur, M. Tédénat, ne devait pas être un chaud partisan des Bourbons, tout au moins si nous en croyons son rapport adressé au Gouvernement des Cent Jours. Il portait néanmoins, le 24 décembre 1815, un décret visant le catéchisme édité sur l'ordre de Napoléon I<sup>er</sup>. On sait, en effet, que l'Empereur, par l'article 39 des articles organiques, avait décidé qu'il n'y aurait qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France. Ce catéchisme fut l'abrégé du catéchisme de Meaux, rédigé en 1686 par Bossuet (1). On y avait ajouté un développement sur les devoirs envers nos supérieurs et envers les princes. Ce développement a-t-on dit avec esprit, était la raison d'être de tout le reste.

« Quels sont les devoirs des chrétiens envers Napoléon I<sup>er</sup>, notre Empereur ? » — « Nous devons à Napoléon I<sup>er</sup>, notre Empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son trône. »

Evidemment ce texte ne pouvait subsister avec le retour de la Monarchie légitime.

(1) A. Latreille, professeur au Lycée Ampère de Lyon - *Le Catéchisme impérial* - Paris 1935.

Aussi M. Tédénat, sur la demande sans doute qui lui en fut faite par l'évêque diocésain, sollicité en ce sens par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que la chose avait eu lieu déjà sous la Première Restauration, porta un décret qui fut imprimé sous forme d'affiche.

« Considérant, y'était-il dit, que, s'il est essentiel de voir disparaître toutes les traces de la tyrannie qui a pesé si longtemps sur la France, il l'est encore plus de les effacer de tous les livres consacrés à la religion, à la morale, et à l'instruction publique dont elles infestent les sources les plus pures... décrétons :

« Art. 1<sup>er</sup>.— Tous les proviseurs, principaux de collèges, directeurs d'institutions privées, instituteurs, etc. sont tenus de ne mettre entre les mains de leurs élèves qu'un catéchisme purgé de tout ce qui pourrait rappeler l'ancienne tyrannie, et notamment du chapitre qui traite des principaux devoirs envers l'usurpateur... »

Toujours pour se conformer au nouvel état de choses une cérémonie funèbre fut instituée au Collège, le 21 janvier, jour anniversaire de l'exécution de Louis XVI. La première eut lieu en 1817.

Dans ces premières années de la Restauration, le Collège avait gagné en importance. Le nombre des professeurs était passé en 1817 de neuf à quatorze, et les élèves étaient 139, ainsi répartis : 42 élèves royaux, 33 communaux — il s'agissait là d'élèves boursiers —, 22 pensionnaires libres, 42 externes. En 1808, leur nombre était de 124.

Cette même année 1817 vit le départ de M. Tédénat qui donna sa démission au mois d'octobre. L'âge du recteur fut sans doute pour quelque chose dans cette décision, mais peut-être se sentait-il en méfiance, à cause de son passé politique, auprès des autorités administratives. Il avait, d'autre part, été l'objet de différentes accusations dont nous avons déjà parlé, et la conduite scandaleuse de son neveu et de son cousin germain, élèves au Collège, avait rendu sa situation pénible.



Son successeur fut M. Félix, inspecteur d'Académie en résidence à Avignon, d'où il était originaire et où il avait exercé les fonctions d'avocat. Il demeura en fonctions jusqu'en 1829, et paraît avoir professé de solides principes monarchiques et religieux. Nous le verrons plus tard, en effet, établir un plan d'instruction religieuse au Collège et nous savons qu'il fut parrain au baptême d'une cloche à l'église des Carmes.

Quelques années après, en 1820, le proviseur du Collège, l'abbé Raynal fut invité à faire valoir ses droits à sa retraite.

Des plaintes nombreuses avaient été formulées à son sujet. On lui reprochait de mal administrer les finances de l'établissement qu'il dirigeait, de mettre trop de confiance dans les employés subalternes, d'être indulgent à l'excès pour les sorties des élèves, de ne pas réprimer l'insolence de certains domestiques envers les professeurs. Mais surtout on lui faisait grief de ne pas veiller suffisamment à la tenue morale des élèves. Depuis l'année 1817, des « choses infâmes », disait un rapport officiel, s'étaient passées dans le Collège et notamment à l'infirmerie, si bien qu'il avait fallu renvoyer l'infirmière et deux élèves. Deux autres élèves, Martin et Cornier, celui-ci le propre neveu de M. Raynal, avaient, par leurs turpitudes, causé du scandale.

M. Raynal n'accepta pas facilement sa disgrâce. Il se plaignait d'avoir été destitué, et demanda à être réintégré à Nîmes ou ailleurs. La réponse officielle qui lui fut faite et où nous avons trouvé les griefs exposés plus haut, lui précisa qu'il n'avait pas été destitué, mais invité à prendre sa retraite. Distinction subtile et qui ne pouvait tromper personne, l'abbé Raynal, moins que tout autre. Il avait eu mauvaise grâce à ne pas l'avoir tout d'abord saisie.

Il fut remplacé par le censeur des études du Collège de Lyon, l'abbé André François Robin.

Les autorités académiques avaient avant lui pensé à un autre universitaire. C'était l'abbé Denans, proviseur du Collège de Marseille. Mais le maire, le préfet et l'archevêque d'Aix

protestèrent contre ce déplacement qui nuirait au Collège de Marseille. A eux se joignit le recteur d'Aix qui fit valoir que ce changement favoriserait le succès du Petit Séminaire d'Aix dont la direction avait été confiée par Mgr de Bausset Roquefort aux Pères de la Foi. Si la nomination a lieu, affirmait-il, cet établissement, prôné par tout le clergé, recrutera avec toutes sortes de facilités. L'abbé Denans ne quitta pas Marseille. Trois ans après, l'impuissance des autorités à réprimer les rebellions quotidiennes des élèves du Collège de cette ville obligea le ministre à fermer cet établissement et son proviseur fut changé (1).

L'abbé Robin était né à Pierrelate dans la Drôme, le 11 septembre 1760. Il était licencié ès-lettres et ès-sciences, et chevalier de la Légion d'honneur.

Son administration de quatre ans fut marquée par deux grands événements dans la vie du Collège : les deux visites du nouvel évêque de Nîmes, Mgr de Chaffoy, le 15 janvier et le 19 mars 1822, et celle de la duchesse d'Angoulême, lors de son passage à Nîmes, le 8 mai 1823.

Le diocèse de Nîmes, enfin détaché de celui d'Avignon, venait de recevoir un évêque dans la personne de Mgr de Chaffoy, ancien vicaire général de Besançon.

Le 15 janvier il s'était rendu au Collège. Il y avait été reçu, nous dit un rapport, au milieu de vivats prolongés, tandis que, — et ce détail est bien de l'époque — les yeux des spectateurs se mouillaient de larmes d'attendrissement. Deux élèves le complimentèrent, l'un en prose latine, Amédée Ferrand, élève de rhétorique, et l'autre, E. Buisson, humanitatis alumnus (nous dirions aujourd'hui, élève de seconde), en vers latins.

« In te, s'exprimait la pièce en prose, reviviscere videntur et illi prisci Galliarum apostoli qui fidem in hasce regiones intulere et sanguine suo confirmavere, dives Baudilius

---

(1) Chanoine Adrien Garnier — *Frayssinous, son rôle dans l'Université*, p.p. 267 à 274.



aliquæ... et illi postremi præsules qui adeo summis variisque virtutibus conclaruere, scilicet fervore pietatis Cohon, facundia Fléchier, immensa caritate Bec de Lièvre, prudentique rerum Ecclesia administratione de Balore...»

Les vers par leur accent virgilien ont assez belle allure :

« Magna virum genitrix regum dirissima, tellus Gallia tolle caput : luctus demum exue longos ; Aurea namque tibi revocato Borbone surgunt Tempora... »

Salve, læta dies, iterum Salvete, recepti vosque sacerdotes, et tu, sanctissime præsul.

« Sed quæ digna tibi meritis pro talibus omnes Munera reddemus ? Nobis non immenor unquam est animus : tu pura pio de pectore vota Accipe : sis felix et longos vive per annos. »

Le 19 mars, Mgr de Chaffoy revint au Collège pour y administrer le Sacrement de confirmation. Il avait voulu, dit-il, que l'église du Collège fût la première de son diocèse où il donnerait ce Sacrement.

Reçu à 8 heures du matin, à l'entrée de la chapelle, par le recteur, le proviseur et les fonctionnaires de l'établissement, il fut harangué par l'aumônier, l'abbé Lascombe qui avait pris pour texte de son adresse : « Benedictus qui venit in nomine Domini ». Le prélat lui répondit en développant les paroles de l'Évangile : « Sinite parvulos venire ad me ».

Puis il s'avança, au son d'une brillante symphonie, vers le chœur où un trône et un prie Dieu avaient été dressés. Lui-même célébra la messe, au cours de laquelle, à l'offertoire, fut chanté le « O salutaris » de Gosser.

Avant de distribuer la communion aux élèves, l'évêque leur adressa une allocution. Le *Domine salvum fac regem*, exécuté à grand orchestre, termina cette première partie de la cérémonie.

L'évêque interrogea ensuite les confirmants ; fut, paraît-il, satisfait de leurs réponses, et leur expliqua la nature et les effets de l'acte religieux auquel ils allaient participer. A la sacristie, il témoigna son contentement pour tout ce qui s'était passé,

accepta de diner au Collège et promit de venir assister au *Stabat* de Pergolèse.

Telle fut la seconde visite de Mgr de Chaffoy au Collège de Nîmes. Un procès verbal adressé à Paris en fut établi qui nous a permis d'en reconstituer les détails.

Mgr de Chaffoy retourna-t-il, les années suivantes au Collège ? La chose est très vraisemblable, bien qu'aucun document ne nous ait laissé le souvenir de ces visites. Il était de tradition autrefois que les évêques aillent dans les collèges et lycées administrer le Sacrement de confirmation.

Depuis la loi de Séparation cette coutume est devenue naturellement plus rare. Elle s'est cependant conservée ou a été rétablie dans quelques villes.

L'année suivante, 1823, le Collège recevait un autre visiteur mais combien plus marquant, puisqu'il s'agissait de la fille de Louis XVI, la duchesse d'Angoulême.

Dans le but de s'assurer des dispositions du Midi, tandis que se déroulait la guerre d'Espagne que dirigeait son époux à la tête des armées françaises, guerre qui d'ailleurs était approuvée par presque toute l'Europe et rendit son prestige à notre armée, la duchesse avait décidé de parcourir le Midi de la France. Partie de Bordeaux, le 30 avril, elle était arrivée à Nîmes, le 7 mai, en passant par Agen, Montauban, Toulouse, Narbonne et Montpellier. Elle termina son voyage à Avignon et était de retour à Bordeaux, le 22 du même mois. Elle séjourna trois jours à Nîmes où elle reçut l'accueil le plus enthousiaste que l'on puisse imaginer. Pour en donner une idée disons que des ouvriers vêtus de blanc l'attendaient à l'entrée de la ville et voulurent conduire sa calèche, après l'avoir dételée, mais la duchesse s'y opposa. Le lendemain elle fit le geste de gratifier ces hommes d'une somme de 600 francs ; ils la refusèrent et voulurent qu'elle fût versée en leur nom à la caisse publique pour le rachat du domaine de Chambord. Reçue au son des cloches et du canon par le maire, le préfet et l'évêque, la duchesse fut



logée à l'Hôtel de la Préfecture, l'Hôtel Rivet actuel de la Grand'Rue.

Le 8 mai, elle assista, à 10 heures, à la messe à la Cathédrale, et alla ensuite à l'Hôtel Dieu et au Palais de Justice.

« Son Altesse Royale, nous apprend le *Journal du Gard*, termina ses visites par celle du Collège où elle était attendue par MM. les membres de l'Académie et les professeurs à la tête de leurs élèves. On ne saurait décrire les transports de joie de cette jeunesse empressée à donner des preuves de son dévouement à l'auguste famille des Bourbons. Un discours en vers fut débité devant elle. »

Le *Journal du Gard* ne nous donne pas le nom de l'élève à qui échut cet honneur. Mais nous savons, par une notice consacrée à M. Dominique Deloche, décédé en 1871, après avoir été proviseur du Collège de Nîmes et inspecteur d'Académie, que c'est lui qui fit le compliment à la duchesse, alors qu'il était élève au Collège et dans sa dix-septième année.

Les vers qu'il débita ne constituent pas une pièce d'anthologie. Mais à titre de curiosité quelques-uns méritent d'être cités :

« Lorsque la publique allégresse,  
Par des chants redoublés éclate sur ces bords,  
Pardonnez, auguste princesse,  
Si quelque peu de honte arrête nos transports.  
Notre âme interdite et confuse  
Devant tant de grandeur et tant de majesté,  
Hésite, tremble et se refuse  
A vous offrir le vœu que nos cœurs ont dicté. »

Après lui avoir indiqué les motifs pour lesquels l'univers la révere,

« Ange du ciel, vers nous descendu sur la terre,  
Pour réconcilier la terre avec le ciel »,

il ajoutait — et ici le jeune poète avait une note personnelle qui émeut :

« Ah ! lorsque votre époux, sur les rives du Tage,  
Va faire chez l'Ibère admirer ses exploits,  
Pourquoi refuser à notre âge  
D'aller sous ses drapeaux nous ranger à sa voix,  
Et, par l'heureux essai d'un précoce courage,  
Mériter le bonheur de vivre sous ses lois ? »

Il terminait modestement en s'adressant un reproche :

« Crains de dérober à la foule empressée  
Un seul de ses moments et si courts et si chers. »

Il nous faut maintenant revenir à la vie ordinaire du Collège que les grands événements précédents nous avaient fait perdre de vue.

Le proviseur, l'abbé Robin, paraît s'être acquitté dignement de ses fonctions. Le recteur portait sur lui ce jugement, en 1823, qu'il était « excellent ». Mais il ajoutait : « Il persiste à vouloir se retirer avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain. »

Le motif allégué par M. Robin était tout à son honneur. Récemment nommé membre du chapitre que Mgr de Chaffoy venait de reconstituer, il éprouvait, disait-il, des scrupules à jouir de deux bénéfices : son canonicat et son traitement de proviseur.

Il existe cependant une note discordante à l'opinion favorable qu'avait le recteur de l'abbé Robin. Nous l'avons trouvée dans une lettre de dénonciation adressée le 22 décembre 1823, à l'évêque d'Hermopolis — Frayssinous, grand maître de l'Université de 1822 à 1828 — par un certain Lamy, père de famille, habitant Nîmes. Il se plaignait de la mauvaise nourriture du Collège, de la dureté du proviseur envers les parents et les élèves, toutes causes, prétendait-il, qui avaient fait tomber le nombre des pensionnaires de 96 à 77.

Reproche plus grave : il signalait les lectures qui se faisaient au Collège. On aurait saisi entre les mains d'un pension-



naire, le nommé Sigaud, de Saint-Gilles, de mauvais livres et des écrits républicains prêchant le régicide. L'élève n'a pas été renvoyé par le proviseur, homme sans caractère. Parmi les livres qui circulaient, il cite les *Contes* de Voltaire, Colin d'Harleville, des traductions d'auteurs classiques, *l'Histoire des Camisards* (1), le *Contrat social*, *l'Emile*, les procès-verbaux de la Société populaire d'Uchaud.

Enfin il attaquait le nouveau proviseur nommé du Collège, l'abbé Privat, principal du Collège d'Uzès, et l'accusait « de n'avoir pas donné un sou à l'un de ses régents pendant plus d'un mois. »

Que valaient ces accusations ?

Certaines n'étaient évidemment que des ragots sans valeur. Il était vrai cependant que l'abbé Robin, — son successeur le reconnaissait dans un rapport au Ministre de l'Instruction publique, — intimidait par son aspect extérieur, les parents qui le voyaient pour la première fois. Mais, ajoutait l'abbé Privat : « M. Robin n'a de dur que le regard. » Pour ce qui est des écrits pernicious, M. Privat déclarait qu'en entrant en fonctions, il avait opéré des recherches dans les effets des élèves et qu'il avait trouvé dans le linge de Sigaud des proclamations révolutionnaires. A la suite de ces découvertes il l'avait renvoyé du Collège.

Le recteur, lui aussi, rendait hommage à M. Robin et justifiait la nomination de M. Privat. Si, disait-il, cette nomination a pu être critiquée, c'est parce que l'âge relativement jeune de M. Privat a excité des jalousies. Et, pour donner plus de poids à son assertion, il joignait à son rapport une lettre dans laquelle le sous-préfet d'Uzès faisait l'éloge de l'ancien principal de son Collège.

Qui était le nouveau proviseur que nous allons voir à la tête du Collège, du 1<sup>er</sup> janvier 1824 au mois d'octobre 1830 ?

L'abbé Jean Pierre Privat, bachelier ès-lettres, était né à

(1) Il s'agit, sans doute, de *l'Histoire des Camisards de Court* qui venait d'être réimprimée, en 1819, chez Martin à Alès.

Nîmes, sur la paroisse Saint-Paul, le 13 octobre 1788. Après des études faites au Petit Séminaire d'Avignon et au Grand Séminaire d'Aix, il fut ordonné prêtre en 1812. Tout d'abord, de 1812 à 1814, vicaire à Sauve, il occupa ensuite le poste de succursaliste à Milhaud. Il y écrivit une vie de Saint-Saturnin, le patron de la paroisse, et travailla activement en 1815, à calmer les passions politiques déchainées. Il aimait à réunir dans son presbytère quelques enfants pour les initier à la langue latine. Ses succès furent remarqués par le recteur de l'Académie de Nîmes qui lui proposa, en 1821, la direction du Collège d'Uzès. Il justifia pleinement la confiance de ses chefs, alliant avec à propos la douceur à la fermeté, et il sut se concilier l'affection des élèves et des familles.

En fin d'année 1823, il était nommé, à titre non définitif, il est vrai, proviseur du Lycée de Nîmes.

Il faut, écrivait le recteur avant cette nomination, « un ecclésiastique qui commande la confiance des catholiques et des protestants. »

On peut dire que cette confiance, l'abbé Privat l'eut et la garda pendant les six années de son provisorat. « M. Privat, dit un rapport, convient pour Nîmes dont la population est, pour un tiers, protestante. Ses mœurs sont douces et simples, ses vertus personnelles sont reconnues de tous, il jouit d'une grande réputation comme prêtre. »

L'opinion de l'abbé Azaïs qui l'avait bien connu n'est pas moins élogieuse. « Jeune encore par l'âge, rapproché des enfants par la jeunesse de son cœur, déjà mûri par les travaux du ministère des paroisses, il parut dans le Collège avec cette gravité du maître tempérée par cette aménité de caractère et cette bonté de cœur qui fut toujours chez lui le charme attrayant de l'autorité. Chéri de ses élèves, il ne fut pas moins cher aux professeurs qui savaient apprécier les aimables qualités de son âme. Il vivait avec eux dans une affectueuse fraternité, et son appartement, ouvert comme son



œur, devenait tous les soirs, le rendez-vous préféré de la famille universitaire. » (1)

Malgré toutes ces qualités de M. Privat, il ne laissa pas que d'encourir quelques reproches. Certains l'accusaient de manquer de gravité dans son maintien. Mais, d'après un inspecteur général, ce reproche n'était pas fondé. M. Privat, déclarait cet inspecteur, a belle prestance et son maintien est décent et digne. Il avait peut-être eu tort de s'adonner au jeu de mail : il y a renoncé sur la simple observation du recteur.

En revanche, M. Privat était blâmé de ne pas s'occuper suffisamment de son Collège et de trop prêcher au dehors. M. Privat, disait encore l'inspecteur a « de la bonté et de très bonnes intentions, mais peu de fermeté et du laisser aller. Peut-être n'a-t-il pas assez de confiance en ses moyens. »

On le voit, les reproches n'étaient pas très graves et, tout compte fait, M. Privat nous paraît avoir été le meilleur des trois prêtres qui, sous la Restauration furent à la tête du Collège de Nîmes.

Ce fait que trois proviseurs successifs se trouvèrent être des ecclésiastiques surprend quelque peu de nos jours, où non seulement aucun prêtre ne peut enseigner dans l'Université, mais où même l'obtention du titre d'agrégé est interdite aux membres du clergé. Il ne faudrait cependant pas croire que, sous la Restauration, l'administration des Collèges fût exclusivement entre les mains de l'Eglise. Une statistique nous apprend qu'en 1822, il y avait 22 proviseurs et 7 censeurs prêtres sur les 76 proviseurs et censeurs des 38 collèges royaux. En 1824, dans 309 collèges communaux, il y avait 144 principaux, prêtres, et, sur 11.809 régents, 509 ecclésiastiques.

### Les Professeurs

Il est temps maintenant de voir quels professeurs enseignèrent au Collège pendant la période qui nous occupe. Les

(1) Eloge de M. l'Abbé Privat par l'Abbé Azaïs, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, Année 1863-64, p.p. 26 sq.

citer tous serait trop long et sans intérêt. Nous ne parlerons que des plus connus.

Le personnel du Collège qui, en 1815 comptait, administration comprise, 15 membres s'éleva, en 1821, à 17; à 21, en 1824; et à 25, en 1830. Ce résultat était la conséquence de l'augmentation du nombre des élèves: 139, en 1817; 180, en 1821; 262, en 1830. Il était dû aussi à l'introduction d'enseignements nouveaux, tels que les langues vivantes et l'histoire.

Dans ce personnel nous constatons une proportion très élevée de célibataires. C'est ainsi qu'en 1823, il n'y avait, les quatre prêtres mis à part, (le proviseur, l'aumônier, le professeur de philosophie et son suppléant), 11 fonctionnaires non mariés et 6 seulement qui l'étaient. Cette situation n'était pas l'effet du hasard. A moins d'une autorisation spéciale, les membres de l'Université ne pouvaient contracter mariage. Ainsi en avait décrété son fondateur, Napoléon I<sup>er</sup>. Il avait voulu, — ce sont ses propres paroles — qu'« ils épousent l'Instruction publique, comme leurs devanciers épousaient l'Eglise... C'est pourquoi les proviseurs, les censeurs, les principaux et les régents, (les professeurs) seront astreints au célibat et à la vie commune. »

Nous avons trouvé une demande d'autorisation à contracter mariage. Elle émane d'un certain M. Justus, professeur de mathématiques élémentaires. Ce M. Justus, au nom si flatteur était un mélange de bonnes qualités et de défauts. Qu'on en juge par l'appréciation que portait sur lui le recteur: « Tête ardente, un peu bègue; mais il est plein de piété, d'excellents principes et d'amabilité; manque de méthode et ne se fait pas écouter; possède des talents de société qui le font rechercher dans la ville. » Comment veut-on qu'avec ces talents de société, M. Justus n'ait pas cherché à convoler en justes noces?

Parmi les professeurs du Collège sous la Restauration nous en trouvons quelques-uns qui, ayant commencé à Nîmes leur carrière dans l'Université, sous l'Empire, la terminèrent dans notre ville, avant 1830. Le plus marquant parmi eux est le



professeur de rhétorique, M. Alexandre Vincens dont nous avons déjà parlé.

Mais des noms nouveaux apparaissent : ceux de MM. Plagniol, professeur de sciences physiques depuis le 7 octobre 1820, Moriau, (devenu plus tard proviseur du Collège de Nîmes et de celui de Lyon), nommé professeur de seconde, le 7 octobre 1820.

Quelques autres méritent une mention plus particulière.

Le professeur de philosophie, fut le 19 octobre 1816, l'abbé Bonhomme (1), ancien doctrinaire, né à Saint-Laurent-des-Arbres, dans le Gard, le 1<sup>er</sup> janvier 1759. A la fin de la Révolution il avait joué un certain rôle à Nîmes, puis avait été nommé curé de Saint-Charles. Il cumulait les deux emplois de professeur et de curé, cumul un peu lourd, qui l'engagea à demander, en 1823, un suppléant qui fut l'abbé Guillaume Ginoux. Mais M. Bonhomme resta titulaire de sa chaire jusqu'en 1825, époque où il demanda la liquidation de sa pension de retraite. La durée de ses services dans l'enseignement (lorsqu'il était doctrinaire et dans l'Université) lui fut comptée pour 31 ans 10 mois. Pendant les trois dernières années de son professorat il avait joui d'un traitement de 1.800 francs, et obtenu le titre d'officier de l'Université et le grade de docteur ès-lettres.

M. Guillaume Ginoux, qui demeura professeur de philosophie jusqu'en 1830, et, de 1846 à 1864, fut curé de Saint-Baudile, était né à Châteaurenard, dans les Bouches-du-Rhône, en 1791. Il avait fait ses études à Aix, sous la direction de Mgr de Mazenod qui avait gardé pour lui le plus amical souvenir. Tout d'abord vicaire à Toulon, il était devenu aumônier d'un régiment de dragons qu'il suivit à Nîmes. Lorsque le régiment changea de garnison, il donna sa démission et fut nommé vicaire à Saint-Paul. Son enseignement au

---

(1) Sa biographie a été écrite par M. le chanoine Albert Durand : *L'Abbé Bonhomme, doctrinaire et curé de Saint-Charles*. Nîmes, 1914.

Collège ne parait pas avoir été brillant. L'abbé Ginoux, déclare l'état de 1823, « traite trop ses élèves en grands garçons. Il est jeune ; il pourra se former. Les conseils pour mieux faire ne lui ont pas manqué ; il faut espérer qu'il en profitera. Sa classe nous a paru la moins bonne du Collège. »

Le professeur de 3<sup>e</sup>, depuis le 5 février 1821, était M. Jean Jacques Eugène Gazay. Né à Nîmes le 1<sup>er</sup> mai 1793, il était ancien élève du Collège Henri IV, à Paris, et avait obtenu, au Concours général de 1811, le prix de discours français pour la rhétorique. Le recteur le qualifiait de « professeur habile », et, le 7 septembre 1829, le proviseur proposait de lui accorder une gratification de 150 francs pour la manière distinguée avec laquelle il avait suppléé le professeur de rhétorique, M. Vincens. M. Gazay ne tarda pas à être titularisé dans cette chaire. Il fut très répandu plus tard dans les milieux littéraires de Nîmes où son originalité lui assura une popularité de bon aloi. Nous ne pouvons oublier qu'il fut l'ami et l'un des conseillers littéraires de Jean Reboul.

M. Pierre Jean Baptiste Nicot, plus tard recteur de l'Académie de Nîmes, avait avant lui, occupé la chaire de 3<sup>e</sup>, de 1816 à 1821. Voici comment il était qualifié par ses chefs : « Jeune professeur de la plus grande espérance ; très actif et très laborieux. A déjà enseigné ailleurs ; partout il a été supérieur à sa classe. »

Le plus jeune et le dernier nommé des professeurs de la Restauration fut M. Dominique Deloche, mort en 1871, inspecteur d'Académie à Nîmes, après avoir été proviseur du Collège de 1841 à 1850. Il était né dans notre ville, le 12 février 1806, et avait été admis en qualité de boursier communal au Collège où il devint maître d'études suppléant de 1824 à 1826. « Sa conduite et ses principes religieux ne se sont jamais démentis » méritait-il alors que l'on dise de lui. En 1826, il fut nommé pour la section des sciences, élève de l'Ecole préparatoire établie à Louis-le-Grand, et qui



remplaçait l'École Normale Supérieure supprimée quelque temps auparavant. Il en sortait à l'âge de 22 ans, agrégé et professeur de mathématiques à Nancy. En 1829, il était à Nîmes, chargé du cours de mathématiques élémentaires, et le 29 mai 1830, titulaire de la chaire de Physique.

### La vie intellectuelle du Collège

Quels étaient les enseignements qui se donnaient alors au Collège de Nîmes ? Quelques précisions à ce sujet ne seront pas inutiles.

La base des études était la langue latine. C'est d'ailleurs dans cette langue que la philosophie était enseignée, et elle le fut jusqu'en 1829. En rhétorique, les classes du matin étaient consacrées à la version latine, aux vers latins et à la version grecque, — en septembre 1824 fut prescrite la pratique du thème grec — ; le soir était occupé par le discours français, le développement des préceptes de l'éloquence, et l'étude des règles de tous les genres d'écrire.

L'enseignement des langues vivantes ne commença qu'en 1829. En cette année le proviseur de Nîmes proposa de nommer comme professeur d'anglais et d'allemand, au traitement de 500 francs par an, un certain M. Fallot.

Un arrêté de 1826 décida que les mathématiques seraient désormais enseignées dans les quatre dernières années d'études. Par ce même arrêté, les élèves de troisième devaient, deux fois par semaine, recevoir les premières notions d'histoire naturelle d'un professeur désigné à cet effet.

L'histoire avait été longtemps négligée. Sous l'Empire on ne l'enseignait qu'en rhétorique. Le professeur de cette classe en était chargé. Son enseignement devait être bien superficiel, si l'on songe que son cours allait du berceau de Rome jusqu'au règne de Louis XV !

En 1818, l'histoire\* fut confiée à un professeur spécial et inscrite dans les programmes, de la quatrième à la rhétorique.

Mais en 1826 on réduisit son importance. Elle ne devait être enseignée qu'une fois par semaine avec les développements géographiques et chronologiques dont elle est susceptible, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

En 1829 une plus grande place lui fut enfin attribuée.

Quel était l'horaire de la journée pour les élèves ? Nous l'ignorons pour Nîmes, sous la Restauration. Il est probable qu'il était le même que celui du Lycée de Limoges, en 1810, tel qu'une correspondance particulière nous l'a fait connaître (1). Les élèves, levés à 5 h. 1/2 (on ne leur donnait qu'un quart d'heure pour s'habiller et faire leur prière) et couchés à 8 h. 3/4, avaient 5 heures de classes, 6 heures et demi d'études, et à peine 2 h. 3/4 de récréations. Personne alors cependant ne parlait de surmenage scolaire.

Les grandes vacances étaient de deux mois environ. La distribution des prix avait lieu entre le 25 et le 30 août. (Sous l'Empire elle était fixée seulement au 12 septembre). On y lisait, en particulier, des copies couronnées de latin, de grec, de mathématiques et de physique. La rentrée s'effectuait vers le 20 octobre.

Dans le Midi, on le voit, on avait le temps de faire les vendanges, et même de cuver le vin. Mais on se demandait avec anxiété quelle devait être l'intensité du travail scolaire du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août ?

Un dernier détail est assez curieux : celui des épreuves du baccalauréat. Ce dernier ne comprenait qu'une partie et se passait dans chaque Collège devant un jury composé des professeurs même des élèves. Le résultat en était connu par le moyen de boules blanches, rouges ou noires ; les boules noires étant éliminatoires. S'il faut en croire un témoignage privé (1), ces épreuves n'étaient qu'une forma-

(1) Edmond Pottier — Souvenirs d'un lycéen sous le Premier Empire. — *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1932.

(1) *Notes Biographiques sur M. Dominique Deloche*. In-8° de 34 p.p. [s. d.] Nîmes. Imprimerie Générale - n.p. 4 et 5.



lité pour les bons élèves. Lorsque M. Dominique Deloche passa son baccalauréat, il fut appelé au cours d'une récréation, on lui posa une question à laquelle, déclare-t-il, il ne répondit pas et... on le proclama bachelier. En fait la proportion des candidats bacheliers ayant échoué était à peine de 15 pour 100. Elle dépasse le 50 pour 100 de nos jours. On pourra en conclure, à volonté, ou que les élèves sont plus faibles ou les examinateurs plus difficiles.

### La vie religieuse du Collège

Il nous faut maintenant étudier la question qui alors avait une si grande importance : celle de la formation morale et religieuse des élèves de notre Collège sous la Restauration.

Aujourd'hui, c'est un fait bien connu, les lycées sont laïques. L'enseignement de la religion n'y est donné qu'à ceux qui en font la demande formelle. Le ministre du culte autorisé à pénétrer dans le Lycée pour le culte et l'enseignement religieux n'est nullement un fonctionnaire. Il ne peut loger à l'intérieur du lycée ; il n'a pas de place officielle parmi le personnel, sinon le personnel auxiliaire. Il reçoit une simple indemnité de l'Etat et n'a ni avancement, ni retraite. Pendant plus de trente ans même, de 1908 à 1941, cette indemnité a été à la charge des familles. Ce n'est qu'en 1941 qu'un ministre de l'Instruction publique, M. Jacques Chevalier, a supprimé ce que non sans raison on a appelé « l'amende infligée aux familles pratiquantes » et a mis à la charge de l'Etat les frais de culte et d'instruction religieuse.

Sous la Restauration et jusqu'à une date assez récente, les aumôniers jouissaient d'une toute autre considération.

L'ordonnance du 27 février 1821 leur accordait un traitement égal au traitement fixe des censeurs, et les mêmes droits à la pension de retraite que ceux des autres fonctionnaires.

Le statut du 4 septembre 1821 déterminait leurs fonctions : ils avaient le même rang que le censeur ; nommés sur la présentation du proviseur et sur l'avis du recteur qui consultait

préalablement l'évêque diocésain, ils demeuraient dans le collège et non loin de l'infirmerie qu'ils devaient visiter tous les jours. Ils prenaient leurs repas à la table commune. Les dimanches et fêtes, ils célébraient l'office divin et prêchaient dans la chapelle du collège. Une fois par semaine, ils faisaient des instructions religieuses dans chaque division, et préparaient les élèves à la première communion et à la confirmation.

Cette situation était digne. Elle tenait compte de la valeur des services rendus par l'aumônier à l'Université, des qualités que l'on était en droit d'attendre de lui, et de la nature de ses fonctions.

Mais surtout, sous l'Empire et la Restauration et même longtemps après, l'enseignement de la religion faisait partie intégrante de l'éducation officielle. « Toutes les écoles de l'Université impériale, déclarait le statut de 1808, prendront pour base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique ». L'ordonnance du 27 février 1821, à son tour, précisait que les « bases de l'éducation des collèges seront : la religion, la monarchie, la légitimité et la charte. En ce qui concerne la religion, l'évêque diocésain exercera le droit de surveillance. »

Cet état de choses nous aidera à comprendre le rôle de premier plan joué par l'aumônier dans les collèges de la Restauration.

A Nîmes, il n'y eut guère, sous ce régime, qu'un aumônier. Ce fut l'abbé Lascombe, qui exerça ses fonctions, du 23 janvier 1812 au 9 octobre 1828. M. Raymond César Lascombe était né à Sommières le 1<sup>er</sup> janvier 1765. Vicaire à la paroisse des Carmes à Nîmes, de 1789 à 1791, il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Poursuivi et menacé, il se réfugia en Italie. Il en revint en 1795, et put, pendant quelques mois, exercer son ministère. Mais un décret du Directoire du 25 octobre 1795 ayant remis en vigueur toutes les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres insermentés, il fut saisi et emprisonné, avec beaucoup d'autres prêtres dans la citadelle de Nîmes. En 1800, il reprit son service aux



Carmes et le conserva jusqu'à sa nomination au Lycée en 1812, où il succéda à l'abbé Gineston.

L'abbé Lascombe fut un prêtre très digne, exact à remplir ses fonctions et dont la conduite sacerdotale était parfaite. Il ne semble pas cependant avoir été tout à fait à la hauteur de ses fonctions.

« Prêtre aimé et considéré dans la ville et le Collège pour ses principes et ses qualités », indique l'état du personnel de 1821. « Quelques conseils d'ami le porteront à donner un peu plus de développement à l'instruction religieuse. Il aurait été inutile de lui en parler s'il avait eu le don de la parole ou de la mémoire. »

L'année suivante et en 1824, on constate qu'il a mis plus de soins à l'instruction religieuse des élèves, mais qu'il n'a toujours pas suffisamment de mémoire et d'onction. Avec la vieillesse les lacunes du digne M. Lascombe allèrent en s'accroissant. L'état de 1826 constate que son service est accompli de façon imparfaite et que le proviseur, (M. Privat, ne l'oublions pas), est obligé d'y suppléer. M. Lascombe n'a pas su s'attirer la confiance des élèves avancés en âge en faisant de leur direction religieuse l'objet spécial et continu de ses efforts. Il ne paraît pas assez comprendre la différence entre un prône de paroisse et les instructions qu'exige la jeunesse d'un Collège royal. Une lettre de Son Excellence [Frayssinous, le grand maître de l'Université] pourrait produire quelques fruits. »

En 1828, enfin, le recteur, constatant l'influence affaiblie de l'aumônier, déclare qu'il convient qu'il prenne sa retraite avec pension. M. Lascombe fut, en effet, remplacé, le 9 octobre 1828, par l'abbé Goubier.

Pendant que M. Lascombe exerçait ses fonctions au Collège, il s'y passa un événement religieux important, nous voulons parler des exercices religieux qu'y donna l'abbé de Scorbiac, dans les derniers jours de décembre 1824.

Sur les encouragements de Frayssinous, des retraites étaient prêchées dans les différents Collèges de France pour y ranimer la foi et la piété, et l'abbé de Scorbiac s'était spécia-

lisé dans ce ministère. Entre 1823 et 1827, nous le voyons parcourir la France, en qualité d'aumônier de l'Université et prendre la parole partout avec le plus grand succès.

L'abbé de Scorbiac était un jeune prêtre, puisqu'il était né à Montauban, en 1796. Après avoir songé à Polytechnique, il entra à Saint Sulpice, fut ordonné prêtre et se consacra à l'œuvre des Missions de France. Il faisait partie des seize missionnaires qui, en 1821, prêchèrent une mission d'un mois et demi à Montpellier (1).

Ce qu'il valait comme prédicateur, un article nécrologique de l'abbé Cœur dans *l'Univers* du 8 octobre 1846, nous le fait connaître :

« Sa présence toute seule, sa physionomie si ouverte, si franche, cette bonté loyale qui respirait dans toute sa personne, la foi si vive qui animait ses actions et donnait tant d'autorité à ses moindres discours, tout cela faisait un ensemble qui suffisait à charmer les âmes ; elles étaient d'avance soumises à son éloquente et pieuse parole. »

Tel était le prêtre qui, après avoir donné une retraite au Collège d'Avignon, en prêcha une à Nîmes. Nous possédons sur cet événement le rapport adressé par le recteur au ministre. Sa lecture, par les détails curieux qu'elle contient, est des plus intéressantes. Le ton en est peut-être un peu trop laudatif et le désir de plaire au gouvernement trop apparent, mais l'ensemble doit être véridique.

« ... J'ai suivi le cours des instructions et des opérations de l'abbé de Scorbiac. J'ai pu me convaincre de l'effet qu'il a produit et j'ai la satisfaction d'annoncer à votre Excellence que nous en recueillerons les meilleurs fruits, soit pour nos élèves, soit pour nos établissements. L'apparition dans les collèges royaux de province d'un homme vraiment apostolique, envoyé par le ministre du roi très chrétien, et doué de toutes les qualités nécessaires pour bien remplir une telle

---

(1) *Journal historique de la mission donnée à Montpellier par MM. les missionnaires de France*, Montpellier, 1821.



mission, prouve de la part du gouvernement une sollicitude qui commande la confiance et augmente la considération.

« D'un autre côté, il était impossible que les grandes vérités de la religion exposées avec la double énergie du talent et de la conviction ne fissent pas une impression profonde sur de jeunes cœurs, même sur ceux que l'âge et les passions auraient pu entraîner. Le triomphe, je ne dirai pas de l'ouvrier qui se dévoue si entièrement à l'œuvre, mais de sa parole, a été complet. Attaqués tour à tour et sans relâche par la force du raisonnement et la terreur des images, la clarté des preuves et l'ascendant du mérite, subjugués encore dans ces communications familières, véritable séduction pour laquelle rien ne manque au missionnaire, nos élèves se sont prononcés franchement et ont donné de justes consolations à M. de Scorbiac.

« Quelques faits peindront mieux que mes paroles.

« Le meilleur élève de rhétorique, transporté à la seconde instruction, court chez le missionnaire et lui saute au cou en disant : « Ah ! monsieur, si je pouvais espérer de prêcher un jour comme ça, à l'instant je me ferais prêtre. »

« A la fin du sermon sur le Jugement dernier, l'émotion fut telle que, fonctionnaires et enfants, se précipitèrent contre terre, et restèrent près d'un quart d'heure dans l'abattement et la stupeur.

« Un élève avait été plusieurs fois à la porte de l'appartement de M. de Scorbiac, sans oser entrer. Enfin il se décide, avance quelques pas, hésite encore. — Que faites-vous là ? — Je veux vous parler. — Approchez, mon enfant, expliquez-vous. — C'est facile à dire. — Avez-vous peur de moi ? — Non, mais j'ai bien besoin de vous, car je sens que je suis le plus mauvais sujet du collège. etc., etc.

« Un jeune homme de dix-sept ans, pouvant s'adresser aux confesseurs extraordinaires appelés au collège, est allé trouver l'aumônier et lui a dit : « Monsieur, avant de commencer, j'ai quelque chose sur le cœur qu'il faut que vous me pardonniez comme homme. Il m'est arrivé souvent de me

moquer de vous, » — J'ai trouvé cela bien beau et bien chrétien.

« Quelques élèves de la première division avaient paru avec un air léger aux premières instructions. M. de Scorbiac s'en était aperçu. Un malaise visible succéda : vint enfin l'explosion. « C'est fini, dit l'un d'eux au missionnaire ; donnez moi vos conseils et un confesseur, je veux changer » ; les autres l'ont imité.

« Les élèves protestants avaient témoigné vivement le désir d'entendre M. de Scorbiac, et plusieurs s'étaient glissés dans la chapelle avec les élèves. Comme ils ont insisté à demander comme une faveur d'être admis aux instructions, ils ont pu y assister dans une tribune.

« Il n'a pas été nécessaire d'user de précautions oratoires pour porter les élèves à chanter des cantiques pendant la station. C'est un exercice auquel ils se sont livrés avec empressement et application. Il fallait les retenir au lieu de les pousser. Cela a été remarqué.

« Mgr l'évêque de Nîmes a daigné ajouter, par sa présence et celle de ses vicaires généraux, à l'éclat de la fête qui a terminé la retraite. Il a officié pontificalement et a donné sa bénédiction après le sermon de clôture. Le concours était des plus brillants. M. le maire en costume, plusieurs membres de la cour royale et des hautes administrations, témoins de cette solennité ont exprimé leur satisfaction et le regret de n'avoir pu suivre tous les exercices où MM. les ecclésiastiques seuls étaient admis.

« Enfin, il a fallu se séparer et les adieux ont été ce qu'ils devaient être, pleins d'affection et de franchise. M. de Scorbiac s'était trop montré l'ami des élèves pour ne pas exciter leur reconnaissance. On les entend encore se dire : « Celui là nous connaît bien et sait nous prendre. »

« Selon l'intention de M. le missionnaire il n'y a point eu de communion générale, mais, pendant et depuis la retraite, les élèves s'approchent successivement de la Sainte Table.



Plusieurs fonctionnaires et professeurs se réunissent à eux dans l'accomplissement de leurs pieux devoirs...»

Pour qui sait lire entre les lignes il semble ressortir de ce document que l'aumônier ne jouissait pas d'une grande influence sur ses élèves, et que la piété de ceux-ci avait besoin d'être renouvelée.

Sur leur instruction religieuse et leurs pratiques pieuses en temps normal, nous sommes instruits par un rapport du proviseur, M. Privat, à la date du 17 janvier 1827.

Tous les matins, après la prière, lecture était faite d'un passage des meilleurs auteurs qui traitent de la religion. Le soir, une autre lecture avait lieu, c'était celle d'un demi chapitre de la *Doctrina chrétienne* de Lhomond. Les élèves devaient prendre des notes et les rédiger à la fin de la semaine. Le dimanche, de 10 à 11 heures, les élèves des hautes classes se réunissaient dans la salle des exercices, et l'on y lisait trois ou quatre de ces rédactions. Une fois par mois avait lieu une composition sur des sujets de morale. Les catéchismes se faisaient le jeudi et le dimanche pour chacune des deux divisions qui constituaient le collège. Le dimanche à la messe une homélie était adressée aux élèves et ceux-ci pouvaient se confesser une fois par mois.

Le recteur, M. Félix, dont le zèle pour la religion était très grand, aurait voulu que l'enseignement religieux fût donné de façon plus didactique par le moyen de cours écrits, faits par l'aumônier. Des prix récompensant le travail fourni auraient remplacé les prix de vertu attribués par les suffrages des élèves et des maîtres. Comme livre à adopter il conseillait les *Conférences religieuses à l'usage des collèges* par l'abbé Landais, aumônier de Sainte Barbe.

Le rapport de M. Félix sur cette question est du 10 février 1827. Une réponse du ministre nous apprend que les vues émises par M. Félix ne furent pas approuvées en haut lieu.

Le successeur de M. Lascombe fut, avons nous dit, l'abbé Vital Gustave Goubier. Il était âgé de vingt-six ans et

remplissait les fonctions de vicaire à la cathédrale. Il ne resta que deux ans à l'aumônerie du Collège et fut nommé plus tard, en 1839, curé de Sainte Perpétue. L'abbé Goiffon, dans une notice consacrée à cette paroisse et à ses pasteurs, vante sa foi vive, son désintéressement et la franchise de son caractère.

Le peu de temps qu'il passa au Collège, où, dit un rapport officiel, « il remplit utilement ses fonctions », fut témoin d'un événement religieux de quelque importance.

Ce fut la célébration, en mai 1830, du Jubilé accordé à l'univers catholique par le Pape Pie VIII, à l'occasion de son accession au Souverain Pontificat.

Ce Jubilé fut préparé par huit jours d'instructions à la chapelle, prêchées par M. Coudere, vicaire à la Cathédrale (1). Le proviseur fut satisfait de la conduite et des dispositions des élèves dont la plupart communiaient. Mais il exprima un regret. « J'aurais désiré, déclarait-il, que professeurs et maîtres eussent rempli ce devoir à la chapelle. » On était loin de l'enthousiasme suscité en 1824 par le retraite de M. de Scorbiac.

M. Goubier, plein de zèle, comme le sont les jeunes, fut frappé de l'état de dénuement où il trouva la sacristie de la chapelle du Collège (2). L'inventaire qu'il dressa le 15 septembre 1829, des objets servant au culte est instructif à cet égard. Le calice et l'ostensoir, quoique pauvres, étaient en bon état, ainsi que l'encensoir et ses navettes et le bassin des burettes, — bassin, navettes et encensoir qui étaient en argent, — mais les six chandeliers d'autel étaient très vieux, deux chasubles

(1) L'Abbé F. A. Coudere de Latour-Lisside devint plus tard curé de St-Baudile et de la cathédrale, puis chanoine théologal de l'Eglise de Nîmes. Il est l'auteur d'une *Vie de Mgr de Crayssol*, 2in-8°, Nîmes, 1856.

(2) La chapelle du Collège avait, après 1794, servi de Bourse du Commerce. Pendant les six ans que dura l'Ecole Centrale, les élèves catholiques étaient conduits le dimanche à l'Eglise Notre-Dame-St-Castor. Un décret impérial du 31 janvier 1800 plaça de nouveau la chapelle à la disposition du culte. Un crédit de 600 fr. permit d'en reconstituer le mobilier.



seulement sur huit en bon état, et il n'existait qu'une chape servant pour toutes les couleurs, toutes les fêtes et tous les dimanches de l'année.

L'aumônier demandait des achats pour la somme de 1.412 francs, dont 280 francs pour un calice et 350 francs pour un ostensor. Sa demande dut être prise en considération, sans quoi nous ne nous expliquerions pas qu'en 1829 et 30, des travaux de réfection aient pu être effectués à la chapelle, travaux qui s'élevèrent à la somme de 1.549 francs.

M. Goubier était en bons termes avec le proviseur et à M. Félix. L'état du personnel de 1829 qui nous donne ces détails, est d'allure quelque peu sybilline et laisserait supposer que M. Goubier avait été l'objet de certaines critiques, où, tout au moins avait été jaloué. « Est bien avec M. le proviseur et les fonctionnaires. Indépendamment de ses qualités, il en est une qui semble commander que sa position soit respectée si (ce qui est possible), elle a été attaquée : M. Goubier est allié à M. Félix [celui-ci venait de prendre sa retraite et avait été remplacé par M. Nicot]. Un sentiment de convenance et de générosité commanderait de le conserver, quand même il y aurait lieu de lui adresser quelques reproches, ce qui n'est pas. »

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que du culte catholique au Collège. Quelle était la situation religieuse des protestants qui le fréquentaient ?

Combien tout d'abord étaient-ils ? Assez nombreux sous l'Empire, puisqu'ils étaient entre 1810 et 1814, une quarantaine de pensionnaires, ils tombent en 1817, au chiffre de 14 pour environ 90 pensionnaires, et, en 1821, à celui de 19 pour 75 pensionnaires. Ils étaient ce même nombre de 19, en 1826, mais les pensionnaires atteignaient alors la centaine. On peut donc estimer à un cinquième des internes le nombre des élèves appartenant au culte réformé. Pour les externes nous n'avons aucun renseignement.

Le 28 février, 1821, le Consistoire demanda un aumônier protestant. Sur avis défavorable du proviseur qui objectait

la question de la salle où se feraient les exercices du culte et le rang, qu'aurait l'aumônier, le recteur opposa à cette demande, le 30 juin 1821, une réponse négative. Il avait auparavant interrogé le ministre, et celui-ci s'était appuyé sur l'autorité de Georges Cuvier, protestant lui-même et qui, membre depuis 1808, des divers Conseils de l'Université n'avait jamais jugé utile de faire pareille nomination à Nîmes.

Le Ministre faisait d'ailleurs remarquer que toute facilité était donnée aux élèves protestants pour la pratique de leur culte. « Une personne sûre, du choix du Consistoire et payée par le Collège, vient chercher les élèves pour les conduire au temple, assiste à leur tête au service, les ramène au Collège, et rend compte de leur conduite au censeur. » Peu de temps après cependant, par décret du 14 juillet 1821, le ministre donna satisfaction partielle à la demande qui lui avait été adressée. Il décida qu'un ministre, choisi par le Consistoire pourrait venir deux fois par semaine au Collège donner l'instruction religieuse aux élèves, aux heures fixées par le proviseur.

En 1827, même, si nous en croyons le pasteur Borel, dans son *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes* — les archives, en effet, sont muettes à ce sujet — un aumônier protestant titulaire fut nommé.

#### La mentalité des élèves

Les élèves du Collège de Nîmes, à quelque culte qu'ils appartenissent, donnèrent-ils, sous la Restauration, satisfaction sous les rapports de la discipline et de la moralité ? Dans l'ensemble, nous pouvons dire oui. Quand on songe à l'état d'esprit révolutionnaire qui régna alors dans plusieurs Collèges de Paris et de la province, aux révoltes même qui éclatèrent dans ces Collèges et nécessitèrent l'intervention de la gendarmerie, le Collège de Nîmes fait bonne figure.

Certes, à plusieurs reprises, les autorités eurent à sévir contre certains élèves. Nous avons déjà vu la conduite scandaleuse de deux d'entre eux, sous le provisorat de M. Raynal,



et, en 1823, la saisie, dans les effets d'un élève de Saint-Gilles, de livres subversifs.

D'autres frasques nous sont connues. Le 18 janvier 1828, Roux Ferdinand (1), boursier d'Alès et Correnson Henri, pensionnaire libre, se détournèrent du chemin indiqué pour la promenade et furent retrouvés le soir dans une auberge de Caissargues. Le 21 juillet 1829, un élève fut renvoyé pour « avoir retenu, malgré défense expresse et itérative, des livres dangereux, tels que les romans de Pigault Lebrun... De plus, en promenade il s'était livré à l'usage du vin, jusqu'au point d'en être incommodé. »

Tous ces faits sont courants dans la vie des maisons d'enseignement ; nous ne les avons mentionnés que pour mémoire. D'événements graves nous n'avons trouvé que les suivants. En janvier 1819 une rixe éclata à la promenade entre les élèves du Collège et ceux de M. Guérin, ancien doctrinaire, marié, qui dirigeait une école privée. Les 6 et 7 mars 1821, il y eut une révolte qui nécessita l'envoi de deux élèves en prison. Le proviseur affirmait dans son rapport que cette révolte avait été provoquée par la tyrannie d'un maître d'études, mais que la politique n'y était pour rien et qu'aucune atteinte n'avait été portée à la religion. Le 6 juin 1829, encore il y eut une effervescence causée par le renvoi d'un élève. Toute une division refusa de se rendre en classe ; cependant le calme ne tarda pas à se rétablir.

En somme, c'est peu, et il est évident que le Collège de Nîmes avait bon esprit.

Sur la fin de la Restauration, ses effectifs avaient presque doublé. Sa situation malgré le coût de la vie qui — le proviseur s'en plaignait — allait en augmentant. Pensez : le bœuf valait 1 franc le kilo et le mouton 1 fr. 10 ! — était

---

(1) Ce Ferdinand Roux devint plus tard le principal très distingué du Collège d'Alès où il accueillit comme surveillant le jeune Alphonse Daudet. Il termina sa carrière universitaire en qualité de directeur de l'École de Cluny.

prospère, et cette prospérité s'était traduite par des améliorations matérielles. En 1826, la cour carrée où régnait pendant les mois d'été une chaleur intolérable fut recouverte de toiles qui lui donnèrent un peu de fraîcheur. Les couches misérables des élèves qui étaient, nous citons textuellement un rapport, « infestées d'insectes » furent remplacées par des lits en fer. Nous avons enfin déjà dit que des réparations de quelque importance furent, en 1829 et en 1830, effectuées à la chapelle.

1830. Voici que le gouvernement réparateur de la Restauration prend fin à la suite des trois « glorieuses ».

La nouvelle de la chute de la monarchie légitime jeta dans la stupeur la majorité de la population nimoise fermement attachée à la branche aînée des Bourbons, et faillit être la source, entre catholiques et protestants, d'événements sanglants, semblables à ceux de juin 1790. Craignant le pire, un certain nombre de catholiques se réfugièrent dans les villages voisins et même à Aiguesmortes. Cette situation eut pour résultat de diminuer de façon sensible le nombre des élèves du Collège. Le 14 août, sur 262 élèves, il n'en restait plus que 84, dont 46 pensionnaires. Les prix furent donnés quelques jours plus tard. « Liberté » tel fut le thème du discours du recteur, M. Nicot. Mais le ton nous en a paru assez terne. Peut-être les convictions de l'auteur n'étaient-elles pas très puissantes. Peut-être aussi, en fonctionnaire prudent qui avait été témoin d'autres changements de régime, et ignorait ce que serait l'avenir, voulait-il ne pas se compromettre irrémédiablement.

Plus radicale et intransigeante fut l'attitude des trois ecclésiastiques que comprenait le Collège : le proviseur, l'aumônier et le professeur de philosophie. Invités le 16 septembre par le recteur à prêter, comme tous les fonctionnaires, le serment de fidélité au nouveau roi, ils préférèrent donner leur démission. Nous ne connaissons pas les motifs allégués par MM. Goubier et Ginoux, et ceux de M. Privat n'évoquent que des motifs de famille, mais il n'est pas douteux que les vraies raisons qui firent agir les uns et les autres furent poli-



tiques. L'évêque de Nîmes, Mgr de Chaffoy, légitimiste convaincu et fidèle, les poussa-t-il dans la voie qu'ils suivirent ? Nous ne saurions le dire. Il dut en tout cas approuver leur conduite.

M. Privat fut remplacé le 11 octobre 1830 par M. Cadas qui laissa peu de traces ; le professeur de philosophie par M. Dehen, et l'aumônier, M. Goubier, par M. l'abbé Artis, ex principal du Collège d'Aurillac.

Les limites que nous nous sommes tracées ne nous permettent pas de parler de ces deux derniers. Disons simplement que, le 4 mars 1831, M. Dehem entra en conflit avec ses élèves protestants au sujet de la prière du commencement de la classe qui contenait une invocation à la Vierge ; et que l'abbé Artis fut frappé par l'évêque de Nîmes d'un retrait de pouvoirs qui l'obligea à quitter le Collège, dans les premiers jours de 1833.

---

# Le Dénouement de Mireille

par

M. le Chanoine CHABOT

Membre résidant

---

Messieurs,

Ne fréquentant pas beaucoup le théâtre, je n'ai appris que fort tard, l'existence d'un double dénouement dans l'opéra de Mireille. Tantôt il se termine, comme dans le poème, par la mort de l'héroïne dont l'âme est épurée, élevée, puis comme aspirée par les Saintes Maries ; tantôt tout s'arrange d'une façon plus terre à terre : le vieux père Ramon donne sa fille, dont les Saintes Maries ont entendu la prière et qu'elles ont guérie, à l'heureux Vincent.

Sans doute, me disais-je, ce changement n'a pu être introduit sans l'aveu du Maître. Pourquoi donc y a-t-il consenti ? Serait-ce seulement par désir de contenter le gros public, qui aime que les choses finissent bien ? ou Mistral a-t-il éprouvé une espèce de remords d'avoir condamné ses héros à cette fin malheureuse et désiré de la réparer du moins au théâtre ?

Pour savoir la vérité là-dessus, je me suis adressé à Madame Mistral et voici la réponse qu'elle a bien voulu me faire écrire :

Maillane, 18 octobre 1937.

...Mistral a du subir le scénario de Michel Carré, qui supprimait la mère de Mireille. Certains directeurs de théâtres, pour complaire au public qui ne pouvait comprendre la sublime transfiguration de l'amour par la mort de l'héroïne,



la firent revenir de son extase mortelle et Vincent l'épousa...

Ce dénouement a été fait à l'insu du Maître. Quelques directeurs rétablirent la vérité du poème, mais souvent, hélas, sur certaines scènes, Mireille ne mourait pas... Cependant il semble bien aujourd'hui que la mort de Mireille soit à jamais le dénouement adopté par les directeurs qui sentent et comprennent l'œuvre de Mistral.

Ainsi, cet été, le 4 juillet, Mireille fut jouée aux Arènes d'Arles et, on la fit mourir.

Veuillez agréer, etc.

M. H., Secrétaire.

Nous voilà donc fixé : Mistral n'a pas changé d'avis. Mireille doit mourir. Oui, mais la *vox populi* est d'un avis différent. Elle préfère que Mireille vive et soit heureuse.

Qui a raison ?

Il y a trois points de vue à examiner :

1<sup>o</sup> Le point de vue du goût : là dessus on ne discute pas.

2<sup>o</sup> Le point de vue de l'art. Il est hors de doute que si Mistral avait tourné sa pensée vers la solution heureuse, il l'eût traitée avec autant de perfection qu'il a fait de l'autre. Le dénouement est très réussi. Il est amené avec autant de délicatesse que d'habileté pour produire le minimum d'impression pénible et se faire accepter dans sa beauté austère même du plus sceptique. Je crois cependant que le poète aurait tiré des effets supérieurs d'un dénouement heureux, car chacun sait que si la fin tragique d'une histoire nous laisse sous une impression de tristesse et de gêne, il arrive lorsqu'une situation longtemps douloureuse vient à s'arranger par un heureux coup du destin que nous éprouvons une émotion si vive qu'elle provoque la montée des larmes, ce qui n'a pas toujours lieu dans le premier cas.

S'il est possible de saisir la poésie et la beauté de ce qui chagrine tout comme de ce qui plaît, à dynamisme poétique égal, le bien, le bon, l'agréable, l'emportera toujours nécessairement par définition sur son opposé. Voilà pourquoi j'es-

time qu'une Mireille guérie et vivante pour le bonheur, eût été encore plus belle qu'une Mireille qui meurt en laissant son Vincent désespéré.

Ceci pour l'art : je m'excuse d'ailleurs d'une incursion indiscrète en ce domaine.

Mais il reste un troisième point de vue, qu'il nous est permis d'aborder, c'est le point de vue chrétien. Les mânes de Mistral ne s'irriteront pas je l'espère si je lui cherche une petite dispute de théologien, à lui qui n'a jamais posé au docteur en cette matière.

Je crois permis d'examiner le dénouement de Mireille, du point de vue chrétien ; car il est manifeste que Mistral a voulu écrire un poème d'inspiration chrétienne, et il y a dans l'ensemble réussi. Chrétienne est l'atmosphère, chrétienne est l'information nourrie de toute la tradition religieuse du peuple de Provence, chrétienne surtout la parfaite décence du récit. Les fées, les trèves ont bien, par ci, par là, leur petit bout de rôle, mais ce sont des survivances du Paganisme qui subsistent bien en réalité dans l'âme provençale et dans les pratiques populaires après vingt siècles de Christianisme. Mistral ne peut faire autrement que de les noter. Et puis, ce sont ornements poétiques. Mais le dénouement est-il chrétien ? Sur ce point on peut discuter.

Mistral sait parfaitement que le sommet de la morale chrétienne est la chasteté virginale, perfection de la plus difficile et de la plus éclatante de toutes les vertus. Il a admiré dans l'histoire des premiers siècles de l'Eglise, ces sublimes figures de Vierges qui malgré toutes les séductions et toutes les menaces, ont choisi de mourir, même au milieu des plus cruels supplices, plutôt que de sacrifier leur vertu.

Nos innombrables vierges martyres de tous les siècles, de tous les climats, et de toutes les conditions, font une magni-



fique auréole de diamants et de rubis au front de la Sainte Eglise du Christ.

Toutefois dans la société chrétienne la phalange des vierges, martyres ou non, est le très petit nombre. Une vocation aussi spéciale est rare. Bien plus nombreuses sont les chrétiennes appelées aux devoirs de la vie conjugale et de la maternité. Cette majorité de fait, n'implique pas du côté de l'Eglise, une sorte de sous-estimation. Elle tient à grand honneur le mariage, institution qui a précédé de beaucoup les cas de virginité volontaire : elle a défendu le mariage avec une obstination et une générosité qui n'a pas reculé devant les sacrifices les plus douloureux et les pertes les plus sensibles : elle honore l'union des époux à l'égal de sa propre union mystique avec le Christ.

Nous avons donc dans la société chrétienne deux états reconnus et également honorés ; la virginité pour le petit nombre, le mariage pour le grand nombre. Mais nos dyptiques n'offrent aucune place au type de vierge martyre par force.

Or, d'est dans cette fausse catégorie que Mistral a inséré son héroïne.

Mireille, jeune provençale de quinze ans, très jolie et très saine, sent son cœur s'éveiller au bel amour, et c'est un honnête mais pauvre vannier à peine plus âgé qu'elle, qui lui apparaît dans sa force, sa droiture, sa noblesse d'âme, son adresse subtile et même sa naturelle éloquence, comme l'incarnation de la beauté. Elle l'aime, elle l'encourage à lui avouer un sentiment caché dans son cœur et qu'il n'aurait jamais osé traduire, parce qu'il sent bien, lui Vincent, toute la distance qui sépare un humble va-nu-pieds de la petite reine du riche mas des Micocouliers.

Mais enfin l'amour est déchainé, et les deux beaux enfants rêvent de mariage. Quoi de plus légitime ! Pendant que Vincent la courtise, ce qui arrive de temps à autre à la dérobée.

Mireille, très honnête fille, sait bien se défendre des petites audaces de son galant, sans le décourager toutefois, comme il convient, Mireille agit en bonne chrétienne, et rien dans sa conduite ne donne prise aux sévérités divines.

Hélas ! la foudre tombe sur ces amoureux innocents : l'orgueil blessé du vieux Ramon rend ce mariage impossible ; leurs deux cœurs en sont déchirés. Que vont-ils faire ? Quel parti prendra Mireille ? Certes, si sa conscience était moins pure, si l'amour et le respect des parents étaient chez elle d'un inférieur aloi, elle aurait bientôt trouvé une habile conseillère qui lui indiquerait un moyen plus ou moins légal, plus ou moins avouable d'arriver à ses fins. Mireille n'y songe même pas. Se tournant vers le ciel pour lui demander lumière et protection, elle se souvient d'un conseil de Vincent, un jour qu'ils se parlaient. « Si jamais un chien enragé, un lézard, un loup ou un serpent énorme ou toute autre bête errante vous fait sentir sa dent aiguë ; si le malheur vous accable, courez, courez aux Saintes vous aurez du soulagement ». Sa résolution est prise ; elle part, elle court aux Saintes.

En chemin, le soleil l'accable et la terrasse. Elle se relève cependant et parvient à se traîner jusqu'au seuil de la chapelle où on la trouve bientôt la tête en feu, affalée sur les dalles.

Malgré tout, heureuse d'être parvenue au terme de son voyage, elle exhale aux pieds des Saintes Maries, la prière la plus émouvante qu'on puisse entendre, où elle formule sa demande naïve avec des arguments pénétrants.

« O Saintes Maries qui pouvez en fleurs, changer nos pleurs, inclinez vite l'oreille devers ma douleur... Je suis une petite fille qui aime le beau Vincent ! Je l'aime, chères Saintes, de tout mon cœur. Je l'aime, je l'aime comme le ruisseau aime de couler, comme l'oiseau dru aime de voler. Et l'on veut que j'éteigne ce feu nourri qui ne veut pas mourir ! Et l'on veut que je torde l'amandier fleuri !... Vous pouvez me croire ! Donnez-moi Vincent : et gais et souriants, nous viendrons vous revoir tous deux ensemble... »



Mon père s'oppose à cet accord, De toucher son cœur, ce vous est peu de chose, belles Saintes d'or ! »

Les Saintes Maries se laisseront elles toucher ? Mistral va en décider... Il se souvient que la tragédie grecque est sous le signe de la fatalité. Il se souvient que les divinités de l'Olympe sont impitoyables et qu'elles semblent se plaire aux souffrances et aux désespoirs des pauvres humains. Et cela fait une si belle poésie !

Il se souvient aussi que la religion chrétienne est la religion du sacrifice ; que rien n'y est au-dessus des triomphes remportés par la grâce sur les pauvres sentiments humains. Il se souvient que l'amour de Dieu vaut mieux que tout. Il décide donc que Mireille mourra dans la transformation de son amour terrestre en un amour supérieur et éternel. Ses fiançailles avec Vincent s'accompliront dans la mort : leur mariage se célébrera au ciel.

Où, mais il a oublié que le Dieu des chrétiens, n'est pas un Dieu cruel, mais un père au cœur infiniment tendre et miséricordieux ; que sauf pour des êtres d'exception, il n'impose l'épreuve de la douleur que là où il y a quelque infidélité à expier et que son cher désir est que ses enfants de la terre soient heureux ici bas, en attendant l'autre bonheur.

Il y a certainement des vocations extraordinaires au sacrifice et au renoncement total : mais qui décide en son nom ? Ce sont ses ministres, eux-mêmes établis dans une vie austère. Ceux-ci ne prononceront qu'avec une très grande circonspection que telle âme est appelée à atteindre les sommets. Souvent ils arrêteront les élans d'un chrétien téméraire. En dehors d'une indication précise, ils aiguilleront les fidèles vers la vie commune du mariage qui, dans le cadre d'une vie chrétienne bien comprise, leur procurera une douce félicité même ici-bas.

Mistral, le grand poète, n'était pas lui, que je sache d'un ascétisme extraordinaire ; et je trouve étrange que bien confortablement installé sur le rivage d'une vie terrestre comblée, ils hasarde de gaité de cœur ses héros sur les flots

amers du suprême renoncement. Car enfin, rien ne prédisposait Mireille l'honnête fille amoureuse, aux envolées mystiques. Sollicitée, elle se serait sans doute refusée modestement. Mistral lui impose cette vocation, et il demande aux Saintes Maries de l'inculquer à la jeune fille. Voici comment les Saintes Maries dociles vont répondre à son appel.

Oh ! elles se feront infiniment maternelles pour la pauvre enfant qui les appelle à son secours. Elles ont entendu sa voix suppliante tandis que de là-haut elles suivaient des yeux les processions fidèles qui vont en pèlerinage prier sur son tombeau, leur fils et neveu Saint Jacques. Et bienheureuses de la gloire qui remontait à son souvenir sur le front des pèlerins, elles répandaient la rosée du serein et dans leurs âmes elles versaient joie et calme... C'est alors que vers elles sont montées les plaintes de Mireille.

« O jeune fille, lui disent-elles, ta foi est des grandes, mais que tes demandes nous pèsent !... » Et tout de suite elles entreprennent de démontrer à la malheureuse qu'elle a tort de vouloir boire avant la mort aux fontaines de l'amour pur.

Seulement leur argumentation n'est pas sans défaut. Suivons là pas à pas.

« Depuis quand as-tu là-bas rencontré le bonheur ? » Représentons nous Mireille, éblouie par l'éclat de l'apparition, clouée par le respect qu'elle doit aux Saintes, convaincue d'avance que toutes les paroles qui sortiront de leur bouche sont paroles de Dieu. Elle ne répondra rien. Essayons de répondre à sa place.

« Depuis quand as-tu là-bas rencontré le bonheur ? » — Mais au mas, chez nous entre mon père et ma mère. Et ensuite dans les paroles, dans la beauté, dans l'amour du beau Vincent.

Elles poursuivent. — « L'as-tu vu dans l'homme riche ? Bouffi, couché nonchalamment dans son triomphe, il nie Dieu dans son cœur et tient tout le chemin ; mais la sangsue, quand elle pleine, tombe... Et que fera-t-il de sa bouffissure, lorsqu'il se verra devant le Juge, qui dans Jérusalem.



entraîné sur un ânon. — Mais tous les riches ne sont pas des renégats. Mon père et ma mère étaient riches d'un bien acquis à la sueur de leur front. Ils servaient Dieu. Ils furent heureux jusqu'à cette horrible tempête ; ils attendaient avec sérénité la mort et le jugement.

— L'as-tu vu au front de l'accouchée, quand de son lait tout émue elle tend le premier jet à son petit enfant ? — Oh ! certes oui je l'ai vu ce bonheur et même parfois j'en rêve. — Mais, c'est assez d'un trait de mauvais lait et sur ce berceau découvert, regarde la pauvre mère ne se possédant plus qui couvre de baisers son pauvre petit, mort !

— Sans doute, cela arrive, mais c'est rare et je prierais tant que le Bon Dieu m'en préserverait.

— L'as-tu vu au front de la fiancée, lorsqu'à pas lents, par le sentier elle cheminait à l'église avec son fiancé ? Va, pour le couple qui le foule, ce sentier là a plus d'épines que le prunelier de la lande, car tout n'est ici-bas qu'épreuves et long labeur ! — Mais quand on s'aime que sont les épreuves et les labeurs ? Ils viennent tard et ne font jamais oublier les ivresses du premier amour. Et puis, belles Saintes de Dieu, oubliez vous que vous fûtes vous mêmes épouses et mères ; et vos fils ne vous ont ils pas ennoblies d'une gloire immortelle ?

Et les Saintes Marie continuent à accabler Mireille de vérités essentielles qu'elle savait déjà. « Heureux celui qui pleure en voyant pleurer les autres, qui avec l'humble s'abaisse, qui jette le manteau de ses épaules sur la pauvreté nue et pâle... La mort c'est la vie... Les simples, les bons, les doux, au ciel s'envoleront tranquilles... »

Pour montrer à Mireille que les tribulations précèdent toujours la gloire, les Saintes font le long récit de leurs souffrances, depuis le calvaire du Christ, jusqu'à leurs travaux apostoliques de Provence.

Fort bien, mais tout cela ne démontrait pas que Mireille en attendant les joies supérieures du ciel n'avait pas droit à

sa petite part de bonheur ici-bas, et le ciel n'avait aucune bonne raison de la lui refuser.

En somme, Mireille frappée dans son cœur d'abord et maintenant dans son corps demande en toute confiance aux Saintes Marie de la guérir et de rétablir son bonheur en faisant fléchir la rigueur de son père. Elle demande un miracle soit. Mais Mistral a déjà introduit le miracle dans son poème, et un miracle de poids ! Vincent au cours de son combat avec Ourrias, a reçu en pleine poitrine un magnifique coup de trident. Que faut-il pour le guérir ? Une simple promenade à travers toute la sorcellerie, dans la grotte des Baux, puis une application de la mixture bouillante fabriquée au foyer, où des serpents vomissent le feu, et quelques mots d'incantation prononcées par Taven. Il sort de là tout retapé. Maintenant il s'agit en somme d'un coup de soleil, accident rarement mortel surtout pour les filles de Crau, comme disait Mireille au second chant. Et d'ailleurs le remède est simple, c'est celui dont Vincent lui donnait tout à l'heure la recette : On applique sur le front un verre plein d'eau, et promptement de la cervelle ivre, les rayons charmés jaillissent dans le cristal. C'est Taven qui la lui a apprise.

Ce n'est donc pas même un miracle que demande Mireille... Hélas ! le miracle se produit à rebours. Le mal s'aggrave contre toute vraisemblance, alors que tout se réunit autour d'elle pour le conjurer ; la vue de la chapelle, les visages apaisés de son père et de sa mère, bientôt l'arrivée de Vincent. Et la guérison est refusée.

Je me demande pourquoi ? Car enfin le bon Dieu au nom de qui tout cela se fait, ne peut que regarder favorablement cette enfant qui ne l'a jamais offensé et dont la prière est si pure. Veut-il décourager qu'on l'invoque dans les tribulations ? Veut-il récompenser fortement la foi et la pureté de Mireille en l'élevant à l'amour supérieur ? Ce serait fort bien s'il n'y avait pas Vincent ; Vincent lui aussi, pour sa droiture et sa foi mérite qu'on ne le jette pas dans le désespoir.



Et puis, pour une transformation d'âme réelle il n'aurait pas fallu produire cela au cours d'une hallucination, car Mireille a senti venir l'hallucination. Elle balbutie à la fin de sa prière sur les dalles de l'Eglise. Ai-je des éblouissements ? Les Saintes : mon Dieu ! dans l'air sans nuage, descendent radieuses, descendent vers moi ! O belles patronnes, c'est vous réellement ! Cachez les rayons de vos couronnes, sinon je mourrai ! Votre voix m'appelle. Que ne vous voilez-vous d'un nuage, car mes yeux sont las. Où est la chapelle ? Saintes ! vous parlez ! » Vous le voyez, la prière étant faite en pleine conscience, tout le reste va se passer dans l'hallucination. La prédominance chrétienne d'ailleurs mal servie par la circonstance du délire, aurait, semble-t-il imposé le dénouement heureux.

Seulement Mistral a songé au grandiose de la tragédie classique, et il a cru bon, sans mandat, d'honorer la Sainte Eglise de la touchante immolation d'une Vierge que les chrétiens amateurs de l'avenir appelleront martyre d'amour.

Alors tout est aux larmes et au désespoir. Le père et la mère pleurent, se lamentent, et Vincent accouru, hors d'haleine n'a que la ressource de se jeter sur un cadavre, en demandant qu'on l'enterre avec sa bien-aimée.

Tout cela est fort regrettable, malgré la splendide image des deux haleines qui viennent l'une, du large, l'autre de la terre, celle-ci du temps, celle-là de l'Éternité. Elles se rejoignent dans la tristesse et le deuil universel.

Rien d'aussi funeste ne serait arrivé, si Mistral avait admis qu'un poème chrétien se devait, vu la bonté paternelle de Dieu, de mettre en relief l'efficacité de la prière sortie d'une âme pure, et d'appuyer l'authenticité des Saintes Maries en leur faisant accomplir un beau miracle.

Voyez quelle splendide apothéose ! Le génie de Mistral aurait tiré un parti merveilleux d'une orchestration magique. La mer, le ciel du Midi, l'immense plaine : puis tous les habitants du ciel, tous les saints de Provence, les peuples

débordant de reconnaissance, Mireille et Vincent plus beaux que jamais ; la bénédiction sur les vieux, l'attendrissement universel. « Mireille » qui commence en idylle, se serait achevé en féerie.

Et puis, pour le grand pèlerinage des Saintes, quelle ferveur nouvelle dans les cœurs des amoureuses Provençales... et autres !

---



# Auberges et Logis d'Autrefois à NIMES

par

M. IGOLEN

Membre résidant

---

- Les Hôtelleries en général.
  - Les Enseignes des Logis.
  - Les Hôtelleries et les réglemens de police.
  - L'impôt du cabal. Rang des Hôteliars.
  - Leurs doléances en 1789.
  - Les Hôtelleries de l'Epoque romaine.
  - Les Pèlerinages et les Hôtelleries au Moyen-Age à Nimes.
  - Les Logis d'autrefois à Nimes.
  - Les Logis du XIV<sup>e</sup> siècle.
  - Les Logis du XV<sup>e</sup> siècle.
  - Les Logis du XVI<sup>e</sup> siècle.
  - Les logis du XVII<sup>e</sup> siècle.
  - Les Logis du XVIII<sup>e</sup> siècle.
  - De quelques Hôtelleries nimoises aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> à XVII<sup>e</sup> siècle.
  - A la Maison d'Arrêt à Nimes sous la Terreur.
  - La vie matérielle à Nimes au cours des siècles passés.
  - Les Logis et le coût de la vie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles
- 

## Les Hôtelleries en général

Les voyages ont créé l'institution de l'hôtellerie ; voyage et hôtellerie sont deux mots corrélatifs : l'un ne se développe pas sans l'autre ; depuis qu'on voyage, il y a des auberges et il y en aura tant qu'on voyagera.

Chez les peuples primitifs, on voyageait peu et les hôtelle-

ries étaient inconnues, l'hospitalité étant pour eux non seulement une vertu, mais un devoir, comme il en est encore chez certains peuples à civilisation peu évoluée.

Les premières hôtelleries, à peu près telles que nous les comprenons, apparurent avec les premiers Césars, au début de l'Empire romain. Les fréquents déplacements des nombreux fonctionnaires d'alors, amenèrent la création d'hôtelleries officielles pour les recevoir au cours de leurs voyages ; d'autres hôtelleries privées, à l'usage des voyageurs non officiels ne tardèrent pas à s'ouvrir.

Après la chute de Rome, les invasions des Barbares détruisirent les hôtelleries créées le long des voies romaines, mais elles furent vite rétablies sous l'empire de la nécessité.

Le Moyen-Age, qui fut une époque de voyages intensifs, de longs pèlerinages surtout, vit la création de nombreuses hôtelleries ; il y eut bien alors des couvents et des hospices pour héberger les pèlerins, mais ils furent en nombre très insuffisant pour satisfaire aux besoins de tous les voyageurs.

Depuis, les hôtelleries se sont multipliées et modifiées et si aujourd'hui on ne trouve plus guère la bonne et vieille auberge d'autrefois, celle du temps des diligences, la vogue du tourisme en a fait créer dans tous les coins de la terre, depuis le simple refuge de montagne jusqu'aux grands palaces modernes.

D'une façon générale, le cabaret était jadis un établissement où l'on ne vendait que du vin ; la taverne, un cabaret où l'on buvait à l'excès ; la gargotte, un petit cabaret où l'on prenait des repas à bas prix ; la guinguette est aujourd'hui un cabaret hors la ville, où le peuple va boire, danser et se divertir les jours de fête ; l'auberge, un établissement où l'on ne sert qu'à manger ; l'hôtel, enfin, celui où l'on trouve le vivre et le coucher.

L'hôtel d'aujourd'hui ressemble bien peu au vieux logis d'autrefois, surtout au point de vue confort, que la vie moderne a considérablement accru. L'ancien logis comprenait une grande salle au rez-de-chaussée et diverses chambres, plus ou moins nombreuses, plus ou moins meublées, suivant l'importance de la maison.



La grande salle servait de salle à manger et était pourvue d'un certain nombre de lits ; les jours d'affluence de voyageurs, elle devenait, la nuit, une sorte de dortoir où l'on couchait sans distinction de sexe.

A cette époque, il n'était pas rare de voir certaines personnes aisées voyager en emportant des draps de lits avec elles, dont elles se servaient quand elles étaient obligées de descendre dans de médiocres auberges.

### Les enseignes des logis

L'usage de mettre des enseignes aux maisons remonte à une époque très éloignée. Les enseignes servaient à distinguer les maisons avant qu'on eût adopté des numéros, ce qui n'eut guère lieu qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet usage des enseignes se répandit bientôt aux boutiques et particulièrement aux auberges, ce qui était un moyen de les distinguer les unes des autres et d'y attirer surtout la clientèle.

Les premières enseignes des hôtelleries furent des branches d'arbres (pratique encore usitée en certains pays pour indiquer les débits de vin) ; des couronnes de lierre surtout, le lierre étant une plante consacrée au dieu du vin ; un bouchon ; parfois le monogramme de l'hôte ou quelque autre signe symbolique.

Plus tard, les enseignes furent des plus variées et consistèrent en une plaque de métal portant l'enseigne proprement dite, plus ou moins grossièrement peinte. Quelquefois une potence supportait l'enseigne et il n'était pas rare que le tout, potence en fer forgé, plaque de métal savamment découpée ou ouvragée, enseigne finement peinte, ne constituât une véritable œuvre d'art.

Au Moyen-Age, en certains pays, il était d'usage, pour achalander une auberge, de placer à la porte de l'hôtellerie un homme chargé de faire un petit boniment à l'approche des voyageurs pour les inciter à entrer dans l'établissement, boniment dans le genre de ceci : « Ici, excellent vin » — « Ici, on fait bonne chère » — « Ici, on loge à tout prix », etc..

Le logis d'autrefois, l'auberge simple et sans prétention, accueillant les voyageurs des diligences de jadis, n'est plus depuis que le chemin de fer et, plus récemment l'auto, permettent des déplacements longs et rapides ; elle a cédé la place aux hôtels et aux palaces d'aujourd'hui, dans lesquels le confort moderne a remplacé l'intimité d'autrefois. Faut-il le regretter ? Les uns diront oui ! les autres diront non ! à chacun suivant son goût...

Pour ouvrir une auberge, il fallait autrefois l'agrément de nos consuls et il en était de même pour donner une enseigne au logis, quel qu'il fut. Quiconque contrevenait à cette obligation était passible d'amende ou de toute autre peine ; c'est ainsi qu'en 1617, permission fut donnée par les consuls au sieur Durand de mettre à son logis « pour en jouir comme lui appartenant » l'enseigne des « Trois Rois », que les dits consuls avaient fait arracher parce qu'il n'avait pas demandé l'autorisation nécessaire pour la pendre en son logis.

Toutes les hôtelleries ou auberges n'avaient pas obligatoirement une enseigne, car le droit d'en pendre une, ou l'achat d'une enseigne déjà existante, constituait une certaine dépense. Au XVI<sup>e</sup> siècle, par exemple, les enseignes se vendaient couramment six livres.

En 1592, lisons-nous dans nos archives : « Antoine Ricard, hôte de Nîmes, sachant que feu son beau-père, François Veyras, avait le droit (de tenir et dresser) en la présente ville, l'enseigne appelée « La Touremagne » pour icelle... et où bon lui sembleroit, pour avoir acquis icelle faculté et liberté des Consuls, vend la dite droit à sire Pascal Robert, moyennant deux écus, valant six livres ».

A la même époque, l'enseigne du logis « Lou Lebrau », fut vendue pour le même prix. Un hôte prend même à loyer, au prix de trente sous l'année, l'enseigne du logis de « La Croix Blanche ».

En 1632, Madeleine Almeras, veuve de l'hôtelier Jacques Constantin, vend à Pierre Danton, hôte, l'enseigne de « L'Escu de France » ; « et, à cet effet, lisons-nous, luy a baillé et



deslivré l'escusson ou carreau où est painct pour enseigne l'Escu de France, pour l'apprendre et s'en servir tout ainsi que le dît feu Constantin... solloit cy-devant jouyr, et en la même qualité qu'il l'avoict cy-devant acquise de messieurs les consuls » ; le prix devente fut de sept livres.

Le choix d'une enseigne n'était, parfois, pas chose facile ; il fallait que celle-ci plut et fut bien accueillie du public, qu'elle s'imposât, peut-on dire, si on voulait qu'elle attirât le client et fit la fortune du logis ; par son originalité, il fallait qu'elle réalisât, en un mot, le dicton : « A bon vin, point d'enseigne ! »

### Les Hôtelleries et les Règlements de Police

Dès leur origine, peut-on dire, les hôtelleries furent soumises à des règlements de police, règlements de police d'Etat ou de police locale, les uns complétant les autres.

Au Moyen-Age, la profession de « marchand de vin » était déjà fort ancienne, mais mal définie.

Etienne Boileau, l'auteur du « Livre des Métiers », ouvrage très connu, leur donna des statuts en 1264, suivant Le Grand d'Aussy et son « Histoire privée des Français », mais ce ne fut qu'en 1589 qu'ils furent érigés en corps de Communauté et divisés en quatre classes bien distinctes les unes des autres : les Hôteliers, les Cabaretiers, les Taverniers et les Marchands de vin à pot.

Les hôteliers étaient ceux qui tenaient une hôtellerie, recevaient chez eux les voyageurs et logeaient chevaux et voitures.

Les cabaretiers étaient ceux qui donnaient à boire chez eux, mais avec « nappe et assiette », c'est-à-dire qu'on y pouvait boire et manger en même temps. Une ordonnance de l'année 1680 dit : « seront réputés « cabaretiers », tous ceux qui auront chez eux « montres, étalages de viande et cuisiniers » ».

Les taverniers étaient ceux qui vendaient du vin, mais ils ne pouvaient le vendre ni en bouteille, ni fournir pain ou

bonne chère. Une Ordonnance de 1674, les obligea à avoir à leur porte une enseigne, soit un « bouchon », soit une « enseigne quelconque ». Six ans plus tard, ils furent autorisés à servir aux gens qui buvaient dans leur taverne, des viandes cuites, pourvu que ces viandes fussent fournies par un rôtisseur ou par un charcutier.

Les marchands de vin à-pot étaient ceux qui vendaient du vin au détail, sans cependant tenir taverne. On ne pouvait boire chez eux celui qu'on y achetait, il fallait l'emporter. A la grille extérieure de leur boutique était pratiquée une ouverture, par laquelle l'acheteur passait son pot, et par laquelle on le lui repassait lorsqu'il avait été rempli.

Une Ordonnance de Saint-Louis, de décembre 1254, faisait défense de recevoir dans les hôtelleries ceux qui avaient en ville un logement; les passants et les voyageurs seuls devaient y être admis; ceci afin de restreindre la fréquentation des cabarets et la rendre ainsi moins dangereuse.

En 1353, un règlement de police émanant des consuls de la ville de Nîmes, interdit aux cabaretiers et aux taverniers nîmois vendant du vin blanc en détail, de recevoir et de donner à boire à tous ceux qui se rendaient chez eux soit pour boire, soit pour jouer aux osselets ou aux échecs, ceci parce que leurs établissements étaient devenus des lieux de querelles et de désordres.

Le même règlement prescrivit aux cabaretiers ne vendant que du vin rouge, de ne plus recevoir de clients après la sonnerie de la cloche « la Spadasse », laquelle annonçait chaque jour l'heure de la retraite, à moins, toutefois, que ces clients ne fussent des voyageurs.

En 1375, les hôteliers nîmois se trouvaient imposés pour chaque journée de cheval ou de mulet qu'ils logeaient dans leur logis, pour chaque dinée ou chaque couchée d'un voyageur.

Une Ordonnance royale du 29 novembre 1407, obligea les hôteliers à tenir un registre où seraient inscrits les noms des gens qu'ils recevaient. Cette Ordonnance fut souvent renouvelée, à cause de la manie, à cette époque, des longs



voyages à petites journées et des pèlerinages lointains, ce qui augmentait considérablement le nombre des voyageurs et ne laissait jamais les hôtelleries désertes.

Une ordonnance royale de 1561, renouvela les anciennes prescriptions et obligea les hôteliers de faire afficher un tarif des prix des denrées qu'ils mettaient en vente, (cette prescription en vigueur encore aujourd'hui a donc une origine bien lointaine).

En 1566, un Arrêté des Consuls de Nimes fit défense aux hôtelleries du dehors de la ville de loger qui que ce fut, sans avoir fait vérifier son « bulletin » à la Porte de la Couronne, sous peine d'avoir leur logis fermé pendant quarante jours ; le même arrêté interdit l'ouverture des petites hôtelleries écartées pendant tout le temps que durerait la menace de la peste.

Un autre arrêté des consuls du 24 janvier 1575, fit défense aux habitants de quelque condition qu'ils fussent, d'aller boire, ni manger, dans les cabarets et hôtelleries de la ville — et, aux hôtes, de les recevoir sous peine de soixante sols d'amende, tant pour les uns que pour les autres, pour la première fois, du double et de la prison pour la seconde fois, et de vingt-cinq livres et du bannissement pour la troisième fois.

Un autre arrêté du 12 décembre 1628, fit défense à tous les hôteliers et cabaretiers, tant au dedans qu'au dehors de la ville, et sous peine de prison, de loger les étrangers, de donner à boire et à manger à qui que ce fut ; il les obligea, en outre, d'avoir à abattre leurs enseignes et panneaux, exception faite, toutefois, pour les logis des « Arènes », de la « Pomme », de la « Coquille » et du « Cheval Blanc », qui étaient autorisés à loger les étrangers munis d'un billet délivré par les consuls.

Les divers arrêtés ci-dessus émanant de nos anciens Consuls sont très compréhensibles si nous songeons qu'au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles notre ville fut souvent atteinte de la peste et en pleine période de guerre civile.

Nous pourrions citer bien d'autres réglemens de police analogues à ceux précités, il nous a suffi d'en signaler quel-

ques uns pour montrer que la police surveillait de près les hôtelleries et les cabarets, certains d'entre eux ayant été souvent des lieux de débauche, qu'il fallait, par conséquent, surveiller de près.

### L'impôt du Cabal

#### Rang social des Hôteliers. Leurs doléances en 1789

Les hôteliers étaient soumis autrefois à l'impôt « cabaliste » appelé « le cabal ». Celui-ci désignait l'impôt auquel était soumis le capital employé à l'achat des matières premières d'un commerce ou d'une industrie. Le cabal n'était pas à proprement parler une véritable patente ; il était établi d'après les déclarations du contribuable lui-même, qui, appelé à son de trompe par devant les Consuls, jurait n'avoir que « tant » de matériel dans son commerce ou industrie ; il n'était pas imposé à tous les commerçants ou industriels ; les plus petits d'entre eux y échappaient, et seuls les plus importants étaient atteints par lui.

A titre d'exemple, citons :

En 1537, l'hôte du logis de « La Croix d'Or » payait un cabal de vingt livres ; un peu plus tard, l'hôte de « La Pomme » payait un cabal de vingt-une livres, dont douze pour les lits de son établissement et neuf pour le « bestal » ; l'hôte des « Arènes » payait un cabal de douze livres ; celui du « Gal » et celui de « Saint-Michel » payaient trois livres seulement.

Quel était au Moyen-Age la situation au point de vue social des aubergistes, nous l'ignorons ; nous savons cependant qu'ils ne participaient pas à la constitution du Conseil de Ville, notre Conseil municipal actuel, puisqu'ils ne figuraient pas parmi les neuf classes ou échelles, établies en 1270 par Raymond Marc, dans lesquelles étaient choisis nos anciens édiles.

Dans la suite, leur situation sociale dut s'améliorer, si nous en croyons un règlement de police de 1702. A cette date, en effet, lors de la célébration de la Fête-Dieu, ce règlement



prescrit l'ordre dans lequel les différents corps de métier de la ville devront figurer à la procession faite à cette occasion. Sur les quarante corps de métier mentionnés, les hôteliers occupent le dixième rang, un rang fort honorable, par conséquent.

« Cette même année et le 15 avril, lisons-nous dans la « Notice historique des Carmes », de M. l'abbé Goiffon, les traiteurs et les hôteliers de Nîmes établirent leur Confrérie dans l'église des Carmes et obtinrent aussi la faculté de s'assembler dans une des salles du monastère pour les affaires du Corps ; ils offrirent la pension annuelle et perpétuelle de 30 livres, qui fut acceptée. La fondation consistait en une grand messe, le jour de Saint-Laurent, le 10 août, avec procession autour des cloîtres, une messe basse de « Requiem », le lendemain, pour les confrères décédés, une messe basse le deuxième dimanche de chaque mois et trois autres messes basses les deuxième, troisième et le quatrième vendredi de chaque mois. » Signalons que l'église du couvent des Carmes était autrefois le siège de nombreuses confréries (en 1491, celui de la Confrérie des barbiers et des chirurgiens ; en 1523, celui de la Confrérie des cardeurs ; en 1700, celui de la Confrérie des boulangers).

Dans les « Mémoires de l'Académie de Nîmes », M. E. Bondurand a publié, en 1922-1923, une étude sur les « Doleances des Hôteliers de Nîmes, en 1789 » ; de cette étude, nous extrayons les lignes ci-après :

« Les hôteliers ne figurent pas dans les corporations dont les documents sont conservés aux Archives du Gard.

Ils sont contraints de payer d'abord une rente, loyer, considérable, un nombreux domestique, un droit d'Equivalent, un Droit de Subvention et un Droit de Souquet. Ces objets, qui n'ont rien de commun avec les impositions royales, absorbent tous les profits qu'ils font, de manière qu'après avoir péniblement travaillé pendant toute leur vie, ils n'ont d'autres ressources, à la fin de leurs jours, que d'aller attendre la mort dans une maison de charité.

Le Droit d'Equivalent fut établi en 1442 à la place des

« aides », et la connaissance des causes concernant l'Equivalent fut attribuée, non plus aux « élus », mais à des « juges conservateurs ».

Le Droit de Souquet consistait en la moitié du Droit d'Equivalent. Le Souquet porte sur le vin débité en détail par les hôtes et cabaretiers, à raison du douzième du prix du vin, en conformité d'un arrêt du 3 novembre 1730.

La manière insidieuse dont le Droit d'Equivalent est perçu, et l'obligation imposée aux hôtes de porter au Bureau les lettres de voiture des voituriers qu'ils reçoivent chez eux, exigent la plus grande attention.

Les abus que la fiscalité a introduits se perpétuent, et les hôtes en sont victimes.

Les droits énormes que les hôtes sont dans la nécessité de payer, devraient leur assurer au moins l'exercice exclusifs de leur état. Mais point du tout. Les cafetiers, en prenant des arrangements avec le fermier de l'Equivalent, donnent à manger et à boire. C'est chez eux que se font les déjeuners et les goûters, qui, autrefois, se faisaient chez les hôtes. Et les cafetiers ne contribuent à aucune des charges qui affectent principalement les hôtes, en sorte qu'ils n'ont que les profits du métier...

Cet extrait nous montre la grande misère des hôteliers à la veille de la Révolution ; elle nous montre encore que les cafetiers servaient à boire et à manger, dans certaines circonstances ; et tout cela valait la peine de le dire dans cette étude sur nos vieux logis.

### Les Hôtelleries de l'époque romaine

« A l'époque romaine, » écrit M. F. Rouvière, dans une petite brochure ayant pour titre : « Une Hôtellerie nimoise au XV<sup>e</sup> siècle, le logis Saint-Jacques », il y avait sur la Voie Domitienne allant d'Espagne en Italie, des hôtelleries ouvertes pour la commodité des classes pauvres, des marchands et des voyageurs d'affaires, les riches usant de l'hospitalité privée. Le cippe, ou plutôt la pierre tumulaire élevée par



Maximus Epaphroditus à son excellent ami Lucius Trebonius Nicephorus Patillus, cabaretier nimois, trouvée dans une maison voisine des Arènes et conservée au Musée épigraphique, est le plus ancien document à la disposition de l'historien local »

C'est ce cippo, ou plutôt l'inscription qu'il porte, que nous reproduisons ci-dessous :

D . M  
L. TREBONIO  
NICEPHORO  
PATILLO . COPONI  
MAXIMIUS  
EPAPHRODITUS  
AMICO . OPTIMO

que l'on traduit :

« DIIS MANIBUS, L. TREBONIO NICEPHORO PATILLO, COPONI ; MAXIMUS EPAPHRODITUS AMICO OPTIMO »

« Aux dieux Mânes, à Lucius Trebonius Nicephorus Patillus, en son vivant cabaretier, Maximus Epaphroditus à son excellent ami »

Il est évident qu'à l'époque romaine, Nîmes, ville riche et cité de grande importance, sur la grande Voie Domitienne, possédait des hôtelleries ou auberges de toutes sortes, pour satisfaire les nombreux voyageurs qu'elle recevait ; mais il n'y avait pas que des hôtelleries ou auberges privées pour la commodité des classes pauvres, il y avait encore, suivant la très intéressante étude du commandant Gendronneau sur « Les Voyages dans l'Empire romain et particulièrement en Gaule », une « mansio » ou « gîte d'étape du *Cursus publicus* », installée, très probablement autour et dans les environs de la Porte d'Espagne, la Porte de France actuelle.

La mansio était un service d'état qui devait procurer au voyageur officiel le transport, la nourriture et le logement ; pour cela, elle comprenait des hôtelleries, des auberges, des thermes ou bains, pour les voyageurs officiels et leur suite ou domestiques ; de grandes écuries pour les nombreux

chevaux ou animaux de trait nécessaires pour assurer les transports ; des remises et des hangars pour les véhicules de toutes sortes ; des greniers et des entrepôts pour les fourrages, les grains et les denrées servant à la nourriture des animaux ; des ateliers pour procéder aux réparations d'entretien du matériel, etc., sans compter encore tout ce qui était nécessaire pour loger le nombreux personnel de la mansio. On conçoit qu'ainsi organisée, une mansio, comme devait l'être celle de Nîmes, installée sur le parcours de la Domitienne, constituait un établissement des plus importants et en rien comparable aux plus grands palaces d'aujourd'hui.

Mais à côté de ce service officiel de logement et de nourriture, où le voyageur ne pouvait descendre que muni d'une pièce officielle, d'un « diploma », il y avait des hôtelleries et des auberges avec leurs boutiques et leurs magasins pour les voyageurs ordinaires, riches ou pauvres, les esclaves et les affranchis, les charretiers et les muletiers des entreprises particulières, pour tous ceux, en un mot, qui n'avaient pas droit aux installations du « *Cursus publicus* ».

Et c'est ainsi qu'on trouvait à Nîmes des hôtelleries de toutes sortes, depuis la « *luxuria popinalis* », pour ceux qui recherchaient le plaisir défendu, à la « *cauponia* », auberge où l'on donnait seulement à boire, en passant par la « *popina* », tout court, auberge pour les gens du peuple, où l'on servait à boire et à manger ; le « *stabulum* », auberge affectée particulièrement aux rouliers, logeant à pied et à cheval ; et les hôtelleries diverses où les gens de condition moyenne et supérieure trouvaient tout le confort qu'ils désiraient.

Signalons, pour terminer ce chapitre, que dans l'antiquité, chez les Grecs et les Romains, les hôtelleries publiques n'étaient guère fréquentées par les honnêtes gens, parce que dans les villes où ils pouvaient avoir à faire, ils avaient des amis qui les recevaient, et qui, réciproquement les logeaient chez eux quand ils venaient dans leur ville.



### Les Pèlerinages et les Hôtelleries au Moyen-Age à Nimes

Nous ne savons rien des hôtelleries de Nimes depuis la décadence romaine jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et il faut arriver à cette dernière époque pour trouver trace, dans nos archives, de documents à ce sujet.

Au Moyen-Age, les environs de la Porte d'Espagne, comme à l'époque romaine, furent le centre des principales auberges nimoises, assez nombreuses alors et fréquentées par des pèlerins de toutes sortes se rendant soit en Espagne, à Saint-Jacques-de-Compostelle, soit à Saint-Gilles ou encore à Vauvert, lieux de pèlerinages célèbres.

« Au Moyen-Age, a écrit M. E. Bondurand dans « Le Livre des Pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle », le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice a été des plus fréquentés de l'Europe. On s'y rendait de tous les points de la chrétienté. Les pèlerins qui venaient d'Italie ou de l'Europe centrale passaient forcément par Nimes, à cause de la barre des Cévennes, presque infranchissable, qui les rejetait vers le sud. »

Mais à cette époque, il n'y avait pas que le pèlerinage à Saint-Jacques qui amenait des pèlerins à Nimes, il y avait aussi ceux qui se rendaient à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert, lieux très fréquentés alors.

Les pèlerinages à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert étaient si importants qu'on les trouve mentionnés dans le Traité de Paix, signé en 1326, entre le roi Charles le Bel et les Flamands, et au sujet duquel nous lisons dans Ménard :

« Il y avait dans le diocèse de Nimes deux endroits que la dévotion et le concours des peuples avaient rendus remarquables ; l'un était l'Eglise de Saint-Gilles et l'autre Notre-Dame de Vauvert. Dans les articles de la Paix de 1326, il est dit que les habitants de Bruges et de Coutraï nommeront trois cents pèlerins et que de ce nombre : cent iraient en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle en Galicie, cent iraient à Saint-Gilles et à Notre-Dame-de-Vauvert et cent à Notre-Dame-de-Roquemadour. »

D'autre part, nous lisons dans la Revue Historique Danoise, sous la signature de M. Obrik : « le sanctuaire de Saint-Gilles paraît avoir souvent attiré les hommes du Nord à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Les foules nombreuses des pèlerins accouraient des plus lointains pays de la chrétienté, de la Flandre opulente, du Danemark et de la brumeuse Norvège à Saint-Gilles... »

Ainsi, Saint-Jacques, Saint-Gilles et Vauvert attiraient les foules au Moyen-Age ; on conçoit alors que notre ville ait largement profité de ces pèlerinages célèbres et que pour héberger tous ceux qui les fréquentaient et passaient par Nîmes, il ait fallu de nombreuses auberges.

Les environs de la Porte d'Espagne étaient tout particulièrement désignés pour ces hôtelleries, parce qu'ils étaient situés hors la ville, sur la grande route allant d'Italie en Espagne et à l'arrivée de celle reliant Nîmes à Saint-Gilles.

Et non seulement il y avait là des auberges pour les pèlerins, mais il y avait encore une hôtellerie particulière, deux hôpitaux et une confrérie pour faciliter leur séjour à Nîmes et leur voyage aux lieux saints.

« Dès le XII<sup>e</sup> siècle, suivant M. Germer-Durand, il y eut, près de la Porte d'Espagne, une hôtellerie spécialement affectée par la dévotion publique aux pèlerins de Saint-Jacques (de Saint-Gilles et de Vauvert aussi), hôtellerie de charité où tout passant n'ayant ni ami, ni sou, ni maille, trouvait à s'héberger gratuitement, où les pèlerins et les pauvres trouvaient asile... »

En 1144, on trouve, en effet, près de la « Porta Spana » une chapelle, et, bientôt après, une infirmerie ou hôpital ; en 1210, cette Porte d'Espagne est même désignée, dans les anciens titres, sous le nom de « Porta cooperta in horto unfirmorum », c'est-à-dire « Porte couverte dans le jardin des malades » ou près de l'hôpital.

A côté de cette hôtellerie à l'usage des pauvres hères, il y en avait, sans doute, d'autres, et de toutes catégories, pour satisfaire au goût des pèlerins, tout comme à l'époque romaine. Il y eut même, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, deux hôpitaux pour les pèlerins. Le premier, l'hôpital Saint-Jacques (*domus peregrinorum nemausi S. Jacobi*) était situé tout près de la



Porte Saint-Antoine, là même où fut installé, plus tard le logis de « La Coquille », et supprimé en 1483 ; l'autre, l'hôpital Saint-Marc, situé près de la Porte des Carmes, cédé aux Consuls au XVI<sup>e</sup> siècle et sur l'emplacement duquel on construisit le Collège (la Bibliothèque et le Muséum d'Histoire Naturelle actuels).

En plus de ces hôpitaux, il se créa, en 1321, la Confrérie de Saint-Jacques pour favoriser les pèlerinages en Espagne et qui ne disparut qu'en 1550, suivant M. E. Bondurand.

### Les Logis d'autrefois à Nimes

« Les dépôts publics ou privés (a écrit M. F. Rouvière dans sa brochure sur « Le Logis Saint-Jacques ») nous ont conservé le souvenir de près de deux cents hôtelleries dont les enseignes, parfois artistiques, dans la composition desquelles l'esprit gaulois trouvait souvent son compte, se balançaient à la porte d'entrée ou resplendissant au pignon aigu des logis, ont été, pendant de longs siècles, le signe du rendez-vous des habitués et l'asile des nombreux voyageurs de passage dans l'antique cité d'Antonin. »

De ces deux cents auberges, nous avons pu relever l'enseigne de la plupart, avec, bien / souvent, la rue dans laquelle elles étaient situées. Nous les donnons ci-après par ordre d'ancienneté, tel du moins que nous l'ont révélé nos recherches dans nos différentes archives et autres documents tombés sous nos yeux. La date que nous indiquons n'est donnée qu'à titre de renseignement, car la plupart des logis existaient déjà, parfois depuis longtemps, à la date indiquée, de sorte que tel logis signalé après tel autre, par exemple, pouvait fort bien avoir été ouvert ou créé à une date antérieure à ce dernier.

Avant d'énumérer les logis que nous avons pu authentifier, il est bon que nous disions un mot sur les environs de Arènes au Moyen-Age, car nous allons trouver autour de ce célèbre monument bien des logis situés dans des rues qui n'existent plus ou qui ont changé de nom.

Avant la construction de remparts autour des Arènes, un

fossé entourait le monument de tous côtés ; ce fossé fut comblé en 1278, par ordre du roi Philippe-le-Hardi et, dans la suite, des maisons furent construites sur son emplacement. Aucun ordre ne présida à l'édification de ces maisons, les unes furent adossées au monument lui-même, d'autres, en certains endroits étaient si rapprochées des Arènes, qu'un homme pouvait à peine y passer.

La rue Régale existait à peu près telle qu'elle est aujourd'hui, mais elle se prolongeait jusqu'à la rue des Arènes actuelle, c'est-à-dire occupait alors la rue de la Violette actuelle.

La rue de la Violette actuelle, qui faisait partie de la rue Régale, d'après ce que nous venons de dire, se prolongeait alors jusque près des remparts dont elle était séparée par la petite Place du « Mulet » ; elle occupait, en outre, toute la rue des Arènes actuelle. La rue des Quatre Jambes, disparue, prolongeait, vers le sud, la rue de la Violette jusqu'à l'impasse des Quatre Jambes, encore en partie existante derrière la Maison d'Arrêt actuelle.

Entre la rue des Quatre Jambes, la rue de la Violette, la Place du Mulet et les Arènes, il y avait tout un pâté de maisons, touchant en partie ce dernier monument, puis une rue étroite, la rue « Basses-Arènes ». Ce pâté de maisons, démoli dans la suite, a servi à créer le boulevard des Arènes situé devant le Café de la Bourse et le restaurant Lisita actuels.

A l'est des Arènes et immédiatement après l'entrée du monument, qui n'était pas celle existant aujourd'hui pour le service des corridas, ou des courses de taureaux, un petit pâté de maisons était accolé au monument et une rue étroite, la rue du Palais, le séparait de ce dernier, qui occupait, avec les prisons attenantes, l'emplacement du Palais de Justice actuel, à peu de chose près.

Complétons les renseignements ci-dessus par les lignes suivantes, extraites de l'ouvrage « Les Rues de Nîmes » d'Albin Michel :

« A peu près à l'endroit où finit aujourd'hui la rue des Arènes, se trouvait l'auberge de la Mule qui servait de corps-



de garde aux « vélites » pour surveiller la population interlope vivant dans ces mauvais quartiers. A son extrémité, la rue montait en rampe jusqu'à la hauteur du premier étage des Arènes. Un escalier de quelques marches permettait de descendre dans la ruelle où se trouvaient la prison, la chapelle des conseillers et la Palais de Justice, mais l'accès de cette rue n'était possible que pour les piétons. »

On voit par ce qui précède combien les alentours des Arènes ont changé d'aspect depuis le Moyen-Age ; si nous ne pouvons pas suivre étape par étape les divers changements qui s'y sont opérés, tout au moins pouvons nous avoir un aspect général de ce coin de notre ville à cette époque.

Avant d'en venir à nos logis, disons que jadis : hôtellerie, logis et auberge étaient trois mots ayant même signification, celle que nous donnons aujourd'hui au mot « hôtel », pris dans son sens le plus général : maison où l'on trouve à manger et à coucher. Mais c'est le mot « logis » qu'on trouve surtout dans nos anciens titres pour désigner l'hôtel d'autrefois, quel qu'il fût.

### Les Logis du XIV<sup>e</sup> siècle

Nous ignorons tout des logis de Nimes après l'occupation romaine, et il faut arriver au XIV<sup>e</sup> siècle pour trouver trace des premières hôtelleries nimoises.

Le premier hôtelier qui nous soit connu, d'après Germer-Durand, est un nommé « Martin d'Arsac », mort le 30 mars 1301, et dont le nom est inscrit sur une colonne de notre Musée épigraphique (Martinus d'Arsac hostalar in nemausi).

Le deuxième serait « Pons Signan, alberguier », qui figure, à la date du 16 novembre 1304, sur un livre de reconnaissance de l'hôpital ; mais si nous connaissons le nom de ces premiers hôtes, nous ignorons et l'enseigne de leur logis et la rue dans laquelle se trouvait celui-ci.

*Le Logis de la Couronne.* — Le premier logis dont le nom et le souvenir soient arrivés jusqu'à nous est celui de « La

Couronne », situé hors et vis-à-vis de la porte de ce nom. C'est cette hôtellerie, déjà existante lors de la construction des remparts du Moyen-Age, qui aurait donné son nom à la Porte de la Couronne, la plus importante de celles de la ville. Comme l'enceinte de Nîmes, d'après des documents certains était complètement terminée en 1270, il faut en déduire que le logis de la Couronne existait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle.

Dès son origine, ce logis dût être des plus fréquentés à cause de sa situation en face de la Porte de la Couronne et surtout parce qu'il se trouvait à l'arrivée, dans notre ville, de la route d'Avignon à Montpellier.

C'est dans cette hôtellerie que descendirent, en 1404, le comte de la Marche, prince de sang de la Maison de Bourbon, visitant Nîmes, et, en 1434, les représentants du Parlement de Toulouse, venus dans notre ville signer un accord avec nos consuls, accord qui fut signé dans l'hôtellerie même de la Couronne.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, ce logis existait encore, mais il avait perdu beaucoup de son importance de jadis, si nous en croyons son propriétaire d'alors, le Juge-mage de Nîmes qui, en 1563 demanda la réduction de l'impôt auquel il était soumis « parce que ce logis, dit-il dans sa requête, n'avait plus comme autrefois vingt à trente lits, alors que la dite maison était le logis à l'enseigne de la Couronne, plus grand et de plus grande réputation que tout autre logis, pour le bon traitement qu'on y faisait et pour le peuple qui y affluait ».

Dans la liste des membres de la confrérie de Saint-Jacques, publiée par M. E. Bondurand, on relève, au XIV<sup>e</sup> siècle, les noms de trois hôteliers : les « alberguiers » Bedel Boireau, P. Peguola et Guirart d'Irlanda, mais sans indication de l'enseigne de leur logis.

En 1351, nous trouvons le logis « le Lion », dans lequel fut passé, cette année-là, un exploit d'ajournement au Parlement de Toulouse, de trois citoyens nîmois.

Vers la même époque, nous relevons le nom du logis de



« *la Pomme* », qui donna asile, le 2 août 1362, aux Espagnols chargés des otages, en vertu du Traité de Clermont du 23 juillet 1362.

Au sujet de l'enseigne de ce logis, nous nous trouvons devant certaines imprécisions du fait que, à cette même époque, il y avait à Nîmes le logis de « *la Pomme Rouge* » et celui de la « *Pomme d'Or* », qui semblent ne faire qu'un avec le premier, tous les trois étant situés non loin des Arènes et du Marché (la Place du Marché actuel).

En 1523, le logis de la Pomme avait son entrée sur la Place du Marché de l'Huile, encore existante à l'extrémité est de la Place du Marché actuel, en forme de renforcement ; en 1602, il était devenu une des principales hôtelleries de notre ville et s'étendait entre la Place précitée et la rue de la Violette.

En 1364, le maréchal d'Audeneham, logea à la Pomme Rouge, où les consuls allèrent lui offrir, comme présent, six flambeaux de cire et six livres de bougies, ce qui était alors un présent très honorable.

En 1380, Pierre Delmas, député du Sénéchal de Beaucaire, logea à la Pomme.

En 1533, le logis de la Pomme était loué, avec les prés en dépendant, pour la somme de 30 écus d'or, à 40 sous pièce.

En 1545, alors qu'il était loué à raison de 30 écus par an, son hôte résilia son bail parce que « aulcungs grans affaires luy survenus » ; le propriétaire le loua alors à un autre locataire, ainsi que les prés en dépendant et « certains biens meubles et ustensiles pour la fourniture du dit logis » moyennant une rente annuelle de 30 écus d'or à 45 sous pièce.

En 1550, ce logis paie un cabal de 12 livres.

En 1552, c'est à la Pomme Rouge que descendit l'étudiant Thomas Platters, se rendant à Montpellier y faire ses études de médecine : « cette auberge, a-t-il écrit, est à côté de celle des Arènes, une des plus renommées de la ville » ; ces deux logis étaient en effet situés tout près l'un de l'autre, rue de la Violette.

En 1586, c'est M. de Lecques, maréchal de camp de M. de Montmorency, qui logea à la Pomme et pour le séjour duquel, à cet hôtel, la ville dut payer la somme de 45 livres.

En 1590, ce logis était loué pour la somme de 100 livres.

En 1608, il était des plus fréquentés et il en fut ainsi durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle.

Le logis de la Pomme figure encore dans nos archives en 1664.

### Les Logis du XV<sup>e</sup> siècle

Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, nous avons relevé les logis ci-après : En 1400, le logis « *le Sarrasin* », situé près de la Trésorerie ; son propriétaire, Jacques Bouet, est cité comme un des principaux imposés (pour 80 livres au compois de cette année).

Le logis « *les Deux Pommes* », situé hors la Porte de la Couronne, et signalé encore existant en 1596.

En 1454, le logis « *Saint-Jacques* », sur l'emplacement du Square de la Couronne actuel. Ce logis a fait l'objet d'une étude de la part de M. F. Rouvière, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

En 1455, le logis de « *P'Anleord* » — de la Licorne — sur la Place du Marché Neuf, la Place du Marché actuelle. En 1534, il est signalé « touchant la « directe du Chapitre ». En 1550, son hôte est autorisé à vendre du vin au détail, moyennant une rente annuelle de 10 livres.

En 1476, le logis « *les Trois Roys* » — les Trois Rois — tenu par Firmin Bonnet, à la fois hôte et apothicaire. En 1617, ce logis existait encore puisque cette année-là « permission est donnée au sieur Durand de remettre à son logis pour en jouir comme lui appartenant l'enseigne des « Trois Rois » que les Consuls avaient fait arracher d'abord, parce qu'il n'avait pas demandé l'autorisation de la placer ». En 1480, nous relevons pour la première fois le nom du logis « *Le Cheval blanc* », dont l'enseigne est encore, après plus de quatre siècles et demi d'existence, celle du Grand Hôtel



de la Place des Arènes, enseigne que nous retrouvons bien souvent depuis cette date.

En 1480, ce logis est situé près de l'église Sainte-Eugénie.

En 1505, nous le retrouvons près de la Trésorerie, au même endroit, sans doute, qu'en 1480.

En 1596, il est situé dans la rue Régale, dans la partie de cette rue devenue actuellement la rue de la Violette (voir, à ce propos ce que nous avons écrit précédemment au sujet des maisons avoisinant les Arènes) ; il est encore en cet endroit en 1624, puisque à cette date une partie de la maison du sieur Fourcaut, entre le logis du Cheval Blanc et les Arènes, fut abattue pour élargir la rue de la Violette. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le logis du Cheval Blanc se trouve rue de la Carreterie, la rue Jean Reboul actuelle, et occupe l'espace compris entre la rue de la Carreterie, la rue Saint François et la rue Sainte Ursule. En 1760, son propriétaire, Paul Valarnoux, figure parmi les plus imposés de son quartier.

L'Hôtel du Cheval Blanc peut revendiquer aujourd'hui le titre de « l'hôtellerie la plus ancienne de Nîmes », avec ses quatre siècles et demi d'existence.

En 1484, le logis de « *la Cloche* », installé à l'intérieur des Arènes. Nous savons que cet antique monument a été, jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, habité par une population nombreuse qui atteint près de deux mille âmes à une certaine époque.

En 1491, le logis de « *l'Épée Rouge* ».

En 1495, le logis « *le Dauphin* » — le Dauphin —, année au cours de laquelle il hébergea des soldats suisses se rendant à Narbonne. Il était situé à cette date « dans la rue qu'on va à la Porte de la Couronne », indication bien vague. Par contre, nous le trouvons plus tard dans la rue de la Carreterie, vis-à-vis l'Hôpital Vieux. En 1655, la maison et le jardin du Dauphin furent vendus pour construire, sur leur emplacement, une glacière, un moulin à soie destiné à servir à l'apprentissage des enfants illégitimes et un hôpital de 36 lits pour les protestants.

En 1497, le logis « *Sainte Marthe* », au faubourg des Prê-

cheurs, confrontant le logis du Lévrier et loué 50 livres. En 1620, nous retrouvons ce logis près de la Tour Vinatière, joignant l'enclos des Arènes, au-devant et vis-à-vis du Palais de Justice.

A cette date encore (1497), le logis « *le Lévrier* », au faubourg des Prêcheurs.

A cette fin du XV<sup>e</sup> siècle, nous trouvons :

Le logis de « *la Coquille* » — la Coquille — ayant servi autrefois d'hôpital pour les pèlerins de Saint-Jacques et situé dans l'ancien cimetière de cet hôpital, entre la Porte Saint-Antoine et les Arènes, sur l'emplacement du Café de la Bourse actuel.

En 1586, les artilleurs de M. de Montmorency furent logés dans ce logis et la ville paya à son hôte la somme de 128 livres, pour la dépense que ceux-ci y avaient faite.

En 1610, il est loué 276 livres, somme très importante pour l'époque, ce qui indique son importance à cette date. En 1616, par contre, à la suite de la fermeture de la Porte Saint-Antoine, son hôte se plaint « d'avoir souffert de grands dommages et inthérestz pour n'avoir pendant ledit temps en abord n'y recueilly aurungz hostes parce que ledit logis est en une rue escartée et qu'il n'a aucune fréquentation et passage, sinon que lorsque ledit portal Saint-Antoine est ouvert » ; la Porte Saint-Antoine fut en effet fermée en juillet et août 1613, puis durant plus de huit mois à partir d'octobre.

Dans une « Transaction » de 1614, on lit que les Consuls de Nîmes, en tant que « Recteurs de l'Hôpital Saint-Jacques », avaient joui et possédé de tout temps le logis de la Coquille.

En 1651, il fut l'objet de réparations ; il existait encore en 1791, et dut disparaître au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, lors du déblaiement des Arènes et de leurs abords.

Le logis « *Saint Jacques* », près de la Porte de la Couronne, hors les murs, avoisinant, avec le logis Saint Christol, un Jeu de Paume.

L'enseigne de ce logis fut vendue 10 livres en 1648.

Le logis « *Saint Christol* », que nous venons de citer.



Le logis de « *la Coupe* ». Comme le logis de la Pomme, ce dernier logis donne lieu à certaines imprécisions.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il était situé à l'angle de la rue des Vieilles Etuves, en face de la Porte Saint-Antoine.

En 1513 et en 1558, nous trouvons le logis de « *la Coupe d'Or* » dans la rue Sabaterie ; en 1545 et en 1580, nous relevons le logis de « *la Coupe* », tout court, dans cette même rue, très achalandé à cette date. Au XIX<sup>e</sup> siècle, nous trouvons enfin le logis de « *la Coupe d'Or* » au même emplacement qu'occupait le logis de « *la Coupe* », tout court, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il y a lieu de croire que les deux enseignes ci-dessus se rapportent à un seul et même logis.

Le logis de « *l'Etoile* », rue de la Madeleine, à l'angle de la rue de l'Etoile.

Ce logis est loué 40 écus en 1598 ; en 1683, il est tenu par « maître Jean », qui devait être un personnage très populaire ; en 1738, il existait encore.

Signalons qu'au Moyen-Age, l'enseigne de « *l'Etoile* » était très répandue en France ; qu'en certains pays, cette enseigne devenait celle de « *la Bonne Etoile* ». De cette dernière serait venu, dit-on, le dicton populaire « *coucher à la Belle Etoile* », ce qui signifiait « *coucher sous un bon toit* », à l'auberge de « *la Bonne Etoile* », tandis qu'aujourd'hui « *coucher à la Belle Etoile* » signifie coucher « *en plein air* », « *coucher en ayant les étoiles au-dessus de la tête* ».

Le logis des « *Trois Falcons* » — des Trois Faucons —, dans la rue longeant les remparts, allant de la Porte Saint-Antoine à l'entrée de la rue de la Violette.

Le logis de « *La Reine de Hongrie* », dans la rue de ce nom, auparavant rue du Château et actuellement rue de l'Ecole Vieille.

Le logis « *le Mouton Blanc* ».

### Les Logis du XVI<sup>e</sup> siècle

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, nombre des logis précités disparurent, mais, par contre, d'autres virent le jour, parmi les-

quels nous avons relevé :

En 1511, le logis de « *La Truis Qui File* », au coin de la rue de la Violette et de la rue du Marché ;

le logis « *le Renard* » ;

le logis « *le Porc Epic* » ;

En 1516, le logis des « *Quatre Fils Aimon* » ;

le logis « *la Strène* » ;

le logis de « *l'Arbaleste* », situé hors la ville, près des murs et de la Tour Vinatière ; loué en 1608, 70 livres par an et existant encore en 1611.

En 1519, le logis du « *Gal Blanc* », près de la Place publique, la Place de la Cathédrale actuelle ; confrontant le logis du Chapeau Rouge et le logis du Sauvage ; imposé 3 livres au cabal de 1537. En 1550, son hôte est autorisé à vendre du vin au détail moyennant une rente annuelle de 14 livres. En 1610, l'usufruit de ce logis fut vendu pour une durée de trois ans au prix global de 120 livres.

le logis de « *la Rose* », situé dans une rue étroite allant de la Porte Saint-Antoine aux Arènes, si étroite, qu'une bête à bât chargée pouvait à peine y passer. En 1680, à la suite d'une requête des habitants des Arènes, ce logis fut démoli ; « cette démolition est de toute urgence, disait-on dans la requête précitée, surtout aux environs de la Saint-Martin, auquel temps on charrie le vin de la campagne pour le placer dans les caves des Arènes, qui sont presque les seules de la ville où il se conserve jusqu'à l'arrière-saison, nonobstant les plus excessives chaleurs » ;

le logis de « *l'Etuve* » ;

le logis de « *la Tartugue* » — la Tortue —, au faubourg des Jacobins ; arrenté, en 1549, 24 florins (ensemble le matnatge qui s'ensuit, savoir : 2 tables longues et leurs traiteaux, 4 lits, ung de noguer devant et 3 de sapin, un cap-fuoz). Ce logis existait encore en 1613 ;

le logis « *le Gal Rouge* », confrontant la chatellenie de Saint-Sylvestre, que nous n'avons pu identifier, signalé comme très achalandé en 1545 ;



le logis « *le Chapeau Rouge* », rue de la Fruiterie, près de la Place publique ; loué 16 livres en 1551 et 50 écus en 1596.

Signalons qu'à l'angle de la rue Baduel et de la rue de la Parisière on peut lire encore sur une maison l'inscription « affenage du Chapeau Rouge ». Il semble qu'on peut déduire de cette inscription que le logis du Chapeau Rouge a dû se trouver, à une époque relativement récente, dans les parages des rues précitées, à moins, toutefois que l'affenage ci-dessus n'ait eu aucun rapport avec le logis du même nom ;

le logis « *le Sauvage* », confrontant le précédent et le logis du Gal Blanc, près de la Place publique, dans la rue de la Fruiterie ; ce logis était loué 72 livres en 1605 ; il fut vendu 1,450 livres en 1612 ; il existait encore en 1626.

En 1522, le logis de « *la Madeleine* », au quartier des Garrigues, près du « prostibulum ».

En 1625, le logis de « *la Croix d'Or* », dont l'hôte se plaint que des gentilhommes et leurs suites ayant logés chez lui, sont partis sans payer ; il était imposé 20 livres au cabal de 1527 ; en 1545, son hôte déclare qu'il ne fait plus de commerce, mais nous le retrouvons encore en 1609, payant 60 livres de rente annuelle pour avoir le droit de débiter du vin au détail ;

en 1528, le logis de « *la Vache* », au faubourg des Jacobins.

En 1533, le roi François I<sup>er</sup> vint à Nimes et sa visite fut l'objet de grandes fêtes. Après son départ, il fallut payer les frais de cette réception, et voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Revue du Midi* de 1893 :

« la Commission chargée de vérifier les dépenses faites à l'occasion du séjour du roi François I<sup>er</sup> à Nimes, se montra particulièrement sévère envers les hôteliers. Ces gens-là avaient réalisé, pendant les fêtes, de gros bénéfices, surtout le 25 août, jour de grandes réjouissances depuis des siècles, et malgré ce, ils se plaignaient ; ils avaient eu des archers qui étaient partis en ne payant les vivres pris par eux qu'aux taux officiels, bien au-dessous du cours réel ; mais, douleur plus profonde, ils avaient été les premières victimes de cette

nuée de larrons et de pillards qui fondit sur la ville et la région, à l'approche du Roi. Tous les aubergistes, responsables des objets déposés chez eux, prétendaient avoir subi des pertes énormes ! Heureux et rares ceux qui reçurent une indemnité. »

A cette date de 1533, nous trouvons :

le logis de « *Saint Jehan* », que nous n'avons pu situer et authentifier autrement. Peut-être est-ce ce logis qui devint dans la suite celui du Petit Saint Jean, sur lequel nous reviendrons plus loin.

Au Moyen-Age, l'expression « avoir l'Hôtel Saint-Jean » était assez répandue et signifiait : le rare bonheur d'avoir ou de trouver bon gîte », sans doute parce que partout en France, à l'enseigne de Saint Jean on trouvait une auberge des plus avenantes à tous les points de vue ; par extension, cette expression signifia, dans la suite : « avoir toutes les facultés souhaitables en amour ».

Le logis de « *l'Escudellon* », à la bourgade de la Carreterie ;

le logis « *le Griffon* » ou « le Griffon d'Or », sur la Place du Marché ;

le logis « *le Serf Volant* » — le Cerf Volant —, qui fut au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle une des principales hôtelleries de Nîmes ;

le logis de « *la Tête Notre* », rue de la Fruiterie ou de la Rosarié, près de la Place. En 1567, ce logis était indivis, une partie de l'immeuble qu'il occupait fut vendue ; celle-ci comprenait : « le membre de la grande salle du milieu avec l'estable y joignant, un petit porche, la partie des secrètes joignant le dit estable et aussi une partie du grand porche contenant le puits avec la passage pour l'autre partie du grand porche contenant le puits avec le passage pour l'autre partie du logis, qui reste aux hoirs » ;

le logis « *les Trois Couronnes* », dans la rue allant de la Porte de la Couronne à la Trésorerie, devant la « calade » (la place) de la Salamandre, confrontant le logis de la Souque. En 1586, trois gentilhommes de la suite de M. de Mon-



morency logèrent aux Trois Couronnes où ils firent une dépense de 3 livres 1 sou. En 1610, son hôte est autorisé à vendre du vin au détail à pot et à pinte moyennant 30 livres de rente annuelle. En 1654, ce logis est signalé comme un des mieux achalandés de la ville ;

le logis de « *la Souque* », confrontant le précédent, à la calade de la Salamandre ;

le logis de « *l'Amour* », au faubourg des Prêcheurs.

En 1547, le logis « *le Cheval Rouge* », où logea D. de Sajussis, commis du trésor de Toulouse, venu à Nîmes pour lever les amendes du Roy et dont la dépense à ce logis s'éleva à 8 livres ;

le logis de « *Saint Pierre* », hors la Porte de la Couronne, à proximité du grand cimetière des Augustins ou de Saint-Thomas, sur l'emplacement de l'église Sainte-Perpétue actuelle. Ce logis, sur lequel nous reviendrons plus loin, existait encore en 1632 ;

le logis « *Les Arènes* », situé entre la rue de la Violette et la rue basse des Arènes, c'est-à-dire sur la partie du boulevard actuel des Arènes et au-devant du Café de la Bourse.

En 1583, ce logis était loué 40 livres.

Durant de longues années, le logis des Arènes jouit d'une grande réputation ; c'est là que logea M. de Châtillon, et sa suite, en 1585, pour lequel la ville paya à son hôte la somme de 31 livres 9 sous 6 deniers. Il est signalé comme un des plus fréquentés en 1654. Il ne disparut qu'après la Révolution, lors du déblaiement des Arènes et des maisons voisines.

Le logis « *Saint Honorat* », autorisé à vendre du vin au détail en 1550 moyennant une rente annuelle de 16 livres.

Le logis de « *Sainte Lucie* », autorisé comme le précédent à vendre du vin au détail dans les mêmes conditions.

Le logis « *Saint Michel* », imposé pour 3 livres au cabal de 1550.

Le logis « *le Flascou* » — le Flacon — situé à l'intérieur

des Arènes. En 1620, il est loué 80 livres et porte l'enseigne du « *Flacon d'Argent* ».

En 1553, le logis « *les Troys Morons* » — les Trois Maures — qui a survécu jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce logis se trouvait en face de l'entrée des Arènes, côté ouest, où on pouvait lire encore son enseigne au N<sup>o</sup> 8 du boulevard des Arènes il n'y a pas très longtemps ; sa remise, qui abritait au XIX<sup>e</sup> siècle les Messageries de la Vaunage, a été transformée en garage pour autos et l'on peut encore y voir la série des arceaux de sa voûte massive.

Un plan de Nîmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous montre ce logis formant un îlot limité par la rue de la Carreterie, la rue Jean Reboul, la rue Sainte-Ursule et le boulevard des Arènes. Actuellement la maison occupée jadis par le logis des Trois Maures est à l'un des angles de la rue des Trois Maures, en face l'entrée ouest des Arènes.

Le logis de « *l'Ange d'Or* ».

Le logis « *le Cygne* », au quartier de Corcomaire. L'enseigne de ce logis fut vendue en 1554 et dans l'acte de vente on peut lire que l'acheteur « fut investi par touchement de ses deux mains ». En 1696, ce logis existait encore et était tenu par Jean Loubachin.

Le logis de « *la Rochelle* », près de la Porte de France, acheté en 1671 par l'Hôtel-Dieu.

Le logis « *Saint Castor* ».

En 1580, le logis de « *la Romane* ». La rue de « l'ancienne Romaine », devenue plus tard la rue du « Grand Couvent », devait son nom à cette hôtellerie, très probablement. A la date ci-dessus, ce logis se trouvait près de la Place, rue de la Maison de Ville et rue Sabaterie ; En 1612, il est signalé rue Caguensol ; en 1591, il était loué 100 livres ; en 1630, 132 livres ; de même en 1641. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, il fut un des logis les plus prospères de Nîmes.

Le logis de « *la Croix Blanche* », rue Carreterie. Un logis portant cette enseigne existait encore au XIX<sup>e</sup> siècle, au boulevard Gambetta.

Le logis de « *l'Aigle* ».



Le logis « *Saint Antoine* », au faubourg de la Carreterie.

Le logis « *lou Brau* » — le Taureau —, dont l'achat de l'enseigne en 1589 coûta 2 écus.

En 1593, le logis de « *la Tour Magne* », au quartier de Corcommaire, dont l'enseigne fut vendue 2 écus sol valant 6 livres. Ce logis changea de local, car nous le retrouvons plus tard en face de la Porte de la Madeleine, sur l'emplacement de l'église Saint-Paul actuelle. Il fut loué 90 livres en 1604 ; 150 livres en 1664. Il existait encore au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le logis de « *Saint Helloy* » — Saint Eloi — au sujet duquel nous avons lu un compromis de 1594, dans lequel il est désigné comme suit : le logis où pend pour enseigne « l'ymage de Sainct Helloy ».

Le logis de « *Balarac* », au faubourg des Jacobins.

Le logis de « *la Croix Noire* ».

Le logis de « *la Carde* ».

En 1595, le sieur Jacques André est autorisé à pendre à son logis l'enseigne de « *l'Épée Dorée* », rue Carreterie, et, bientôt, celle du « *Mignon* ».

Le logis « *le Sotell* », près de la Couronne, loué 66 livres.

Le logis « *Les Estallians* » — les Italiens —, loué 20 livres en 1618.

Le logis de « *la Tête d'Or* », place du Marché au blé ; nous trouvons plus tard ce logis entre la rue Jean Reboul actuelle et la rue du Cyprés, où il existait encore à la Révolution.

Le logis « *le Navire* », rue Notre-Dame, entre le Square de la Couronne et la rue Roussy ; loué 48 livres en 1609 et 132 livres en 1616.

Le logis de « *la Colombe* », autorisé en 1609 à vendre du vin au détail moyennant une rente annuelle de 52 livres.

En 1599, Jacques Gardiol est autorisé à mettre une enseigne à son logis au faubourg Saint Antoine avec « *le pourtrait de Pont du Gard* ». En 1609, un service de messageries existait dans ce logis.

D'après M. Rouvière, il existait à Nîmes d'autres logis que ceux que nous venons de citer, mais que nous n'avons pu fier ou trouver dans nos recherches ; ces logis sont :

Les logis « *Saint François* » — « *Sainte Barbe* » — « *Saint Julien* » — « *Saint Sébastien* » — « *Mont Blanc* » — « *L'Agneau Dei* » — « *L'Aventurier* » — « *le Bœuf Rouge* » — « *la Bouteille* » — « *le Cade* » — « *le Caporal Géant* » — « *les Trois Ciseaux* » — « *l'Esclot* » — « *le Gavel* » — « *l'Ours* » — « *la Salamandre* » et « *les Deux Voleurs* ».

Ce grand nombre d'hôtelleries à Nîmes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle semble considérable par rapport à la population de notre ville à cette époque. Mais si l'on songe que ce siècle fut celui de la Renaissance, au cours duquel, après deux siècles de décadence et de misère, notre cité se transforma matériellement et intellectuellement à la fois, vit la plupart de ses vieilles maisons en bois remplacées par des constructions de pierre, on ne sera pas surpris outre mesure.

Il faut songer, d'autre part, que la plupart de ces logis n'étaient que de toutes petites auberges, comprenant seulement quelques lits, deux, parfois quatre, bien souvent, comme nous le verrons plus loin, et que les hôtelleries comme celle de la Couronne, possédant de 20 à 30 lits, étaient l'exception.

Comme ce siècle fut celui des premières luttes religieuses et celui au cours duquel la peste se fit cruellement sentir à Nîmes, il semble que les logis auraient dû être des plus rares à cette époque, il n'en fut rien cependant « car, comme nous l'avons lu dans nos archives, si en 1545 on fuit devant la peste, les affaires reprennent vite, car on s'habitue à tout ; les logis travaillent et, parmi les plus achalandés sont les logis du Gal Rouge, de l'Escudellon, rue de la Carreterie, et de la Coppe, près de la Porte Saint-Antoine. »

### Les Logis au XVII<sup>e</sup> siècle

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, de vieilles auberges disparaissent, mais d'autres logis sont créés portant de nouvelles enseignes. C'est ainsi que nous avons pu relever les noms des logis suivants :



En 1600, le logis « *le Coq d'Inde* » tenu par Marius Roure, autorisé à débiter du vin au détail, en 1609, moyennant une rente annuelle de 42 écus.

Le logis de « *la Pomme de Pin* », qui se trouvait devant la Tour Vinatière et devait occuper l'emplacement de la Maison Grill et Camroux actuelle,

Le logis de « *la Ville de Montpellier* », sur l'emplacement duquel fut bâti, en 1686, l'Hospice d'Humanité, et occupé aujourd'hui par le Lycée.

Le logis de « *la Ville d'Anduze* », en face de la Porte de la Madeleine, séparé du logis de la Tour Magne par la rue Neuve de la Visitation, aujourd'hui rue Emile Jamais, et occupant l'emplacement du Comptoir d'Escompte actuel.

Le logis de « *la Ville de Beaucaire* ».

En 1616, le logis du « *Bât d'Argent* », sans doute dans la rue portant ce nom.

le logis « *le Cheval Vert* » et celui du « *Lion d'Or* », tous deux situés non loin et en face de la Porte de la Couronne, dans la rue Notre-Dame. En 1788, le Lion d'Or existait encore, puisque à cette date, son propriétaire, le sieur Noé, fut condamné à 60 livres d'amende pour avoir fait jouer clandestinement chez lui, en son logis.

Le logis « *le Tapis Vert* ».

Le logis « *le Moutin* ».

En 1624, le logis Saint Georges, que nous avons signalé au XV<sup>e</sup> siècle près de la Porte de la Couronne, disparaît, mais il est bientôt remplacé par deux autres logis, que nous croyons être celui du « *Parc* » et des « *Quatre Rois* », tous les deux situés au-devant de la Porte de la Couronne, celui des Quatre Rois confrontant le logis du Lion d'Or.

Ainsi, à cette date, nous trouvons à l'entrée de la rue Notre-Dame quatre logis : le Cheval Vert, le Lion d'Or, le Parc et les Quatre Rois.

En 1625, le logis « *le Bastion de Rohan* », du nom de l'un des onze bastions de l'enceinte de Rohan, construite de 1620 à 1629 autour des vieux remparts du Moyen-Age.

En 1632, le logis de « *la Ville d'Uzès* ».

Le logis des « *Trois Perdrix* ».

Le logis du « *Pélican Blanc* ».

Le logis de « *L'Ane Gris* ».

Le logis « *Les Trois Pigeons* ».

Le logis « *Le Mulet* », sur l'emplacement du Café de la Bourse actuel, entre la rue de la Violette et les Arènes. Dans un document du 2 juin 1781, nous lisons : « achat par la ville d'une maison sise derrière le logis du Mulet, qui masquait la porte septentrionale des Arènes, la seule qui soit décorée de quelques ornements ». Disons qu'à cette époque la petite place comprise entre les Arènes, le rempart et les maisons voisines s'appelait la Place du Mulet ; et que la petite et étroite rue reliant cette place à la Porte Saint-Antoine se nommait « la rue du Mulet ». En 1789, ce logis se trouvait rue de la Miséricorde.

Le logis « *La Pucelle d'Orléans* ».

Le logis de « *La Ville de Grenoble* ».

*Le logis du Luxembourg.* Ce logis, dont l'enseigne est encore celle du grand hôtel situé à côté de l'église Sainte Perpétue, en face de l'Esplanade, dut être construit en 1647. Nous lisons, en effet, dans nos archives : « Le 19 mars 1647, Claude Couret, hôte du Lion d'Or, acheta de M. de la Broche un jardin avec casal au faubourg de la Couronne, dans lequel il fit construire un logis, le logis du Luxembourg ».

Cet achat fut, dans la suite l'objet d'un long procès entre le Chapitre cathédral et M. le marquis de Montfrin.

« L'année suivante (lisons-nous encore dans nos archives) Suzanne Bourrelly, veuve de Claude Couret, hôte du Lion d'Or, elle-même hôtesse du Luxembourg, donne hypothèque pour 1,000 livres sur l'immeuble qui a coûté 4,705 livres et qui porte l'enseigne du Luxembourg ». L'hôtel du Luxembourg, tel qu'il existe aujourd'hui, dats de 1846 ; il est très probable qu'à cette époque l'hôtel du Louvre, qui se trouvait attenant au Luxembourg, ait été annexé à ce dernier.

Ainsi au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle nous trouvons en face la



Porte de la Couronne et à l'entrée de la rue Notre-Dame cinq hôtels, logis ou auberges, les quatre signalés plus haut et l'hôtel du Luxembourg, qui seul devait survivre jusqu'à nos jours.

Au sujet de l'hôtel du Luxembourg, nous lisons dans « Les Rues de Nimes », d'Albin Michel, les lignes suivantes :

« la rue Notre-Dame s'appelait autrefois « rue du Luxembourg », à cause de la présence dans cette rue du logis du Luxembourg ; dans la suite, une hôtellerie plus importante, peut-être, ou plus achalandée, dut détrôner l'ancien logis et donner son nom de « Notre Dame » à cette voie de communication, l'une des plus fréquentées. »

*L'Hôtel Notre Dame*, dont il est question ci-dessus, nous le trouvons en 1789, Place des Calquières, non loin du logis du Luxembourg par conséquent, et servant de point d'arrivée et de départ du Service des Messageries d'Alès (service qui avait lieu tous les mercredis et samedi).

« *L'Hôtel du Louvre* ». Cet hôtel qui dut être annexé, avons-nous dit, au logis du Luxembourg, doit avoir pour origine un cabaret. Nous lisons en effet, toujours dans nos archives « qu'en 1672, permission fut donnée au sieur Claude de la Farelle, avocat, de prendre, pour le cabaret qu'il loue, proche le logis du Luxembourg, sur la Place de la Couronne, l'enseigne « Le Louvre ». Ce cabaret, proche le Luxembourg, dut être un jour transformé en hôtel, l'Hôtel du Louvre, dont la façade se dresse encore face au Square de la Couronne. Signalons qu'en 1704, il existait à côté du Luxembourg un cabaret, « *le Cabaret de la Poste* » ; c'est, d'après le docteur Doumergue (voir son ouvrage : *Les Assemblées du Désert*), dans ce cabaret, que Jean Cavalier alla prendre son repas, en sortant du Jardin des Récollets, après son entrevue avec le maréchal Villars.

En 1653, nous trouvons le logis de « *La Porte d'Argent* », au quartier de Coreomnaires, arrenté au sieur Quest et au sujet duquel il est dit : « lui balhant à ces fins... l'enseigne d'iceluy logis où pend l'enseigne « la Porte d'Argent », qu'iceluy la fera poser quand bon lui semblera... »

En 1660, le logis de « *La Croix d'Argent* », situé hors la Porte de la Couronne.

Le logis de « *L'Ecu de Bourbon* ».

En 1671, le logis de « *L'Orange* » ; son hôte, Jean Courbactin, est signalé parmi les plus imposés de son quartier ; nous n'avons pu situer ce logis, mais nous savons que c'est sur l'île de l'Orange qu'a été édiflée l'église Saint-Baudile ; il est possible que ce logis se trouvât en un point de l'île précitée.

En 1678, le logis de « *La Table Royale* ».

En 1698, le logis du « *Lion Couronné* », tenu par Raymond Méjean, traiteur.

### Les Logis au XVIII<sup>e</sup> siècle

Au cours de nos recherches sur les logis du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous n'en avons pas trouvé d'autres que ceux déjà signalés ; il en existait cependant de nouveaux, tel celui du Petit Saint Jean.

Le logis « *Au Petit Saint Jean* » a été démoli il y a quelques années seulement et sur son emplacement se trouve actuellement le cinéma « *Le Colisée* ».

L'Hôtel du Petit Saint Jean a connu une certaine renommée au cours du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles. En 1789, il était le point de départ du service des Messageries d'Alès et de Génolhac.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il était le rendez-vous des marchands de Provence venant vendre leurs produits à Nîmes ; c'est dans cette auberge que descendit Frédéric Mistral lorsqu'il vint passer son baccalauréat à Nîmes, en 1847, ce qui nous a valu une charmante page sur notre ville.

« Dans la cour du Petit Saint Jean, a écrit Mistral, il y avait des charrettes recouvertes d'une tente, des charretons dételés, de petits groupes de filles de Provence qui babil-laient et riaient... Dans la salle à manger, déjà pleine, la grande table était en entier occupée par des jardiniers ; jar-



diniers de Saint-Rémy, de Château-Renard, de Barbentane, qui se connaissaient tous, car ils venaient au marché une fois par semaine ; et de quoi parlaient-ils ? Rien que du jardinage...

Du « Calendrier de la Ville de Nimes et de sa Sénéchaussée pour l'année 1789 » nous avons relevé le nom de quelques auberges, où était établi, à cette date, un service de messageries ; bien que la plupart de ces auberges aient déjà été citées, il est intéressant de savoir qu'elles existaient encore en 1789 et... les voici :

*L'Hôtel du Petit Saint Jean*, point de départ et d'arrivée du service pour Alès et Génolhat ; *la Ville d'Uzès*, place des Carmes et *Les Trois Pigeons*, au Petit Cours, point de départ et d'arrivée du service pour Uzès ; *l'Hôtel de Notre Dame*, place des Calquières, et le Petit Saint Jean, point de départ du service d'Alès ; *le logis du Mulet*, rue de la Miséricorde, point de départ et d'arrivée du service de Tarascon ; *l'Ecurie Neuve*, boulevard des Arènes, point de départ et d'arrivée du service pour Lunel ; *le logis de la Tour Magne*, en face de la Porte de la Madeleine, point de départ et d'arrivée du service pour Aigues-Mortes ; *l'Hôtel du Luxembourg*, point de départ et d'arrivée du service pour Aimargues ; *la Ville d'Arles*, aux Calquières, point de départ et d'arrivée du service pour Arles ; *l'auberge de la Croix Blanche*, à la Carreterie, point de départ et d'arrivée du service pour le Vigan ; *la Tête d'Or* et *la Coquille*, point de départ et d'arrivée du service pour Saint-Gilles.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sur les logis de Nimes au XVIII<sup>e</sup> siècle sans signaler le *Restaurant Durand*, dont le créateur, Durand, né à Alès en 1766, entra, à l'âge de quinze ans, au service de l'évêque d'Alès et vint peu après à Nimes au service de Mgr de Ballore. En 1790, M. Durand s'établit restaurateur à Alès, puis il vint à Nimes créer l'établissement qui porte son nom et qui depuis n'a cessé d'être tenu par son fils, son petit-fils et actuellement par ses arrière-petit-fils.

Le Restaurant Durand fut créé dans la maison occupée aujourd'hui par le Bar-Palace ; à l'époque des diligences il

était établi Place de la Salamandre ; puis il déménagea rue Notre-Dame, là même où se trouve l'Hôtel du Midi ; de là il s'installa rue Guizot, en face de la Caisse d'Epargne ; puis il alla occuper l'ancien Café Peloux (Etablissements Bloch actuel), se fixa enfin là où il est actuellement, boulevard des Arènes, au-dessus du Café de la Bourse. Le Restaurant Durand a cessé d'exister depuis quelques années seulement.

**De quelques hôtelleries nimoises  
aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à Nîmes**

Comme aujourd'hui, il y avait autrefois à Nîmes toutes sortes d'hôtelleries, de grandes et de petites, de très modestes, de luxueuses même, en un mot, un choix suffisant pour pouvoir satisfaire toutes les bourses ou tous les goûts.

*L'Hôtellerie Saint Jacques à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.*

Voici, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une hôtellerie que nous devons considérer comme une des meilleures de l'époque : le logis de Saint Jacques, situé sur l'emplacement actuel du Square de la Couronne, en un des lieux des plus fréquentés de Nîmes. Ce logis a fait l'objet d'une petite brochure de la part de M. F. Rouvière et c'est dans celle-ci que nous puisons les renseignements ci-après :

« A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le logis de Saint Jacques est baillé à loyer moyennant cent florins payables par quarts, tous les trois mois. Le bail nous apprend que l'hôtellerie Saint Jacques avait conservé quelque chose des « mansiones » romaines puisque les voyageurs pouvaient y trouver des chevaux frais. L'inventaire de ce logis permet de se rendre compte de ce qu'était une hôtellerie de cette époque, troublée par les « Routiers » et les « Tuchins », où, à Nîmes, la plupart des maisons étaient construites en bois.

A la porte, une lanterne.

Un premier corps de logis comprenant deux pièces : une salle, où on mangeait et couchait, et une chambre.

Le corps principal est composé d'un rez-de-chaussée et



d'un premier étage. Au rez-de-chaussée, on trouve : 1<sup>o</sup> la cuisine ; 2<sup>o</sup> la cuisine « basse » ou office, servant aussi de buanderie ; 3<sup>o</sup> une salle basse ou salle à manger des voyageurs ; 4<sup>o</sup> un « mangeur-bas » ou salle à manger des valets ; 5<sup>o</sup> la chambre des valets à côté ; 6<sup>o</sup> une chambre donnant sur le jardin, au fond duquel se trouvaient les écuries, chambre dans laquelle on mangeait au besoin ; 7<sup>o</sup> une arrière-chambre ; 8<sup>o</sup> une quatrième chambre, celle de l'hôte.

Au premier étage, on trouvait six chambres : 1<sup>o</sup> la chambre « bardée » ainsi désignée parce que les autres n'étaient pas dallées ; 2<sup>o</sup> la chambre de l'Ange ; 3<sup>o</sup> la grande chambre sur la salle ; 4<sup>o</sup> l'arrière-chambre ; 5<sup>o</sup> la chambre sur la rue ; 6<sup>o</sup> une autre arrière-chambre, dite de Saint-Christophe, donnant aussi sur le jardin.

« Les noms de « l'Ange » et de « Saint-Christophe », donnés aux deux chambres ci-dessus, viennent probablement d'images qui les décoraient, suivant une coutume assez générale à cette époque ».

L'ameublement du logis est des plus confortables pour l'époque : les meubles sont en sapin, moyer ou cerisier et en chêne.

Grands, moyens et petits, les lits sont généralement à marche-pied de sapin formant ou non « caisse », entourés de rideaux à franges, garnis de couettes, de matelas et de traversins de plume, de couvertures blanches ou bigarrées. Une caisse ou coffre servant à la fois d'armoire et de siège, une table, un ou deux tréteaux ou tabourets de bois complètent l'ameublement d'une chambre. Si elle comporte une cheminée, lâtre est garni de chenêts à torsades ou à « col de poyre ». Enfin « la grande chambre » est ornée d'un candélabre, ou plutôt d'un lustre en corne de cerf.

A la salle à manger, on trouve des tables, des bancs, un buffet et une caisse ou coffre à serrer les nappes. La décoration de la cheminée comprend des chenêts « à la grande sorte » et « rudelle » et un candélabre de fer « pandu là-dessus ». La vaisselle : plats, écuelles, pintes, aiguières, est d'étain ; les bassins et les chandeliers, de cuivre et de laiton,

En 1610, le logis Saint Jacques est loué pour deux ans, au prix de 50 livres par an. En 1617, il est loué pour trois ans au prix de 70 livres par an.

Suit l'inventaire détaillé par pièce.

La cuisine, bien pourvue d'ustensiles, indique qu'on devait y faire bonne chère. D'autre part, comme bien des personnages descendirent dans ce logis, il y a tout lieu de croire qu'on y trouvait bon gîte et bon couvert, comme on dit.

*L'Hôtellerie Saint Pierre au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.*

A côté de l'hôtellerie de Saint Jacques, voici un logis de moindre importance, le logis de « Saint Pierre », loué 40 livres, en 1550, avec son « establirie ».

Ce logis ne possède que quatre lits garnis, trois tables, des bancs, des buffets et « aultre maynage » nécessaire à tenir logis, c'est-à-dire le matériel indispensable à toute auberge.

Il comprend : une salle sur la rue contenant un buffet en noyer, une table longue avec ses tréteaux, un banc à « doucier » sans barre et un autre banc « bastard », une « chière » que y faut une « cadrière » ; une chambre avec deux lits de camp, une « barutelière vielhe enfoussade », une « colsière vielhe » (couette, matelas), un « coyssin petassatz garni de « cortières » (tenture), deux linceuls, une couverture vielhe « cordurade » et « esquissade » (cousue et rompue).

A la cuisine basse, on trouve un dressoir vieux, une vieille table pour « chaplier chier », un souc pour « trissar del sel », deux astières (brèche à rôtir) longues de fer à cinq broches chacune, une caisse artisonée, une lanterne au pied de la vizete (escalier tournant).

A l'estable, on trouve des râteliers et des mangeoires, les unes rompues, les autres non, mais le bois ne vaut guère.

A la salle, se trouve un chandelier de bois rompu.

*L'Hôtellerie de la Romane vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.*

En 1586, nous trouvons sur le logis de la Romane, qui fut au XVII<sup>e</sup> siècle un des plus prospères de Nîmes, un bref inventaire ; nous le donnons à titre de curiosité, pensant qu'à cette époque la Romane, que nous voyons citée pour la pré-



mière fois en 1580 seulement, devait être de création récente et un logis de peu d'importance.

Ce logis ne possède que quatre lits en noyer et leurs matelas ne contiennent que de la paille ; on trouve six râteliers en son « estable » ; toutes les fenêtres et toutes les armoires sont bonnes ainsi que leurs serrures et leurs clefs ; toutefois à la « fenière » la porte n'a pas de serrure ; on y trouve encore une longue « pos », des verres et autres choses sur l'aiguère et un traversin de lit rempli de paille. C'est tout et il faut avouer que c'est bien peu pour un inventaire, si bref soit-il.

Mais quelques années plus tard, en 1590, le logis a dû changer d'aspect, puisque nous le trouvons « arrenté 100 livres par an » et, en 1610, signalé comme un des mieux achalandés.

*L'Hôtellerie de la Tour Magne en 1604.*

En 1593, le logis de la Tour Magne se trouvait au quartier de Corcomaires et devait être de moindre importance, si nous en jugeons par l'inventaire qui fut dressé quelques années plus tard, en 1604, et dans lequel nous relevons :

Quatre lits en noyer, dont deux avec des matelas « coitre » et des traversins de plume, de bonne valeur, et les deux autres avec des matelas de laing, des traversins en « borre », des « encastres » en fer et un ciel de lit peint.

Un autre lit, dans la chambre joignant la « salle », avec son matelas de paille et des encastres en fer.

^ Douze plats et douze assiettes en étain.

Une grande « conquasse » en étain tenant dix pichiers ou environ.

Une pinte de quatre pichiers ; une de trois pichiers ; une de deux et un pichier, le tout en étain.

Trois chandeliers « louton ».

Une table en noyer de bonne grandeur, avec ses tréteaux, dans la chambre de Ferrans.

Une « cadrière grande » ouvrée, faite à la façon ancienne.

avec son « caysson » se fermant à clef, près du lit de la chambre.

Un coffre en noyer sans aucun pied ; un autre en noyer, de bonne grandeur, fait à l'ancienne « totnoié », dans la chambre de derrière.

Une grande caisse ancienne en noyer, dans la chambre de Ferrans.

Une « pastière » avec ses « bolloyress ».

Un tinal et la « Trohadoire ».

Huit battes (tonneaux) vides de demi-vaisseau.

Deux « licaffroies » (léchefrittes).

Un grand demi « vaissaut » au grenier d'en haut, pour tenir farine.

Un grand buffet avec ses armoires et « tinis » pour tenir l'étain vieux.

Un petit buffet de chambre.

Un « couledour » vieux.

*Le Logis du Soleil à Sommières en 1658.*

D'une petite brochure ayant pour titre « L'Orphéon et le Logis du Soleil de Sommières », publiée par M. Bardon, en 1870. Bien que celui-ci ne soit pas situé à Nîmes, il contient des renseignements intéressants auxquels nous pouvons faire appel, Sommières se trouvant dans les environs de notre ville.

« Ce logis, lisons-nous dans la brochure ci-dessus, n'était pas une hôtellerie de grand luxe recevant des voyageurs de marque ; les valets et les chevaux étaient les hôtes de ce logis, cependant le commis du greffier, celui du receveur du droit de l'Equivalent, et bien d'autres aussi, s'y rendaient souvent pour souper ou collationner. »

Le logis était loué douze livres par trimestre en 1658 et quinze livres en 1682, parce que la maison avait été agrandie.

Le prix des repas n'était pas cher et variait de six à seize sols, en moyenne, suivant la carte. A ce pris l'hôtelier faisait ses affaires ; il est vrai qu'à cette époque une paire



de pigeons lui coûtait 9 sols ; un lapin, 10 sols ; une poule, 12 sols.

Le coucher coûtait en moyenne 5 sols.

Le cabaret attenant au logis était des plus fréquentés ; on y payait un pot de vin blanc, 8 sols ; deux pots de vin rouge, 5 sols.

Le logis était bien fourni en ustensiles d'étain ; il comptait, en 1691, 16 chandeliers ; 48 grands plats ; 120 assiettes ; 10 salières ; 45 cuilières, le tout en étain et pesant ensemble 350 livres.

Le logis du Soleil devint dans la suite la propriété des descendants du tenancier de 1658, il jouit toujours d'une bonne réputation et il subsista jusqu'après la guerre de 1870.

*A la Maison d'Arrêt à Nimes sous la Terreur (1794).*

Les renseignements sur la façon dont on était traité à Nimes sont si rares, que nous faisons appel aux moindres détails à ce sujet pour nous faire une idée sur la manière dont les hôteliers recevaient leurs clients.

Voici d'après le « Journal d'un prisonnier sous la Terreur à Nimes » de M. A. Falgairolle, publié dans la *Revue du Midi* en 1908, une hôtellerie d'un nouveau genre, celle installée dans la Maison d'Arrêt de Nimes sous la Terreur en 1794.

Jacques Crouzet, tabellion royal d'Aigues-Mortes, est emprisonné à Nimes, avec toute sa famille, le 6 mars 1794.

Le soir de son arrivée, on se servit à souper, en compagnie de sa famille, dans la chambre qui leur avait été réservée. Le menu fut composé d'une salade et d'un quartier d'agneau à la broche.

L'ordinaire fut assez bon au début. A diner le menu consistait en une soupe et un gros bouilli de bœuf ou de veau ; le soir, en un rôti et une bonne entrée de veau ou de bœuf et d'une salade. Le pain était passablement bon ; le vin était vendu par les gardiens à raison de 7 sols le pot de Nimes, pot fort petit, alors qu'en ville on ne le payait que 4 sols.

Le prix de la journée était de 3 livres.

Dans la suite, un arrêté ayant fixé la nourriture des détenus, le prix de la journée fut de 15 sols par jour seulement, mais le menu ne fut plus celui de jadis. Celui-ci fut dès lors constitué, matin et soir, par une soupe de choux sans huile, cuite dans un peu d'enlevures rances, une assiette de choux sans garniture et du pain très inférieur à celui servi auparavant.

Les détenus qui pouvaient disposer de quelques assignats trouvaient à acheter des suppléments chez le gardien de la Maison d'Arrêt, mais ceux-ci étaient tous vendus à prix d'or; une moitié d'une « mégine » d'agneau, par exemple se vendait 50 sols; les aubergines, 10 sols pièce; les prunes, 15 sols la livre; les auberges, 25 sols et tout le reste à l'avenant... Il est vrai, écrit notre prisonnier, que Courbis, la terreur de tout le monde, maire de Nîmes, était l'associé du gardien pour toutes ces friponneries, aussi étions-nous traités comme des criminels.

#### La vie matérielle à Nîmes au cours des siècles passés Salaires — Prix de diverses denrées — Journées d'hôtel, etc

Un aperçu sur les conditions de la vie matérielle à Nîmes au cours des siècles passés, sur le confort ou l'insuffisance de nos logis, la façon dont les voyageurs y étaient reçus, le prix d'une journée d'hôtel, les menus servis, etc., complèteraient d'une manière instructive cette étude sur nos vieilles auberges; malheureusement nous manquons de renseignements à ce sujet. Les voyageurs qui ont visité notre ville aux différentes époques de son histoire et qui ont écrit sur elle, ont plus ou moins décrit nos monuments anciens, les charmes ou les désagréments qu'on y trouve, mais bien rares sont ceux qui ont parlé de nos logis, de sorte que ce n'est que par des à-côtés, des détails sans suite, qu'on peut se faire une idée, bien vague, du reste, sur la vie matérielle à Nîmes autrefois; cependant, comme cette question n'est pas sans intérêt, nous ne pouvons passer sous silence nombre de détails que nous avons recueillis sur elle et que voici :



« Au VI<sup>e</sup> siècle, lit-on dans « Histoire des Hôteliers 1854 » de MM. Michel et Fournier, les auberges ou hôtellerie étaient, en général, de misérables établissements ; on y servait des légumes mal cuits, de la viande de porc ladre, de la viande maigre, une misérable piquette, du vin trempé d'eau. Jamais de plats choisis, jamais de volaille surtout, car c'était-là un mets d'élite alors, un mets de roi... ce qu'on pouvait servir de mieux, c'était du poisson de rivière... »

Après cette citation, d'un caractère général, il nous faut arriver au XIII<sup>e</sup> siècle pour avoir un renseignement puisé dans nos archives. Au commencement de ce siècle, entre 1207 et 1221, nous trouvons une déposition de Pierre Alazar et de sa femme Pierre Laurent dans laquelle il est dit : « qu'après avoir consigné entre les mains des Consuls, l'un, son anneau, l'autre, une flassade (couverture), ils soutiennent, tous deux, que Jacobaldus de Sala Pieta, s'est loué comme apprenti pour un an à Laurent le monétaire, chez lequel il mangeait et gagnait en outre de 4 à 5 sous, les jours où il travaillait, et non 18 deniers au plus, ainsi que le soutient la partie adverse. » Nous avons ainsi le salaire d'une journée de travail à cette époque lointaine et apprenons que le chômage n'était point encore une institution de l'État, ou tout au moins reconnu officiellement.

1322.— A cette époque, un muid de vin valait 30 sols ; une canne d'huile, 4 sols ; un chapon, 2 sols ; une poule, 15 deniers.

1335.— Une livre de sucre (zucchari) valait 8 gros 3 deniers, somme assez élevée pour l'époque.

1380.— A cette époque la livre de sucre valait encore 8 gros ; 100 œufs, 1 florin ; 16 livres de fromage, 16 sous 2 blancs ; une demi-livre d'épices (gingembre, poivre, canelle, girofle), 15 gros.

Voici un curieux renseignement sur ce qu'on pouvait manger en un modeste repas de gala, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle :

« En 1393, lisons-nous dans *l'Histoire de Ménard*, le roi étant revenu de ses accès de démence, on fit à Nîmes, en actions de grâce, une procession générale le 8 décembre, puis

il y eut des danses publiques au son de tous les instruments, etc., etc...

Les Consuls soupèrent ensemble, mais leur repas se ressentait parfaitement de la frugalité et de la simplicité du temps. Qu'il me soit permis d'observer ici, pour faire connaître le goût du siècle, qu'on n'y servit ni entrées, ni hors d'œuvres, ni entremets ; tout n'y consista qu'en rôti, qui fut composé de 4 perdrix, d'un pareil nombre de lapins, de deux épaules de mouton ; des oranges comme dessert et quelques bouteilles de vin claret complétèrent ce repas dont la dépense s'éleva à 26 gros et 10 deniers. »

Ce repas frugal nous fait sourire aujourd'hui : une perdrix, un lapin et une demi-épaule de mouton par convive, c'est tout de même quelque chose ! Il est vrai qu'autrefois le plaisir de la table n'était pas un vain mot, et nos consuls de 1393 avaient d'autres estomacs que ceux que nous avons aujourd'hui.

1412.— Huit chapons valaient 2 livres 6 sous ; 8 lapins, 8 perdrix et 4 chapons valaient 3 livres 5 sous.

1428.— Quatre livres de pois, épinards et josvert valaient 2 sous et 8 deniers.

1434.— Quatre lapins et quatre perdrix valaient 1 livre 4 sous.

1468.— Vingt-deux livres de marlus valaient 16 sous 8 deniers.

1477.— Douze lapins valaient 15 sous ; 2 chapons, 7 sous 5 deniers ; 2 perdrix, 5 sous.

1489.— Deux jambons pesant 27 livres sont payés 8 deniers la livre ; 8 poulets, 10 sous ; une 1/2 once de gingembre, 10 deniers ; une 1/2 livre de sucre, 4 sous.

1495.— Des soldats suisses, de passage à Nîmes sont nourris au « Dalfin » pour un sou le repas. Le jambon coûte un sou la livre.

1529.— Nous trouvons à cette date pour la première fois



le prix d'une journée d'hôtel à Nimes. Nous avons relevé en effet, aux Archives départementales, qu'un certain fonctionnaire venu dans notre ville et dans les environs récupérer des impôts avait payé, à l'hôte du logis de la Magdeleine, la somme de 4 livres 15 sous pour un séjour de 4 jours en ce logis. Ce même fonctionnaire avait payé 10 livres 10 sous pour un séjour de 8 jours au Vigan.

Nous devons en conclure qu'à cette époque le prix d'une journée d'hôtel dépassait légèrement la somme de 1 livre à Nimes et qu'elle coûtait un peu plus au Vigan.

1534.— Le mouton valait 2 sous 2 deniers la livre ; le bœuf, 1 sou 2 deniers ; la brebis, la chèvre et le porc, en leur saison, valaient 1 sou 6 deniers.

1566.— A cette date, la ville paie la somme de 6 livres 8 sous, à l'hôte du Cheval Blanc, pour 8 jours de séjour de M. Adrian, venu à Nimes proposé comme principal du Collège. La journée d'hôtel était donc inférieure à une livre et le coût de la vie avait un peu diminué par rapport à l'année 1529.

1575.— Cette année-là, le sieur Pierre Raoul ayant hébergé durant 3 jours M. de Châtillon, reçut une indemnité de 10 livres. M. de Châtillon devait être accompagné sans doute, car s'il avait été seul à loger chez le sieur Raoul, la note aurait été un peu exagérée ; d'autant plus que pour chaque cavalier de sa suite l'hôte reçut la modique somme de 13 sous, et, pour chaque fantassin de cette même suite, la somme de 8 sous.

1579.— Une Ordonnance royale du 21 mars 1579, fixa le taux des repas et des couchers dans les hôtels et prescrivit que chaque hôte serait tenu d'écrire sur la porte principale de son logis, le taux de tout ce qui se prenait chez lui concernant le boire, le manger et le coucher ; c'est ainsi qu'on vit alors afficher aux portes des auberges les renseignements suivants :

Dinée du voyageur à pied . . . . .	6 sols
Couchée . . . . .	8 sols
Dinée du voyageur à cheval . . . . .	12 sols
Couchée . . . . .	20 sols

ce qui était un prix assez élevé pour l'époque.

Mais en dehors de ces prix, on pouvait trouver des logis où la vie était meilleur marché; on pouvait même trouver dans les grandes hôtelleries d'alors à dîner et à coucher à tous les prix, manger dans de la vaisselle d'argent et coucher dans des lits à couverture de soie, par exemple.

1589 à 1595. — Voici, au cours de cette période, le prix de quelques denrées :

Un poulet valait de 2 à 4 sous; un lapin, 4 sous, 6 deniers; un petit levreau, 8 sous; un pigeon, 6 sous; une poule, 8 sous; une langue de mouton, 1 sou; un chevreau, 30 sous; le cochon, de 7 à 8 livres le quintal; une livre de sucre, 18 sous.

1592. — Voici ce que nous lisons à cette date dans « Une Ville au temps jadis » (Nîmes en 1592) du Docteur Puech, concernant les logis: « Nîmes compte vingt-neuf logis dont quatre étaient tenus par des femmes, veuves ou filles. On n'a aucun renseignement sur le nombre des serviteurs qu'ils employaient. Treize logis étaient sans enseigne, par raison d'économie, car l'achat d'une enseigne était une dépense.

Les hôtelleries les plus renommées étaient: celles des Trois Couronnes, des Arènes, de la Pomme. Quant aux autres, elles se ressemblaient par la simplicité de l'ameublement et ne différaient que par leur enseigne à image plus ou moins bizarre. »

1597. — A cette date voici le prix du poisson consommé dans notre ville :

La sole et le rouget, 2 sous 5 deniers la livre; le gros loup et le muge, 2 sous; le merlan, 1 sou.

A cette même date, une paire de perdrix valait 20 sous; une paire de bécasses, 12 sous.



## Les Logis et le coût de la vie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Avant de commencer ce chapitre nous tenons à dire combien nous ont été précieuses les diverses études du Docteur Puech sur Nimes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, auxquelles nous allons faire un large appel.

Voici d'abord ce que pense le Docteur Puech des logis nimois au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle :

«... Sauf les personnes de marque qui voyageaient pour les affaires du Roy, Nimes comptait un nombre restreint de visiteurs... Les logis avaient une prospérité médiocre; ils changeaient quelquefois d'enseigne, plus souvent d'hoste, sans arriver à fixer la fortune. Leur clientèle est, en effet, extrêmement réduite; elle se compose des plaideurs attendant l'issue de leur procès au présidial, ou des rares marchands qui y séjournaient pour les affaires de leur commerce.

«... A cette époque, le moindre déplacement était une affaire, et un homme bien avisé rédigeait son testament dès qu'il devait parcourir plus d'une trentaine de lieues. A s'en référer aux exemples que nous avons sous les yeux, cette précaution n'était pas inutile; car si l'on se dérobaît aux périls de la route, on n'échappait pas toujours aux étreintes de la maladie. Les logis de la Pomme, du Lion d'Or, du Gal Rouge, de la Coquille, de la Ceinture d'Or, de la Rochelle, des Trois Cizeaux, près de la Salamandre, etc., me sont surtout connus à ce titre, non qu'ils fussent plus malsains que les autres, mais parce qu'ils ont eu la mauvaise chance d'héberger des individus qui y sont passés de vie à trépas... Les maisons particulières n'étaient pas, du reste, plus privilégiées...»

Triste tableau qu'il y a lieu d'accepter et qui dut durer tout au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, car le Docteur Puech dit ailleurs que l'amélioration de Nimes, au point de vue hygiène, fut l'œuvre du XVIII<sup>e</sup> siècle, et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle; « pour le présent, dit-il, il n'y faut point compter. En vain l'urgence s'en impose; en vain la peste veille aux portes, et, par trois fois pénétrera dans les murs; en vain les médecins,

organes de la science, réclameront l'exécution de mesures d'assainissement ; l'imminence du danger, comme sa lugubre réalité, les avertissements du fléau comme ceux des docteurs, sont impuissants à modifier l'indifférence des consuls et du conseil politique....»

A la fin du XVI<sup>e</sup> et au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la vie est relativement bon marché à Nîmes ; il n'y a guère que le gibier dont le prix soit excessif et qui se paie : une paire de perdrix, 20 sous ; une paire de bécasses, 12 sous ; un lièvre, 12 sous. Un diner de gala, donné en l'honneur d'un officier qui avait guéri un Révérend Père Dominicain, ne coûta que la modique somme de 9 sols.

Aussi Nîmes se peuple et récupère les pertes d'habitants provoquées par les émigrations du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces immigrants, sobres, habitués à vivre de peu, économes parce qu'ils connaissent le prix de l'argent, faciles à contenter parce qu'ils ignoraient les raffinements du luxe, trouvaient dans notre ville à la fois un terrain approprié à leurs diverses aptitudes et une rémunération sensiblement plus élevée que leurs dépenses.

Les salaires sont relativement peu élevés, mais ils suffisaient pour vivre honnêtement : un fossoyeur de vigne gagnait alors 14 sols par jour ; un tailleur de vigne, 12 sols ; un passementier, de 10 à 12 sols ; une chambrière, de 2 à 3 livres par mois ; un chirurgien faisait une saignée pour 5 sols ; un médecin, une visite pour 15 sols.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les immigrants purement industriels sont timides et discrets ; ils s'aventurent avec une certaine hésitation sur un terrain mal assis, mais dès que la calme se manifeste, dès que l'industrie sort de sa trop longue torpeur, ils affluent et voient leur nombre s'augmenter progressivement.

Cet afflux d'étrangers provoque cependant bientôt un renchérissement général assez prononcé sur le coût de la vie et nous voyons alors : la veuve d'un marchand réclamer, à son gendre, 4 livres par mois pour sa nourriture ; la veuve



d'un apothicaire demander 6 livres par mois pour la nourriture d'un facteur ou associé ; Estienne de Porcelet payer à son oncle et tuteur, Nicolas Laval, 8 livres par mois ; Gaillard de Cray, étudiant en théologie, compter à son frère aîné, qui était apothicaire, 63 livres pour sept mois de nourriture, entretien et logement, à raison de 9 livres par mois ; le fils d'un conseiller au présidial, Alzias Reynaud, payer à un marchand 15 livres par mois de pension, etc.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, si les hôtelleries de France ont un confort relativement médiocre, on y fait généralement bonne chère, ce qui faisait oublier à maints voyageurs le lit un peu dur ou parfois par trop garni d'insectes désagréables... A cette époque, les auberges de Provence et de Languedoc étaient en général favorablement jugées par les voyageurs et trouvées les meilleures et les plus propres de France.

En 1620, Bénédict Turrelini, pasteur et professeur de théologie à Genève, appelé à Nimes pour y desservir quelque temps l'église réformée, fut logé dans la maison de M. Mazaudier, docteur, avocat et conseiller à la Maison de Ville, auquel la ville donna, pour le dédommager de ce logement, la somme de 16 écus, soit 48 francs par mois de notre ancien franc.

En 1625, Marc Régis, seigneur d'Entraigues, Corbières et autres lieux, et sa femme, Françoise de Beaume, logés à l'hôtellerie du Pont du Gard, au faubourg Saint-Antoine, payèrent à leur hôte la somme de 190 livres, montant de leurs dépenses pendant 21 jours au dit logis, y compris 54 livres pour le séjour, pendant 13 jours, de M. de Vallongue ; ce qui porte la journée d'hôtel à 3 livres 24 pour M. et Mme d'Entraigues et à 4 livres 15 pour M. de Vallongue, soit une moyenne de 3 livres 45 par jour et par personne.

En 1634, la livre de mouton coûte 2 sous 2 deniers à Nimes ; la livre de bœuf, 1 sou 2 deniers ; la livre de brebis, de chèvre et de porc frais, 1 sou 6 deniers.

En 1638, lit-on dans le « Journal de M. de Ronzières », publié par M. Bondurand, quatre nobles pouvaient festoyer

chez l'aubergiste Gonbaraie, à Chamborigaud, pour 32 sous ; on jouait le repas et le dernier perdant soldait pour tout le monde.

Cependant la vie augmenta au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et le Docteur Puech a pu écrire :

« Il est regrettable que les prix de toutes ces denrées (qu'il vient de donner) n'aient pu être mentionnés, mais ceux qui ont été donnés mettent hors de doute l'augmentation qu'en moins d'ecinquante ans (du commencement à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle) ils ont généralement subie.

Les hôteliers, en présence de cette plus-value des objets de première nécessité, ont augmenté le chiffre de leurs exigences. Sans doute, paysans et domestiques trouvent encore repas et couchée à 20 sous la journée, mais c'est à la condition de ne pas avoir le goût bien difficile et de se contenter d'un lit sans matelas. Pour avoir un confort relatif il faut arriver à cinquante sous comme le fit notre notaire, lors de son séjour à Montpellier, et encore lorsqu'on s'adresse à un logis en renom faut-il compter sur un écu par journée. Il y a, il est vrai, des accomodements pour ceux qui ne prennent que les repas, mais les pensions mensuelles coûtent encore de quinze à vingt livres.

Chez les particuliers, on était logé, nourri et blanchi à 12 livres par mois. L'avocat Alison avait trouvé une pension où il était nourri pour 10 livres ; un certain André Bonijol, seigneur de Castille, payait à son hôte 22 livres pour sa pension mensuelle.

Les pique-niques continuent à être grandement à la mode, mais avec le temps ils ont perdu de leur caractère primitif. Au lieu de faire comme par le passé et d'apporter chacun son plat chez l'amphytrion qui met le couvert et fournit pain et vin, on préfère aller au cabaret où l'on trouve plus de liberté et plus de commodité. Le prix de ces diners d'amis est variable, mais à tout prendre, l'écot de chaque convive dépasse rarement 40 sous. Pourtant, dans un repas du corps des notaires, on arriva à 7 livres par tête. Le menu n'a pas été retrouvé, mais il y a lieu de supposer qu'il



fut en rapport avec le prix et que les glaciers furent mises à contribution. Quant aux vins qui furent bus à ce banquet unique en son genre, il faudrait, pour en parler, donner carrière à la folle du logis...»

En 1684, pour le déjeuner de deux dragons de M. de Roubin, capitaine du Régiment de Languedoc, on paie 10 sous en moyenne.

En 1686, l'argent a diminué écrit le Docteur Puech, puisque la viande s'achète à un prix plus élevé et est payée : le mouton, 3 sous la livre ; le bœuf, 2 sous ; la brebis, la chèvre et le porc frais, 2 sous 6 deniers.

Voici, vers la même époque, le prix de quelques denrées :

Le beurre vaut 5 sous 3 deniers la livre ; le café, 3 livres 10 sous ; la çannelle, 4 livres ; le cochon gras de 9 à 12 livres le quintal ; les figues sèches, 1 sou 9 deniers la livre ; le fromage d'Arles, 3 sous la livre ; celui d'Auvergne, 4 sous et celui de Roquefort, 6 sous ; le girofle, 7 livres 4 sous la livre ; le lard, 3 sous 9 deniers ; la paire de lapins, 1 livre 10 sous ; un lièvre, 2 livres ; le pain bis, 1 sou la livre ; une paire de perdrix, 1 livre 5 sous ; une poule commune, 1 livre 8 sous ; le poivre, 1 livre la livre ; le riz, 2 sous 3 deniers ; le sucre, 9 sous.

C'est à la suite de l'énumération dans laquelle nous avons relevé les prix ci-dessus, que le Docteur Puech a écrit : « Les hôteliers, en présence de cette plus-value... » citation mentionnée plus haut.

Quels sont en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle les principaux logis de Nimes ? le Docteur Puech nous l'indique en ces termes :

« Le 5 mars 1688, François Moinet, hôte des Arènes, Antoine Teissier, hôte de la Tête d'Or, Pierre Combes, hôte des Trois Maures, J. Bellory, hôte du Cheval Blanc, Cephàs Maury, hôte de la Pomme de Pin, Pierre Greffeuilhe, hôte de la Romane, Pierre Ponge, hôte du Mulet, Jean de la Montagne, hôte de l'Escu de Bourbon, Arnaud Baylac, hôte de l'Escu de France, J. Loubachin, hôte du Signe de la de la Croix d'Argent, Marguerite Simarde, veuve J. Camus,

tenant le Lion d'Or, Maurice Pommier, tenant le logis d'Anduze, la veuve François Lamy tenant le logis de la Tour Magne, conjointement avec vingt-cinq cabaretiers, trois pâtisseries, un aubergiste et quatre vendeurs de vin à pot et à pinte, élisent procureur David Vierne, hôte et pâtissier du logis où pend l'enseigne la Table d'Or, à l'effet de se transporter à Montpellier et présenter requête à M. le juge conservateur du droit de l'Equivalent...»

Faut-il croire que tous les hôtes des logis sont compris dans cette énumération ? Nous ne le pensons pas, car bien des logis mentionnés plus haut ne figurent pas dans cette liste.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le coût de la vie ne fit que croître ; en 1709, le pain blanc valait 3 sous 4 deniers la livre ; le pain rousset, 2 sous 2 deniers ; le pain bis, 2 sous, c'est-à-dire le double de ce qu'il coûtait vers 1686.

En 1735, la viande avait augmenté d'environ 1 sou par livre, par rapport à ce qu'elle valait en 1686.

En 1787, à la veille de la Révolution, le mouton valait 7 sous 2 deniers la livre pendant 8 mois de l'année et 1 sou de moins durant les mois de mai, juin, juillet et août ; le bœuf, 6 sous 2 deniers ; le pain de 2 sous à 3 sous 6 deniers la livre, suivant qualité.

Nous terminerons ce chapitre, déjà long, en donnant les impressions de deux voyageurs de marque de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur les hôtels de notre ville, les deux seules relations que nous ayons pu trouver et valant la peine d'être mentionnées ; ces deux voyageurs sont des anglais, lady Cradock, voyageant en compagnie de son mari et d'une femme de chambre ; l'autre, le célèbre voyageur Arthur Young.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lady Cradock visita, avec son mari la Provence et une partie du Languedoc.

Avant de venir à Nîmes, elle s'arrêta à Pont-Saint-Esprit et nota que pour quatre chambres à feu, dix soupers copieux avec filet d'ours, truffes, etc., dessert, punch et vins, on ne lui demanda que « une livre 50 francs » lisons-nous ;



et comme à son départ elle faisait remarquer à son hôte que le petit déjeuner n'avait pas été compris sur sa note, non seulement l'hôtelier ne voulut pas l'augmenter, mais il voulut même lui offrir, ainsi qu'à sa suite, un verre de liqueur. Heureux temps celui où l'on pouvait être ainsi traité !

Lady Cradock arriva à Nimes le 18 mars 1785 et descendit à l'Hôtel du Louvre. Elle jugea la nourriture bonne, l'ensemble de l'hôtel assez propre, mais la note un peu exagérée : ce qui se comprend après sa réception à Pont-Saint-Esprit. Elle trouva toutefois l'hôtesse grossière et fut quelque peu scandalisée de voir que le service au Louvre était assuré exclusivement par des hommes, ce qui l'obligea à faire elle-même son lit, aidée de sa femme de chambre.

Deux ans plus tard, au cours d'un voyage en France, Arthur Young dut payer 16 francs la journée d'hôtel à Nantes. Il séjourna à Nimes mais nous n'avons pas connaissance de sa note d'hôtel, par contre nous connaissons ses impressions sur le prix et la tenue de la table d'hôte. Il arriva dans notre ville le 27 juillet 1787 et voici ce que nous relevons dans ses notes de voyage :

« Mon quartier à Nimes était au « Louvre », auberge spacieuse, commode et excellente ; c'était pour ainsi dire une foire depuis le matin jusqu'au soir, autant que pouvait l'être Beaucaire. Je dinai et soupai à table d'hôte ; le bon marché de ces tables s'accommode fort bien avec mes finances et on y apprend quelque chose des mœurs du peuple : nous étions depuis vingt jusqu'à quarante personnes à chaque repas, compagnie très mêlée de Français, d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands avec un Grec et un Arménien. (Il faut dire que la Foire de Beaucaire battait son plein à ce moment-là).

Il faut que je fasse une remarque sur cette nombreuse table d'hôte, parce qu'elle m'a souvent frappé, c'est la taciturnité des Français. Je m'attendais, en rentrant dans le royaume ; à avoir les oreilles constamment rebattues par la volubilité et la vivacité de cette Nation, dont tant de per-

sonnes ont écrit étant, je m'imagine, au coin du feu en Angleterre.

A Montpellier, il me fut impossible de faire rompre l'inflexible silence aux quinze personnes qui étaient à table avec moi, autrement que par des monosyllabes, et toute la compagnie avait plutôt l'air d'une assemblée de quakers que de la société mêlée d'une nation fameuse pour sa loquacité.

A Nîmes aussi, quoiqu'il y ait à chaque repas une différente compagnie. Aujourd'hui, à diner, désespérant de cette nation, et craignant de perdre l'usage d'un organe dont ils avaient si peu envie de se servir, je me mis à côté d'un Espagnol, et ayant été depuis peu de temps dans son pays, je le trouvai prêt à converser, et assez communicatif; mais nous parlâmes à nous deux plus que tous les autres.

...En retournant à Nîmes (après une certaine absence), je rencontrai plusieurs marchands qui revenaient de la foire de Beaucaire ayant chacun un tambour d'enfant attaché à son porte-monnaie. J'avais ma petite fille trop présente à l'esprit pour ne pas les aimer à cause de cette marque d'attention qu'ils avaient pour leurs enfants. Mais pourquoi un tambour ? n'ont-ils pas assez goûté du militaire dans un royaume où ils sont eux-mêmes exclus de tous les honneurs, les égards et les émoluments de l'armée ?

...J'aime beaucoup Nîmes, et si les habitants sont au pair de l'apparence de leur ville, je la préférerais pour résidence à la plupart et même à toutes les villes de France. Le spectacle est cependant un objet principal, et on dit qu'en cela Montpellier la surpasse...»

---



# LA DÈESSE SÉGOMANNA

par

M. BAUQUIER

Membre résidant

---

A la fin de l'été 1938 il nous a été simultanément signalé par M. Racanière, secrétaire de mairie à Dions et par M. l'abbé Brahic, curé de la paroisse, que la baisse des eaux du Gardon permettait d'apercevoir dans le lit de la rivière, un peu en amont du village, un certain nombre de fragments antiques, parmi lesquels un fût de colonne portant des traces d'inscription.

Ces fragments antiques, retenus par des pans de murs émergeant des galets, paraissaient correspondre à quelque ancien édicule élevé jadis sur les bords du cours d'eau. On voyait, outre la colonne à inscription déjà signalée — pièce la plus importante de l'ensemble — d'autres éléments de colonnes de diamètres un peu moindre, des blocs rectangulaires moulurés — bases d'autel ou socles de statue —, la moitié d'une grande vasque de pierre, un seuil d'entrée avec l'emplacement creusé pour le jeu des gonds de la porte, et les vestiges assez importants d'une mosaïque de composition sommaire mais de constitution très résistante.

Plusieurs des documents, notamment un des fûts de colonne et deux bases moulurées, présentaient des traces de retailles, effectuées pour donner des surfaces planes permettant le emploi dans une construction ultérieure. A cette seconde construction devait se rattacher les pans de murs encore en place dans le lit du Gardon, mais trop disloqués pour donner une certitude sur leur destination initiale, maison de culture ou moulin. La seule chose certaine indiquée par le dispositif de matériaux était l'existence d'une bâtisse assez grossière, sans plus aucun caractère romain.

L'impression générale donnée par la présence de fragments antiques aux côtés de vestiges de plus basse époque — et surtout les retailles effectuées sur plusieurs de ces fragments — était qu'un édifice gallo-romain, vraisemblablement à destination religieuse, avait dû s'élever dans cette partie du terroir de Dions, qu'il avait été détruit par les barbares lors d'une de leurs invasions, ou par des chrétiens voulant marquer violemment leur aversion contre le paganisme démodé, et que divers matériaux de l'édifice saccagé avaient été, par la suite — ainsi qu'il a été fait de façon fréquente — réemployés dans une construction romane ou médiévale. A son tour, la seconde construction avait été démolie, soit par une crue du Gardon, soit au cours des troubles dont la région fut plusieurs fois le théâtre durant les siècles qui suivirent. Lors d'un de ses déplacements capricieux, la rivière avait pris circulation au sein de ces ruines amalgamées, ne les laissant visibles, comme aux jours présents, qu'en période de basses eaux.

\*  
44

La colonne portant une inscription, simplement brisée dans sa hauteur, n'avait subi aucune retaille en sa forme circulaire et le texte était à peu près complet, sauf usure des fins de lignes par le raclement des galets roulés par les eaux. Cette inscription, en six lignes, la quatrième sur un plan creusé se présentait comme suit :

L. VIRIV...

VIROCI...

F. RVSTI...

SEGOM...

D. S. D.

COLVM...

Le Commandant Espérandieu, à qui nous la communiquâmes immédiatement, indiqua comme très probable la présence an-



térieure des lettres que nous plaçons entre parenthèse.

L. VIRIV (s)  
 VIROC (anti)  
 F. RVSTI (cus)  
 SEGOM (arus)  
 D. S. D. (ant)  
 COLVM (nas)

Le texte ainsi complété donne en traduction normale :

*« Lucius Virius Rusticus, fils de Virocantus (et) Segomarus, ont, de leurs deniers, fait édifier ces colonnes ».*

C'est-à-dire, paiement par deux citoyens généreux d'une colonnade ayant orné un sanctuaire ou quelque petit édifice public.

Quelle que soit notre profonde déférence à l'égard de l'érudition bien connue, universellement appréciée, du Commandant Espérandieu, la connaissance d'une autre inscription d'origine très voisine nous a incité à lire celle-ci de façon un peu différente et, par un simple changement de finales aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, d'y trouver confirmation de l'ancienne existence imaginaire d'une divinité particulière à cette partie de notre région.

La précédente inscription, à laquelle nous venons de faire allusion, a été recueillie, voici 33 ans, exactement le 12 décembre 1905, par le Groupe Spéléologique d'Uzès sur l'emplacement de l'oppidum de Serviers-Labaume sis à une dizaine de kilomètres de Dions (1). Cette inscription généreusement cédée par la suite au Musée lapidaire de notre ville, à la requête d'un précédent conservateur, Félix Mazauric, se rapporte à un ex-voto rectangulaire dont le texte, sans autre abréviation que celle de la filiation et de la formule finale

(1) Au sujet de la trouvaille de cette inscription et de l'oppidum de Serviers-Lascours, voir dans les « Recherches et acquisitions de Félix Mazauric » le fascicule relatif aux années 1906-1907, pages 33 et 34 ; en ce qui concerne l'entrée du document au Musée, voir le même travail, année 1908, page 41.

très courantes, ne peut laisser place à divergences de lecture. Il se présente ainsi :

TERTIVS, TIN  
CORIGIS, F. SE  
GOMMANAE  
V. S. L. M.

Ce qui donne à la traduction :

*« Tertius fils de Tincorix, à Segomanna, de bon cœur et à juste titre en accomplissement de son vœu ».*

Cette inscription a fait l'objet, en février 1906, d'une communication de M. Héron de Villefosse, au Comité des Travaux Historiques qui s'est trouvé d'accord avec lui pour voir dans le nom de Ségomanna celui d'une divinité locale à qui le reconnaissant Tertius, fils du Gaulois Tincorix, avait dédié l'hommage lapidaire constitué par le document.

Ne faut-il pas voir, dans le texte tracé sur la colonne recueillie près de Dions, une seconde allusion à la même divinité et remplacer par son nom, à la quatrième ligne, celui du compagnon supposé de Lucien Virius ?

A notre humble avis, l'inscription de Dions, se rapportant à un seul dédicant, Lucius Virius Rusticus, devrait se lire :

L. VIRIV (s)  
VIROC (anti)  
F. RVSTI (cus)  
SEGOM (annae)  
D. S. D. (at)  
COLVM (na ou nas)

et se traduire par :

*« Lucius Virius Rusticus, fils de Virocantus, a fait, en l'honneur de Segomanna, édifier de ses deniers cette colonne (ou cette colonnade). »*



Si le nom de Segomarus, auquel a pensé tout d'abord le Commandant Espérandieu est connu par d'autres inscriptions, celui de Segomanna l'est également par celle de Serviers-Labaume. Il y a donc, sur ce point, égalité de vraisemblance dans la reconstitution, de l'une ou de l'autre manière, du texte ne contenant que sa première partie. Mais l'incorporation habituelle du nom dédicatif dans les inscriptions analogues rend plus logique une lecture l'y faisant figurer, que celle dont il serait absent. De plus, les lettres de la quatrième ligne occupent, avons-nous dit, un emplacement un peu reculé. Cette particularité peut laisser supposer une retouche dans le libellé de l'inscription. Si dans cette quatrième ligne on veut lire « Segomarus », on voit mal le pourquoi de cette retouche dans le nom d'un co-dédicant. Elle est plus acceptable dans la désignation de la divinité ayant bénéficié de la dédicace. On a l'exemple de ce qui s'est passé au fronton de notre Maison-Carrée. A l'origine, l'hommage a pu donner une simple indication générale que le dédicant a, par la suite, tenu à préciser en faisant tracer par le lapicide le nom de Segomanna.

Nous pouvons ajouter qu'en présence de notre discussion respectueuse, le Commandant Espérandieu a bien voulu acquiescer à une égale possibilité de l'un ou de l'autre texte.

Si nous tenons à privilégier la liaison entre les inscriptions de Dions et de Serviers, c'est au bénéfice de l'enrichissement religieux de notre région. La confirmation d'existence de la déesse Segomanna qu'apporte notre lecture vaut d'être retenue. Elle montre la divinité de la vallée du Gardon honorée non seulement par de simples ex-voto particuliers mais, de plus, par un petit temple donnant à son culte une amplitude plus caractérisée.

A quel genre de divinité a pu correspondre la personnalité de Segomanna ?... M. Héron de Villefosse, en parlant d'elle pour la première fois au Comité des Travaux Historiques faisait observer que chez les Séquanes, il avait existé un dieu

Segomo assimilé par la suite à Mars le Victorieux. Par analogie, Segomanna avait-elle été une divinisation de la Victoire ? — M. Héron de Villefosse a fait ce rapprochement sans insister et a, d'autre part, émis l'hypothèse plus courante d'une simple personnification de source ou de rivière.

Les documents de Dions, parmi lesquels figure une portion de vasque, appuient cette supposition. La présence d'un réceptacle à eau dans son oratoire ne donne-t-elle pas, dans une certaine mesure, indication aqueuse de la divinisation que l'on y vient honorer ?

Enfin, dans le domaine étymologique, ne pourrait-on trouver argument supplémentaire en rapprochant le nom de Segomanna de celui de la petite rivière la Seynes dont l'existence avoisine le lieu où fut trouvé l'inscription votive de Tertius, fis de Tincorix !... Malheureusement Gaston Maruéjol qui eut son mot à dire lorsque l'ex-voto de Serviers-Labaume entra au Musée, en octobre 1908, ne fut pas de cet avis. Il fit, pour sa part, nous a rapporté Félix Mazauric, un rapprochement phonétique entre le nom de la déesse Segomanna et celui du village de Saumane.

Nous n'osons trop aller à l'encontre de la science étymologique de Gaston Maruéjol, bien assez d'avoir osé discuter une restitution épigraphique du Commandant Espérandien.

En tous cas, quelle que soit l'origine précise de son nom et son exacte qualité guerrière ou paisible, Segomanna mérite comme Nemausus, d'avoir parmi nous un culte empressé. Elle est plus particulièrement « notre » que telles ou telles personnalités divines connues de tous, sollicitées par tous. Elle doit, n'en recevant qu'un nombre limité, s'intéresser plus profondément aux vœux émanés de ses fidèles. Réser-vons lui ceux dont la réalisation nous tient le plus à cœur, mais en nous attachant, pour les mettre en harmonie avec la petite divinité gardonnenque, de leur donner des proportions modestes.

---



JULIE  
OU  
LA RELIGIEUSE DE NIMES

par

M. MARCEL FABRE

Membre résidant

---

Il existe un éloge de Fléchier par d'Alembert. On peut le lire dans le premier volume de son *« Histoire des membres de l'Académie Française »*. Il se trouve reproduit, en abrégé, en tête d'une édition de morceaux choisis des sermons et oraisons funèbres de Fléchier, publiée, en 1886, par l'éditeur Furne. Le style en est simple et le ton n'est nullement celui du panégyrique. C'est surtout un exposé des mérites littéraires et oratoires du prélat et de l'activité qu'il déploya dans l'administration de son diocèse. Au point de vue biographique il est pauvre de détails, mais il contient une anecdote destinée à mettre en relief les sentiments de tolérance et de charité chrétienne de l'évêque de Nîmes. La voici textuellement rapportée :

« Une malheureuse fille que des parents barbares avaient contrainte à se faire religieuse, mais à qui la nature donnait le besoin d'aimer, avait eu le malheur de se permettre ce sentiment que lui interdisait son état, le malheur plus grand d'y succomber et celui de ne pouvoir cacher à sa supérieure les déplorables suites de sa faiblesse. Fléchier apprit que cette supérieure l'en avait punie de la manière la plus cruelle, en la faisant enfermer dans un cachot, où couchée sur un peu de paille, réduite à un peu de pain qu'on lui donnait à peine, elle attendait et invoquait la mort, comme le terme de ses maux. L'évêque de Nîmes se transporta dans le couvent, et, après beaucoup de résistance, se fit ouvrir la porte

du réduit affreux où cette infortunée se consumait dans le désespoir. Dès qu'elle aperçut son pasteur, elle lui tendit les bras, comme à un libérateur que daignait lui envoyer la miséricorde divine. Le prélat, jetant sur la supérieure un regard d'horreur et d'indignation : « Je devrais, lui dit-il, si je n'écoutais que la justice humaine, vous faire mettre à la place de cette malheureuse victime de votre barbarie ; mais le Dieu de clémence dont je suis le ministre, m'ordonne d'user, même envers vous, de l'indulgence que vous n'avez pas eue pour elle. Allez, et lisez tous les jours dans l'Évangile, le chapitre de la femme adultère. » Il fit aussitôt tirer la religieuse de cette horrible demeure, ordonna qu'on eût d'elle les plus grands soins, et veilla sévèrement à ce que ses ordres fussent exécutés ; mais ces ordres charitables qui l'avaient arrachée à ses bourreaux ne purent la rendre à la vie ; elle mourut après quelques mois de langueur, en bénissant le nom de son vertueux évêque, et en espérant de la bonté suprême le pardon que lui avait refusé la sévérité monastique.

Ce que conte là d'Alembert, ne se retrouve chez aucun des biographes de Fléchier qui sont d'ailleurs en petit nombre. On en chercherait vainement l'écho dans la notice de Ménard relative à l'évêque de Nîmes, ainsi que dans l'ouvrage de l'abbé Delacroix et dans le récent volume de Mgr Grente. Quant à l'étude de l'abbé Fabre, elle ne concerne que la jeunesse de Fléchier et ne s'occupe pas de son épiscopat. Cela ne veut pas dire que l'anecdote soit un produit de l'imagination de d'Alembert. C'était d'ailleurs un mince événement sur lequel il est naturel que l'oubli se soit fait rapidement. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on le sait, il était, de pratique courante que des jeunes filles dont la conduite donnait aux parents des sujets d'inquiétude, fussent pour un temps mises au couvent. Certaines même y restaient après avoir prononcé des vœux plus ou moins libres. Cette pratique rentrait dans les prérogatives du père de famille exerçant son droit légal de correction. Mais elle dégénéra fatalement en abus : il y eut des scandales plus ou moins retentissants et contre elle les philosophes élevèrent de véhémentes protestations trouvant là prétexte à alimenter leur campagne



systématique contre les couvents. On peut penser que si d'Alembert a inséré l'anecdote dans son éloge de Fléchier, ce n'est pas seulement pour illustrer d'un exemple le rappel de l'esprit de charité chrétienne qui était celui de l'évêque de Nîmes, mais encore avec le désir d'apporter sa contribution nouvelle à cette campagne anti-monastique, dont la *Religieuse* de Diderot, écrite vers 1759, mais qui ne parut qu'en 1780 dans la *Correspondance littéraire* de Meister et en 1796 en librairie, fut comme la synthèse.

A la veille de la Révolution, un érudit qui devait devenir membre de l'Institut, Charles Pougens, savant linguiste et archéologue, au surplus amateur d'art, atteint depuis l'âge de 24 ans d'une quasi-cécité due à la variole mal soignée, qui passait pour être un fils naturel du prince de Conti, admirateur passionné des philosophes dont il partageait les idées et qui avait été très lié avec d'Alembert, écrivit sur cette anecdote un acte en prose qu'il qualifia de « drame historique », mais qui n'est à tout prendre qu'un méchant mélodrame. Pour lui, si le fait est « historique », c'est qu'il déclare en tenir le récit de sa bouche d'un membre de la famille à laquelle avait appartenu la malheureuse jeune fille pour qui Fléchier avait manifesté sa compassion. Ce récit lui avait été fait en 1777, au cours d'un voyage en Languedoc et en Provence. Cette jeune fille que Pougens prénomme Julie, mais dont il ne donne pas le nom patronymique, habitait, dit-il dans sa préface, un vieux château situé au pied de certaines montagnes provençales. Descendante de lointains comtes de Provence « elle était douée d'une rare beauté, ornée de tous les dons que peut prodiguer la nature et dotée d'une sensibilité profonde ». A dix-sept ans, au cours d'un voyage, elle avait couru grand danger d'être noyée dans le Var et n'avait du son salut qu'au courageux dévouement d'un jeune homme de la région prénommé Florival, de grande fortune mais de naissance roturière. Elle avait conçu pour son sauveteur un amour passionné auquel il avait répondu. Les relations des deux jeunes gens furent découvertes par le père de Julie qui obtint de l'autorité supérieure un ordre reléguant sa fille dans un couvent de Nîmes où elle fut

conduite en grand secret. « L'abesse, dit Pougens, ne lui permettait de paraître à la grille qu'accompagnée de deux surveillantes qui avaient l'ordre d'épier jusqu'à ses moindres gestes. On égara sa raison et même son amour. Julie confuse, éperdue et toute entière à l'époux qu'elle s'était choisi, offre au ciel des vœux adultères, le crime est consommé ! »

Après deux ans de recherches, Florinval parvint à découvrir la retraite de Julie dont il chercha vainement à approcher. Un tragique hasard le servit. Une nuit, un incendie éclata dans le couvent. Se mêlant à la foule accourue pour lutter contre le sinistre, il parvint jusqu'à Julie et l'entraîna dans le jardin du monastère, mais ils ne purent trouver une issue pour fuir. « Réfugiés dans une allée obscure, dit Pougens, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre ; les serments injustes furent trahis, mais la nature ne fut pas trompée et leurs destins se fixèrent. » Leur cachette fut découverte, Julie fut ramenée dans le cloître et Florinval dut fuir désespéré. Il s'enrôla dans une compagnie de mousquetaires, partit pour les Flandres et fut tué dans un engagement sous les murs de Bruxelles. Quant à Julie, sur le point de devenir mère, elle fut enfermée par l'abesse dans un cachot où elle passa quinze ans dans un tel désespoir qu'elle perdit la raison. » Ce fut alors, écrit Pougens, que le vertueux Fléchier, instruit, mais trop tard, du sort de cette infortunée, se présenta à la porte du monastère pour la délivrer. »

Comment l'idée vint-elle à Pougens de tirer de cette aventure douze ans après qu'elle lui aurait été contée, le « drame historique » qu'il composa ? Voici ce qu'il raconte dans sa préface : Au début de l'année 1789, se trouvant en Angleterre il allait rendre visite à Pope dont la maison était située à quelques milles de Richmond où il résidait. Ayant trouvé l'éloge de Fléchier par d'Alembert parmi les livres qu'il avait emportés sur le bateau sur lequel il avait remonté la Tamise, il le lut et se rappela de l'infortunée Julie et du récit qu'on lui avait fait des malheurs de la jeune fille, « A mesure que je repassais dans ma mémoire les funestes détails de cette déplorable aventure, dit-il, mon visage se couvrait de larmes et je me retrouvai à Richmond sans m'être



aperçu que j'avais redescendu la Tamise. Le plan de la « Julie » était gravé en traits de feu au fond de mon cœur. Je n'avais plus qu'à dicter. » Il ne commença cependant la rédaction de son drame qu'en mai 1789 une fois rentré en France, dans la solitude d'une campagne où il s'était retiré pour méditer en toute tranquillité sur l'histoire de celle qu'il appelle « la triste victime de la férocité monastique ». Il nous fait savoir que, rentré à Paris, il dicta les derniers feuillets de son œuvre « au bruit du canon de la Bastille. »

« Julie » ou « La Religieuse de Nimes », tel fut le titre que Pougens donna à son drame. C'est du romantisme avant la lettre et du pire, celui qu'on retrouvera cinquante-quatre ans plus tard dans les « *Burgraves* ». Rien n'y manque pour ce qui est du décor et de la mise en scène. Qu'on en juge par les indications de l'auteur touchant les lieux dans lesquels vont évoluer ses personnages : « La scène est double. Durant les premières strophes, la partie du théâtre qui est à la droite du spectateur, paraît ensevelie dans une nuit profonde. l'œil n'y peut pénétrer mais une lueur vague et indécise se répand par degrés sur l'autre portion de la scène. On aperçoit alors un souterrain, au fond duquel se trouve un escalier tournant, dont les marches à moitié usées sont hautes et étroites. On distingue en même temps un bruit confus de verroux et de clefs, auquel se mêle le grincement aigu d'une porte épaisse qui tourne avec effort sur ses gonds. A ce bruit succède le son lugubre d'une cloche qui s'affaiblit par degrés. On voit ensuite descendre une vieille religieuse qui d'une main tient une lanterne sourde et de l'autre une cruche remplie d'eau. Elle s'avance, tire de son tablier un morceau de pain noir, le pose d'un air chagrin sur un cercueil à demi renversé et regarde ensuite autour d'elle. La nuit se dissipe par degrés, alors on découvre à la droite du théâtre un cachot voûté, qui ne reçoit le jour que par une lucarne revêtue d'une grille armée de pointes de fer. Les murailles paraissent humides ; plusieurs pierres détachées de la voûte sont restées éparses sur la terre ; d'autres semblent prêtes à tomber. On voit Julie, vêtue de noir, mais sans voile, et à demi couchée sur un peu de paille brisée. Son corps est entouré

d'une longue et lourde chaîne, dont l'extrémité est terminée par un anneau fortement scellé dans la muraille. Ses bras, ses pieds, sont nus et chargés de fers. La pâleur de la mort règne sur son front, ses lèvres sont décolorées ; cependant à travers l'extrême maigreur de ses traits, on distingue les restes d'une grande beauté. Près d'elle est une pile de pierres, sur laquelle on a placé une tête de mort. Julie sommeille et paraît oppressée ; ses membres sont agités de mouvements convulsifs. Elle secoue machinalement ses chaînes, et le bruit en retentit jusque dans l'avant cachot. « C'est à vous donner le frisson et à peupler d'affreux cauchemars les nuits des spectateurs. Le sujet du drame va se développer dans ce cercle de l'enfer.

La vieille religieuse que l'on a vu descendre l'escalier une cruche à la main et qui a posé un morceau de pain noir sur un cercueil, est celle qui depuis quinze ans apporte chaque jour cette maigre nourriture à Julie. Une jeune novice, curieuse, l'a suivie. Elle est épouvantée en se trouvant devant ce cachot d'où partent des gémissements et des cliquetis de chaînes. Elle écoute Julie qui déplore le sort affreux que la méchanceté de la mère abbesse lui fait subir depuis de si longues années et qui mêle à ses plaintes le nom de Florival. Elle veut savoir pourquoi cette malheureuse créature est si durement traitée. Elle interroge la vieille sœur geôlière qui la met au courant : « Là respire une de nos compagnes, lui dit-elle, là depuis quinze années, le Ciel irrité exerce ses vengeances. Un sacrilège amour. . . Moi-même je frissonne d'horreur et d'effroi. L'impie a profané le nom sacré d'épouse du Sauveur du monde. . . Julie entraît comme vous dans sa seizième année. Un jeune homme favorisé, m'a-t-on dit, de tous les dons de la nature, l'aima et s'en fit aimer ; il était riche, mais sans naissance, et le père de Julie, indigné de son audace, déroba sa fille à tous les yeux ; il la relègue dans ce saint asile. On l'entoure, on l'abuse ; son amant, disait-on, avait succombé, et l'imprudente se consacre à Dieu pour jamais. Il respirait encore. Errant autour de ces lieux il y pénètre à la faveur d'un incendie, il l'entraîne, elle ose le suivre. Nos mères veillaient à la porte de clôture et



L'indigne Julie creusait sous ses pieds d'éternels abîmes. Bientôt sa honte éclate et son arrêt est prononcé. Julie toute entière à son amour avait imprudemment dédaigné nos anciennes. Elles furent inflexibles, on la couvrit de chaînes, on la descendit dans ce séjour de douleur, on arracha de son sein à l'instant même de sa naissance le fruit malheureux de son criminel amour. Depuis quinze ans, un morceau de pain noir est sa seule nourriture. »

A ce récit la jeune novice exprime sa compassion pour Julie et veut lui parler. La geôlière s'y oppose, puis devant son insistance, y consent. Elle lui donne les clefs du cachot et se retire un instant non sans lui recommander de rester sourde aux blasphèmes de l'impie qu'elle va approcher. La novice ouvre la grille du cachot. Julie surprise en la voyant croit qu'elle vient la persécuter, que c'est un nouveau piège qu'on lui tend. Elle veut la repousser, puis, devant ses manifestations de pitié elle prend confiance et lui fait le récit de son amour pour Florinval, de la scène de l'incendie et de la fuite dans le jardin du couvent : « Le tumulte augmentait, le désordre et la confusion régnaient dans nos vastes dortoirs, des torrents de flammes élancées jusqu'aux cieux, interrompaient par intervalles la profonde obscurité de la nuit. Soudain on enfonce ma porte... C'était lui, c'était Florinval ; il me saisit, il m'entraîne, ses regards imprimaient la terreur et le sourire des Anges était sur mes lèvres. Je le suivis sans résistance... Je ne pouvais mourir car ses bras étaient enlacés autour de moi ; il tenait mon âme entre le ciel et la terre, je vivais de son souffle et la nature était anéantie... Il m'entraîne à pas précipités dans une allée obscure, il tombe à mes genoux... je posai ma main sur ce front adoré, la parole expira sur mes lèvres, je frémis de terreur et d'amour et je savourai la vie !... Fuis cher époux, lui dis-je, demain tu me trouveras à la grille. Il m'obéit, il s'éloigne. J'étais restée étendue sur la terre ; on me rappelle à la vie. Hélas dans mon délire je nomme mon amant ; nos mères frémissent à ce nom adoré ; on l'écarte, il est proscrit pour jamais et je demeure seule chargée du poids de mon amour. J'étais résolue à me donner la mort ; rien

ne m'attachait plus à la vie ; mais hélas ! pour comble d'infortune, je sentis que j'étais condamnée à la vie ; le temps, ma pâleur et mes larmes découvrirent à mes bourreaux ce qu'il fallait encore nommer mon crime ; on me plongea vivante dans ce séjour de ténèbres... O ma fille ! c'est donc ici où tu reçus le jour, et c'est ici où la mort m'attend... Je ne t'ai abreuvée que de mes larmes, je n'ai reçu de toi qu'un seul sourire ; on t'a arrachée de mon sein, on n'a respecté ni ma rage ni ton innocence...»

A ces derniers mots la novice est soudainement en proie à une vive agitation : « Quels rapports inouis, s'écrie-t-elle... mon cœur ne peut les concevoir. L'abbesse et nos anciennes m'ont si souvent prodigué dans leur colère les noms d'enfant inconnu, d'enfant incestueux... Ah ! je n'en rougis plus et les pleurs que je verse ici me consolent de tous ceux qu'elles m'ont fait répandre. » Julie dont le délire augmente appelle sa fille, invoque le nom de Florival et la novice s'élançe vers elle, ayant maintenant acquis la certitude que c'est bien sa mère cette misérable créature chargée de chaînes : « Non, le cri de la nature ne peut être une erreur, murmure-t-elle d'une voix éteinte, je le sens et le Ciel m'éclaire !... C'est Dieu lui-même qui m'a conduite ici. Sauveur du monde ! je la délivrerai. » Elle tombe évanouie aux pieds de Julie prostrée. Le dénouement approche. L'intervention de Fléchier le procurera. Pougens prépare l'arrivée du prélat par cette indication scénique : « On entend derrière le théâtre un bruit confus et des cris inarticulés ; aussitôt la porte de l'escalier s'ouvre avec violence, et l'on distingue alors la voix de l'Abbesse et des religieuses, dont les accents expriment tour à tour la colère et la crainte. »

Voici la scène finale en son entier : l'intervention de l'évêque de Nîmes évoquée par *D'Alembert* dans son éloge et que Pougens a présenté comme suit.



L'ABBESSE ET LE CHOEUR DES RELIGIEUSES.

Monseigneur, que prétendez-vous faire ?

L'ABBESSE (*seule*)

Respectez cet asile.

FLECHIER (*toujours derrière le théâtre*)

Vous pâlissez... suivez-moi... votre résistance confirme mes soupçons.

On aperçoit alors l'Evêque qui descend suivi d'un groupe de religieuses. Il s'arrête sur la dernière marche de l'escalier et jette autour de lui des regards inquiets.

Où est-elle cette victime dont on m'a révélé les tortures. Mais nul être vivant ne peut habiter ici... Dieu ! que signifie cette bière ?

L'Abbesse jette les yeux sur la porte du cachot entr'ouverte, et s'écrie :

Ciel ! nous sommes trahies. Eugénie dans ces lieux... Malheureuse ! Que faites-vous ici ?

LA NOVICE *revenue à elle-même* :

Le Ciel nous réunit, la mort seule peut nous séparer.

L'ABBESSE

Qu'on l'entraîne.

LA NOVICE

Barbares ! ce n'est qu'en brisant mes membres que vous pourrez m'arracher d'ici.

Flechier entre dans le cachot ; il s'arrête et contemple Julie d'un air attendri.

Dieu tout-puissant ! c'est ainsi qu'on traite une de tes créatures !

L'Abbesse et les Anciennes entourent l'Evêque et s'écrient :

Punissez cette impie... Eugénie est sa fille.

La Novice, joint les mains sur sa poitrine et lève les yeux au Ciel.

Je respire.

Fléchier se tourne vers l'Abbesse et lui lance des regards d'indignation.

Je lis dans vos yeux, non vos remords, mais vos terreurs ; tremblez, monstres impitoyables, craignez les vengeances du Ciel. Ah ! si la Religion n'enchaînait mon courroux, je devrais, en arrachant d'ici cette victime de vos fureurs, vous accabler des mêmes chaînes, et vous y reléguer pour jamais.

S'adressant aux Anciennes :

Femmes impies ! vous commettez de tels attentats, et vous osez approcher des autels du Dieu de paix...

La Novice se traîne aux genoux de Fléchier et les embrasse.

Ah ! sauvez-là ; et, s'il leur faut une victime, ordonnez qu'on me couvre des mêmes chaînes, je suis plus jeune, j'assouvirai leur vengeance.

FLECHIER, *avec bonté*

Relevez-vous et songeons à la secourir.

Il détache les fers de Julie, les jeunes mères et les novices le secondent.

Julie ouvre les yeux, elle aperçoit l'Abbesse, jette un cri et détourne la tête ; elle regarde ensuite Fléchier de l'air le plus touchant, elle étend les bras vers lui et prononce d'une voix mourante :

Dieu, me rendez-vous ma fille ?

L'Abbesse et les Anciennes font un geste d'indignation.

La Novice se précipite aux pieds de Julie et jette un cri.

Fléchier lance à l'Abbesse un regard sévère ; il s'adresse ensuite à Julie.

Vos malheurs vont finir, ô ma fille ! quittez ce séjour de douleur, venez revoir la lumière, venez adorer le Dieu qui m'envoie.

Julie, en voyant la Novice à ses pieds, fait un geste de surprise et s'écrie :

Ah ! c'est elle que j'ai vue en songe.

LA NOVICE, *du ton le plus doux* :

Dieu ! que dites-vous ?



JULIE, *douloureusement* :

Eloignez-vous... votre présence me rappelle des souvenirs qu'il faut écarter.

FLECHIER

Ma fille, suivez-moi... Vos fers sont brisés et le Ciel vous pardonne.

JULIE à *Fléchier* :

Suspendez vos soins généreux, je sens que la mort approche, mes destinées sont accomplies.

LA NOVICE *avec passion* :

Non, non, le Ciel est juste, il ne peut vous enlever à la terre,

JULIE

Qui êtes-vous pour me parler ainsi ?

LA NOVICE

Votre fille.

JULIE :

Dieu, suspendez ma mort.

FLECHIER :

Imprudente !

LA NOVICE :

Oui, vous êtes ma mère ; le Ciel s'est réconcilié avec vous ; il me rend à vos vœux et vous parlez de mourir !

JULIE, *douloureusement* :

Malheureuse qui prendra soin de toi ?

Elle fait un effort pour embrasser les genoux de Fléchier :

Digne envoyé du Ciel, je tombe à vos genoux ; souffrez qu'une mère éplorée élève jusqu'à vous sa brûlante prière ; heureuse, mille fois, si en mourant, j'acquiers le droit de vous l'adresser sans crime ; daignez jeter un regard de

pitié sur cet être malheureux que je n'ose nommer devant vous... Veillez sur ses jours et sur ses destinées, soyez son père ; devenez son appui, parlez-lui quelquefois de sa mère... Hélas ! elle m'eut aimée, empêchez-la de me haïr.

LA NOVICE, *avec feu* :

Moi, vous haïr... Ah ! ma mère, ne me confondez pas avec les monstres qui vous environnent.

L'Abbesse et les Anciennes expriment leur rage par plusieurs gestes menaçants.

FLECHIER, *tourné vers elles* :

Vous me faites horreur.

A Julie qui dans un transport s'est précipitée sur sa fille et qui la tient serrée contre sa poitrine.

Ne craignez rien, leur rage est impuissante ; votre fille est la mienne, je l'adopte et je deviens son père.

JULIE :

Vous effacez vingt années de malheur. Dieu juste, Dieu tout puissant, couvre la de tes dons ! Ma fille je te bénis, puissent les maux de ta mère...

Aux jeunes Religieuses et aux Novices :

Ce n'est pas ma mort mais ma vie qu'il faut pleurer.

A l'Abbesse et aux Anciennes :

Et vous qui faites de la cause du Ciel le prétexte de vos vengeances, osez contempler mes derniers moments ; je meurs et vous vivez ; mais je meurs heureuse et j'ai vécue sensible, c'est donc à moi de vous plaindre ; j'ai perdu le droit de vous haïr ; ma fille soutiens-moi... Mon sang se glace... Un frisson douloureux... O mon époux, mon âme entrevoit la tienne... Pardonne Dieu puissant, mon dernier soupir est encore pour lui.

Elle tombe et ses yeux se fixent amoureusement sur sa fille. Sa mort est douce et son visage est serein.  
L'Abbesse et les Anciennes s'éloignent et paraissent consternées.

FLECHIER *à la première religieuse et à demi-voix* :

Hélas ! que ne m'avez-vous révélé plus tôt ses tourments.



La Novice se précipite sur le corps de Julie et s'écrie du ton de la rage et du désespoir :

Femmes impies, voici encore une victime : eh bien ! qui vous arrête... Mêlez le sang de la fille à celui de la mère, venez vous en abreuver... Et toi Ciel barbare, Ciel impitoyable, leur supplice seul peut t'absoudre ou te justifier. Tonne, frappe, écrase-les de tes foudres, et dévoue aux enfers leurs membres palpitants... Fais que je puisse y poursuivre leurs ombres, accroître leurs tortures, et je savourerai alors tes voluptés divines. Mais quel trouble m'agite ? Un autre univers s'offre à mes yeux éblouis ; le temps s'approche, où la raison vengera la nature outragée ; ces murs élevés par l'erreur, s'écrouleront sous ses coups redoublés, l'on comblera ces repaires affreux, séjour de terreur et de larmes ; mânes de ma mère vous serez consolées.

Elle tombe privée de sentiment sur le corps de l'infortunée Julie

LA RELIGIEUSE ANCIENNE :

Elle a perdu l'usage de ses sens.

FLECHER :

Prenez soin de ses jours. Et toi, Père des miséricordes, pardonne à ces infortunées ; et dans ta bonté infinie, fais, s'il est possible, grâce à leurs bourreaux ! »

Et c'est fini. Cette œuvre n'ajoute rien à la réputation littéraire de l'érudit linguiste justement estimé que fut Pougens. Sa médiocrité est patente. Totalement dépourvue d'originalité c'est un délayage du récit de d'Alembert et s'il est ajouté à ce récit, l'addition, visiblement faite pour le dramatiser à l'excès, n'est pas heureuse il faut en convenir. Julie devenue mère dans son cachot, privée de son enfant dès sa naissance ; cette novice qui reconnaît sa mère dans cette malheureuse gisant sur son grabat de prisonnière, chargée de chaînes, à demi-démence et qui la reconnaît au moment même où elle expire, tout cela, outre le relent de scandale qui se dégage de l'histoire de Julie pareillement accommodée, c'est grossière ficelle de mélodrame qui n'a rien de bien neuf. L'anecdote telle qu'elle était contée par d'Alembert ne laiss-

sait pas supposer pareil dénouement, puisqu'il n'y était question de la maternité de Julie qu'en termes discrets, qu'il n'y était pas parlé de sa fille novice dans le couvent même où Julie se trouvait reléguée dans un cachot et enfin il y était dit que Julie délivrée par Fléchier vivait encore plusieurs mois au lieu d'expirer au moment de sa délivrance. Pougens a beau nous prévenir qu'il connaissait de source sûre les détails de la vie de Julie, on ne peut se défendre d'un certain scepticisme à l'égard de son affirmation qui paraît destinée à préparer une scène dans laquelle résidait, croyait-il, tout l'intérêt dramatique de son œuvre. Cette œuvre, il faut en convenir, considérée du point de vue théâtral, est inexistante. Elle est, en effet, dépourvue d'action. Il n'y a pas de dialogue en dehors des quelques répliques échangées au début entre la sœur geôlière et la novice. Tout le restant, jusqu'à l'arrivée de Fléchier, c'est-à-dire les deux tiers de l'ouvrage, consiste en deux monologues juxtaposés : celui de Julie évoquant son amour sacrilège et proférant ses imprécations et celui de la novice déplorant le sort de l'infortunée. Pougens n'a pas su provoquer le choc dramatique car dans ce qu'il considère comme le nœud de son intrigue, tout est conventionnel et grossier artifice rien ne s'y trouve qui soit susceptible de créer une émotion spontanée et sincère. En réalité ce n'est pas œuvre de dramaturge qu'il a fait, mais de polémiste. Ses diatribes contre les religieuses en témoignent tant il a le souci de les rendre odieuses. Sa tendance très apparente est anti-monastique et par endroits anti-chrétienne. Rien de surprenant à cela de la part d'un fervent adepte des doctrines philosophiques les plus audacieuses à qui Sylvain Maréchal devait faire une place dans son *Dictionnaire des athées*.

Pougens donna lecture de son manuscrit à plusieurs de ses amis, tant à Londres qu'à Paris. Ils ne lui marchandèrent pas les éloges et le pressèrent de faire représenter sa *Julie* qui ne manquerait pas de connaître le succès, parce que jusqu'alors on n'avait pas encore mis de religieuses à la scène. En cela les amis de Pougens se trompaient, car, en 1770, Laharpe avait fait jouer un drame intitulé *Mélanie* dont



le sujet était les malheurs d'une jeune religieuse et depuis 1790 plusieurs drames avaient été joués dont l'action se déroulait à l'intérieur d'un couvent : *Les rigueurs du cloître*, *Les victimes cloîtrées*, *Le Couvent ou les Fruits du caractère* et d'autres encore tout autant de violentes diatribes contre les communautés religieuses de femmes. Malgré l'insistance de ses amis Pougens n'affronta pas les feux de la rampe. Très certainement Joseph Chénier, le dramaturge attitré de la Révolution, fut au nombre de ceux qui comurent le manuscrit de la *Julie* car il s'en est visiblement inspiré de très près dans une tragédie en cinq actes intitulée *Fénelon* qui fut représentée le 9 février 1793 au Théâtre de la République. Comme dans *Julie* il s'agit d'une jeune fille de Provence, Héloïse, dont le père refusa la main à un jeune homme, d'Elmance, qu'il ne trouva pas d'assez bonne noblesse. Il l'emmena loin du château natal, à Cambrai, où il la mit au couvent. Là elle donna le jour à une fille. L'abbesse la lui enleva. Héloïse fut enfermée dans un cachot. Quinze ans après, sa fille, Amélie, novice dans le couvent à la veille de prononcer ses vœux entend des gémissements en passant dans un couloir obscur où prenait naissance l'escalier conduisant au sous-sol. Elle demande des explications à une religieuse, Isaure, celle là même qui depuis quinze ans portait chaque jour sa nourriture à Héloïse dans son cachot. Isaure lui apprend que ces gémissements sont ceux d'une prisonnière dont elle ignore le nom et le crime. Amélie la supplie de la laisser approcher cette infortunée. Isaure y consent et au récit qu'Héloïse fait de ses malheurs et de la naissance de sa fille, quinze ans auparavant, dans le cloître, le jour de Pâques, Amélie comprend que c'est elle la fille d'Héloïse. Elle se précipite hors du couvent, va se jeter aux genoux de Fénelon qui vient d'être intronisé archevêque de Cambrai, le suppliant de venir délivrer sa mère. Fénelon accourt, il admoneste sévèrement l'abbesse, ordonne qu'Héloïse soit mise en liberté et l'amène au palais archiépiscopal. Il l'unit à d'Elmance qui se trouve être son ami d'enfance et qui est commandant de la place de Cambrai car il était venu dans cette ville ayant appris que c'était là, dans un couvent mais il ne savait lequel, qu'Héloïse avait été reléguée par son père mort depuis.

La similitude des situations est telle dans *Julie* et dans *Fénelon*, qu'on ne peut douter un instant que Pougens ait inspiré Joseph Chénier. Toutefois Joseph Chénier a modifié les données de *Julie*. Son Héroïse ne succombe pas aux feux de l'amour dans le couvent alors qu'elle était religieuse, contrairement à Julie, mais avant d'entrer au couvent, ce qui est moins scabreux. La morale à cela gagne tout de même quelque chose et le scandale ne se double pas d'un sacrilège. Héroïse ne meurt pas dans son cachot comme Julie. Elle en sort pleine de vie et elle épouse son amant, ce qui était fait pour contenter les âmes sensibles. Cependant, alors que Pougens n'avait en rien rabaissé le caractère sacerdotal de Fléchier, Joseph Chénier a fait de Fénelon un prélat démocrate quelque peu libre-penseur qui raisonne à la façon d'un prêtre assermenté imbu d'idéologie révolutionnaire. Entre autres choses ne lui fait-il pas exprimer en ces termes son regret de ne pouvoir de sa propre initiative abolir les vœux monastiques :

Que ne puis-je en ce jour  
 Anéantir les vœux dictés par la contrainte,  
 Les serments du malheur, les liens de la crainte,  
 Mettre à jamais un terme aux attentats sacrés,  
 Et convertir les vœux d'un faux zèle éivrés.  
 ... ..  
 Pères, de vos enfants ne forcez point les vœux :  
 Le Ciel vous les donna, mais pour les rendre heureux.

Notons enfin que Joseph Chénier a paraphrasé le récit de d'Alembert dans les paroles mises dans la bouche de Fléchier admonestant la mère abbesse : « Je devrais si je n'écou-  
 tais que la justice humaine, vous faire mettre à la place de  
 cette malheureuse victime de votre barbarie ; mais le Dieu  
 de clémence dont je suis le ministre, m'ordonne d'user, même  
 envers vous, de l'indulgence que vous n'avez pas eue pour  
 elle. Allez et lisez tous les jours dans l'Évangile le chapitre  
 de la femme adultère. » Fénelon s'adresse en effet en ces  
 termes à l'abbessé de Cambrai :



Ah ! puisque votre cœur est si mal inspiré  
Instruisez-vous du moins dans le livre sacré.  
Comment Dieu parle-t-il à la femme adultère ?  
Elle pleure à ses pieds ; va-t-il dans sa colère  
Chercher pour la punir des tourments inconnus ?  
Il pardonne et lui dit : Allez, ne péchez plus.  
Il fallait égaler sa sublime indulgence.  
Ne songez désormais qu'à fléchir sa vengeance  
Si des juges mortels j'invoquais le courroux,  
Vous sentiriez les lois s'appesantir sur vous.  
Je n'imiterai point votre rigueur sinistre.  
Par respect pour celui qui m'a fait son ministre.

Pougens fut ruiné par la Révolution qui le priva d'une pension de 10,000 livres et lui ôta l'espoir d'un riche prieuré auquel sa dignité de chevalier de Malte lui donnait droit. Pour vivre il se fit libraire imprimeur et ma foi réussit, fort bien dans cette entreprise. En 1795 il revint à sa *Julie* et la fit éditer chez son collègue Dupont qui avait enseigne rue de Richelieu, estimant qu'à la publier il y aurait profit pour les âmes sensibles et qu'elle ne déplairait « qu'aux cœurs froids et aux ennemis de la liberté ». Toutefois, avant de livrer son manuscrit à l'impression il le soumit à l'examen de Mme Vestris, attachant du prix aux avis de cette actrice en raison de sa grande expérience des choses du théâtre. « Elle le garda plusieurs jours, dit-il dans sa préface, et, à tout ce qu'elle me dit ensuite de sensé et d'obligeant sur ce petit ouvrage, je m'aperçus bien qu'elle avait autant de sensibilité que de goût ». Voilà qui ne manque pas d'une certaine outrecuidance. Pougens pouvait être persuadé avoir fait œuvre de bon goût et ma foi on comprend qu'il le proclamât. Après tout il cédait en cela à l'une des faiblesses du cœur humain. Mais on ne saurait ratifier son jugement tant son œuvre nous paraît dépourvue de tout ce qui peut provoquer la véritable émotion et satisfaire le goût même le moins difficile

# *A propos du "Satyricon"*

par

**ELIE GRÉ**

Membre correspondant

---

Titus Pétroniùs naquit à Marseille à une date inconnue, vraisemblablement dans les premiers temps de l'ère chrétienne. Admis à la cour de l'empereur Claude, il devint proconsul de Bithynie et plus tard fut élevé au consulat. Pour plaire à Néron, dont il était un des favoris, il se laissa tomber dans le vice et dans la mollesse. Il passa à la cour pour être l'arbitre de toutes les élégances.

Tigellinus qui voyait un rival dangereux dans le favori de l'empereur, parvint à perdre Pétrone dans l'esprit de Néron. Réfugié à Cumes, Pétrone s'ouvrit les veines pour échapper à l'assassinat. Il mit à profit le temps de son exil pour écrire le *Satyricon*, histoire des déportements du prince et de ses compagnons de débauche, avec des noms d'emprunt.

Pétrone excellait à écrire des histoires d'amour et des petits contes licencieux.

Il mourut en l'an 67.

Le *Satyricon* est une sorte de roman à la verve énergique, mais sans affectation, de la vie réelle à la cour des empereurs ; mais étrangement construit, l'ouvrage est un mélange de prose et de vers, ses tableaux se succèdent sans plan bien conçu.

Cette œuvre, qui eut de nombreux traducteurs, paraissait incomplète ou mutilée, peut-être volontairement, lorsque à l'occasion de la guerre contre les Turcs, à la prise de Belgrade en 1688, des fragments du manuscrit du *Satyricon* furent découverts, en possession d'un renégat grec dont le père avait été un homme fort savant.



(Ce manuscrit, écrit en lettres gothiques qui n'offraient pas une trop grande difficulté à la lecture, paraissait être du VII<sup>e</sup> siècle. Après bien des péripéties, il se trouva en 1690 entre les mains de Nodot, officier français, bon latiniste, qui crut reconnaître à la facture du style, une concordance avec le style du principal de l'ouvrage de Pétrone. Il s'enthousiasma de cette découverte qui venait compléter le Satyricon. (

Le 12 octobre 1690, Nodot adressa de Strasbourg, à Charpentier, directeur de l'Académie Française, une copie du manuscrit et une lettre donnant tous les détails de cette trouvaille.

Cette longue lettre se termine ainsi :

« Je vous prie d'annoncer cette découverte à vos illustres  
« Académiciens, elle mérite bien qu'ils la sachent des  
« premiers. Je suis ravi que la fortune se soit servie de moi  
« pour rendre à la postérité un ouvrage si précieux, que les  
« siècles passés semblaient vouloir lui dérober, en le cachant  
« depuis longtemps. J'espère que les soins que j'ai employés  
« pour le faire tomber en mon pouvoir, seront d'autant plus  
« considérés, que je n'ai eu d'autre vue dans cette acquisi-  
« tion que l'avantage du public, et le plaisir de vous le faire  
« voir le premier comme à un ami que j'estime infiniment,  
« et dont je suis avec toute la passion possible, Monsieur...  
« etc... »

Charpentier répondit à Nodot, le 9 novembre 1690, par une longue lettre dont voici le début :

« Si quelque chose, Monsieur, a été capable de me donner  
« de la joie, dans l'accablement d'affaires où je me suis  
« trouvé depuis quelque temps, c'est la lettre que vous m'avez  
« fait l'honneur de m'écrire, et où vous m'apprenez l'heu-  
« reux succès de vos soins sur la publication de l'ouvrage  
« entier de Pétrone. Ce livre, qui s'est toujours fait lire  
« avec tant de plaisir, et qui était disparu aux yeux de  
« l'univers depuis plus de seize cents ans, y va paraître de  
« nouveau sans diminution, et sans que la durée du temps,  
« qui ruine ordinairement toutes choses, ait rien emporté de  
« ses agréments. Le beau présent, Monsieur, que vous allez

« faire à la République des Lettres ! Et pouviez-vous, à meilleur titre, mériter pour toute votre vie, d'être admis dans son Prytanée. J'admire la fatalité des choses, et qu'il ait fallu que vous ayez été employé dans l'armée du Roi, en Allemagne, pour vous faire naître l'occasion d'une découverte si précieuse, etc..., etc... »

La découverte de ce manuscrit fit beaucoup de bruit dans le monde des lettres. Il se forma deux clans : l'un adoptant la vraisemblance de l'ouvrage, l'autre le rejetant comme apocryphe. La lutte s'engagea à coups de lettres et de pamphlets, quelques uns anonymes.

Nodot, dont la patience n'était pas la vertu dominante, répondait par des lettres cinglantes. Il cherchait des approbations partout où il croyait pouvoir les trouver, afin de justifier sa bonne foi. Au début de l'année 1694, il envoya son manuscrit à « Messieurs de l'Académie Royale d'Arles ». Trois lettres furent échangées entre la dite Académie et lui, où des commentaires laudatifs lui furent généreusement prodigués.

Après l'Académie d'Arles, Nodot fait parvenir son manuscrit à l'Académie de Nîmes.

C'est ici que l'Académie de Nîmes entre en jeu dans cette affaire.

« Comme je cherchais (dit Nodot) les plus savants hommes pour décider de la vérité de ces nouveaux fragments, j'en envoyai de même un exemplaire à Messieurs les Académiciens de Nîmes, qui me firent l'honneur de me faire cette réponse par Monsieur de Graverol, si connu par sa profonde érudition. »

*Lettre première de M. de Graverol :*

6 mars 1694.

« Monsieur,

« L'Académie Royale de cette ville, au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous écrire, vous rend mille grâces du Pétrone que vous avez eu la bonté de lui envoyer, et



« qu'elle regarde comme un pur effet de votre honnêteté.  
 « Cet auteur, qui depuis si longtemps s'en allait, si j'ose  
 « le dire, en lambeaux, doit à vos soins, et à l'amour que  
 « vous avez pour les lettres, cet état de perfection dans lequel  
 « on a le plaisir de le lire à présent. Vous avez par là,  
 « Monsieur, trouvé le véritable moyen d'immortaliser sa  
 « mémoire et la vôtre ; et comme notre Compagnie, qui  
 « depuis la lecture d'un ouvrage si parfait, a une estime  
 « toute particulière pour vous, est persuadée que la traduction  
 « que vous avez eu encore la bonté de lui promettre, ne  
 « sera pas éloignée de la beauté de l'original ; je vous laisse  
 « à penser si l'on ne doit pas être dans l'impatience de lire  
 « un second ouvrage, qui ne peut pas manquer d'avoir en  
 « notre langue tout l'esprit de Pétrone.

« Je suis avec respect, etc... »

Ne trouvant point, dans la lecture de cette lettre, que l'Académie de Nîmes eût examiné à fond dans ses conférences la validité des fragments, à qui elle donnait seulement des louanges en général, Nodot revient à la charge, et écrit ce qui suit :

A Monsieur de Graverol,

« Monsieur,

« Je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de  
 « m'écrire au nom de votre illustre Compagnie, avec des  
 « éloges que je ne mérite point. Je vous en dois toute la  
 « reconnaissance, puisque vous êtes le canal de tant de grâces.  
 « Mais permettez-moi de vous dire que si j'ai trouvé, comme  
 « vous me le marquez, le secret de m'immortaliser, en fai-  
 « sant revivre Pétrone, vous avez aussi trouvé celui de me  
 « mortifier, par des louanges qui ne me conviennent point.

« A vous parler librement, Monsieur, est-ce un style dont  
 « Messieurs les Secrétaires des Académies doivent se servir,  
 « que celui de louer à outrance. J'ose vous faire cette  
 « demande, parce que M. de Beaumont, d'Arles, et d'autres

« me tiennent le même langage. Quoi qu'il en soit, je paye  
 « leurs beaux discours et les vôtres de très humbles remer-  
 « ciements.

« Au surplus, Monsieur, il est bon que vous sachiez que  
 « votre illustre voisine l'Académie d'Arles m'a fait la grâce  
 « de me promettre qu'elle va travailler à examiner si les  
 « nouveaux fragments ne sont point des enfants supposés.  
 « Si votre savante Compagnie voulait bien entreprendre un  
 « pareil examen, Pétrone en paraîtrait plus glorieux. Ce  
 « soin n'est indigne de personne. Nous comptons plusieurs  
 « Archevêques et Evêques qui ont enrichi cet auteur de leurs  
 « remarques. C'est pourquoi je me persuade que le docte  
 « prélat qui est à votre tête, ne désapprouvera pas votre  
 « dessein, puisqu'il a beaucoup d'estime pour cet auteur,  
 « et que vous me marquez que la Compagnie n'en a pas  
 « moins. Je vous prie donc instamment, Monsieur, de la  
 « porter à cette entreprise. Comme votre dissertation ne  
 « pourra être que savante, elle dédommagera le public d'une  
 « mauvaise critique qui commence à paraître dans Paris, et  
 « dont quelques amis me font une anatomie fort désagréable,  
 « en attendant qu'ils me l'envoient. Je m'assure, Monsieur,  
 « sur vos bons offices, et suis avec beaucoup de passion,  
 « votre, etc...»

Cette lettre fut suivie de la décision de la Compagnie, qui est contenue dans cette seconde lettre de M. de Graverol.

*Lettre seconde de Monsieur de Graverol :*

« Monsieur,

« Le Pétrone entier, dont vous avez réjoui le public, fut si  
 « fort du goût de l'Académie de cette Ville, après qu'on eut  
 « achevé de le lire dans nos conférences ordinaires, qu'il ne  
 « faut pas que vous soyez surpris du style dont je me suis  
 « servi pour vous remercier du beau présent que vous lui  
 « avez fait. J'avoue que suivant l'usage des Académies, les  
 « Secrétaires doivent être un peu réservés dans leur manière  
 « d'écrire, ce qu'ils observent aussi régulièrement. Mais, Mon-



« sieur, on se fait un plaisir de déroger quelquefois à cet usage, quand on veut marquer à la personne à qui l'on écrit, l'estime particulière qu'on a pour elle.

« Au surplus, Monsieur, votre ouvrage se soutient si bien de lui-même, par l'uniformité du style que nous trouvons entre l'ancien Pétrone et celui que vous avez publié, qu'il me semble fort inutile d'examiner si les nouveaux fragments sont des enfants légitimes de cet auteur ; la chose parle d'elle-même, et la critique qu'on a fait imprimer à Paris, ne mérite pas que vous preliez le soin d'y répondre.

« Je suis, Monsieur..., etc... »

Nodot n'est pas complètement satisfait de cette réponse, il veut des précisions. Il adresse encore une lettre à l'Académie de Nîmes.

Devant tant d'insistance, Graverol écrit une troisième et dernière lettre qui semble donner raison à Nodot, mais qui a tout l'air de vouloir très courtoisement se débarrasser d'un importun.

*Lettre troisième de Monsieur de Graverol :*

« Monsieur,

« Ce n'est que depuis le commencement de cette semaine, que j'ai présenté à l'Académie le livre qui me fut rendu de votre part, dans le fort d'une maladie qui a pensé m'enlever de ce monde. Notre Compagnie, Monsieur, en lut dans la première conférence, deux pièces avec plaisir, et me charge de vous en remercier, avec toute la reconnaissance qu'elle doit à un présent si considérable ; elle lira bientôt le reste.

« Je n'ai garde de faire aucun souhait pour le succès de l'ouvrage que vous voulez entreprendre contre la critique des fragments que vous avez publiés, convaincu que je suis que vous « *batterez* » à plate couture l'auteur de cette critique, qui a été assez mal reçue en cette Ville, et qui apparemment aura eu un pareil succès partout ailleurs.

« Je suis toujours avec une extrême considération, Monsieur, votre, etc... »

Enfin Nodot paraît satisfait. A la suite de cette réponse de Graverol il écrit à l'un de ses contradicteurs, une longue lettre, dont voici les premières lignes :

« Après ces décisions authentiques faites par ces souverains dans la République des Lettres, et le nombre des preuves que je viens de vous donner, Monsieur, de votre peu de sens, de votre faible érudition, et de votre parfaite ignorance sur le fait de la grammaire, osez-vous jamais regarder Pétrone sans rougir ? etc... , etc... »

Henri de Guerle, auteur d'une traduction des œuvres complètes de Pétrone, dans l'introduction de sa « Nouvelle Edition » (sans date) à la page XXXVI, faisant mention de ce manuscrit trouvé à Belgrade, cite :

« Malgré les lettres flatteuses des Académies d'Arles et de Nîmes, ainsi que de Charpentier de l'Académie Française, malgré les petits vers de quelques poètes enthousiastes dont Nodot n'avait pas manqué d'enfler son édition, les nouveaux fragments ne passèrent point pour un rare trésor comme Nodot se plaisait à les qualifier ; et quoi qu'en ait dit Charpentier dans une missive latine que peu de personnes s'empressèrent de lire. »

Malgré le manque de preuves sur son authenticité, Henri de Guerle incorpore intégralement ce manuscrit dans son ouvrage ; mais, en auteur consciencieux et prudent, il ne le cite qu'avec réserves.

---



PROMENADE  
A TRAVERS  
LA FONTAINE DE NIMES

par

**M. IGOLEN**

Membre résidant

---

AVANT-PROPOS.

- 1<sup>o</sup>— La Source de Nimes. Son origine.
- 2<sup>o</sup>— Les différents aspects de la Source à travers les âges.
- 3<sup>o</sup>— Aménagement de la Source au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 4<sup>o</sup>— Le Bassin de la Fontaine.
- 5<sup>o</sup>— Le premier pont de la Fontaine — entre le Bassin et la Source.
- 6<sup>o</sup>— Le Nymphée.
- 7<sup>o</sup>— Les Bassins et les Canaux du Jardin de la Fontaine.
- 8<sup>o</sup>— Le Mur et la grande Terrasse du Jardin de la Fontaine.
- 9<sup>o</sup>— Les Ponts établis sur le Canal de la Fontaine.
- 10<sup>o</sup>— Ornaments divers au Jardin de la Fontaine.
- 11<sup>o</sup>— Les Entrées et les Grilles du Jardin de la Fontaine.
- 12<sup>o</sup>— Le Parterre du Jardin de la Fontaine.
- 13<sup>o</sup>— Statues ornant le Jardin de la Fontaine.
- 14<sup>o</sup>— La Colline de la Tour Magne.
- 15<sup>o</sup>— La Tour Magne.
- 16<sup>o</sup>— Le Temple de Diane.

## AVANT-PROPOS

Il y a deux siècles, le voyageur qui se hasardait à visiter Nîmes, quittait notre ville emportant la vision des ruines antiques qu'il y avait trouvées, mais ignorant tout de notre Fontaine actuelle et de ce qu'elle avait été autrefois dans l'Histoire de la Cité.

Et cela était bien compréhensible, car rien ne lui avait laissé deviner le passé de la source de Nemausus et rien ne pouvait lui faire prévoir ce qu'elle allait devenir.

Les eaux de l'antique source de Nîmes sortaient alors péniblement de leur gouffre informe et allaient, à tout hasard, à travers la ville et la plaine ; les ruines du Temple de Diane, disgracieuses et inabordables, n'attiraient guère l'attention ; seuls trois pauvres moulins animaient quelque peu ce coin de la ville ; la colline de la Tour Magne, aujourd'hui si riante avec ses frondaisons, n'était qu'une large croupe rocheuse, hérissée, sans caractère aucun, surchauffée, l'été, par un soleil de plomb, balayée, l'hiver, par des vents froids et pénibles, parsemée seulement de rares touffes d'yeuses, de buis ou de lavande, écloses dans l'anfractuosité de quelque rocher.

Aujourd'hui, combien tout cela est changé, et qu'elle n'est pas la surprise du voyageur, visitant Nîmes, dès qu'il a franchi les grilles du Jardin de la Fontaine !

Il ne trouve plus là, comme son prédécesseur du XVIII<sup>e</sup> siècle, un coin de la campagne nimoise, à l'aspect sévère et monotone, mais une riante oasis qui le transporte et l'enchanté.

Une sensation de calme et de bien-être le saisit aussitôt, sensation provoquée par la vue de beaux ombrages, de fraîcheur, l'été, de soleil, l'hiver ; des constructions du XVIII<sup>e</sup> siècle s'harmonisant avec des ruines antiques ; de l'eau claire et limpide, s'échappant d'un bassin charmant, allant à travers un magnifique jardin, puis disparaissant soudain sous terre,



devant un square agréable que domine la statue d'un empereur romain, un enfant de l'antique Memausus ; de vastes frondaisons montant jusqu'au ciel ; un rocher abrupt envahi par une végétation luxuriante... ; il ne se croit plus à Nîmes, mais brusquement transporté en quelque coin de Versailles ou de Saint-Cloud, tant est profonde l'impression qu'il ressent à l'aspect de ce site inattendu que la Nature et la main de l'homme ont rendu si calme et si agréable à la fois.

### La Source de Nîmes. Son Origine.

La source de Nîmes est alimentée par les eaux pluviales tombant sur les collines comprises entre la route de Sauve, la route d'Anduze, le Bois de Mitau et la Tour Magne, c'est-à-dire les collines limitant le vallon de Vacqueyrilles et celui de la route d'Alès. Elle est ce qu'on appelle en terme technique une « résurgence », l'apparition en surface d'une rivière souterraine, ou encore une Fontaine de Vaucluse en miniature.

La rivière souterraine qui l'alimente n'aboutit pas directement dans le bassin que nous voyons au Jardin de la Fontaine, mais dans un aven, profond de quinze mètres environ, situé tout à côté, d'où les eaux débouchent, par un siphon invisible, dans le creux de la source, qui n'a guère que dix mètres de profondeur.

La Fontaine de Nîmes n'est donc pas tributaire du Gardon, comme certains le croient encore ; ses eaux viennent de plus près, de quelques kilomètres seulement de la ville.

### Les différents aspects de la Source à travers les âges ?

A l'origine, il y a de cela bien des millénaires, les eaux sortaient naturellement de terre au pied du rocher qui l'environne et allaient s'écoulant lentement à travers la plaine

jusqu'au Vistre. Plus tard, lorsque ses environs furent habités, elle devint la divinité des tribus réunies autour d'elle et la source fut considérée comme sacrée.

Les Ligures, suivant M. Camille Jullian, auraient donné à la Source de Nîmes le nom de Nemausus, qui signifie la « rivière sacrée ».

Plus tard encore, lorsque les Arécomiques se furent établis dans nos régions, ils firent de la « Source Sacrée » leur dieu protecteur ; et lorsqu'ils érigèrent en capitale l'habitat des abords de la source, c'est le nom de celle-ci qu'ils donnèrent à la nouvelle cité ?

Nemauses devint alors le lieu de pèlerinage de tout le pays arécomique et la Source Sacrée reçut les offrandes de la piété des pèlerins accourus sur ses bords, comme l'ont témoigné les nombreuses trouvailles archéologiques retirées du Creux même de la Fontaine.

Vers l'an XXV avant notre ère, les Romains, depuis longtemps installés dans Nîmes, aménagèrent la Source Sacrée, la canalisèrent, l'utilisèrent pour l'alimentation de la Cité, l'entourèrent de monuments nombreux et superbes et firent de ses environs le site le plus beau et le plus agréable de Nîmes.

Au Moyen-Age, l'invasion des Barbares, l'occupation sarrazine, l'incurie des pouvoirs publics, détruisirent peu à peu tous les aménagements faits à la source par les Romains, ainsi que tous les monuments élevés autour d'elle ; dans la suite des temps les derniers vestiges antiques finirent par disparaître sous terre à l'exception des ruines du Temple de Diane.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, seules celles-ci, à l'abord impraticable, et trois modestes moulins sur le ruisseau de la Fontaine, mal entretenus comme le ruisseau lui-même, se trouvaient dans ce site jadis si riant, dont la tristesse était encore augmentée par la proximité de la colline de la Tour Magne, vaste croupe rocheuse, complètement dénudée alors, brûlée par le soleil, l'été, exposée à tous les vents, l'hiver.



### Aménagement de la Source au XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que la ville de Nîmes, pour résoudre le problème de l'alimentation en eau, tant pour les besoins des services publics et privés, que pour ceux de l'industrie de la bonneterie, des plus prospère alors, se préoccupa d'utiliser sa source millénaire, jamais tarie, toujours à sa portée.

Après bien des tergiversations, qu'il serait trop long d'énumérer ici, ce ne fut qu'en 1744 que l'ingénieur Mareschal, officier d'infanterie, directeur des fortifications de la Province du Languedoc, désigné par le Roi, dressa le projet définitif d'aménagement de la Fontaine. Ce projet ne comprenait pas seulement l'utilisation de la source en vue d'un plus grand rendement, mais il envisageait encore la construction de bassins à l'usage de l'industrie, la création d'un jardin autour de la Fontaine, l'amorce de rues nouvelles partant de ce coin de la ville, et la transformation de la colline de la Tour Magne en une promenade publique.

C'est ce projet tel qu'il fut exécuté, et non tel qu'il avait été conçu, qui nous a donné, en 1753 le Jardin de la Fontaine, à peu près tel que nous le voyons aujourd'hui et dont la réalisation coûta environ deux millions de notre monnaie d'après guerre.

La transformation de la colline de la Tour Magne, laissée de côté, ne fut réalisée qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, comme nous le verrons plus loin.

### Le Bassin de la Fontaine.

L'antique source de « Nemausus » se présente actuellement sous la forme d'un bassin long de trente mètres sur vingt-cinq de large, environ, se prolongeant vers l'est en se retrécissant et en s'incurvant jusqu'au pont que l'on aperçoit sur ses bords ; sous celui-ci, une forte digue, datant de l'époque romaine, arrête les eaux et limite ce bassin. En 1837, à la

suite d'une longue période de sécheresse, on divisa en deux le bassin par un mur-bâtardeau, que l'on voit à l'endroit même où il se retrécit.

Un grand mur, formé de pierres de taille, construit sur la ligne de l'ancienne enceinte, surmonté d'une balustrade à hauteur d'appui, entoure le bassin de la Fontaine. Vers la partie sud, ce mur est privé de balustrade et est coupé par un escalier à double rampe, aboutissant à une terrasse aménagée juste au-dessus des eaux ; celle-ci a été reconstruite, sous Louis XV, sur des fondations antiques, telle qu'elle était à l'époque romaine ; du côté de la source, elle est en forme d'hémicycle double et se termine par quatre marches demi-circulaires, descendant dans le bassin, et, la plupart du temps recouvertes par les eaux. Entre les deux rampes de l'escalier, on a encastré, en 1753, lors de la restauration de la Fontaine, dans le mur qui les sépare, deux inscriptions antiques, gravées sur marbre, trouvées au bord même de la source au XVIII<sup>e</sup> siècle, et rappelant le souvenir de l'empereur Auguste, à qui on doit l'aménagement de la source vers l'an XXV avant notre ère. Ces inscriptions portent :

IMP. CAESARI. DIVI. F.  
AUGUSTO COS. NONUM  
DESIGNATO DECIMUM  
IMP. OCTAVOM

ce qui peut se traduire :

A l'Empereur César Auguste, fils du divin Jules — Consul pour la neuvième fois — Consul désigné pour la dixième fois — Imperator pour la huitième fois.

Entre ces deux inscriptions, en tout semblables, on en a encastré une autre, en 1753, relatant la restauration de la Fontaine sous Louis XV, portant :



IMP. CAESARIS AUGUSTI TITULOS  
 PROPE FONTEM NEMAUSUM  
 INTER UTRIUSQUE HEMICYCLI RUDERA  
 SUB LUDOVICO XV AUGUSTO ALTERO  
 REPERTOS  
 POSTERITATI SERVANDOS CENSUIT  
 CIVITAS NEMAUSENSIS  
 ANNO M.DCC.LIII

ce qu'on peut traduire :

CES INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DE L'EMPEREUR  
 CESAR AUGUSTE  
 AYANT ETE DECOUVERTES  
 PRES DE LA FONTAINE DE NIMES  
 PARMIS LES DEBRIS DES DEUX HEMICYCLES  
 SOUS LOUIS XV, SECOND AUGUSTE,  
 LA CITE DE NIMES  
 JUGEÀ QU'IL FALLAIT LES CONSERVER A LA POSTERITE  
 L'AN 1753.

Les hémicycles sont prolongés, à droite et à gauche, par une terrasse surélevée, au milieu de chacune desquelles se trouve un gracieux petit parterre de fleurs ; celle de gauche se termine par un escalier accédant au-dessus de la source, du côté de la montagne ; à l'extrémité de celle de droite, se trouve un petit escalier donnant accès à un passage souterrain pratiqué le long du pont et aboutissant au bord du Nymphée, là même où les eaux de la source viennent se déverser.

#### **Le premier Pont de la Fontaine — entre le Bassin et le Nymphée.**

Le bassin de la Fontaine est séparé du Nymphée par un pont à deux arches, qui a remplacé celui construit par les Romains, à trois arches, et sur le même emplacement.

« Le pont actuel, a écrit M. de la Ferrière, en 1753, dans son petit ouvrage « Abrégé de l'Histoire de Nîmes », mérite

toute l'attention des curieux, soit pour le surbaissement d'une partie de sa voûte, soit par une colonnade qui soutient une voûte plate adhérente à celle du pont, soit enfin pour la coupe et l'assemblage des pierres énormes qui forment tout l'ouvrage, dont la singularité et le dessin ne le cèdent en rien aux plus beaux ouvrages des anciens.»

Ce pont et la voûte qui le prolonge du côté du Nymphée forment en effet un assemblage bizarre, ne manquant pas de beauté architecturale, qu'on ne peut juger, malheureusement, que de dessous le pont lui-même, ou du passage souterrain signalé plus haut. C'est sous ce pont que se trouve la digue antique fermant le bassin de la Fontaine.

A leur sortie de celui-ci, par-dessus la digue romaine, les eaux s'écoulent jusqu'au Nymphée sous la voûte plate précitée, constituée par de grandes et belles, soutenues par une colonnade, visible en partie du côté du Nymphée.

### Le Nymphée.

Le Nymphée actuel, dont la disposition, a-t-on dit, est curieuse par sa partie en sous-sol en forme de cloître à colonnes, a été imité de celui qui se trouvait sur le même emplacement à l'époque romaine, mais il est loin d'égaliser en beauté ce dernier, à en juger par les nombreux vestiges qu'on en a trouvés au XVIII<sup>e</sup> siècle et que l'on n'a pas su utiliser en le reconstituant.

Le Nymphée est formé par un bassin long de 30 mètres et large de 20 mètres, environ, et tout en pierres de taille. Sur trois côtés, les murs qui l'entourent sont terminés par une balustrade analogue à celle du bassin de la source. En contre-bas de cette balustrade, ainsi que sur le quatrième côté du Nymphée, se trouve une terrasse-promenoir, terminée intérieurement, elle aussi, par une balustrade semblable aux précédentes; cette terrasse domine un bassin dans lequel vont se répandre les eaux de la Fontaine; une colonne péristyle, composée de 56 colonnes, dont 13 au levant et au cou-



chant et 15 au nord et au midi, toutes plongeant dans le bassin, supporte cette terrasse-promenoir.

Les eaux de la source débouchent dans le bassin du Nymphée et y circulent dans des rigoles, puis, débordant de celles-ci, se répandent dans tout le bassin et jusque sous la terrasse-promenoir elle-même, sauf du côté nord. Sous cette terrasse, on peut encore apercevoir, creusées dans les parois du monument, des niches, carrées ou demi-circulaires, datant de l'époque romaine et conservées lors de la reconstruction du Nymphée. On a cru longtemps que ces niches étaient destinées à recevoir des baignoires, ce qui a contribué à faire croire que le Nymphée était un établissement balnéaire ; cette croyance est encore si répandue dans le public, que l'on désigne quelquefois, très improprement, ce dernier sous le nom de « Bains romains » ; en réalité, ces niches servaient à l'agrément du lieu, il y avait dans chacune d'elles des fontaines jaillissantes, alimentées par des canaux invisibles, de l'eau qui courait, et cela ajoutait un attrait de plus à ce lieu d'agrément où nos ancêtres pouvaient goûter en été le charme d'une fraîcheur bienfaisante », comme l'a justement écrit M. Mazauric. Le massif central qui occupe le milieu du bassin du Nymphée et domine tout l'ensemble, est construit en belles pierres de taille ; sa base est telle qu'elle était à l'époque romaine ; il porte une frise à rinceaux de feuillage, imitée de celle des Romains, mais moins belle ; sa corniche porte une balustrade pareille aux précédentes. Au centre du massif se dresse un socle de pierres de Lens, dont chacun des quatre angles est orné, en bas, d'un dauphin sculpté ; ce socle portait jadis une statue dorée de l'Empereur, remplacée aujourd'hui par tout un groupe allégorique, œuvre, sans grand mérite, du sculpteur D. Raché. La statue primitive a été remplacée par une Nymphé, assise sur un rocher et appuyée contre un palmier, au pied duquel est enchaîné un crocodile. La Nymphé tient de ses deux mains une urne de laquelle s'épanchent des eaux tombant en cascades sur une coquille soutenue par un Génie ; elle symbolise la Fontaine de Nimes. A droite et derrière la Nymphé sont deux autres Génies, tenant chacun un médaillon, sur lesquels

sont sculptés les motifs de la Médaille antique ayant servis de modèle aux Armes de Nîmes ; sur le médaillon de droite, sont la palme et le crocodile enchaîné, sur celui en arrière, les têtes de l'empereur Auguste et de son gendre Agrippa.

Au-dessus et entre les deux Génies se trouvent sculptés divers emblèmes : un caducée, une balle de marchandises, un livre de commerce, une ancre, symboles du commerce de Nîmes.

Aux quatre coins du massif sont quatre grandes urnes, soutenues chacune par deux Génies à demi-couchés sur des faisceaux de glaive ; ces ornements sont dûs au sculpteur Larchevêque, grand prix de Rome en 1745 ; ils ne sont pas sans valeur et contribuent largement à donner une certaine beauté à l'ensemble du monument surmontant le stylobate du Nymphée.

Le terrain situé au sud du Nymphée est en contre-bas de celui qui entoure le bassin de la Fontaine et ce dernier monument, sur trois de ses faces ; on y accède de chaque côté par un escalier à quatre marches ; il est lui-même un peu au-dessus de la terrasse-promenoir circulant autour du bassin du Nymphée, à laquelle on parvient par un double et large escalier de quatre marches. On peut encore arriver à cette terrasse-promenoir du pont précédant le Nymphée par un escalier à double palier.

#### Les Bassins et les Canaux du Jardin de la Fontaine.

Au sortir du Nymphée, les eaux débouchent souterrainement par deux canaux dans un bassin carré, appelé communément, on ne sait pourquoi, « Bassin des Romains » (peut-être parce que sur son emplacement se trouvait un grand bassin de distribution des eaux, à l'époque romaine) ; ce bassin est orné tout autour d'une balustrade au-dessus du sol, et de vingt-quatre portiques plongeant dans l'eau ; les six portiques situés du côté nord sont ouverts et ont



chacun un réservoir à bec de Corbin par où se vident les eaux venant du Nymphée ; ceux du côté opposé sont fermés et ne servent que pour la symétrie de l'ensemble ; ceux de droite et de gauche sont entièrement ouverts pour l'écoulement des eaux dans les canaux.

Ce bassin est appuyé de deux ponts composés de quatre arceaux chacun et dont les voûtes sont supportées par neuf gros piliers.

Tout cet ensemble : bassin, portiques, ponts, voûtes et piliers, forment un morceau d'architecture des mieux compris.

Dans ce bassin, les eaux se partagent en deux, passent sous les ponts précités et vont se jeter dans deux vastes brassières, ou canaux de huit toises de largeur sur près de quatre de profondeur, qui enveloppent, en le contournant, le parterre proprement dit du Jardin de la Fontaine, et vont se décharger dans deux grands bassins pratiqués dans le canal même et réunis entre eux par un canal analogue aux précédents.

Toutes les eaux de la source, réunies dans le bassin ouest, s'écoulent ensuite vers la ville par un canal identique aux autres, aboutissant devant le Square Antonin ; là, elles disparaissent dans un aqueduc souterrain qui traverse toute la ville et ne réapparaît qu'au boulevard Natoire, derrière l'usine à gaz.

Les murs des brassières et des canaux ont été bâtis au XVIII<sup>e</sup> siècle avec des moëllons romains « l'opus reticulatum », extraits des substructions antiques. Le fond de ces bassins et canaux est garni d'un épais ciment, composé de sable, de cendrée de chaux et de memes pierres posées sur un fort caladat de pierres rassières ; cet ensemble permet aux eaux de couler limpides et les empêche de filtrer dans la terre.

#### Le Mur et la grande Terrasse du Jardin de la Fontaine.

Le Jardin de la Fontaine est limité au nord par un long mur, au-dessus duquel on a aménagé une magnifique terrasse.

d'où l'on découvre d'un coup d'œil toute la beauté et l'étendue de la Fontaine de Nîmes : Source, Nymphée, Canaux, Bassins, Parterre et la belle perspective de l'Avenue de Camargue, qui complète harmonieusement tout cet ensemble.

On accède à cette terrasse par deux escaliers ; l'un, à double rampe et du plus bel effet, se profile dans l'axe même de l'Avenue de Camargue et de la grande allée centrale du parterre ; l'autre, situé à l'extrémité est du mur, tout à côté du rocher limitant le Jardin de la Fontaine.

Le mur et la terrasse datent de Louis XV.

Le mur, haut de six mètres, se développe sur une longueur de quatre-vingts mètres environ ; il est en pierres de taille en bossage ; il a des avant-corps dans son milieu et des arrière-corps sur les ailes ; le tout est orné de Cadres et de Chaines et il porte deux grandes tables de marbre dans lesquelles sont gravées deux longues inscriptions rappelant le souvenir de Louis XV et des principaux personnages qui contribuèrent à la restauration de la Fontaine de Nîmes. Ces inscriptions portent, celle de gauche :

REGNANTE LUDOVICO XV  
FRANCORUM REGE DILECTISSIMO  
FONTEM NEMAUSUM  
PRISCAQUE BALNEA  
BARBARORUM VASTATIONE DIRUTA,  
PISCINA MUNDATA PRODUCTO ALVEO,  
ET ADDUCTA COMMERCIORUM UTILITATI  
MAJORE AQUARUM COPIA,  
ADJECTIS AMBULATIONIBUS  
VARIISQUE ORNAMENTIS  
AD ANTIQUM REIPUBLICAE NEMAUSENSIS  
SUB AUGUSTO SPLENDOREM  
CIVES NEMAUSENSES REVOCARUNT  
ANNO M.DCC.LIII.

ce qu'on peut traduire par :



SOUS LE REGNE DE LOUIS XV  
 LE BIEN AIME ROI DE FRANCE  
 LA FONTAINE DE NIMES  
 ET LES BAINS ROMAINS  
 SYSTEMATIQUEMENT DEVASTES PAR LES BARBARES  
 UNE FOIS LE BASSIN NETTOYE, LE CANAL PROLONGE,  
 ET UN PLUS GRAND VOLUME D'EAU  
 OFFERT A LA CONSOMMATION,  
 APRES ADDITION DE TERRASSES  
 ET DE DIVERS ORNEMENTS  
 RECOUVRERENT GRACE AUX NIMOIS  
 L'ANTIQUE SPLENDEUR  
 QUI, SOUS LE REGNE D'AUGUSTE,  
 AVAIT ILLUSTRE LA VILLE DE NIMES.  
 M.DCC.LIII.

L'inscription de droite porte :

FAVENTE  
 LUDOVICO-FRANCISCO-ARMANDO  
 DUCE RICHELIO  
 FRANCIAE PARI ET POLEMARCHO,  
 REI MILITARI APUD OCCITANOS  
 PRAEFECTO ;  
 OPUS ACCEPTUM ET PROBATUM  
 JOANI LE NAIN, COMITI CONSISTORIANO  
 PARI STUDIO PROMOVIT  
 EJUS IN OCCIT. PRAEFECTURA SUCCESSOR  
 JOANNES-EMANUEL DE GUIGNARD,  
 VICECOMES A S. PRAEIECTO.  
 CURANTIBUS NOBB VIRIS  
 PETRO ROUVIERE DE DIONS, NEM. CURIAE PRAESIDE,  
 PRAETORE URBANO, ANNONAE PRAEFECTO ;  
 CAR. LUD. JOUBERT, MILIT. ORDINIS S. LUD. EQUITE,  
 PROPRAETORE ;  
 PETRO-ISAAC DEYDIER DOCT. MED. IOAN. IAC. MIRANDE,  
 IAC. CHARPIN, FRANC. DURANT, LOSS.  
 ORDINANTE  
 IAC. PHILIP MARESCHAL MILIT. ORD. S. LUD. EQUITE,  
 BELLICIS MUNIMENT. PORTUBUS, AC OPERIBUS PUBLIG.  
 PER OCCITANIAM PRAEPOSITO.

ce qui peut se traduire :

SOUS LA PROTECTION  
DE LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND  
DUC DE RICHELIEU,  
PAIR ET MARECHAL DE FRANCE,  
GOUVERNEUR MILITAIRE DE LANGUEDOC,  
LES TRAVAUX QU'AVAIT AUTORISES ET APPROUVES  
JEAN LE NAIN, MAITRE DES REQUETES,  
FURENT POURSUIVIS AVEC UNE EGALE ACTIVITE  
PAR SON SUCCESSEUR  
A L'INTENDANCE DE LANGUEDOC  
JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD,  
VICOMTE DE SAINT-PRIEST,  
PAR LES SOINS DE M.M. PIERRE ROUVIERE DE DIONS,  
PRESIDENT, MAIRE  
ET LIEUTENANT GENERAL DE POLICE DE NIMES,  
CHARLES-LOUIS DE JOUBERT,  
CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE St-LOUIS  
LIEUTENANT DE MAIRE,  
PIERRE ISAAC DEYDIER DOCTEUR-MEDEGIN,  
JEAN-JACQUES MIRANDE, JACQUES CHARPIN,  
FRANÇOIS DURANT, CONSULS.  
SOUS LA DIRECTION  
DE JACQUES-PHILIPPE MARESCHAL,  
CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE St-LOUIS,  
DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS,  
PORTS ET OUVRAGES PUBLICS  
DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

#### Les Ponts établis sur le Canal de la Fontaine.

Nous avons décrit plus haut le pont établi entre le Nymphée et le bassin de la source ; voici les autres ponts jetés à travers le canal de la Fontaine :

Sur la partie du canal reliant les deux grands bassins a été aménagé un pont qui constitue l'entrée principale du



Jardin de la Fontaine, face à l'Avenue de Camargue. Ce pont, connu jadis sous le nom de « Pont de la Capitale », est orné d'un côté des armes du roi Louis XV, et, de l'autre, de celles du duc de Richelieu, maréchal de France, petit neveu du Cardinal ; les unes et les autres de ces armoiries ont été sculptées par Brossard.

Entre le bassin ouest et le Square Antonin, se trouve le « Pont de Vienne », qui tire son nom du propriétaire du terrain sur lequel il a été construit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est orné des armes juxtaposées de Le Nain, marquis d'Ansfeld, intendant de la Province du Languedoc de 1743 à 1751, et des armes de son successeur, l'intendant de Saint Priest ; comme les précédentes, ces armes ont été sculptées par Brossard.

Avant la démolition des remparts de Nîmes, sous la Révolution de 1789, un dernier pont sur le canal de la Fontaine, se trouvait sur l'emplacement actuel du Square Antonin, et joignait les murs de la ville. Dans un avant-corps se trouvaient gravées les armes de la Province du Languedoc, soutenues par deux Génies et accompagnées de divers ornements, le tout formant un ensemble architectural du plus bel effet, dû au sculpteur Brossard ; ce pont était jadis connu sous le nom de « Pont des Armoiries ».

Signalons, enfin, que le mur du grand bassin ouest portait, dans sa partie centrale, du côté de l'Avenue de la Plateforme actuelle, les armes de la ville de Nîmes, dues au sculpteur Guilhon.

Toutes les armoiries ci-dessus ont été brisées sous la Révolution et il ne reste d'elles que quelques vestiges insignifiants.

#### **Ornements divers au Jardin de la Fontaine.**

Des statues, de grands vases, des termes gainés, des banes, tous en marbre blanc, complètent l'ornement du Jardin de la Fontaine ; tous proviennent du château de la Mosson, près

de Lunel, ayant appartenu à M. Bonnier de la Mosson, fermier général de Louis XIV.

Quatre statues ornent l'allée centrale du parterre du Jardin et représentent : Diane, Pan, Endimion et Flore.

Quatre termes gainés ornent les quatre coins du Nymphée et représentent Bacchus, Pan, ..., ....

Huit grands vases sont répartis autour du Bassin Romain et des deux puits voisins ; deux ornent les extrémités sud du Nymphée.

Des Bancs sont répartis un peu partout dans le Jardin.

### Les Entrées et les Grilles du Jardin de la Fontaine.

Trois entrées permettent l'accès du Jardin de la Fontaine ; toutes trois sont ornées de belles grilles en fer forgé, portant les armes de la ville, en or, et sont l'œuvre du serrurier Leclair.

L'entrée principale est au Pont de la Capitale, face à l'avenue de Camargue ; la deuxième est du côté de la ville, sur la rive gauche du canal, à proximité se trouve la maison du garde de la Fontaine ; la troisième est du côté opposé, non loin du Temple de Diane.

On peut encore arriver au Jardin de la Fontaine par la colline de la Tour Magne, au bas de laquelle se trouve, la grande terrasse dominant la source.

### Le Parterre du Jardin de la Fontaine.

La partie du Jardin de la Fontaine comprise entre les canaux et les bassins constitue ce qu'on appelle ordinairement « le Parterre ». Celui-ci est de forme arrondie dans sa partie nord et comprend trois terrasses et le parterre proprement dit.



La première terrasse se trouve en arrière du Bassin des Romains et est terminée à chacune de ses deux extrémités par un escalier, appuyé de sa balustrade, où l'on monte pour arriver à une autre terrasse, plus élevée, contournant le mur de soutènement des deux brassières, donc en forme de fer à cheval, allant en s'inclinant et aboutissant au bout du parterre, près de l'entrée de l'Avenue de Camargue.

De la première des terrasses ci-dessus, on descend par un large escalier dans trois belles allées, une allée centrale et deux contre-allées, aboutissant à la porte d'entrée de l'Avenue de Camargue, coupant le parterre par le milieu, rempli de massifs gazonnés et de fleurs.

#### Statues ornant le Jardin de la Fontaine.

Le Jardin de la Fontaine renferme les statues suivantes :

La statue du poète Jean Reboul, le boulanger-poète, œuvre de Bosc ; la statue de Bigot, le poète qui a écrit en languedocien le folklore nimois, œuvre de F. Charpentier ; le buste de l'architecte Revoil, le restaurateur de nos Arènes et de la cathédrale, œuvre de Belloc, et une gracieuse statue, intitulée « Vers l'Amour », placée à droite au milieu du parterre du Jardin.

#### La Colline de la Tour Magne.

Depuis son aménagement, la colline de la Tour Magne fait partie du Jardin de la Fontaine, dont elle constitue la partie la plus pittoresque. Elle était jadis une vaste croupe couverte de rochers, déserte et dénudée et dont tout l'intérêt résidait dans la Tour Magne qui en couronne le faite.

L'aménagement de cette colline, entrepris en 1820, s'est poursuivi jusqu'à nos jours, par étapes successives, au fur et à mesure d'achats de petits enclos, qui l'ont agrandie en tous sens.

C'est à M. d'Haussez, préfet du Gard, qu'il faut attribuer les premiers travaux entrepris sur cette colline en vue de sa transformation en promenade. En 1819, il accompagnait un jour, à cheval, M. le marquis de Pange, maréchal de Camp commandant le département, quand celui-ci manifesta le désir de passer par la Tour Magne, pour rentrer en ville ; n'ayant pu satisfaire son désir à cause des difficultés que présentait pour un cavalier cette fin de promenade, il engagea vivement le préfet à aménager la colline et d'en faire un lieu agréable et d'accès facile à tout le monde.

C'est alors que M. d'Haussez entreprit les premiers travaux à la colline de la Tour Magne : le tracé d'une première allée serpentant tout le long du coteau, dont chaque sinuosité fut plantée d'arbres toujours verts. Secondé ensuite par M. Cavalier, maire de Nîmes, en qui il trouva le plus fervent collaborateur, il continua l'aménagement de la colline et son boisement depuis la grande terrasse jusqu'au Mas Rouge.

Ainsi s'explique que la colline de la Tour Magne soit tantôt désignée sous le nom de « mont d'Haussez », tantôt sous celui de « mont Cavalier », et que jusqu'en 1830, elle porta le nom seul de M. d'Haussez (M. d'Haussez, ministre de Charles X, fut destitué à cette date).

Successivement furent aménagés et boisés la terrasse du Cèdre, la partie de la colline allant du Mas Rouge à la Tour Magne (celle-ci sous l'administration du maire M. Girard), divers coins à la suite d'achats faits en temps opportun ; en 1890, on construisit la grotte, peu esthétique, et la pelouse occupant l'emplacement du Creux Coumert, celle-ci sur le théatridium antique, découvert en 1854 et malheureusement non conservé ; il y a quelques années seulement la colline s'agrandit du jardin situé entre la terrasse du Cèdre et la rue Pasteur ; en 1935, enfin, on construisit les terrasses qui limitent à l'ouest le jardin, d'où la vue s'étend sur Mantaury, la route de Sauve et la petite vallée qui suit la route d'Alès.

Au promeneur ou au touriste arrivé jusqu'au sommet de la colline, d'où malheureusement la vue est cachée par de



grands pins, nous conseillons l'ascension de la Tour Magne ; de là, il pourra faire un tour d'horizon complet et jouir d'un panorama incomparable sur la ville de Nîmes, sa plaine, la Costière, au sud, puis sur toute la Garrigue nimoise et ses innombrables masets, au nord ; l'effort qu'il aura fait pour gagner le sommet de la Tour sera largement compensé par le plaisir qu'il éprouvera du haut de cet observatoire, unique dans toute la région.

### La Tour Magne.

La Tour Magne fait partie du Jardin de la Fontaine, nous ne pouvons la passer sous silence dans cette étude consacrée à celui-ci.

La Tour Magne est le plus ancien de nos monuments romains et celui dont le passé est le plus obscur : elle est, pourrait-on dire « l'énigme de Nîmes » ; on ne possède sur elle aucun document précis tant sur la date de sa construction que sur sa destination. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait déjà quand furent construits et terminés les remparts de Nîmes, l'an XV avant notre ère.

On s'accorde pour admettre qu'avant elle il existait une tour primitive sur son emplacement, tour remplie de terre et matériaux divers, contre laquelle les Romains édifièrent la Tour Magne.

« Celui qui voudra examiner attentivement cette tour, a écrit M. Pelet, se convaincra que l'irrégularité du plan que forme aujourd'hui sa base n'est que le résultat d'une construction appliquée contre un édifice préexistant. »

Ces applications, évidemment postérieures à l'édifice primitif, n'ont aucune adhérence avec lui ; elles sont seulement juxtaposées contre ses anciennes faces sans en dénaturer la forme, ni détruire le parement.

La Tour Magne est de forme régulière octogonale ; elle repose sur une base de vingt mètres environ de diamètre et a trois étages superposés légèrement en retrait l'un de l'autre ; sa hauteur est d'environ trente mètres au-dessus du sol. Pour la rendre moins massive, moins lourde sur sa

base, on a pratiqué les évidements circulaires sur son pourtour qu'englobait un mur extérieur.

Elle a servi, a-t-on écrit, de phare, de tour à feu, de temple pour contenir un trésor public, de tombeau, de mausolée, etc. ; pour le commandant Espérandieu, elle serait un trophée qui pourrait être celui de Domitius, dominant la grande Voie Domitienne et dont la vue s'étend de la mer au Cévennes, de l'Aigoual au mont Ventoux.

Les ruines que l'on voit devant elle, du côté de la ville, sont les vestiges d'un plan incliné par lequel on accédait à la tour, à hauteur du sommet du rempart romain qui s'appuyait sur elle ; de là, une ouverture pratiquée dans le mur de la tour conduisait à son sommet, par un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur lui-même.

En 1601, le jardinier Traucat, croyant trouver dans ce qui constituait encore la tour primitive, un trésor, obtint du roi l'autorisation de la vider ; il ne trouva pas de trésor, mais il se ruina en vidant la tour. En 1843, la Tour Magne fut restaurée par Questel, et c'est alors qu'on construisit la colonne qui supporte la voûte et permet, par un escalier en spirale d'en atteindre le sommet, où a été aménagé une petite plateforme, dominant tout l'horizon.

### Le Temple de Diane.

Comme pour la Tour Magne, le doute plane sur le Temple de Diane ; on n'a jamais pu déterminer ce qu'était cet important édifice et on ignore l'origine exacte de son nom actuel.

« Le Temple de Diane, a écrit le commandant Espérandieu, date du temps d'Auguste ; il est de style grec comme la Maison Carrée, a appartenu à un ensemble de constructions voisines de la Fontaine... »

« Une ouverture de plein cintre sans aucune fouillure indicatrice d'une fermeture, l'absence de tout scellement, a



écrit de son côté le chanoine F. Durand, tout indique une entrée monumentale et nous fait conclure des détails relevés sur ce qui reste de ce monument, que celui-ci a été le somptueux et richissime vestibule d'une vaste maison de grand luxe. L'air y circulait en toute liberté avec ouvertures sans feuillure, et une tribune en haut, au fond... »

Temple du dieu Nemausus ou Maison de grand luxe, le Temple de Diane n'est plus qu'une ruine entourée d'un agréable massif de verdure, dont il reste aujourd'hui une nef voûtée en berceau et deux couloirs latéraux dont l'un, celui du sud, est à peu près détruit. Au fond de la salle sont trois compartiments ou « cellae », sensiblement égaux, celui du milieu destiné à une statue ; dans le mur de droite, en rentrant, des niches ont été aménagées pour recevoir des statues qui ont disparues.

Du X<sup>e</sup> siècle à 1562, le Temple de Diane fut occupé par les religieuses de Saint-Sauveur qui y avaient installé leur chapelle.

En 1575, alors qu'il était rempli de fagots, un incendie détériora les pierres du cintre de la porte d'entrée. L'année d'après, on le démolit à moitié pour l'empêcher de servir de forteresse.

En 1622, on le démolit encore pour en employer les pierres au revêtement des bastions des fortifications élevées par le duc de Rohan autour des vieux remparts de la ville.

En 1750, cependant, au cours de l'aménagement du Jardin de la Fontaine, on dégagea le pavé du monument et on construisit un mur, au Midi, pour consolider la partie sud de sa façade.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, enfin, de nouvelles réparations furent entreprises au Temple de Diane, pour assurer à jamais la conservation de ce qu'il nous reste de cette ruine antique.

---

# LE CENTENAIRE D'ERNEST DAUDET

par

M. BERNARD LATZARUS

Membre résidant

---

L'idée de commémorer le centenaire d'Ernest Daudet, né à Nîmes le 21 mai 1837, a été lancée par M. Pierre Dufay, directeur de *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, dans le numéro du 30 mars de cette intéressante Revue, vraiment unique en son genre et dont la collection est une mine inépuisable de documents sans prix. En prenant une telle initiative, *l'Intermédiaire* s'acquittait d'une dette envers un collaborateur assidu, qui, le 23 mars 1914, présida, chez Marguery, le banquet du cinquantenaire de ce périodique sans pareil, effroi de la légende et régal des érudits. M. Pierre Dufay rappelait la belle et longue carrière d'Ernest Daudet, à qui la mort seule, à quatre-vingt-quatre ans, put faire tomber la plume des mains ; l'ampleur de sa production, qui atteint au chiffre de cent trente volumes, son titre de doyen de la Société des Gens de Lettres ; et il concluait en exprimant le vœu que l'anniversaire séculaire du bon écrivain, du romancier fécond, de l'historien consciencieux, ne passât pas inaperçu.

Il appartenait à la Société des Gens de Lettres d'exaucer ce souhait. Elle a donné, le 31 mai dernier, une réception « intime et familiale », dit le *Figaro*, « très brillante », affirme le *Temps*, où la famille d'Ernest Daudet était représentée par son fils et sa fille, M. Georges Daudet et Mme Ricard, ainsi que par leurs cousins MM. Lucien et Charles Daudet, M. et Mme Robert Chauvelot-Daudet. La portée de cette cérémonie discrète est excellemment indiquée dans le court préambule du compte-rendu officiel : « La postérité, y est-il dit, ne réparerait pas toujours les injustices ou les oublis des contempo-



rains si elle n'y était invitée par des souvenirs restés fidèles et par l'action de persévérantes volontés. A de tels souvenirs, servis par de telles volontés, Ernest Daudet, romancier et historien, devra d'être remis à la place que son temps ne lui a pas toujours attribuée. Et déjà, à l'occasion du centenaire de sa naissance, la Société des Gens de Lettres, par les voix autorisées de MM. Albéric Cahuet et Firmin Roz, lui a rendu un hommage qui a eu la portée d'une première et éclatante réparation. »

Mme Camille Marbo, présidente de la Société, prononça d'abord « une délicate allocution », dont le texte n'a malheureusement pas été rendu public. Après elle, M. Albéric Cahuet, ancien vice-président, prit la parole avec beaucoup de finesse et de sentiment. Nous lui pardonnerons volontiers d'avoir dénommé Petit Cours ce qui s'appelait jadis le Grand Cours : c'est la seule tache, à peine perceptible, de ce joli portrait ! Il rappela, non sans émotion, un hommage rendu par la Société au disparu d'hier. « Il y a dix-huit ans, Ernest Daudet était parmi nous, dans l'une de nos Assemblées générales où, dans un élan d'unanime déférence, on lui remit la médaille commémorative du cinquantième de son admission. Je me rappelle que, ce jour-là, nous l'avions vu si vivant, d'une si intacte vigueur intellectuelle, que nous avions pris rendez-vous avec lui pour fêter ses noces de diamant avec les Lettres. »

M. Albéric Cahuet, si parfaitement qualifié pour apprécier les romans historiques, proclama la beauté et la solidité de ceux d'Ernest Daudet. Il vanta son érudition et s'attendrit sur la tendre admiration de l'aîné des deux frères Daudet pour un cadet plus réputé : « Ce culte fraternel, conclut-il, la conscience de l'écrivain et du savant, sa passion de la vérité, la droiture de son sens moral, sa modestie confiante composent une belle figure dans la vie intellectuelle de son temps. »

M. Firmin Roz, de l'Institut, rappelle qu'Ernest Daudet, dans un chapitre de ses *Souvenirs*, se montrait frappé de l'oubli où étaient tombés la plupart des romanciers et des

auteurs dramatiques en vogue lors de ses débuts : « On dirait, ajoutait-il, d'une loi qui, sauf de rares exceptions, s'exerce impitoyablement sur chaque génération d'écrivains quand ils ne sont défendus devant la postérité que par des œuvres d'imagination. » (Ce n'est pas, reprend M. Firmin Roz, méconnaître l'œuvre du romancier dont il vient de vous être parlé avec tant de sympathie et d'intelligence, que de lui appliquer cette remarque et de louer en lui aujourd'hui l'historien dont l'œuvre garde et gardera sans doute longtemps encore son intérêt. » L'orateur énumère et caractérise les principaux ouvrages historiques d'Ernest Daudet, définit sa méthode et sa manière, montre en lui le chercheur et le juge, note l'intérêt qu'il porte à la politique. Il loue l'« activité infatigable » du « vaillant écrivain » à qui sa « puissance de labeur », sa « lucidité d'esprit », sa « facilité d'expression », permirent « de mettre au jour, pendant plus de soixante années d'une production ininterrompue, l'œuvre considérable dont une partie lui assure une place parmi les bons historiens. »

Le remerciement de notre concitoyen Georges Daudet respire toute la piété filiale de cet esprit distingué qui met sa gloire à rester dans l'ombre de son père. Je tiens à vous répéter ces paroles émues :

« Madame la Présidente,

« Mesdames, Messieurs,

Et pour plusieurs d'entre vous : Mels chers amis,

« Ma sœur, Mme François Ricard, et moi, sommes sincèrement touchés, profondément émus des paroles si éloquentes, si élogieuses et permettez-moi d'ajouter si méritées que Mme Camille Marbo notre illustre Présidente, M. Albéric Cahuet, créateur de l'admirable Pontcarral, et M. Firmin Roz, l'éminent historien, viennent de prononcer à la mémoire de notre très cher et tant regretté père.

« Au nom de ses enfants, petits et arrière-petits-enfants, veuillez agréer l'expression de tous nos remerciements, le témoignage de notre entière gratitude.



« Oui, assurément, mon père fut un grand travailleur, cette *Histoire de l'Émigration*, qui lui valut d'ailleurs le grand prix Gobert, suffirait à le prouver ; mais combien Georges Montorgueil, qui l'a si bien connu, avait raison en écrivant qu'après avoir débuté à vingt ans il s'éteignit à quatre-vingt-quatre en tenant encore sa plume, puisque, en effet, il s'alita, pour ne plus se relever, quelques minutes après avoir terminé son dernier article, article d'ailleurs plein d'entrain et de bonne humeur, qui parut deux ou trois jours après dans le même numéro du *Gaulois* qui annonçait son décès.

« Mais que pourrais-je ajouter sur mon cher père après les belles paroles qui viennent d'être dites ? Aussi je termine en vous priant respectueusement, Madame et très honorée Présidente, de bien vouloir être notre interprète et exprimer notre vive et profonde reconnaissance au Comité de cette grandiose association qui demain triomphalement célébrera à son tour son centenaire et qui porte ce beau nom universellement célèbre, universellement respecté : La Société des Gens de Lettres de France. »

Le 5 juin M. André Billy, rendant compte de cette fête au *Figaro*, dans ses *Propos du Samedi*, louait en Ernest Daudet le « modèle des frères de lettres » et le « patron des polygraphes ». Il lui offrait ce double hommage avec une émotion discrète et en un style approprié : « Tendre, modeste, timide, Ernest Daudet se réjouissait d'assister à la triomphante ascension d'Alphonse. Elle l'enchantait, mais ne le décourageait pas. » La malice ne perdant que rarement ses droits dans la maison de Villemessant, l'auteur ne manquait pas d'ajouter : « Il ressemblait à Alphonse par la barbe et le profil caprins, mais il portait les cheveux courts ; il ne devait pas se considérer comme assez artiste pour avoir droit aux cheveux longs. »

Enfin le 10 juillet, à la suite d'une conversation avec Georges Daudet, M. J. L. Croze faisait paraître dans le *Temps* une *Variété* de deux belles colonnes, qui est une étude remarquable, attrayante et fouillée de la vie et l'œuvre de notre confrère et concitoyen.

Il eût été paradoxal que Nîmes, patrie d'Ernest Daudet et aussi de Georges Daudet, lui-même écrivain apprécié, né dans notre ville le 13 juillet 1862, restât étrangère à ce concert spontané de justes éloges, dont le fond, ni la forme n'ont rien de banal. L'Académie de Nîmes était d'autant plus digne d'y donner sa note qu'Ernest Daudet lui appartient comme membre honoraire : « A diverses reprises, me fait l'honneur de m'écrire son fils, je l'ai entendu parler de votre Académie et regretter de n'avoir pas l'occasion de s'y manifester. »

Vous me permettrez d'ajouter, mes chers confrères, que j'avais une raison personnelle de ne pas me dérober à l'invitation que vous me fîtes de louer Ernest Daudet dans l'une de nos séances, la plus proche de la date du centenaire. Une des dernières occasions qui furent données à l'historien de prendre la parole en public était la réception, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, de quelqu'un qui me touche de près. J'ai retenu la date : le 8 décembre 1920. Le *Figaro* de Gaston Calmette se trouvait, une fois de plus, devenu champ de bataille. Ernest Daudet, qui ne désertait pas, avait, de la meilleure grâce du monde, accepté de porter la santé du rédacteur en chef que l'on fêtait. Je ne cite que le début de son allocution spirituelle et enjouée :

« Il y a dix-huit mois, lorsqu'à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des Journalistes parisiens, que présidait Louis Barthou, il fut établi, de la manière la plus flatteuse pour moi, que j'étais le doyen de la presse française, un de mes confrères me posa cette question où passait une nuance de raillerie : — « Ça vous fait-il plaisir d'être doyen ? » Assurément, ma réponse dut être empreinte de mélancolie. Elle ne le serait pas si la même question m'était posée aujourd'hui. — Oui, répondrais-je, ça me fait plaisir, lorsque ce titre me permet, comme ce soir, de féliciter, pour la distinction dont il vient d'être l'objet, l'excellent camarade préparé au commandement du bataillon des rédacteurs du *Figaro*... »

La confrère qui avait posé la question brutale et vague-



ment désobligeante était Alfred Capus. Ernest Daudet eut la délicatesse de taire son nom.

Ernest Daudet a raconté son enfance et sa jeunesse dans le joli volume *Mon frère et moi*, paru en 1882 et réédité trente ans après. Deux tomes de *Souvenirs de mon temps* devaient compléter cet ouvrage. Le premier seul parut, le 22 juin 1921, deux mois avant la mort de l'auteur ; il s'arrêtait à 1861. Il convient d'y ajouter les confidences ébauchées dans le premier volume des *Confidences de la Société Parisienne* (Ollendorff, 1898). Ce curieux recueil de chroniques nous rapporte notamment l'entrée du petit Ernest, âgé de dix ans, à l'ancienne institution Vernot, devenue la Maison de l'Assomption. Cet établissement célèbre était alors dirigé par l'abbé d'Alzon, bientôt le Père d'Alzon, dont le tempérament dominateur fascine et épouvante à distance l'ancien petit élève :

« Quand j'entrai à l'Assomption, il avait dépassé la quarantaine. Mais il était encore beau comme un dieu, avec sa haute taille élégante et bien prise, ses cheveux noirs bouclés, encadrant le plus noble front, et ses yeux parlants et enflammés, si prompts à exprimer les sentiments de son âme passionnée. »

A vrai dire, le Père d'Alzon, étant né le 20 août 1810, il avait tout juste trente-sept ans lors de la rentrée scolaire de 1847. Mais les écoliers ont de tout temps été généreux dans le calcul de l'âge de leurs maîtres. Et le portrait du fougueux Supérieur n'en reste pas moins superbe.

Un peu effarouché dans son coin des petits, Ernest perçut soudain un frisson d'admiration et de crainte respectueuse. Un gros garçon paraissait, un enfant « à l'œil vif, aux cheveux en broussailles, avec une tête énorme sur de larges épaules trop montantes, qui lui donnaient l'air contrefait. » On l'appelait Barbouillot. Barbouillot ! Ce nom étrange n'était, bien entendu, qu'un sobriquet, que l'important écolier devait à son bredouillement congénital. Il se nommait, en réalité, Numa Baragnon. Vingt-quatre ans plus tard, Ernest Daudet devait le retrouver à Versailles, dans les couloirs de l'As-

semblée Nationale, où l'un venait en journaliste, l'autre comme représentant du Gard, et, précise avec une naïveté quelque peu malicieuse le Cardinal de Cabrières, « plus spécialement du Père d'Alzon ».

La maison natale d'Ernest, comme celle d'Alphonse, est l'immeuble Sabran, sur le Grand Cours, à présent boulevard Gambetta. Cyrano mourant demandait à Roxane de donner un sens double à ses voiles funèbres. Ne serait-il pas temps de doubler l'inscription commémorative qui, depuis 1900, signale aux touristes l'ancien siège de la Chambre de Commerce, et de joindre le nom d'Ernest à celui d'Alphonse ?

Les Daudet avaient naturellement un maset, « la Vigne ». On y soupaît en famille les soirs d'été, sous un kiosque en treillage. « Ce modeste domaine ne mesurait pas un hectare, mais il avait une porte monumentale en fer, qui aidait à nous le faire paraître grand comme un monde. Une allée bordée de buis et de rosiers rabougris le traversait ; à droite et à gauche s'étendaient les vignes ; elles se partageaient le sol avec les oliviers et les amandiers ; au fond, un champ de luzerne où notre père chassait les alouettes au miroir. Un mur en ruine l'entourait, formé, comme tous ceux du pays, de pierres superposées et non cimentées. »

Que les beaux jours sont courts ! Cette banale constatation de la romance, il est affreux de la faire à dix ans. La crise économique de 1867 prépare la ruine de Vincent Daudet ; la famille dut s'installer à la fabrique, chemin d'Avignon. Puis, c'est la Révolution. La fabrique sert de bureau de vote ; autant dire, de champ clos. Du tumulte électoral, Ernest retiendra surtout un grand bruit de vitres cassées : une centaine assure-t-il. Des rixes du Grand Cours entre enfants de la Placette et de l'Enclos, des horions et des cailloux qu'échangent, à l'occasion de leurs promenades plus belliqueuses qu'hygiéniques, les élèves du Collège Royal et ceux de l'Assomption, le garçonnet, mûri par la gêne et la tristesse, saura tirer une leçon : il prendra la violence en horreur.

A Lyon, où Vincent Daudet trouve, ou croit trouver « une



position lucrative », la famille s'installe tristement au printemps de 1849. Ernest interrompt ses études pour gagner un peu de pain. Il est surnuméraire au Mont-de-Piété, à raison de trois francs par jour. Il y voit défiler les vaincus de la misère. Il ne peut tenir à ce spectacle, et part « malade, quasi empoisonné ». Il entre chez Descours, entrepreneur de roulage. « On me mit pour mes débuts au service des lettres de voiture. J'en ai noirci des centaines, de ces feuilles revêtues du timbre impérial, en tête desquelles on lisait, imprimée en taille-douce, la vieille formule : « A la garde de Dieu, et sous la conduite de (un tel), voiturier... » Mais il est possédé du démon littéraire, qui ne se laisse pas aisément exorciser. Son peu de loisirs, il le consacre à la lecture. Il lit de tout : romans, fascicules dépareillés de Revues, poèmes, biographies d'Eugène de Mircourt, et le *Journal pour Tous*, et Shakespeare, et le vicomte d'Arlincourt. Son père, tout ruiné qu'il est, a des amis qui l'estiment, et ses relations avec les sommités légitimistes ouvrent à Ernest les colonnes de la *Gazette de Lyon*. Il donnera dans ce journal son premier article le 30 juillet 1857 ; le dernier paraîtra dans le *Gaulois* soixante-quatre ans après.

Vincent Daudet a continué de s'endetter ; Alphonse est parti pour le collège d'Alès ; Henri, l'aîné de tous, est mort à l'Assomption de Nîmes. Ernest va tenter la fortune à Paris. Il y arrive le 1<sup>er</sup> septembre 1857, à cinq heures du matin, et bien décidé à conquérir la capitale. « J'arpentais le boulevard dès huit heures, en frac, en cravate blanche et en escarpins vernis, fringant comme un nouveau marié le jour de ses noces. Je déjeunai chez Tortoni. L'étude de l'addition me ramena à des idées plus modestes. » La protection d'Armand de Pontmartin, le très spirituel critique dont les *Samedis* balançaient les *Lundis* de Sainte-Beuve, galant homme, délicieux mélomane, et bienfaisant par surcroît, lui vaut d'entrer, sans le moindre délai, comme rédacteur, au *Spectateur*, organe de tendance orléaniste. Il gagnera deux cents francs par mois : « Deux cents francs ! c'était mon pain assuré, c'était la certitude de pouvoir venir en aide à notre mère ; c'était aussi la possibilité d'appeler Alphonse

à Paris »! Par malheur les commentaires qu'inspire au directeur du journal « le brillant Mallac », l'attentat commis par Orsini le 14 janvier 1858, amènent la suppression du *Spectateur*, Ernest Daudet est remplacé par Pontmartin à l'*Union*, organe de Monsieur le Comte de Chambord. On l'envoie faire un intérim à Blois; l'intérim de Léon Lavedan, alors rédacteur en chef de la *France centrale*, et plus tard directeur du *Correspondant*; il trouve, à son retour, la place prise. Il faut pourtant vivre. Le jeune homme demande audience au vicomte de la Guéronnière, directeur de la Presse au ministère de l'Intérieur. « Reçu à merveille », il est envoyé à Privas comme rédacteur en chef de l'*Echo de l'Ardèche*. Il y reste quelques mois, s'ennuyant à périr.

Dans l'intervalle, Alphonse Daudet, échappé du bagne ou de l'enfer d'Alès, qu'il a d'ailleurs, vous le savez, fort poussé au noir, doit à sa jolie figure et à son agréable diction des succès de salon, qui lui valent d'être présenté à Moray. Le voilà d'emblée attaché au cabinet du premier homme de l'Empire. C'est son tour de faire la courte échelle à l'ainé. En 1861, Ernest entre au Corps Législatif... comme secrétaire-rédacteur. En 1863, passant ses vacances à Nîmes, où il s'est marié à Mlle Marie Vermez, et où naît, comme je vous l'ai dit, son fils Georges, il fait la connaissance de François Bravay, l'infortuné nabab, trois fois élu député de Nîmes et deux fois invalidé; Bravay le prendra pour secrétaire politique et le présentera, pendant un entr'acte de *Mireille*, à l'aimable personne que l'on ne connaît pas encore sous le nom de comtesse de Loynes.

La carrière administrative d'Ernest Daudet se poursuit brillante et, comme on a lieu de le croire, sûre. En 1869, il devient chef de cabinet du grand référendaire du Sénat. Mais voici le désastre. Au 4 septembre, dynastie, Sénat, Corps Législatif, disparaissent. Ernest Daudet n'a guère fait de politique militante et il a servi un Empire devenu libéral et vaguement parlementaire. Il peut donc accepter du Duc de Broglie, la direction des *Journaux Officiels*; et nul ne l'accusera d'avoir renié son passé. Il l'exercera sous l'Ordre Moral, un peu plus de deux ans, du 24 décembre 1873



au 9 mars 1876 ; puis il sera rédacteur en chef de l'*Estafette* ; et, de 1887 à 1892, directeur du *Petit Moniteur*. Il collaborera, jusqu'à sa mort, à un grand nombre de publications, dont les plus connues sont le *Correspondant*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Gaulois* et le *Figaro*.

Il n'a pas composé moins de soixante-dix romans, presque toujours abondants en péripéties et qui se dénouent souvent de façon tragique. Ce sont parfois des études de mœurs contemporaines, où l'auteur ne s'interdit pas l'allusion à des personnages notables et à des faits retentissants ; il est difficile de ne pas reconnaître Waldeck-Rousseau dans l'avocat-homme d'Etat d'*Au galop de la Vie* ; et le héros lamentable de *Défroncé* rappelle le Père Hyacinthe et Mgr Baner, tout en ayant quelques traits du Père Didon, qu'au surplus Ernest Daudet aimait et admirait beaucoup. Sa vive imagination, l'aimable correction de son style aisé, son respect de la morale lui ont permis de composer des récits fort propres à distraire l'adolescence, comme *Robert Desnetal* et les *Epaves de l'Artémise*. Le plus souvent, le romancier place ses héros dans un cadre historique bien connu de lui. Il a une prédilection pour la période, fertile en situations étranges, en cas de conscience et en brusques évolutions, qui va de 1789 à 1815 ; et, dans cette période, les milieux, si pittoresques, de l'émigration sont ceux qu'il excelle à peindre. *Les Deux Evêques*, *Mademoiselle de Clèves*, *Drapeaux ennemis*, *Fils d'émigré*, *L'Espionne*, *le Comte de Chamaranche*, piquent la curiosité, retiennent l'attention par la peinture exacte du décor, et ne sont pas sans émoi. M. Albéric Calmet a dit le plaisir que lui fit la lecture d'un de ces récits dans l'*Illustration*. C'était *Drapeaux ennemis*. « Ce sujet d'histoire nous ramenait à la Révolution... Le choc des âmes s'y déterminait avec beaucoup de justice historique, de compréhension humaine, de grandeur. C'était le beau, le solide roman historique, ce genre qui a tant d'ancienneté et d'illustration et que votre père, mon cher Georges, a traité avec ses dons attachants et son érudition magnifique. » Il me semble, en revanche, qu'on n'estime pas à sa valeur *Henriette*, la plus originale des fictions d'Ernest

Daudet, Il y rapporte, sous une forme romanesque, l'échec de la Royauté en 1873. En dépit d'un dénouement mélodramatique et d'une partialité qui me peine, l'auteur ouvrait une voie nouvelle. Le procédé qui consiste à mêler des personnages de pure invention, mais ici symboliques, aux célébrités authentiques du moment où la fable se déroule, sorte de diorama propice à l'illusion, est un de ceux qui nous séduisent chez M. Pierre Benoit : notre compatriote, on le voit, l'appliquait déjà.

Les romans d'Ernest Daudet sont, à coup sûr, loin de mériter l'éclat qui recouvre la plupart de ces soixante-dix volumes ; mais c'est à d'autres œuvres, et il s'en doutait, qu'il devra sans doute une célébrité durable. On a raconté qu'il aborda l'histoire, où il se fit un nom, par le détour du roman. Ce n'est pas absolument exact. « Paul Dalloz, écrit-il dans les *Souvenirs de mon Temps*, connaissait mes goûts d'historien, et il me suggéra l'idée d'un roman populaire historique qu'il destinait à la *Petite Presse*. Il le voulut émouvant, dramatique, fécond en péripéties et conçu de telle sorte que les inventions de l'auteur côtoyassent l'histoire. Je lui proposai l'un des plus effroyables épisodes de la Terreur, celui dont le fameux Joudan-coupe-tête fut, dans la ville d'Avignon, le sinistre héros. On sait que ce scélérat fit massacrer et précipiter vivantes dans une glacière du château des Papes soixante et une personnes des deux sexes détenues dans les prisons avignonaises comme aristocrates. J'étais prévenu que dans les archives du musée Calvet existaient toutes les pièces relatives à cette boucherie que son auteur expia sur l'échafaud après Thermidor. Paul Dalloz, à qui j'avais fait part de cette circonstance, fut d'avis que je devais aller consulter ces précieux documents et parcourir le théâtre sur lequel tant de péripéties s'étaient déroulées... [Je] rapportai [de ce voyage] une formidable documentation qui me permit d'imprimer aux pages qui, dans ma pensée, devaient constituer un roman à la Dumas, le caractère d'une ombre [il faut sans doute lire : œuvre] historique, où la vérité n'a pas moins de part que l'imagination... » Il nous dit plus loin que ce voyage eut lieu peu de temps après le mariage de son frère, célébré en 1867.



*Les Soixante-et-Une Victimes de la Glacière* parurent chez Lachaud en 1869. Ce roman comprenait deux tomes, l'un intitulé la *Ratapiote*, du nom de l'héroïne, l'autre, *Jourdan Coupe-Tête*. On y lisait, page 23, cette note : « La lettre de M. Niel à Barnave existe aux Archives de France. Nous pourrions appuyer de preuves non moins authentiques la plupart des assertions contenues dans cette histoire. C'est uniquement afin de n'en pas ralentir l'intérêt que nous ne le feront pas. Ceci soit dit une fois pour toutes, et afin de démontrer que les détails saillants de ce récit sont d'une exactitude rigoureusement historique. »

Ernest Daudet avait moins de verve que le romancier aux mille et un collaborateurs, mais il était mieux informé. Depuis quelques années déjà il s'orientait vers l'histoire, et son premier essai dans ce genre avait paru en 1866 sous ce titre : *Diplomates et hommes d'Etat Contemporains : le Cardinal Consalvi*. « Ce livre, déclarait l'introduction, est le premier d'une série qui, dans la pensée de l'auteur, doit être continuée, si l'accueil du public encourage sa tentative et si la vie, avec ses déceptions et ses luttes, lui laisse le temps de la mener à bonne fin. » Le biographe du célèbre collaborateur de Pie VII entendait présenter au public « toute une galerie d'illustres personnages autour desquels viennent se grouper les événements. » Pourquoi commencer par Consalvi ? « C'est qu'après Napoléon, affirmait-il hardiment, il est peu d'hommes, il n'y en a peut-être pas, qui occupent une place aussi importante. » Après Consalvi viendraient Martignac et Roger-Collard, Casimir-Perier et Guizot, et « les deux hommes que nous pleurons encore, Billault et le Duc de Morny. » (Ils ne vinrent pas, sauf le premier en date et le moins marquant).

Le choix de Consalvi s'expliquerait mal sans une préoccupation d'actualité, que l'auteur avoue nettement au surplus. Le pouvoir temporel préoccupe alors toutes les chancelleries et bouleverse l'opinion. Or « la question est la même en 1866 qu'en 1809. Il s'agit, aujourd'hui comme alors, de savoir si le Pape a besoin, pour gouverner la catholicité, d'une indépendance complète, et si cette indépendance il

peut la conserver sans une possession territoriale. La question n'est pas encore résolue. Mais, si l'expérience de ceux qui nous ont précédés servait à quelque chose, elle devrait l'être déjà. L'auteur essaiera de dire, dans les pages que l'on va lire, comment il entend cette solution. Cette solution consistait à ne laisser que Rome au Pape, réconcilié préalablement avec l'Italie et le libéralisme. Le vicomte de la Guéronnière, « patron » d'Ernest Daudet, l'avait préconisée en d'innombrables brochures « dont il signait quelques-unes », remarque avec étonnement Vapereau ; mais la plus retentissante, fut une de celles qu'il ne signa pas, *le Pape et le Congrès*, parce qu'on l'attribua d'abord à l'Empereur lui-même. L'exemple de Consalvi devait être une leçon pour Antonelli, et le gouvernement impérial n'était pas fâché d'opposer un jeune chercheur au redoutable éditeur des Mémoires du négociateur du Concordat, le légitimiste Crétineau-Joly, ultramontain s'il en fut, et, qui pis est, ennemi personnel de Moray. Ernest Daudet paraissait bien opérer en service commandé. « Son livre, pour réussir, pour l'introduire avec succès dans la littérature sérieuse et inaugurer avec bonheur la série qu'il nous promet, n'avait pas besoin, écrit Pontmartin, de sa *conclusion*, qui ressemble un peu trop à une brochure de M. de la Guéronnière. » Aussi la série annoncée se borna-t-elle à ce volume et à l'étude sur le *Ministère Martignac*, parue en 1875.

Sujet médiocrement romanesque à première vue ! Mais le même Pontmartin, si fin et si habile à se retrouver dans les méandres d'une politique soumise aux influences contraires de la Cour, de la presse, des Chambres et de la finance, en juge bien autrement que nous : « Nous savions déjà, écrit-il, notamment par l'Etude sur le Cardinal Consalvi, que M. Ernest Daudet était capable de s'élever du roman à l'histoire... N'est-il pas permis d'affirmer quo rien, dans notre passé d'un demi-siècle, ne se rapproche plus du roman que le ministère de M. de Martignac ! Il en a le charme mélancolique, la grâce fragile, les douceurs éphémères... »

A ce quatrième acte de la Restauration, répit avant la



catastrophe du cinquième, Ernest Daudet fit succéder le dénouement tragique, et, pour un peu, sanglant, de la malencontreuse tentative Polignac. En 1882, il donna une *Histoire de la Restauration*, succincte, mais véridique dans l'ensemble, et sur laquelle vous me permettrez de citer encore Pontmartin, témoin du déclin de cette aimable et glorieuse période, celle où la France du XIX<sup>e</sup> siècle sentit le mieux la joie et la fierté de vivre : « Là où Ernest Daudet est respectueux, je serais passionné ; là où il est approbatif, je serais enthousiaste ; je serais tout feu, là où il est tiède, et j'excuserais presque tout ce qu'il blâme. L'essentiel est de constater qu'un homme jeune, sans liens avec le passé, sans souvenirs personnels, dégagé de ses traditions de famille par le désir bien légitime de ne pas mourir de faim, rejeté par le combat pour la vie à mille lieues de l'Enclos de Rey, ait parlé de la Restauration comme nul historien impartial et véridique n'oserait parler ni du gouvernement de 1830, ni de l'Empire, ni, à plus forte raison, des deux Républiques. »

Ernest Daudet, en effet, rendait justice à ce régime si calomnié par les fanatiques amoureux de la guerre qui grinçaient des dents au seul nom de la Sainte-Alliance. Il proclamait, sans respect humain, les services de Louis XVIII : « Le souverain qui mourait à soixante-neuf ans, avait régné pendant dix années, sans cesser un seul moment d'être à la hauteur des difficultés qui s'étaient dressées devant lui. L'histoire a compté des Rois plus glorieux, elle n'en a pas compté de plus sages. Tant qu'il était resté sur les marches du trône, à la cour de son frère et dans l'émigration, il avait commis bien des fautes, et sa conduite en ce temps, comme celle du Comte d'Artois, ne fut pas étrangère aux longs malheurs de sa Maison. Mais dès que, après la chute de l'Empereur, il eut mis le pied en France, ce fut un autre homme, libéral, éclairé, modéré même. Il demeura passionnément et fidèlement attaché à cette Charte qu'il avait octroyée. Il fut, dans le sens rigoureux du mot, un monarque constitutionnel. Après un règne qui n'était pas sans grandeur, il laissait prospère au dedans, respectée au dehors, cette France que, par deux fois, il avait trouvée ruinée et envahie,

donnant ainsi au monde l'exemple de ce que peut, pour la grandeur des nations, le régime parlementaire, sincèrement pratiqué...»

D'autres auraient évidemment mis l'accent sur la royauté plutôt que sur le Parlement ; et Louis XVIII ne borna pas son ambition à respecter sa propre Charte ; mais Ernest Daudet restait fidèle aux modes de sa jeunesse. Ses débuts datent du temps où « l'Empire démocratique de Napoléon III », comme il dit dans l'Introduction du *Cardinal Consalvi*, se donnait des airs de régime représentatif. Il s'en souvint toujours.

Vous me saurez gré de compléter l'exposé du règne de Louis XVIII par ce beau portrait du Roi que j'emprunte au roman *Les Deux Evêques*, et dont l'auteur, à juste titre, était particulièrement satisfait, puisqu'il tint à le faire figurer dans ses *Pages choisies*.

« Vêtu d'un habit bleu, en drap, de coupe militaire, à épaulettes d'or, d'une culotte en soie noire, et les jambes enveloppées dans des guêtres noires montant jusqu'au genou, il offrait, au premier abord, en toute sa personne, les apparences d'un gros homme impotent, infirme, trop lourd et dépourvu de tout prestige. Mais cette première impression se transformait bien vite lorsqu'on le regardait au visage. Sur sa face énorme, glabre et blême, dans l'encadrement des cheveux presque blancs, les yeux à l'expression grave, hautaine et bienveillante à la fois, répandaient un air de majesté qui contraignait au respect et rayonnait une lumière dont s'illuminait le front. C'était bien là une tête royale où se reflétait cet invincible sentiment de ses droits séculaires, qui avait soutenu Louis XVIII à travers les épreuves de son exil, si cruelles et si longues. Les difformités de son corps obèse disparaissaient dans cette majesté du visage. Elle avait profondément impressionné, lors de leur première rencontre avec le Roi, les maréchaux de Napoléon...»

En faisant connaître Louis XVIII sous son vrai jour, Ernest Daudet, qui finit par faire de ce Prince le centre de ses études, lui valut une sorte de popularité rétrospective, qu'at-



teste notamment le succès de la *Napoléonette* de Gyp, transportée à la scène. Le courage tranquille et la conscience de l'historien, qui aimait le romanesque, mais à condition de l'exhumer d'Archives fidèles et dûment contrôlées, excitèrent le grossier dépit du prétendu spécialiste de la question Louis XVII, Otto Friedrichs, qui consacra plus du tiers d'un furieux pamphlet, *Brelan d'Adversaires*, à l'outrage. On y traitait Ernest Daudet d'Escobar, de « bon apôtre orléanais », d'âne « de pied en cap », d'historien sans conscience, « peu scrupuleux de sa nature » et coutumier d'articles fielleux ; on le taxait de « fatuité », de « manie féroce et déloyale » ; on l'accusait « de vivre en parasite sur la gloire de son frère », ce qui n'avait d'ailleurs aucun rapport avec l'évasion, vraie ou supposée, du petit Roi. Il y avait cent cinquante-quatre pages in-8° sur ce ton ! La partialité est une Muse parfois mal embouchée, Ernest Daudet reçut en pleine poitrine cette massive décharge, à l'âge de soixante-quatorze ans. Une commission sénatoriale jugea fort élégant le procédé de son adversaire. Notre compatriote se contenta de faire observer que, niant sa compétence en la matière, les partisans de la « Survivance » crussent avoir besoin de le réfuter si longuement.

Ses études sur la *Police et les Chouans*, les attentats isolés que, pour ne pas déranger les habitudes du public, il groupait sous le nom impropre de *Terreur Blanche*, les conspirations de Pichegru et de Moreau, la Princesse de Liéven, Egérie de notre concitoyen Guizot, Louis XVIII et le Duc Decazes, appelaient l'attention du public sur des épisodes curieux et mal connus d'une période assez récente pour ne pas paraître étrangère aux générations de la troisième république, assez ancienne pour leur offrir beaucoup de nouveauté. Mais son œuvre capitale, sa grande pensée, c'est *l'Histoire de l'Émigration*, dont les trois gros volumes parurent de 1905 à 1907, chez Plon. En 1884, Henri Forneron, historien de Philippe II et des Ducs de Guise, avait donné une *Histoire des Emigrés* en deux tomes, vivante et bien informée. Il entendait peindre les remous d'une société brillante, le plus souvent brave et fidèle, jetée sur les routes

d'Europe et ballottée de la plus folle illusion à l'abattement complet. Il y réussit fort bien. La tristesse des destinées individuelles, consolée par un laisser-aller qui atteint à l'héroïsme, était peinte en traits frappants (1). Roman vrai en mille anecdotes. Ernest Daudet se proposait autre chose que cette odyssee d'une foule éclatante. Il voulut retrouver les grands courants dont fut agité ce milieu si divers par les personnes et le décor, si parfaitement un par la hantise commune, suivre les démarches de la politique des Princes, démêler les motifs de leur action militaire ou diplomatique, montrer le vrai caractère de leurs rapports avec les puissances étrangères et la pensée profonde que dissimulaient les hautains exposés de principes des souverains alliés. Moins attrayant que celui de Fornéron, son ouvrage apporte davantage à l'histoire ; il a modifié les idées courantes sur bien des points, essentiels sans doute ; et peu de livres méritent mieux l'éloge que Thucydide décerne au sien propre : « Ce n'est pas une pièce à primer au concours, mais une acquisition définitive. »

Toutefois, le livre d'Ernest Daudet fut primé. Il obtint la plus haute récompense dont dispose l'Académie Française pour honorer un historien, le premier grand prix Gobert. Vous me saurez gré de laisser exposer ses titres à cette marque d'estime par un autre Nimois, Gaston Boissier, alors secrétaire perpétuel. Voici comme il s'exprimait, dans la séance publique du 23 novembre 1905. Il vous sera facile de constater que la justice seule inspirait Gaston Boissier, et nullement la communauté d'origine :

« Le rapport sur le prix de M. Daudet a été présenté à l'Académie par un de nos confrères les plus éminents, celui à qui cette époque est le plus familière... [Albert Sorel]. Il nous dit d'abord que, tout en tenant compte de l'ensemble des travaux historiques de M. Ernest Daudet, l'Académie entend récompenser par le grand prix Gobert son

(1) Ernest Daudet, dans une conférence sur Charles-Quint, faite à l'Université des Annales le 13 janvier 1913, rend hommage au « regretté Henri Fornéron, arraché, trop jeune, hélas ! à ses savants travaux »



dernier ouvrage, *l'Histoire de l'Émigration* ; et même, dans cet ouvrage, elle distingue particulièrement le second volume. Pour composer ce volume, M. Daudet a eu l'une de ces bonnes fortunes qui n'arrivent guère qu'à ceux qui les méritent ; il a pu consulter, dépouiller, reproduire les papiers de l'homme qui fut à lui seul, pendant l'exil, tout le cabinet de Louis XVIII, le comte d'Avary, c'est-à-dire, en réalité, les papiers mêmes du Roi, ses manuscrits autographes, les registres de sa correspondance, les lettres des souverains, de sa famille, de ses agents ; sa politique et son intimité. Ces nouveaux documents lui ont permis de voir un peu plus clair dans cette broussaille formidablement enchevêtrée, dans le labyrinthe déconcertant de l'émigration. Les portraits qu'il nous trace de tous ces gens qui s'agitent autour des petites cours de Blanckenberg ou de Mitau, ne sont pas toujours édifiants... Mais ce sont surtout les personnages de premier plan, le Roi, les Princes et ceux qui les approchent, qu'il nous fait le mieux connaître, et il semble, malgré tout, que ceux-là gagnent davantage à être vus de plus près. Par exemple, dans les laborieuses négociations pour le mariage de Madame, la fille de Louis XVI avec le Duc d'Angoulême, qui sont longuement racontées, Madame nous apparaît avec je ne sais quoi de jeune, d'ému, de résolu, qualités dont elle ne gardera plus tard que la dernière, et nous y voyons que cette âme, qui ne nous était connue que refroidie et desséchée, a eu, au sortir de la prison, comme une matinée très courte d'épanouissement. Louis XVIII apporte, dans ses relations avec sa nièce, l'esprit de politique et de calcul qu'il met dans toutes les affaires, et le mariage de Madame en est une ; mais il y ajoute, on ne l'en croyait guère capable, une prédilection royale et paternelle, qui va presque jusqu'à la tendresse. Ce qui d'ordinaire nous blesse le plus, dans la situation de ce Roi sans royaume, c'est son attitude en face des souverains étrangers ; on lui en veut de cet état de quête et de requête, perpétuelle, de ces affronts qu'il est obligé d'accepter et au-devant desquels il semble même courir. Mais ici notre rapporteur intervient — c'est peut-être la partie la plus originale de son travail — pour nous dire qu'il ne faut pas nous trop hâter de condamner

ce qui nous semble des complaisances honteuses, que le Roi n'en a pas seulement tiré parti pour lui-même, mais qu'il en a fait profiter son royaume. Les alliés étaient bien décidés à ne pas rétablir la France comme elle était avant la guerre. Leurs diplomates ne dissimulaient pas qu'elle devrait payer de quelques provinces le retour de la paix. Aussi tiennent-ils avant tout à ne contracter d'avance aucun engagement ; ils veulent, le jour où se régleront les comptes, avoir les mains libres. C'est la raison pour laquelle, dès le premier moment, ils n'emploient les corps d'émigrés qu'à l'arrière-garde : il ne faut pas leur donner l'occasion de rendre des services trop éclatants. Ils ne les laissent pas entrer dans les villes dont ils s'emparent, de peur qu'ils ne s'habituent à se croire chez eux. La présence du Roi les gêne bien davantage. Elle peut rappeler les promesses qu'ils ont faite dans leur manifeste et qu'ils n'ont pas l'intention de tenir. Ils cherchent donc, autant qu'ils le peuvent, à l'éloigner ; mais lui sent bien qu'il faut qu'il reste. Voilà pourquoi il se résigne à cette hospitalité précaire et toujours reprochée, parce qu'elle est toujours regrettée, et non seulement il la subit, mais il la demande, il tient à faire partie de cette Europe qui ne veut pas de lui ; il veut être compris dans cette coalition qui lui refuse une place. Cette coalition est pour lui le seul moyen de rentrer en France, faire partie de la coalition est la seule espérance qu'il puisse avoir, quand le moment sera venu, de réclamer avec quelque autorité l'intégrité de son royaume. Les alliés et lui sont engagés dans la même entreprise ; ils tiennent le même langage, mais au fond ils ont des desseins contraires ; eux sont décidés à affaiblir la royauté de Louis XIV ; lui veut la maintenir intacte, et ce qui prouve l'habileté de cette politique, c'est qu'en somme elle a réussi. On ne l'ignorait pas tout à fait sans doute ; des historiens l'avaient dit. On le sait mieux maintenant, grâce au livre de M. Ernest Daudet ; c'est en ce sens qu'il ajoute une contribution importante à l'histoire de France et qu'il a mérité le prix Gobert.

L'envergure et la portée de l'œuvre maîtresse d'Ernest Daudet, si hautement proclamées sous la Coupole, pouvaient



paraître une invite à solliciter un siège en cet auguste lieu. Il était naturel que l'auteur joué de façon si pertinente concût, à l'âge où l'on est en droit de songer au couronnement de sa carrière, des ambitions académiques. Mais le fauteuil sur lequel il jeta son dévolu fut celui de François Coppée. Or notre grande sœur, dans le choix de ses élus, obéit, suivant les jours, à des tendances tout opposées. Tantôt l'attraction des contraires se fait sentir; elle fait alors d'un vaudevilliste comme Labiche le successeur du rigoureux moraliste Sacy, remplace un romancier par un Maréchal de France et Faguet par Clémenceau. D'autres fois, elle décrète que le semblable seul doit succéder au semblable. Le 1<sup>er</sup> avril 1909, elle voulait élire un poète, seul digne à ses yeux de célébrer un autre poète. Il s'en présenta six, Edmond Haraucourt, Charles de Pomairols, Auguste Dorchain, Jean Lahor (autrement dit le docteur Cazalis), Jean Aicard, et Michel Pons. Le prosateur faisait figure de trouble-fête. Le Duc de Broglie, ami fidèle d'Ernest Daudet, était mort depuis quelques années; Gaston Boissier, depuis quelques mois. Les survivants de ce qu'il serait exagéré d'appeler le parti et peu respectueux de dénommer la coterie des Ducs devaient se partager entre l'historien de Louis XVIII et M. de Pomairols, poète délicat, tout imprégné de tendresse lamartinienne et loyal gentilhomme. Peut-être aussi *l'Immortel* avait-il laissé chez quelques-uns des Trente-Neuf quelque amertume assez naturelle, et tinrent-ils rigueur au candidat, porteur d'un nom deux fois célèbre, d'avoir eu un frère. Toujours est-il qu'Ernest Daudet ne s'éleva qu'une fois, au chiffre de quatre voix: c'était au deuxième tour, favorable à Nimes, puisque notre ami Pons y recueillit ce suffrage unique, dont il fit honneur à Barrès, et que, peut-être, il devait à Faguet: ce vieux professeur ne dédaignait pas toujours les farces d'écolier. De ce plafond, Ernest Daudet descendit à deux, puis à une; il remonta ensuite à deux pour s'y maintenir jusqu'au huitième tour inclusivement, où Jean Aicard fut élu par seize voix.

Ernest Daudet ne renouvela pas l'expérience. Peut-être

eut-il tort : ce n'est pas lui, c'est le prosateur qui avait échoué : que faire contre une demi-douzaine de poètes qui se disputent le fauteuil d'un septième ? » Pourquoi, dit M. J. L. Croze dans le *Temps* du 10 juillet 1937, pourquoi cet écrivain, ce lettré, ce philosophe, ce vrai patriote n'entra-t-il point à l'Académie française que son frère a dédaignée, puis assez malmenée dans *l'Immortel* ? On a prétendu que l'aîné avait payé d'un échec personnel la satire du cadet contre la noble dame aux palmes vertes, car Ernest Daudet fit la cour à celle-ci, mais inutilement. Loïn de maudire la cruelle, l'évincé, dès le lendemain, entonnait un los à sa gloire, tant il savait coquette et capricieuse la Muse, cependant sans âge, du pont des Aris ! »

Il continua sa besogne, allègrement : études historiques, nouvelles émouvantes, curieuses exhumations de documents inédits ou de personnages oubliés, essais de politique extérieure, chroniques, souvenirs, conférences. Vivre, pour lui, c'était écrire. « Ses livres, écrivait André Beaunier dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> octobre 1921, ses livres... qui ne lui donnaient pas tout ce qu'il aurait eu le droit d'en attendre, il les a multipliés. Il ne prenait point de repos... La dureté de la besogne ne le rebutait pas. Il est resté alerte et vif jusqu'au bout. Et, à la veille de sa mort, il avait encore des épreuves à corriger, des livres à finir, de nouveaux livres à écrire, dont il riait, disant qu'il n'en finirait jamais. »

L'été, Ernest Daudet abandonnait son appartement parisien du 34 de la rue Hamelin pour le pays de Caux. Il y possédait un chalet, la Renardière, au hameau des Petites-Dalles, acquis au temps où, comme il le dit dans un article, « on trouvait dans ce petit pays plus de chaumières que de villas ». Il aimait les bois qui dominant « l'immensité des flots » et savait, bien entendu, l'histoire de la commune, Sassetot-le-Mauconduit. Il pouvait énumérer les propriétaires du château. Il avait mainte fois, en 1875, entrevu sur la plage ou perdue dans une de ces folles chevauchées dont elle s'enivrait, l'Impératrice Elisabeth, jouet d'un destin où la mort ne fut pas le plus tragique. « L'un de ceux qui



l'ont connue ici, rapporte-t-il après l'assassinat en septembre 1898, avait reçu d'elle, et a conservé une photographie où elle est représentée telle qu'elle était alors. J'ai vu aujourd'hui cette image, décolorée par le temps, dans des mains calleuses qui tremblaient ; et les yeux qui la regardaient étaient aveuglés par les larmes. »

L'historien avait approché trop de grands, soit dans la vie, soit dans les livres, pour être mécontent de son sort. Il eut la fin la plus en harmonie avec sa longue, paisible et laborieuse existence, puisqu'il s'éteignit à la plume à la main, comme le rappelle Georges Daudet dans la touchante allocution que je me suis permis de vous lire en commençant. C'était à la Renardière, le 20 août 1921.

Après cette esquisse biographique, vous n'attendez pas de moi un portrait d'Ernest Daudet, puisque je n'ai pas eu la joie de le connaître personnellement. Mais le voici tel que l'ont vu un auditeur, un confrère, un neveu (et quel neveu ! le plus terrible, mais le plus étourdissant des neveux !)

Un auditeur : Dominique Durandy dans les *Passants de la Riviera*. Il nous présente, avec une pointe de faquinerie, notre concitoyen donnant une conférence sur Alphonse Daudet à l'*Artistique* de Nice : « On devine [ses qualités morales] à le voir si joliment soigné dans sa jaquette à col de velours, avec sa barbe bien taillée et ses cheveux, devenus rares, ordonnés ainsi qu'un gazon précieux. Pas la moindre pose ; il refuse même le verre d'eau sucrée cher aux conférenciers, et supplie seulement qu'on lui épargne les courants d'air. Puis, il parle d'une voix, un peu feutrée, douce, bonne, la voix de la « Mère Jacques », berçant son « Petit Chose »... Et... de lire avec une onction respectueuse, des vers délicieux qui lui font monter à la gorge un petit sanglot. A ce moment, le bon frère n'est plus qu'une « voix », chantant la gloire de celui qui est mort. Il redevient jeune, tout enfant, et, Dieu me pardonne, le parler du terroir lui remontant aux lèvres, il roule les « r » en chantonnant comme là-bas, à Nîmes, au pays de Tartarin... »

Un confrère : le délicieux André Beaunier, à la raillerie si douce, à l'attendrissement si discret. On le voyait à la fin de l'après-midi, dans les journaux où il apportait de la copie : ses chroniques étaient riches d'information et liaient l'incident du jour à la série des incidents auxquels il avait assisté ou dont il avait eu la relation au cours de sa longue vie d'observateur et de curieux. Il sortait, sur le tard, ayant travaillé dès le matin sans relâche. Il ne paraissait point accablé. Mince et petit, élégamment vêtu, sanglé, rieur, aimable et doux, il arrivait, prenait le ton de la causerie ; ne la suivait pas, si elle avait le ton qu'il n'aimait pas, le ton de quelque méchanceté ou de quelque cynisme ; alors il s'en allait, sans qu'on le vit partir. Et, s'il restait, il était charmant de courtoisie, d'aménité, contant joliment une anecdote, ne demandant pas l'applaudissement, se contentant de plaire ; et il plaisait, par une grâce modeste et gentille. Il avait le goût de l'amitié ; il ne la confondait pas avec la camaraderie. Mais il savait donner, à la saine camaraderie aussi, de l'agrément...

Enfin le neveu. C'est un redoutable honneur que d'être l'oncle de M. Léon Daudet, et l'illustre polémiste, qui est encore, nul ne l'ignore, un penseur des plus originaux et un grand connaisseur de la vie, paraît l'avouer à demi quand il écrit dans *Salons et Journaux* (1917).

« J'ai pour mon oncle beaucoup de tendresse et de respect, en souvenir de mon père et des heures dorées de mon enfance. J'admire son prodigieux labeur, sa fécondité, son érudition historique, la bonne humeur avec laquelle il fait face aux tâches les plus utiles et les plus variées... J'entends sa douleur si déchirante d'un soir de décembre 1897 [le jour de la mort d'Alphonse Daudet]. Mais je dois reconnaître que ni en politique, ni en appréciation des personnes et des circonstances, ni en littérature, ni en art, nous n'avons une idée commune. Mon oncle a horreur de la polémique, et le malheur du temps me contraignait, avant la guerre, à une polémique sans merci. Il a horreur du terme cru et du jugement privé d'atténuation. J'aime la viande rouge sans sauce — je ne dis pas sans jus — ni légumes. Mon oncle



est libéral et conservateur. Il a inventé le mot de « ralliement » [?] Je ne suis ni libéral ni conservateur. Je me suis rallié à la Monarchie. Cette opposition de nos deux tempéraments rappelait à Lemaître un vers, injuste quant à moi, mais qu'il répétait en levant la main :

*Oncle, tu fus trop bon, neveu, tu fus impie,*

[parodie de Chénier : *L'amour fut inhumain ; mère, tu fus impie*] et il nous poursuivait de cette main dressée, mon « toutou » et moi, jusque dans le billard.

« Il est regrettable que le régime n'ait pas employé dans la diplomatie un homme de la valeur d'Ernest Daudet. Il y aurait certainement fait merveille par son tact, sa pondération naturelle, son entregent et la multiplicité de ses connaissances. Il y eût été, à tous points de vue, un bon serviteur du pays. »

Comme on voit, trois témoins dont l'optique et la manière différent autant que possible sont d'accord pour reconnaître à Ernest Daudet les mêmes qualités : modération, courtoisie, modestie, bonté, gentillesse, et cette simplicité qui exige beaucoup de raffinement. La patience ne lui manqua, je pense, qu'en une seule occasion. Excusons-le : c'était devant une commission sénatoriale, la même à laquelle j'ai fait allusion déjà et qui consacrait des séances assez longues à donner au roman le plus invraisemblable, avec la garantie de l'Etat, ses grandes entrées dans l'histoire de France. Il avait demandé à déposer devant cet aéroplane incompétent, non pour lui donner le mot d'une énigme qui n'existait pas, mais pour le solliciter de tenir quelque compte de certaines règles de critique historique. Cette prétention surprit. Un sénateur invectiva contre lui avec une âpreté surprenante en ce décor majestueux. Ernest Daudet, ainsi provoqué, riposta du tac au tac, mais sans grande violence. Encore s'en excusa-t-il tout de suite : « Je suis Méridional, dit-il, et j'ai de la peine à me contenir devant les personnes qui m'ont grossièrement traité. » Tout autre historien, et en particulier Frédéric Masson, qui n'était pas du Midi, l'eût pris sur un ton bien

plus élevé. Oui, notre concitoyen avait les qualités d'un parfait diplomate. Ses préférences d'historien allaient aux conciliateurs : Consalvi, négociateur de deux Concordats ; Martignac, acharné à rendre impossible le divorce du trône et de la liberté ; le Premier Consul, tant qu'on peut le croire hésitant entre le rôle de Washington et celui de Monk ; Louis XVIII, qui, mieux secondé, rajeunissait la Royauté pour des siècles ; le Duc d'Aumale, désireux de servir le drapeau, sans regarder aux mains qui le tiennent, et digne qu'on lui prête le cri vengeur : « Il restait la France ! » (La formule, en réalité, fut moins lapidaire : « La France existait toujours, à défaut de son gouvernement » ; mais la pensée, l'intention, le sentiment sont les mêmes).

Ernest Daudet a cherché, dans le passé le plus immédiat, l'explication des difficultés du présent. Il a cru que la clairvoyance et la bonne volonté pouvaient suffire à les résoudre. Il se défiait des intransigences de façade qui lui paraissaient dissimuler parfois quelque nonchalance, quelque hésitation devant l'action, le refus de la vraie lutte. Il doutait que l'on pût arriver à sauver les principes en refusant de les appliquer autrement que dans leur intégrité ; il voyait dans la politique l'art des transactions. Il plaignait trop les émigrés pour recommander ou seulement tolérer l'émigration à l'intérieur. Peut-être ne se demanda-t-il guère si les vérités diminuées ne font pas autant de mal que les mensonges et si le premier devoir envers une doctrine n'est pas de la maintenir pure et sans alliage. Sur le noble héritier de Louis XVIII qu'une intrigue empêcha de renouer, après notre défaite, la chaîne des temps, il a partagé l'erreur courante ; il a contribué même à l'accréditer, mais de très bonne foi. Son caractère, ses amitiés, le souvenir de certaines tristesses de son adolescence et de sa jeunesse expliquent assez pareille méprise.

Dans la littérature, ce qui lui donne une place à part, c'est qu'il sut mener à bonne fin des tâches fort diverses, sans se montrer inférieur à aucune. Il a du journaliste le sens de l'actualité (ses ouvrages paraissent toujours au bon moment et prêtent d'ordinaire à des rapprochements avec les



faits qui préoccupent l'opinion), la facilité d'improvisation, la fécondité, la clarté ; du romancier, l'imagination, l'entente du décor, le goût des situations tendues ; de l'historien, la probité, la patience et la sérénité. Il a laissé l'exemple d'une activité prolongée jusqu'aux limites extérieures de la vie humaine, d'une conscience droite, d'une intelligence développée par la réflexion ; et son œuvre est le meilleur commentaire de la parole fameuse : « Tout comprendre, c'est tout pardonner. » Il sut porter en tout le sens de la mesure, sauf peut-être dans l'amour fraternel ; aussi Pontmartin lui attribuait-il cette jolie devise : « Plus pour mon frère que pour moi ! » Sauf peut-être aussi, nous l'avouerons, dans la passion d'écrire. Sa production, trop vaste, est inégale et trop souvent hâtive ; aussi, bien que, dans ses romans, la fable ne manque pas d'imprévu, ni les situations de pathétique, les personnages, dessinés d'un crayon rapide, intéressent médiocrement. Mais son *Histoire de l'Émigration* suffirait à sa gloire ; et l'on fera difficilement de nouvelles découvertes dans les champs qu'il a explorés. « Il a corrigé une profusion d'erreurs », dit André Beaunier. Ce n'est pas là un service négligeable, d'autant plus que ces erreurs étaient souvent de celles qui empêchent les Français de s'aimer.

Dans cette famille des Daudet, à laquelle furent prodigués les bonheurs de l'expression et de la pensée, il ne ressemble ni à son frère, observateur inquiet de la vie et qui, de mille traits recueillis dans la fièvre d'une enquête perpétuelle, fait jaillir l'étincelle, la signature, le mot, le geste de nature impossibles à simuler, ni à ce neveu dont la vaste culture ne fait aucun tort à l'intuition souvent géniale et à l'extraordinaire puissance de tempérament. Il les complète.

---

# Guizot et l'Académie de Nîmes

par

M<sup>e</sup> LACOMBE

Secrétaire Perpétuel

---

On finit en France, paraît-il, par des chansons ; mais il arrive parfois qu'on commence par des vers.

Tel est le cas de l'illustre François Guizot. Poète il le fut, vous le savez, fort peu, je veux dire fort peu de temps : tout juste celui pendant lequel il consacra ses travaux à notre Académie.

En somme, il fut poète, pour nous. N'est-il pas équitable que nous nous en souvenions ?

\*  
\*\*

C'est le 29 décembre 1807 que Guizot fut élu membre non résidant de l'Académie du Gard. Tel était depuis cinq années le nom que portait notre Compagnie et qu'elle devait garder pendant 72 ans. Guizot avait vingt ans. Avait-il sollicité son admission ? L'avait-on, au contraire, pressé de l'accepter ? Questions que pourront débattre ses historiens. En ce qui nous concerne, questions interdites. N'est-il pas entendu, entre nous que personne ici ne frappe à la porte, et que personne aussi n'est appelé... malgré lui ? N'est-ce pas la version officielle de toutes nos élections ? Pourquoi en excepter celle-ci ?

Ce que l'on sait c'est que le jeune homme était venu dans notre ville au cours de l'été de 1807. Il y était venu, auprès de sa mère, au sortir d'une crise sentimentale. Situation malheureuse pour le commun des hommes, privilégiée pour un poète. Ne s'était-il pas, en effet, épris à dix huit ans, d'une amie de sa mère, qui comptait déjà 32 printemps ? Et comme M<sup>me</sup> Guizot s'était étonnée : « Peux tu me blâmer, lui avait-il écrit, d'aimer un ange, la femme qui te ressemble le plus ? »



Mais d'autres obstacles avaient surgi : la disproportion d'âge d'abord et puis... Mira Chabaud en aimait un autre.

Pour être élu membre non résidant, il fallait alors être originaire du Gard et n'y point demeurer. Guizot réunissait ces conditions. C'était, en effet, à Montfort l'Amaury qu'il remplissait ses fonctions de précepteur de deux jeunes enfants d'Albert Stopfer, pasteur, ancien professeur à Berne, ancien ministre des Sciences, Arts et Travaux publics et Ponts et Chaussées de la République helvétique, ancien représentant de sa patrie à Paris.

Donc au cours de l'été 1807, on avait préparé l'élection du 29 décembre. Six jours après le Secrétaire Perpétuel faisait à l'élu la notification rituelle. « L'Académie du Gard, y était-il dit, vous a admis au nombre de ses membres non résidents et je m'empresse de vous en adresser le diplôme. Elle a aussi fait lire en séance publique votre élogie intitulée : « Sully à Saint-Denis » et les suffrages universels ont confirmé ceux de l'Académie. Oserai-je y joindre mon hommage particulier et vous assurer, Monsieur, avec autant de sincérité que de plaisir, que personne n'apprécie mieux que moi tout ce que vos talents vous promettent de succès et tout l'avantage que doit retirer l'Académie du choix unanime qu'elle vient de faire ? »

Si modestes que soient nos suffrages, est-il téméraire de penser que de telles paroles, pour ce jeune homme de vingt ans, avaient quelques résonances agréables ? Est-il interdit de remarquer aussi que les promesses de succès de nos prédécesseurs avaient quelque crédit sur l'avenir ? L'histoire devant ratifier les paroles du secrétaire Trélis ; ce devait être l'histoire tout court et non pas l'histoire de la poésie... Ce qui ne pouvait manquer aussi d'émouvoir le jeune nimois c'est le nom du signataire de la lettre : le Secrétaire perpétuel Trélis n'avait-il pas été un compagnon des luttes politiques des siens ? La lettre, vous l'avez noté, annonçait un diplôme. Il y fut, en effet, annexé. Non pas un diplôme comme ceux dont nous avons conservé le modèle : un diplôme où se lisent seulement, en une calligraphie inimitable il est vrai, quelques noms : ceux du récipiendaire, du Président et du

Secrétaire — mais un vrai diplôme anecdotique et louangeur. On y lisait : « Académie du Gard, Extrait des registres de l'Académie du Gard du 29 décembre 1807. L'Académie convaincue du savoir et de la capacité de M. Guizot, domicilié à Paris, l'a nommé à la place d'Académicien non résidant, vacante par la mort de M. Servan, et l'invite à entretenir une correspondance active avec elle. Certifié conforme, d'Alphonse, président, Julien Tréllis, secrétaire (1). »

Il occuperait donc le fauteuil de Servan.

Servan avait marqué sa place, non sans éclat. J'en tire la preuve de ce fait que son éloge, deux ans après, fut mis au concours. Quand il avait été élu, les conditions d'admission ne devaient pas être encore celles que j'ai tout à l'heure rappelées. Ce membre non résidant était né à Romans le 3 novembre 1737. Il fut magistrat philosophe, donc, vous le voyez assez représentatif du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette philosophie l'incitait à la modestie puisqu'il a dit de lui-même : « A 20 ans je fus très convaincu que j'avais du talent ; à 40 ans j'en doutais ; à 50 ans je commençais à n'en rien croire ; j'ai maintenant 60 ans et je suis sûr de mon fait. »

Malgré qu'il en dit il fut avocat général au Parlement de Grenoble et membre du corps législatif. Magistrat, « il secona au dire de ses contemporains, le flambeau de la philosophie sur la législation. » Geste hardi et peut-être dangereux. Vous reconnaissez à cela qu'il fut ami de Voltaire. Traduites en langue moderne ces nobles expressions signifient qu'il se fit l'apôtre de la tolérance, et contribua à la réforme des lois criminelles. A Grenoble, dans un de ses premiers discours il traita de l'utilité de la philosophie pour le magistrat.

Sans doute ses collègues n'étaient-ils pas également convaincus de cette utilité et pensaient-ils plus modestement qu'étant seulement des juges, ils étaient par cela seul des sages. Qu'on leur proposa de le devenir davantage ne leur plaisait qu'à demi. Ce discours, tranchons le mot, avait fait scandale. Servan était donc tout prêt à accueillir avec enthousiasme 1789. Et son enthousiasme dura peu ; il se mua en opposition

(1) V. Pontjas, *La Jeunesse de Guizot*, Alcan 1936.



au point que Servan ne craignait pas de s'attaquer à Mirabeau. L'avènement de la philosophie l'obligea à quitter la France et à se réfugier en Suisse. A la première accalmie il se retira à Nîmes. Il avait donc parcouru à l'inverse le chemin que fera son successeur à l'Académie du Gard, qui lui de Nîmes était allé à Genève. Napoléon fit de Servan le président du collège électoral de Tarascon. Si je rappelle ce détail c'est que cette situation lui donna l'occasion de prononcer une parole que Guizot pourra plus tard expérimenter et méditer. C'est à savoir qu'en matière d'élection « la propriété territoriale doit servir de garantie aux électeurs. » Le ministre de Louis Philippe s'en est-il souvenu ?

C'est donc à un tel homme que Guizot succédait : Juristes tous deux, tous deux montrèrent quelque dédain déconcertant pour le Droit. L'un, le délaissa au profit de la Philosophie ; l'autre, à cet instant, le délaissait pour la Poésie.

Et c'est en l'honneur de cette poésie — uniquement — qu'ici on le reçoit, qu'on l'écoute, qu'on le loue. A peine accorde-t-on une attention distraite à ses articles de critique. De lui, on n'accepte que des vers, et tout d'abord ceux qu'on lut en séance publique, aux applaudissements du public. Il s'agit de l'éloge : Sully à Saint-Denis. En 1807, notre Compagnie avait ouvert un concours, tout comme nous faisons encore aujourd'hui. Mais aujourd'hui nous nous adressons aux prosateurs : historiens, archéologues, économistes — et nous pouvons bien l'avouer, nous n'en découvrons pas tous les ans. Nos prédécesseurs avaient plus de hardiesse, et... plus de succès. Ils s'adressaient aux historiens eux aussi, mais à une espèce qui paraît de nos jours, disparue : les historiens poètes. C'est pourquoi ils avaient proposé à leur émulation ce sujet : La mort d'Henri IV. Le sujet plut à Guizot. Et ce fut déjà la voix d'un ministre du roi qu'on entendit, Guizot fit parler Sully. Au fait, n'étaient-ils pas faits pour s'entendre ? et l'histoire aujourd'hui ne pourrait-elle pas rapprocher à certains points ces deux noms ? Laissons cela et contentons nous de noter que si rapprochement il y a c'est au sein de notre Compagnie qu'il put être, pour la première fois, signalé.

Donc Sully prit la parole — en vers — en notre séance publique de 1807. L'auteur avait supposé que le bon ministre, pleurant son roi, agenouillait son fils sur le tombeau d'Henri IV.

Et voici la description du lieu :

Non loin des bords heureux où la Seine serpente  
S'élève d'une tour la pointe menaçante  
Qui, portant de la Foi la signe révérend  
Domine un temple saint, à la mort consacré.  
C'est là que, déposant le sceptre et la couronne  
Les rois vont au tombeau par le chemin du Trône...  
... ..  
Ce faste, ces honneurs rendus à leur mémoire  
Des arrêts du néant ne sauvent point leur gloire.  
Pour Henri seul, peut être, ils ne sont point perdus  
Sur le bord de la tombe, il laissa ses vertus  
Et Dieu bénit la place où reposait sa cendre.  
C'est là qu'avec son fils, Sully venait se rendre.

En quel lieu plus propice Sully aurait-il pu faire ce discours, qui, croyons en le chroniqueur du temps, en présence des Académiciens nimois, fut accueilli « d'un applaudissement et ce qui vaut mieux d'un attendrissement général » ? Ce discours, bien entendu, je vous laisse le soin de le lire dans nos mémoires qui l'ont conservé. Je vous demande seulement la permission d'en détacher cette péroraison : Nous sommes au moment du crime et l'assassin :

« S'avance et de trois coups a frappé sa victime —  
Dieu ! pardonne les pleurs que ce mot fait couler  
Le temps qui m'a vieilli n'a pu me consoler  
L'un dit à ses enfants : « Vous perdez votre père »  
L'autre au pied des autels se roulant, égaré  
Va rejoindre au tombeau son monarque expiré  
Chacun se croit frappé du coup le plus funeste...  
... ..  
Jurez que tous les ans, fidèle à mon exemple  
Quand je ne serai plus vous viendrez dans ce temple.



Mais, il s'agit d'une pièce de concours académique et sur un tel ouvrage le Secrétaire perpétuel a la redoutable tâche de risquer une appréciation. Il ne faillira pas à ce devoir. Souffrez seulement que celui d'aujourd'hui, laisse parler celui d'autrefois. «...L'auteur, dit Trévis à vos prédécesseurs, n'a pas prétendu s'élever au ton de l'épopée et s'est modestement renfermé dans celui de l'épigramme. Ce qu'il peut y avoir perdu en élévation et en force, il l'a bien regagné en élégance et en sentiments. Le cadre du poème est extrêmement heureux...»

Voilà donc Guizot élu ; restait à accomplir la cérémonie rituelle. Le récipiendaire prit séance en 1808. Vous devinez quel fut son remerciement. C'était, peut-être, le premier discours de celui qui devait en prononcer de si nombreux. Ce jeune homme s'affirmait déjà « doctrinaire ». Devant notre modeste Compagnie il développait, sans tarder, des considérations générales. « Considérations générales sur l'opinion publique dans ses rapports avec les lettres. » Le thème était vaste mais l'auteur sut y mêler des compliments à ses confrères, et un enseignement pour les Académies de Province. « Il faut, disait-il, des spectateurs au théâtre et des juges aux écrivains. Si les lettres, de nos jours perdent de leur éclat ce n'est pas manque de talents, mais indifférence de ceux qui les jugent. » Cette remarque amenait naturellement un heureux développement sur l'utilité des académies et cette flatteuse conclusion : « On se réfugie au milieu de ses semblables. »

Ce fut Alexandre Vincens qui se chargea de la réponse : Il loua en son confrère : « les fruits précoces d'études approfondies de connaissances variées, d'un goût dont la maturité a devancé l'âge de l'expérience ». Mais dans son discours Vincens envisageait moins le passé que l'avenir et sur ce point il se fit prophète — ce qui est assez commun — et bon prophète — ce qui l'est moins : « Appelé, dit-il, selon toutes probabilités à se montrer avec éclat dans le monde littéraire, M. Guizot, n'oubliera pas que ses concitoyens lui ont offert la première récompense publique de ses travaux

et que le premier honneur académique dont il est couronné, a été cueilli sur sa terre natale. »

Mais, pour l'instant, ce laurier couronnait un poète élégiaque et c'est de cela que se souvient tout d'abord le jeune nimois reparti dans le Nord. C'est pourquoi il nous enverra une cantate « sur l'Empire de l'Harmonie » et puis deux autres élégies : l'une sur la mort de Corinne et l'autre sur la mort du Tasse. Désireux aussi, sans doute, de combattre l'indifférence vis-à-vis des belles lettres il rendra compte des opuscules scientifiques et littéraires de M. Touchy (de l'Hérault) et je vous donnerai une idée de ces opuscules en mentionnant le titre de l'un d'eux : « Mémoires sur la voix des oiseaux ».

En feuilletant nos mémoires, vous pourrez y trouver un rapport sur un essai relatif à la poésie sacrée de M<sup>r</sup> de Causon et ce rapport était encore un écho de ce discours de réception stigmatisant l'indifférence du public. Seulement de cette indifférence, il cherchait ici les causes et il en trouvait deux principales : d'abord le peu de connaissance qu'ont les gens de lettres du génie oriental, ensuite le manque de goût et de talent de ceux qui voulant imiter Racine sont tombés dans un enthousiasme faux et mystique.

Et ce fut l'adieu de Guizot à la poésie et l'adieu à l'Académie du Gard.

A partir de 1810, ayant quitté Stopfer, subi l'influence de plus en plus prenante de Pauline de Meulan, et renoncé au journalisme, Guizot regarde vers d'autres horizons.

De son ascension hésitante, progressive, hardie, nulle trace en nos mémoires : seulement ses titres qui, en face de son nom dans le paragraphe des non résidants peu à peu s'ajoutent jusqu'au jour où l'un d'eux seul subsistera définitivement : M. Guizot, président honoraire perpétuel de l'Académie...

Un jour — beaucoup plus tard — en 1860 le marquis de Cabrières, père du futur Cardinal, s'appretait à sortir à une heure inaccoutumée. « Je me hasardais, nous dit son fils. (1)

(Préface des Lettres à M. et Mme Lenormant, Hachette 1902)



je me hasardai à lui demander où il allait, — « Eh ! mais, me répondit-il, à la réception que l'Académie du Gard donne en l'honneur de M. Guizot. »

Ce dut être, Messieurs, une belle séance que celle du 14 avril 1860. M. le Préfet du Gard présidait. Autour de lui, 22 membres résidants, parmi lesquels : Jules Salles alors vice-président, Auguste Pelet, Jean Reboul, Germer-Durand, des membres non résidants, un professeur de Montpellier M. Germain et M. Pagézy, maire de cette ville. M. Curnier devait lire ce jour-là une notice sur son illustre ami : Frédéric Ozanam... et je ne résiste pas au plaisir de lire avec vous les premiers mots qu'il prononça :

« Appelé par mes collègues de l'Académie du Gard à payer mon tribut dans une solennité littéraire où nous devons entendre le grand orateur, l'illustre écrivain que notre ville s'enorgueillit de compter au nombre de ses enfants et le poète aimé qui est aussi une de ses gloires, je n'ai consenti à répondre à cet appel que parce que j'ai compris que ce serait de ma part un acte d'abnégation... La lecture que je vais avoir l'honneur de vous faire ne peut être évidemment dans une pareille circonstance, permettez moi cette expression, qu'un simple lever de rideau et je me garde d'oublier que ce qu'on nomme au théâtre un lever de rideau ne se compose, en général, que d'un tout petit acte qui a, au moins le mérite d'être court, de donner tout juste aux retardataires le temps d'arriver... » Et Guizot, n'en doutons pas, écouta ici, avec admiration, l'évocation d'un des plus grands apôtres de la charité de son siècle...

Mais en pareille circonstance la poésie ne pouvait ne pas être représentée : elle le fut et par un véritable poète. Quelqu'un se leva : « un homme plutôt vieilli que vieux : l'œil vif sous la chevelure blanche, un visage au profil romain. » C'était Reboul — quelques mois auparavant il venait, s'effaçant devant Lacordaire de retirer sa candidature à l'Académie Française, ayant dit à ses amis : « Rendez moi mes chansons, mon somme et surtout mes amis et reprenez votre candidature. » Sans doute, en l'écoutant, y songeait-on et non

sans doute aussi sans un sentiment discret d'admiration devant sa modestie.

Cette modestie son premier vers l'accentuait encore.

« Nîmes de ses enfants a reçu le premier... »

Ainsi s'adressait-il à l'illustre homme d'Etat.

Puis on écouta Guizot. Il ne s'agissait plus d'entendre Sully ; et qui osait attendre une élégie ? Pourtant si quelque survivant de 1807 se fut trouvé là, il eut recueilli un écho du premier discours. Guizot se réfugiait au milieu de ses semblables, je veux dire parmi ceux qui au-dessus de la politique, et des passions, goûtent le plaisir de se recueillir dans le culte des lettres et de l'histoire : C'est d'ailleurs ce que disait l'orateur. Ecoutez ses premières phrases : « Je n'essaierai pas de vous exprimer la profonde satisfaction que j'éprouve en me retrouvant au milieu de vous et combien je suis touché de l'accueil que j'y reçois. C'est un bonheur bien rare, quand on a passé trente ans loin de sa terre natale et lorsque, en y rentrant, on trouve tant de choses, presque toutes choses changées, de retrouver des amis qui n'ont point changé et les cœurs constants et immuables au milieu de la mobilité universelle. Je jouis vivement de ce bonheur. Il m'en est donné aussi un autre — qui a pour moi bien du prix. — Quand je suis venu visiter mon pays, il y a trente ans, j'y ai trouvé beaucoup d'amis, mais j'y rencontrais aussi des adversaires... Aujourd'hui je retrouve ici mes amis je n'y vois plus d'adversaires... »

Je m'arrête, Messieurs, car cette parole suffit ; cette parole et le spectacle que nous avons entrevu et qui se déroula au sein de notre Compagnie le 14 avril 1860. Un ministre du roi reçu par un préfet de l'Empire, accueilli par des légitimistes ou des démocrates ; des applaudissements unanimes saluant un homme politique à peine sorti des luttes ardues, des hommes oubliant leurs divergences pour se souvenir seulement qu'ils sont de la même cité. Cela se voit bien rarement : cela se voit à l'Académie de Nîmes.



## DOCUMENTS ANNEXES

*pour servir à l'histoire de l'Académie*

## DONATEURS - PERSONNEL

## DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1° } Jean-François SÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie  
de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions  
et Belles-Lettres.  
} Charles Prudent de BÉDELIEVRE, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J. François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Lamau), comprend :*

« Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et  
» estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant an-  
» ciennes que modernes ; son cabinet d'histoire naturelle avec l'her-  
» bier, et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets  
» des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à  
» icelles (le tout estimé vingt-cinq mille livres). »

(*Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.*

19 janvier 1780). — *Seconde donation entre vifs, par M. J. François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M<sup>e</sup> Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Lamau).*

« La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au  
» faubourg et dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant  
» les hoirs Masméjean, Dame veuve Comte, le chemin qui va aux  
» Cinq-Vies et le s<sup>r</sup> Gallian — à charge de la rente due

» annuellement aux RR. PP. Carmes (1), pour prendre possession —  
 » après le décès dudit s<sup>r</sup> Séguier, et de mademoiselle sa sœur (2) —  
 » à la charge, en outre, de payer douze mille livres à l'Œuvre  
 » de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille livres à l'Hôtel-  
 » Dieu de la même ville. »

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-  
 » more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur  
 » et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s<sup>r</sup> Daniel  
 » Murjas, receveur de l'Hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux  
 » sommes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par  
 » les mains de M. de Géras, délégué de l'Académie, des deniers  
 » de Mgr de Beccelièvre, évêque de Nîmes. »

21 janvier 1780. — *Acte de rachat de lods, grevant la pro-  
 priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le paiement  
 d'une somme capitale de quinze cents livres, (Aux minutes de  
 M<sup>e</sup> Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Martin,  
 notaire).*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les  
 valeurs dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret  
 de la Convention (1794), portant confiscation des biens des  
 communautés religieuses et corporations diverses.

2<sup>e</sup> L'abbé d'ORNAL de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale  
 de Nîmes (neveu de Mgr de Beccelièvre) et membre de l'Académie.

10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois  
 » mille livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux  
 » en deux ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet  
 » qu'elle proposerait, en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage  
 » couronné qui pût blesser la religion, les loix ou les mœurs. »

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus,  
 10 juin 1779).

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de  
 la directe des PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres  
 (il l'avait fait bâtir lui-même pour y loger ses collections  
 à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1<sup>er</sup> septem-  
 bre 1784, âgé de 81 ans. Mlle Marianne Séguier, sa sœur, lui  
 survécut ; son décès n'eut lieu que le 29 mars 1786.



3<sup>e</sup> Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).

15 octobre 1873. — Testament olographe, aux minutes de M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Bertron.

Après avoir constitué sur la tête de M<sup>me</sup> Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M<sup>me</sup> veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter » l'instruction secondaire ou supérieure des enfants ou adultes, » dénués de fortune, tant filles que garçons, sans égard à leur » religion, à leur pays, même à leur nationalité, — et s'en rap- » porte à l'Académie pour organiser l'administration du capital » qu'il lui laisse, et la répartition des revenus en provenant, » suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on paiera tout ou partie des frais d'instruction, » et d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront » d'être un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que » par toute autre considération. Autant que possible, un même » protégé sera poussé jusques aux plus hautes études ; et quand » il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra » lui être accordée pendant un an, pour lui permettre de chercher » une position. »

4<sup>e</sup> Jacques-Prospér-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).  
1<sup>er</sup> juin 1881. — Extrait de son testament, aux minutes de M<sup>e</sup> Grill, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Martin.

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la » succession de ma cousine, M<sup>me</sup> Huguet, ou la somme équivalente, » dont les revenus seront employés à payer la pension d'un ou » de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une » école de l'État. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever à 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de : 1<sup>er</sup> M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M<sup>me</sup> Huguet;

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1884.

2<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation, sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899).

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902).

5<sup>e</sup> Louis-Jules SALLES, doyen de l'Académie.

15 février 1900. — *Extrait de son testament, aux minutes de M<sup>e</sup> Renouard, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Flaissier*

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes »  
 » pour fonder un prix suivant les instructions qui seront données »  
 » par mon légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs »  
 » seront employés à fonder un prix annuel pour récompenser »  
 » la plus belle découverte, le perfectionnement le plus utile, ou »  
 » la meilleure œuvre littéraire, artistique ou musicale, qui aura été »  
 » faite dans le département du Gard pendant le cours de l'année. »  
 » Le testateur laisse à ses confrères de l'Académie le soin de »  
 » régler eux-mêmes le mode de cette espèce de concours qui »  
 » portera le nom de prix Jules Salles et dont la récompense »  
 » sera une médaille de 300 francs en or ou la somme de »  
 » trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se présente- »  
 » rait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait remis »  
 » à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904).

6<sup>e</sup> Don anonyme de 20.000 francs d'une Nimoise, le 18 mars 1921, pour la fondation d'un prix dénommé *Dono Andriano*.



## PERSONNEL DE L'ACADÉMIE

---

### TABLEAU NOMINATIF DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

---

#### BUREAU DE 1936

*Président* : M. le Chanoine Lepage.

*Vice-Président* : M. le Général Neyral de Bourgon, G. O. ✽.

*Secrétaire perpétuel* : M. Lacombe, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

*Trésorier* : M. Portal, Conseiller de Préfecture honoraire, ✽, ✽.

*Bibliothécaire-Archiviste* : Colonel Igolen, O. ✽.

---

#### BUREAU DE 1937

*Président* : M. le Général Neyral de Bourgon.

*Vice-Président* : M. Latzarus, Professeur à la Faculté de Grenoble, ✽ O. I.

*Secrétaire perpétuel* : M. Lacombe, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

*Trésorier* : M. Portal, Conseiller de Préfecture honoraire, ✽, ✽.

*Bibliothécaire-Archiviste* : Colonel Igolen, O. ✽.

---

#### BUREAU DE 1938

*Président* : M. Latzarus, Professeur à la Faculté de Grenoble, ✽ O. I.

*Vice-Président* : M. le Chanoine Bouisson, ✽ I. P.

*Secrétaire perpétuel* : M. Lacombe, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

*Trésorier* : M. Portal, Conseiller de Préfecture honoraire, ✽, ✽.

*Bibliothécaire-Archiviste* : Colonel Igolen, O. ✽.

# PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE NIMES

au 1<sup>r</sup> Novembre 1939

## Classe des Membres résidents

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait dans la ville de Nimes

N <sup>o</sup> d'ordre	DATES des nominations	NOM DES ACADEMICIENS	PREDECESSEURS
			immédiats
		Messieurs:	MM.
1	13 mars 1897.....	Gérard Lavergne, ingénieur, ✽	A. Bigot.
2	9 mars 1907.....	Max Raphel, ✽ I. ✽, architecte.	Alexandre Ducros,
3	20 mars 1900.....	Jean Bosc, ✽, I. ✽, avocat, sénateur du Gard.	F. Dandet.
4	4 mars 1913.....	Maurice Reynaud, docteur en médecine.	Chanoine Delfour,
5	13 octobre 1917....	Eloy Vincent, ✽ I. ✽, direct. de l'École des Beaux-Arts.	Chanoine Bouisson.
6	11 février 1918....	Ferdinand Portal, ✽ I. ✽, conseiller de préfecture honoraire.	G. Maurin.
7	13 janvier 1919....	Charles Terrin, ✽, professeur au Lycée.	Pierre Guérim.
8	13 juin 1919.....	Henri Baquier, ✽, publiciste.	Robin.
9	1 décembre 1919.	Espérandieu, commandeur ✽, conservateur du musée archéologique, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.	Barral.
10	17 décembre 1919.	Pierre Costier, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats.	Sorb. de Pognadores.
11	12 juillet 1920.....	De Loye, conservateur de la Bibliothèque.	se.
12	7 juillet 1922.....	Emmanuel Lacombe, avocat.	Ribonlet.
13	14 mars 1924.....	Chanoine Joseph Lepage, O. A.	de Villeperdrix.
14	12 mars 1925.....	Général Neyral de Bourgon, G. O. ✽.	Basoul.
15	14 mai 1926.....	Lazarus, professeur au Lycée, ✽, O. I.	D' Puech.
16	15 octobre 1926....	Chanoine Bouisson, ✽.	Chanoine Brunel.
17	—	Fabre, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats.	Gimon.
18	18 mars 1927.....	Cabanès I. ✽, ancien dir. du Museum.	P. Coulon.
19	—	Chanoine Chabot.	D'Entraigues.
20	—	M. le pasteur Fayot.	Chanoine A. Durand.
			M. le pasteur Trial.



N <sup>os</sup> d'ordre	DATES des nominations	NOM DES ACADEMICIENS	PREDECESSEURS immédiats
		Messieurs.	MM.
21	27 janvier 1928.....	M. le marquis de Valfons.	M. de Vallavieille.
22	1 juin 1928.....	Commandant Gendronneau, ☉.	Roux.
23	1 décembre 1928.....	M. Bonnet, avoué à la Cour.	Chobaut.
24	15 octobre 1929.....	Chanoine Anthérieu.	Ch. Bonnefoy.
25	14 mars 1930.....	Bouzanquet, O. ☉ Président du Syndicat d'Initiative.	Giran.
26	2 mai 1930.....	Commandant Igolen, O. ☉.	Bret.
27	9 octobre 1931.....	D <sup>r</sup> Baillet, ☉.	Kahn.
28	4 novembre 1932.....	D'Everlange, avoué près la Cour.	Mazel.
29	18 février 1933.....	Roche, Premier Président honoraire.	P.H. Bigot.
30	19 janvier 1934.....	Marcel Coulon.	Coste.
31	19 janvier 1934.....	D <sup>r</sup> Rouvière.	Delon.
32	25 mai 1934.....	Paganelli, Inspecteur d'Académie.	Romieu.
33	18 janvier 1935.....	Gouron, Archiviste départemental.	Cabanès.
34	27 mars 1936.....	Sagnier Jacques.	Méric.
35	22 mai 1936.....	Dubesset proviseur du Lycée.	Aillaud.
36	8 mars 1937.....	Max Nègre, Inspecteur des Eaux et Forêts.	Delamare.
37	8 mars 1937.....	Colonel Blanchard.	Costier.
38	28 janvier 1938.....	Pasteur Cadix.	Bouzanquet.
39	8 juillet 1938.....	Antonin, gouverneur honor. des Colonies.	Peyron.

### Classe des Membres non résidents

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes

1	2 décembre 1905..	Paul Faucher, rue Pelleport, 90 (20 <sup>e</sup> ) Paris	Abbé Albran.
2	30 décembre 1905..	Numa Julian, I. ☉, D <sup>r</sup> en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
3	juillet 1906.....	Ernest Dessaux, I. ☉ prov. du Lycée, Avignon.	Simone Lhermite.
4	22 décembre 1909..	Phœbus Jouve, juge de paix, à Beaucaire (Gard).	Lombard Dumas.
5	31 décembre 1910..	Jules Poinso, ☉, professeur au Lycée de Marseille, 48, rue Barbaroux.	Bruguier-Roure.
6	8 mai 1916.....	François de Ramel.	Lugol.
7	15 décembre 1922..	Rouché, directeur de l'Académie nationale de Musique, 1, rue d'Offémont, Paris.	Maxime Pagès.
8	—	Gay Emmanuel, avocat-avoué, au Vigan.	Edm. Faltraïrolle.
9	20 avril 1928.....	M. Chobaut, archiviste du Vaucluse.	Chanoine Anthérieu.
10	20 mai 1929.....	M. l'Abbé Bravère, aumônier du Lycée d'Alès.	de Cabissol.
11	11 mars 1931.....	M. Henri Mazel, ☉, 80, r. des Martyrs, Paris.	Blavet.
12	31 janvier 1936....	M. l'Abbé Bayol.	

### Membres Honoraires

2 décembre 1893.....	Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
19 novembre 1898.....	E.-A. Martel, à Paris, rue Ménars.
18 novembre 1899.....	Gaston Griolet, C. ✪, vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.
5 novembre 1910.....	Robert Michel, de l'École Française de Rome.
11 mars 1911.....	Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).
15 avril 1918.....	Abbé Chaillan, curé de Septème.
3 novembre 1919.....	Gustave Barral, O. ✪ doyen honoraire de la Faculté de Montpellier.
25 novembre 1921.....	Ducamp, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.
—	Mlle Alice Dumas, Nîmes.
1 février 1924.....	Cabanes, Nîmes.
20 novembre 1931.....	M. Lalorèt, félibre.
19 janvier 1934.....	M. le Dr Delon.
27 mars 1936.....	M. Méric.
22 octobre 1937.....	Hanotaux, de l'Académie Française.

### Classe des Correspondants

en nombre illimité

17 décembre 1898.....	Mme Marthe Boucoiran-Dubos, ✪, à Saint-Génies-de-Malgoirès.
13 juin 1903.....	Albert Roux, I. ✪, félibre, à Sanilhac (Gard).
30 mai 1908.....	Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue Vaugirard.
21 mai 1908.....	M. Zavodny Moldaunein, professeur tchécoslovaque.
11 juillet 1908.....	Chanoine Henri Grange, ✪, aumônier militaire des troupes d'Alsace.
17 janvier 1911.....	Léon Maurý, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier, 22, cours Gambetta
11 mars 1911.....	Henri Baragnon, à Alès (Gard), rue Mistral.
2 décembre 1911.....	Mme la baronne de Charnisay, femme de lettres, Courbessac (Gard).
7 février 1916.....	Henri Tuffier, O. A. ✪, Crédit Lyonnais, à Mâcon.
—	Albin Palatan, architecte à Nîmes.
16 janvier 1917.....	Léon Contil, I. ✪, archéologue, Les Andelys (Eure)
11 février 1918.....	André Corbier, administrateur des Colonies à Aubais
19 mars 1918.....	Paul Baudouin-Salze, archéologue, à la Baune, villa Eliane, Montpellier.
7 janvier 1920.....	Mme Véron-Mouraille, Jouzac (Charente-Inférieure)



26 juin 1921.....	Pierre Edm. Hugues, ♂, proc. de la Rép. à Sainles.
17 novembre 1932.....	Ferdinand Boyer, professeur à l'Université à Rome.
—	Rivals, 24, rue Fargues, Montpellier.
—	Mme Martinazzo-Gandin, à Bessèges.
—	Albert Hugues, préhistorien, ornithologue, à Saint-Geniès-de-Malgoirès.
23 février 1923.....	Auguste Simon, célibère, à Vauvert.
—	Pierre Georges Roy, archiviste à Québec.
2 mai 1923.....	Roger Jeanjean, naturaliste, à St-Hippolyte-du-Fort
1 février 1924.....	Paul Vézian, célibère, à Gallargues.
17 mai 1927.....	Dubled, commandant de Gendarmerie, Grenoble.
—	Poussigne-Meyrel, de la Société des Auteurs et Compositeurs.
—	Abbé Bastide, directeur de la Voix du Midi, Bouillargues.
—	Victor Dhers, receveur des finances, en retraite, à Nîmes.
16 décembre 1927.....	M. Vollaire Gandin, 1, rue Danton, Bessèges.
—	Gausson, Paris, 7, rue Dorian.
13 janvier 1928.....	Broche, professeur à l'Université de Gènes.
1 juin 1928.....	Roger Mathieu, avenue de La Bourdonnais, Paris.
11 janvier 1929.....	Smith, Secausus (New-Jersey).
5 décembre 1930...	Callon, inspecteur général des Ponts et Chaussées, château de la Recluse, Billom (Puy-de-Dôme).
9 mars 1928.....	Mme Marguerite Vollaire Gandin (Bessèges).
15 avril 1922.....	M. Charles Saurel, Paris.
12 juin 1931.....	M. le Dr Aparisi-Serres, Dax (Landes).
17 janvier 1933.....	M. le Professeur Paul Jacolsthat, de l'Université de Marburg.
5 janvier 1933.....	M. Tejsier.
27 octobre 1933.....	M. l'abbé Salenson, curé-doyen de Barjac.
3 mai 1935.....	Beltrani, de l'Académie de Ligurie.
3 mai 1935.....	Gino Loria, secrétaire perpétuel de l'Académie de Ligurie.
3 mai 1935.....	Moresco, recteur de l'Université de Gènes.
31 mai 1935.....	Raoul Gout, pasteur, 114, bd Daumesnil, Paris.
22 novembre 1935...	O. A. Beriau, directeur général des Arts domestiques Québec.
18 juin 1937.....	Mme Tassot Nissole, Saint-Cloud.
18 juin 1937.....	Madame Cluzel, membre de la Société de Géographie
7 janvier 1938.....	Alfredo Pimenta, conservateur des Archives à Lisbonne.
24 avril 1936.....	Jacques de Neuville, auditeur à la Cour des Comptes
18 juin 1937.....	M. l'Abbé Aflatet, curé de Brouzet-les-Aîs.
13 mai 1938.....	M. le Chanoine Baumes, curé de Cagnes (A.-M.).
21 octobre 1938.....	M. Elie Gré, adhérent à la Société des Oeuv. de Lettres, rue Bonfa, Nîmes.